1981

Gazette officielle du Québec

Partie 1
Avis juridiques

113e année
27 juin 1981
No 26

Éditeur officiel
Québec

PARTIE 1

AVIS AUX ANNONCEURS

1. La *Gazette officielle du Québec* est composée de deux parties conformément aux dispositions du règlement régissant sa publication.

2. La Partie 1 contient des avis généraux et est publiée tous les samedis en langue française. L'ultime délai pour la réception des avis, documents ou annonces, expire le lundi à midi. Les avis, documents ou annonces reçus en retard sont publiés dans une édition subséquente. De plus, l'Editeur officiel du Québec a le droit de retarder la publication de certains documents, à cause de leur longueur ou pour des raisons d'ordre administratif.

3. Indiquer le nombre d'insertions.

4. Payer comptant et avant publication le coût des annonces, suivant le tarif ci-dessous, excepté lorsque ces annonces doivent être publiées plusieurs fois. En ce cas, l'intéressé doit acquitter la facture sur réception et avant la deuxième insertion: sinon, cette dernière insertion est suspendue, sans autre avis et sans préjudice des droits de l'Editeur officiel du Québec, qui rembourse chaque fois, s'il y a lieu, toute somme versée en plus.

5. L'abonnement et l'achat de documents, entre autres des tirés-à-part, sont strictement payables à l'avance.

6. Tout paiement doit être fait par chèque ou mandat à l'ordre du ministre des Finances du Québec.

7. Toute demande d'annulation ou tout paiement sont soumis aux dispositions de l'article 4.

8. Si une erreur typographique se glisse dans une première insertion, les intéressés sont priés d'en aviser l'Editeur officiel du Québec avant la seconde insertion et ce, afin d'éviter de part et d'autre des frais onéreux de reprise.

TARIF DES ANNONCES, ABONNEMENTS, etc.

Première insertion: 60 cents la ligne agate.

Insertions subséquentes: 30 cents la ligne agate.
La matière tabulaire (liste de noms, de chiffres, etc.) est comptée double.
Traduction: 7,00 $ les 100 mots.
Exemplaire séparé: 2,00 $ chacun.
Feuilles volantes: 3,00 $ la douzaine.

Le prix de l'abonnement annuel à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, est de 30,00 $. Adresser les commandes à l'Editeur officiel du Québec, à l'adresse ci-dessous.

N.B. — Les chiffres placés au bas des avis ont la signification suivante:

Le premier nombre réfère à notre numéro de facture; le deuxième à celui de l'édition de la *Gazette* pour la première insertion; le troisième à celui du nombre d'insertions, et la lettre «o» signifie que la matière n'est ni de notre composition ni de notre traduction. Les avis publiés une seule fois ne sont suivis que de notre numéro de facture.

L'Éditeur officiel du Québec.

Québec, le 16 janvier 1978.

Pour toute demande de renseignements concernant la publication d'avis, veuillez communiquer avec:

GEORGES LAPIERRE
Gazette officielle du Québec
Tél.: (418) 643-5195

Tirés-à-part ou abonnements:

Service commercial
Tél.: (418) 643-5150

Adresser toute correspondance à:

Gazette officielle du Québec
1283, boul. Charest ouest
Québec, QC, G1N 2C9

Affranchissement en numéraire au tarif de la troisième classe (permis no 167)

L'EDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC.

AVIS JURIDIQUES

Compagnies — Loi sur les (Partie 1)

Changement de dénomination sociale (Article 21)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'il a approuvé les règlements de changement de la dénomination sociale de chacune des corporations suivantes:

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation
CYMA AUTOMOTIVE INC. 1338-9416	LES PIÈCES D'AUTO CYMA INC. *CYMA AUTOMOTIVE INC.*	72 07 03
FIDUCIE NORD-AMÉRIQUE *NORTH AMERICA TRUST* 1231-9828	TRUST GÉNÉRAL INC. *GENERAL TRUST INC.*	62 09 12
INFORMAT H.H.L. INC. 1255-3723	HYDE, HOUGHTON (1981) LIMITÉE *HYDE HOUGHTON (1981) LIMITED*	65 06 15
P.D. & SON CO. INC. 1254-4615	P.D. & FILS INC. *P.D. & SON INC.*	65 10 21
PLACEMENTS HUDON INC. 1350-8007	MARCHE AU CHALET INC.	73 12 06

13452-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Changement de siège social (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a changé son siège social de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Nouvelle adresse du siège social
ANSA CONSTRUCTION INC. 1205-8996	70 11 16	560, rue Wright, Saint-Laurent
APPLIED RESEARCH PRODUCTS LTD. 1111-8064	68 04 05	241, 91e Avenue, Laval
LE BILLARD UNIVERSEL INC. 1479-7005	77 07 20	724, avenue Renaud, Dorval
BRUCY AUTO INC. 1218-6631	71 11 25	900, boulevard Harwood, Vaudreuil
CANTINE MOBILE LAURENTIDES INC. 1152-3958	65 03 30	9361, boulevard St-Canut, Mirabel
CHASSEURS ET PECHEURS LEVISIENS INC. 1245-5333	53 03 16	868, Champigny, Saint-Jean-Chrysostome
CLUB RADIO AMATEUR DE DRUMMONDVILLE INC. 1510-8962	78 02 09	97, rue St-Denis, Drummondville

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Nouvelle adresse du siège social
DESICO CONSULTANTS INC. 1248-7856	69 12 29	2425, rue de Salaberry, bureau 115, Montréal
LES DISTRIBUTIONS SUD-BEC INC. 1632-3537	78 12 19	7954, rue Alfred, Anjou
DOMAINE TRECARRE INC. 1286-5952	71 09 24	2800, rue Chauvette, Mascouche
EDMARO INC. 1355-9802	74 02 13	109, Presqu'Île, Saint-Nicholas
LES ENTREPRISES WEISZ LTEE 1461-7864	75 09 05	5795, avenue Sir-Walter-Scott, Côte-Saint-Luc
FOURNITURES ATHLETIQUES CANADIENNES LTEE 1234-7571	69 11 12	4085, rue Griffith, Saint-Laurent
GESTION CHRISTOPHE INC. 1353-2163	66 09 08	2200, 52e Avenue, Lachine
INVESTISSEMENTS GOOD INC. 1309-4305	58 08 05	Pierrefonds
LES MESSAGERIES PROLOGUE INC. 1502-4516	76 03 05	2975, rue Sartelon, Saint-Laurent
NIVIL INC. 1508-5582	77 11 14	1254, rue du Vison, Ancienne-Lorette
P.M.S. ENTERPRISES INC. 1257-0370	64 06 01	1303, avenue Greene, bureau 200, Westmount
PRODUITS SANITAIRES AUDET INC. 1479-8581	77 08 04	2231, boulevard Wallberg, Dolbeau
RESORTS DEVELOPMENT (CANADA) LTD. 1282-1724	71 10 19	Place Ste-Marguerite, Esterel
SERVICE D'ENTRETIEN M. ET C. LTEE 1365-7739	75 06 11	2127, rue du Collège, Saint-Laurent
SOCIETE DE GESTION DE MASCOUCHE INC. 1368-2802	74 05 15	845, place Eymard, Terrebonne

13452-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Changement du nombre d'administrateurs (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a modifié le nombre de ses administrateurs de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Nouveau nombre d'administrateurs
L'AMICALE DES EMPLOYES DE LA COMMISSION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL SECTION MONTREAL INC. 1478-3450	77 06 06	10

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Nouveau nombre d'administrateurs
ASSOCIATION DES LOCATAIRES DE LA RUE PLAZA DE SILLERY INCORPOREE 1468-4047	76 07 08	9
L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PROTHÉSISTES ET ORTHÉSISTES ORTHOPÉDIQUES 1840-0713	80 10 21	5
LE BILLARD UNIVERSEL INC. 1479-7005	77 07 20	4
LE BONBON EXPERT LTEE 1124-7830	58 01 31	8
LA CLÉ SUR LA PORTE INC. 1840-1190	80 10 27	7
LE CLUB DE NATATION DE ST-GEORGES INC. 1348-9323	72 05 25	7
CLUB RADIO AMATEUR DE DRUMMONDVILLE INC. 1510-8962	78 02 09	4
CONSTRUCTION MUNICH LTEE 1350-7702	73 12 07	3
DISTRIBUTION J.B. (1975) INC. 1371-2898	75 02 10	4
ECOSENSE 1637-8044	79 08 27	13
EDMARO INC. 1355-9802	74 02 13	3
ELECTRONIQUE TEMPO INC. 1625-5440	78 03 22	5
LES ENTREPRISES D'ELECTRICITE G.B.C. INC. 1629-8366	78 09 18	4
LA FERME ST-LAURENT LIMITEE 1259-1137	27 01 10	15
LES FERMES ERNEST GASSER & FILS, LTÉE 1275-5162	65 12 30	9
JEAN LÉVEILLÉ & ASSOCIÉS INC. 1199-0306	69 12 12	3
MONTPAK LTEE 1275-0840	67 03 02	4
OEUVRE DES LOISIRS DE STE-HENEDINE (DORCHESTER) INC. 1254-1983	68 11 25	8
GERALD PERRON INC. 1332-0528	72 11 11	5
LES PRODUITS FREDDY INC. 1480-6715	75 10 31	4
PROGRESSIVE HOLDINGS INC. 1328-6760	53 09 15	4

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Nouveau nombre d'administrateurs
RESTAURANT LA BOUCHERIE INC. 1361-9234	75 02 19	3
SALON DE COIFFURE LA TIGNASSE INC. 1475-2638	77 03 15	3
SHELL QUEBEC LIMITEE 1117-3168	64 03 31	3
SOCIETE D'HORTICULTURE DE LEVIS 1638-3549	79 08 21	11
LES SOCIETES DE GESTION PANFAD INC. 1465-7951	76 03 25	4
STATION TOURISTIQUE DU MONT-TREMBLANT INC. 1151-7000	65 10 19	8
L'UNION DES FABRIQUES SAGUENAY-LAC-ST-JEAN 1632-5714	79 01 04	5
VIDEOTRON (1979) LTEE 1640-4006	79 12 13	12

13452-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Dissolution (Article 28)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'il a accepté de dissoudre chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de dissolution
ADMINISTRATION KAREN DALE INC. 1344-5978	73 09 28	81 06 26
JEAN-LOUIS ALARIE INC. 1230-8771	58 08 22	81 06 29
ANDREWS REALTIES INC. 1322-6286	59 10 29	81 06 29
ANGREEN PHOTO INC. 1127-9072	61 05 03	81 06 29
AREA MANUFACTURING CO. 1126-2318	46 07 04	81 06 29
J.B. BRAULT, INC. 1239-0183	58 01 16	81 06 29
J.H. BRYANT LTD. 1241-5949	19 09 08	81 06 22
GERMAIN CARON INC. 1332-3860	73 06 13	81 06 26
T. J. CHAMI INC. 1244-9559	72 04 25	81 06 26

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de dissolution
CLUB D'ENTRAINEMENT PHYSIQUE RIVE SUD INC. 1252-1092	71 03 03	81 06 26
LA COMPAGNIE DE BOIS PRICE LIMITÉE 1155-4169	66 06 21	81 06 22
LES ENTREPRISES ERBEC INC. 1465-7209	76 03 23	81 06 29
LES ENTREPRISES JENJO INC. 1111-0517	59 09 24	81 06 26
LES ENTREPRISES WORKMAN INC. 1256-8853	71 01 29	81 06 26
FERME MILLETTE & FILS INC. 1509-4493	77 12 12	81 06 26
LES FERMES ANDRÉ GAUVIN INC. 1508-7463	77 11 18	81 06 25
FINANCEMENT ARNAUD INC. 1228-4782	63 05 07	81 05 07
LA FONDERIE PAQUETTE FOUNDRY INC. 1260-2975	51 10 25	81 06 26
GOMA FORGE LTÉE 1180-4655	68 04 17	81 06 22
HOTEL BERKELEY-MAISONNEUVE LTEE 1349-7516	72 11 08	81 06 26
ÎLE DU BIC INC. 1238-7403	60 07 12	81 06 26
IMOGEL INC. 1510-6214	78 01 30	81 06 22
INTERNATIONAL MINERALS & METALS CORPORATION, LIMITED 1320-8384	31 04 30	81 06 26
INTER-RESTAURANT MANAGEMENT CORP. 1195-6695	68 03 28	81 06 26
INVESTISSEMENTS MARTWAY INC. 1368-3735	74 05 23	81 06 29
JACAR INC. 1267-7605	59 04 07	81 06 26
KIPPEN & COMPANY INC. 1269-9666	28 03 01	81 06 26
MAGNAPRESSE INC. 1507-5682	77 10 12	81 06 29
MIREM CORPORATION 1276-0310	55 05 26	81 06 22
PARADISE DRESS LTÉE 1201-9220	70 06 26	81 06 25
LES PLACEMENTS NATC LTÉE 1277-3263	55 10 22	81 06 25

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de dissolution
QUÉBEC MARINE INC. 1320-7360	60 12 07	81 06 26
RESTAURANT MIRABELLA INC. 1355-4878	74 02 21	81 06 29
RIVERDALE DEVELOPMENT COMPANY 1282-4736	49 03 22	81 06 26
N. RUBIN (1971) LTD. 1204-8377	70 12 21	81 06 29
SEMAINES CULTURELLES DE TROIS-RIVIÈRES INC. 1469-7585	76 09 02	81 06 22
SERECO INC. 1369-7537	74 09 23	81 06 29
SPÉNARD, MILETTE & CIE LTÉE 1275-6532	45 12 17	81 06 29
STAR CONCESSIONS INC. 1248-3756	62 02 05	81 06 26
STAR ENTERPRISES INC. 1257-1741	54 04 22	81 06 26
STATION DU QUARTIER MURDOCK INC. 1277-1135	69 06 17	81 06 22
TOSAM INVESTMENTS INC. 1286-3387	59 04 01	81 06 22
UNDERWATER TEL-EYE LTD. 1147-2131	62 04 27	81 06 29
VENDOME PLACEMENTS LTEE 1287-2271	54 12 23	81 06 26

13452-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY

Établissement ou changement du domicile légal (Article 32)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a établi son domicile légal ou l'a changé de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Domicile légal
LES ACIERS GAUDREAULT INC. 1474-5533	77 02 24	103, 5e Rang, Sainte-Cécile-de-Milton
APPROVISIONNEMENT SEGA (CANADA) INC. 1180-4861	64 10 29	666, rue Sherbrooke ouest, bureau 1501, Montréal
ARTHUR & SAKO AUTO LTEE 1106-6149	69 07 31	3500, rue Jean-Talon ouest, Montréal
BLONDEAU & COMPAGNIE 1467-5078	76 06 01	740, rue Notre-Dame ouest, 8e étage, Montréal

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Domicile légal
LA BOUTIQUE CINQUANTE DEUX VINGT INC. 1246-6173	72 04 26	5581, avenue Christophe-Colomb, Montréal
BOUTIQUE GALIA INC. 1261-7932	71 09 23	466, rue Hôtel-de-Ville nord, Farnham
LA CLÉ SUR LA PORTE INC. 1840-1190	80 10 27	545, rue Girouard, Saint-Hyacinthe
COMPAGNIE DE CONSTRUCTION ASMASA INC. 1334-2159	73 02 21	11730, avenue Désy, Montréal
LES CONSEILLERS EN SPORTS PRO-AM MONTREAL LTEE 1371-6725	75 03 11	1, place Ville-Marie, bureau 2407, Montréal
CORPS MUSICAL LES AVENTURIERS DU GRAND CHARLESBOURG INC. 1359-7893	74 10 21	7575, boulevard Henri-Bourassa, Charlesbourg
DIONNETEX INC. 1636-1156	79 05 09	1195, avenue de la Vigerie, Sainte-Foy
DISTRIBUTION DE FILMS CINÉ-ART INC. 1216-3754	59 04 02	800, place Victoria, suite 612, Montréal
DUMONT NICKEL CORPORATION (No Personal Liability) 1202-6704	54 09 22	1137, 3e Rue, Val-d'Or
LES ENTREPRISES MCEWEN-BROUILLET LTEE 1295-5266	69 01 07	5581, avenue Christophe-Colomb, Montréal
EQUIPEMENT DE BUANDERIE COIN-OP INC. 1319-2224	60 12 09	6155, route Transcanadienne, Saint-Laurent
ÉQUIPEMENTS SFSM INC. 1109-5262	57 11 26	3454, avenue Marcil, Montréal
FEUILLE METALLIQUE REXWAY (QUEBEC) LIMITEE 1333-2267	73 01 17	25, rue Laurier, bureau 400, Hull
LES FOURNITURES MEDICALES DOUCET INC. 1215-3912	71 07 28	1392A, rue Jean-Talon est, Montréal
IMPRIMERIE J.B.R. INC. 1636-7260	79 06 01	3B, rue Lapointe, Jonquière
INVESTISSEMENTS GOOD INC. 1309-4305	58 08 05	5897, avenue Marceau, Pierrefonds
LE MONDE A BICYCLETTE INC. 1366-3158	75 08 11	4224, rue Clark, Montréal
LE PALAIS DE LA MUSIQUE SAINT-JEAN INC. 1370-9191	75 01 09	484, boulevard du Séminaire, Saint-Jean-sur-Richelieu
LES PLACEMENTS T.D. (QUEBEC) LIMITEE 1352-5860	74 01 11	500, rue Saint-Jacques, Montréal
PRET-A-PORTER MARIE-ANTOINETTE INC. 1633-2629	79 01 29	300, rue Barkoff, Cap-de-la-Madeleine
LE RANCH DES SIX INC. 1284-4130	62 08 22	92, rue Sainte-Thérèse, Saint-Luc

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Domicile légal
JEAN-PAUL RENAUD LTEE 1628-2626	78 07 24	49, 4e Avenue, Boisbriand
RESSORTS GRAND'MÈRE INC. 1358-6086	74 08 16	2500, 3e Avenue, Grand-Mère
J. HENRY RICHARDSON INC. 1113-2933	61 12 07	630, rue Sherbrooke ouest, suite 100, Montréal
SICAI LTEE 1501-7387	76 01 14	11730, avenue Désy, Montréal
SYSTEME DE CONSTRUCTION NIRCO INC. 1465-0758	76 02 23	8025, 17e Avenue, Montréal
TAGAMI MINES LTD. (No personal liability) 1275-8694	63 08 19	535, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, bureau 306, Beloeil
TRANSPORT DE MAZOUT LE PROVINCIAL INC. 1108-8556	50 12 11	730, boulevard Montpelier, app. 613, Saint-Laurent
THEO TURGEON INC. 1155-0431	55 02 26	1535, boulevard Wilfrid-Hamel, Québec
WATTS & HENDERSON (QUEBEC) INC. 1332-8497	73 01 17	25, rue Laurier, bureau 400, Hull

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

13452-o

Lettres patentes

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
ÉCOLE DE CONDUITE LE NORDIQUE INC. 1846-2564	81 05 14	341, rue Duberger, Notre-Dame-des-Laurentides
GROUPEMENT FORESTIER DU PONTIAC INC. *THE PONTIAC WOODLOT OWNERS' COMPANY* 1842-7831	81 02 05	Fort-Coulonge
SOVEX EXPLORATION LTÉE (Libre de responsabilité personnelle) 1840-1216	81 01 26	Val-d'Or

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

13452-o

Compagnies — Loi sur les (Partie 1A)

Délivrance d'un certificat de constitution

Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
ARMOIRES ET MEUBLES SAMSON (FABRICATION) INC. 1847-2688	81 06 04	Québec
LES ARTISANS DU TOUR INC. 1847-2886	81 06 05	Roberval
ATELIERS MULTI-EXPRESSIONS INC. 1847-3363	81 06 08	Chicoutimi
AUTO HARLEM INC. 1847-3710	81 06 10	Chicoutimi
AUTOMOBILES BERRI INC. 1847-3728	81 06 10	Roberval
BAR ST-LOUIS (LA TUQUE) INC. 1847-3918	81 06 10	Saint-Maurice
JEAN-CLAUDE BEAUCHEMIN INC. 1847-3355	81 06 08	Montréal
FRANÇOIS BÉLAIR INC. 1846-8207	81 05 25	Montréal
BLEU DE FRANCE (QUÉBEC) INC. 1847-4007	81 06 11	Joliette
BOUCHERIE ARTISANALE INC. 1847-4049	81 06 11	Québec
BOUTIQUE MACTAC DE GRANBY INC. 1847-2613	81 06 04	Bedford
BRASSERIE LA RUCHE INC. 1847-3678	81 06 09	Terrebonne
LES BREUVAGES BERNARD LAFLAMME LTÉE 1847-3942	81 06 10	Iberville
LES BREUVAGES PAUL COLPRON LTÉE 1847-3959	81 06 10	Iberville
C.F. AVIATION INC. 1847-2837	81 06 05	Arthabaska
LE CABARET CHEZ LARRY INC. 1847-3801	81 06 10	Québec
CADET RÉFRIGÉRATION INC. 1847-3900	81 06 10	Montréal
CAFÉ BOJANGLES INC. 1847-3488	81 06 09	Montréal
GUY CARDINAL INC. 1847-3157	81 06 08	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
CARO COIFFURE INC. 1847-4221	81 06 11	Québec
CHAMBERLAND & LANGLOIS (1981) INC. 1847-3835	81 06 10	Montmagny
CHEL GASTRONOMIQUE INC. 1847-4270	81 06 11	Québec
CIMENT PERREAULT INC. 1847-3785	81 06 10	Joliette
CLUB DE RACQUETBALL ST-HYACINTHE INC. 1847-2753	81 06 05	Saint-Hyacinthe
CLUB MONOPOLE INC. 1847-3744	81 06 10	Montréal
CLUB TRAFIC ST-BENOIT-LABRE INC. 1847-1466	81 06 01	Beauce
LE COFFRE D'AUBAINES INC. 1847-3116	81 06 05	Montréal
COMANEX LTÉE 1847-3090	81 06 04	Montréal
LA COMPAGNIE D'INVESTISSEMENTS HONG TJONG LIEM INC. *HONG TJONG LIEM INVESTMENTS CO. INC.* 1847-3215	81 06 08	Montréal
COMPLEXE LAVIOLETTE LTÉE 1847-2951	81 06 05	Trois-Rivières
LE COMPTOIR DU DIÉSEL ANJOU INC. 1847-3421	81 06 08	Saint-Hyacinthe
CONFECTIONS DORIS INC. 1847-3397	81 06 08	Trois-Rivières
LES CONSTRUCTIONS RICHER MORIN INC. 1847-2100	81 06 03	Montréal
LES CONSULTANTS EN AVIATION C.B.D. INC. *C.B.D. AVIATION CONSULTANTS INC.* 1847-4114	81 06 11	Richelieu
CONSULTATION SERACON LTÉE *SERACON CONSULTING LTD.* 1846-9841	81 05 29	Montréal
COORDINATION MAHA INC. *MAHA COORDINATION INC.* 1847-3199	81 06 08	Montréal
GILLES CÔTÉ (1981) INC. 1847-2894	81 06 05	Chicoutimi
LAURENT CÔTÉ & FILS INC. 1847-3793	81 06 10	Bedford
CUSTEAU PEINTURES INC. 1847-3538	81 06 09	Frontenac

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
DISTILLATIONS H. E. T. INC. 1847-2936	81 06 05	Témiscamingue
LES DISTRIBUTIONS GER-NIEL INC. 1847-3009	81 06 05	Terrebonne
DOMAINE DU LAC POLETTE INC. 1847-2811	81 06 05	Saint-Maurice
NAZAIRE DOYON INC. 1847-2910	81 06 05	Montréal
ÉBÉNISTERIE IBERVILLE INC. 1847-2845	81 06 05	Iberville
EDIM LTÉE 1847-2993	81 06 05	Montréal
LES ÉDITIONS EAU VIVE INC. 1847-3512	81 06 09	Montréal
ENTREPRISE D'ESSOUCHAGE M. JOBIN INC. 1847-2985	81 06 05	Québec
LES ENTREPRISES ALCARADES LTÉE 1847-3207	81 06 08	Montréal
ENTREPRISES D. MORENCY INC. 1847-3579	81 06 09	Montréal
LES ENTREPRISES DE GESTION WILLIAM GILLES INC. 1847-3702	81 06 10	Montréal
LES ENTREPRISES D'ÉLECTRICITÉ PETER RAPANOS INC. 1847-3173	81 06 08	Montréal
LES ENTREPRISES ÉLECTRIQUES GILLES FOURNIER INC. 1847-2803	81 06 05	Longueuil
LES ENTREPRISES ÉLECTROPO INC. 1847-3231	81 06 08	Montréal
LES ENTREPRISES LOUIS-MARIE TÉTRAULT INC. 1847-3470	81 06 08	Montréal
LES ENTREPRISES PIERRE, RÉMY, JACQUES INC. 1845-7044	81 06 04	Terrebonne
ENTRETIEN QUÉBEC DORAL INC. 1847-3975	81 06 11	Richelieu
ÉQUIPÊCHE INC. 1847-3967	81 06 10	Gaspé
LES ÉQUIPEMENTS PIERRE BELLEMARE INC. 1847-3991	81 06 11	Joliette
EXCAVATION PAUL JACQUES INC. 1847-2969	81 06 05	Beauce
EXPLORATEURS-INNOVATEURS DE QUÉBEC INC. 1847-2431	81 06 04	Québec
FERME ALFRED STEINER ET FILS INC. 1847-2704	81 06 04	Hull

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
FERME DES-ROY INC. 1847-3348	81 06 08	Québec
FERME ERNEST FISET ET FILS INC. 1847-2472	81 06 04	Québec
FERME LUXOR LTÉE 1847-2654	81 06 04	Saint-Hyacinthe
FERME MARCEL LALIBERTÉ INC. 1847-2977	81 06 05	Québec
FERME OVIBEC INC. 1847-3637	81 06 09	Terrebonne
FERME R.F. LTÉE 1847-3561	81 06 09	Beauce
FINITIONIX INC. 1847-2746	81 06 05	Joliette
LES FONDATIONS RÉJEAN BERGERON INC. 1847-2852	81 06 05	Arthabaska
FRUITS ST-ANDRÉ INC. 1847-2639	81 06 04	Hull
G.R. ÉRECTION INC. 1847-3264	81 06 08	Québec
GARAGE GODIN & GUAY INC. 1847-2696	81 06 04	Québec
GARAGE R. LEBREUX ET FILS LTÉE 1847-2514	81 06 04	Hauterive
GARAGE ROGER CARPENTIER INC. 1847-3603	81 06 09	Saint-Maurice
GARAGE V. DION INC. 1847-2670	81 06 04	Montréal
GESTION CHRISMAR INC. 1847-2720	81 06 04	Montréal
GESTION F.P.B. INC. 1847-4023	81 06 11	Joliette
GESTION LOUISE INC. 1847-2480	81 06 04	Montréal
GESTION MARCEL BERNIER INC. 1847-3371	81 06 08	Chicoutimi
GESTION MICOUA INC. 1847-3611	81 06 09	Mingan
GESTION YVELA INC. 1847-3322	81 06 08	Drummond
GROUPE KHEDIRI INC. 1847-4080	81 06 11	Québec
GROUPE PERCHER INC. 1846-7803	81 05 25	Chicoutimi

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
HIPPO-INFO INC. 1847-2456	81 06 04	Ville de Laval
GILLES HUPPÉ INC. 1847-3280	81 06 08	Frontenac
IMMEUBLE LE MIRABEAU INC. 1847-3256	81 06 08	Montréal
LES IMMEUBLES BER-PIE INC. 1846-9312	81 05 28	Beauce
LES IMMEUBLES DES ANNÉES 1980 INC. 1847-3132	81 06 05	Montréal
LES IMMEUBLES DI POLI LTÉE 1846-8587	81 05 26	Montréal
LES IMMEUBLES ROD BERGER INC. *ROD BERGER REALTIES INC.* 1847-3868	81 06 10	Terrebonne
IMPORTATIONS CANDIAC INC. 1847-3306	81 06 08	Montréal
IMPRESSION S.J.B. INC. 1847-3660	81 06 09	Québec
LES INDUSTRIES CLAVEAU ET CÔTÉ INC. 1847-2902	81 06 05	Chicoutimi
LES INVESTISSEMENTS DU HAUT CANTON INC. 1847-2944	81 06 05	Labelle
JOANNETTE & TANGUAY INC. 1847-3124	81 06 05	Montréal
L.R. INVENTAIRE INC. 1845-9834	81 04 30	Montréal
JOS LAHOUD & FILS INC. 1847-4064	81 06 11	Québec
JEAN LEBEL INC. 1847-3223	81 06 08	Montréal
LÉVIS COUTURE INC. 1847-3587	81 06 09	Saint-François
LOCATION CASCADE INC. 1847-4031	81 06 11	Montréal
LOCATION GESTEL INC. 1847-2712	81 06 04	Québec
LUSSIER & BERNATCHEZ INC. 1847-3330	81 06 08	Montréal
MAISON 1800 LTÉE 1847-3892	81 06 10	Montréal
LE MAÎTRE BRICOLEUR INC. 1847-3926	81 06 11	Bedford

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
MARCHÉ JOUVENCE INC. 1847-3736	81 06 10	Québec
MARCHÉ ST-CHARLES (1981) INC. 1847-3249	81 06 08	Montréal
MEUBLES EXPO-MART (1981) INC. 1847-2829	81 06 05	Joliette
1847-0625 QUÉBEC INC. 1847-0625	81 06 04	Montréal
1847-0633 QUÉBEC INC. 1847-0633	81 06 04	Montréal
1847-0641 QUÉBEC INC. 1847-0641	81 06 05	Montréal
1847-0658 QUÉBEC INC. 1847-0658	81 06 05	Montréal
1847-2191 QUÉBEC INC. 1847-2191	81 06 03	Québec
1847-2779 QUÉBEC INC. 1847-2779	81 06 05	Montréal
1847-2787 QUÉBEC INC. 1847-2787	81 06 05	Montréal
1847-2795 QUÉBEC INC. 1847-2795	81 06 05	Montréal
1847-3017 QUÉBEC INC. 1847-3017	81 06 05	Roberval
1847-3058 QUÉBEC INC. 1847-3058	81 06 05	Québec
1847-3389 QUÉBEC INC. 1847-3389	81 06 08	Montréal
1847-3454 QUÉBEC INC. 1847-3454	81 06 08	Mingan
1847-3462 QUÉBEC INC. 1847-3462	81 06 08	Mingan
1847-3629 QUÉBEC INC. 1847-3629	81 06 09	Beauce
1847-3645 QUÉBEC INC. 1847-3645	81 06 09	Saint-Hyacinthe
1847-4098 QUÉBEC INC. 1847-4098	81 06 11	Montréal
1847-4312 QUÉBEC INC. 1847-4312	81 06 11	Québec
1847-4320 QUÉBEC INC. 1847-4320	81 06 11	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
MISOL INC. 1847-2571	81 06 04	Roberval
MONSIEUR FREIN INC. *MISTER BRAKE INC.* 1847-3272	81 06 08	Drummond
MOTOSPORT RIMOUSKI INC. 1847-3769	81 06 10	Rimouski
OPTIQUE DE LA BAIE INC. 1847-2589	81 06 04	Bonaventure
OSAKA CONSTRUCTION (1981) INC. 1847-3504	81 06 09	Terrebonne
OUELLETTE & RICHARDS INC. 1847-1896	81 06 02	Saint-Maurice
PAVILLON KIPAWA INC. 1847-3447	81 06 08	Labelle
LES PIÈCES D'AVIONS D.M. INC. 1847-4106	81 06 11	Richelieu
PLACEMENTS ARLAN INC. 1847-3066	81 06 05	Beauce
LES PLACEMENTS CAROLINE & GUILLAUME INC. 1847-3876	81 06 10	Saint-Hyacinthe
LES PLACEMENTS DESCHÊNES & FERLAND INC. 1847-3751	81 06 10	Montréal
LES PLACEMENTS LUDOBEC INC. 1847-2548	81 06 04	Québec
POISSONNERIE LELIÈVRE & BÉRUBÉ INC. 1847-3298	81 06 08	Rimouski
LA POMME D'ARINETTE INC. 1846-8165	81 05 25	Gaspé
LES PRODUITS AÉRONAUTIQUES D.S. INC. 1847-4122	81 06 11	Richelieu
LES PRODUITS L-P.L. INC. 1847-4056	81 06 11	Trois-Rivières
LES PUBLICATIONS TOUCHÉ INC. 1847-3686	81 06 09	Montréal
R.D. RÉDACTION INC. 1847-3074	81 06 05	Québec
RÉFRIGÉRATION CAL-AIR INC. 1847-3520	81 06 09	Beauharnois
LES RÉNOVATIONS VALADE INC. 1847-2605	81 06 04	Terrebonne
LES RESTAURANTS GARY INC. 1847-3595	81 06 09	Saint-Maurice

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
RESTAURIUM INC. 1847-3108	81 06 04	Montréal
RIMBO BAR INC. 1847-4130	81 06 11	Montréal
SALON DE COIFFURE MALARD INC. 1847-2761	81 06 05	Longueuil
SANBEC (1981) LTÉE 1847-3041	81 06 05	Terrebonne
SÉRI-PUBLICITÉ INC. 1847-2209	81 06 03	Québec
SERVICE DE REPRÉSENTATION A.L. INC. 1847-4015	81 06 11	Richelieu
SERVICE D'IMPÔT R.S. INC. 1847-3546	81 06 09	Drummond
LES SERVICES D'ASSURANCE ROBERT SÉGUIN LTÉE 1847-3314	81 06 08	Labelle
SERVICES LINGUISTIQUES NJD INC. 1847-2860	81 06 05	Longueuil
SOCIÉTÉ D'INSPECTIONS A.I.R.D. INC. 1847-3165	81 06 08	Montréal
STATION DE SERVICE BAIE-D'URFÉ INC. 1847-3694	81 06 09	Montréal
STATION DE SERVICE GERMAIN SIMARD LTÉE 1847-3934	81 06 10	Iberville
TÉLÉ-ALARME INC. 1847-3181	81 06 08	Terrebonne
TEXTILES DAM INC. 1847-3652	81 06 09	Québec
TOUCHETTE, ST-PIERRE ET ASSOCIÉS INC. 1847-2597	81 06 04	Montréal
TRANSPORT GASTON LALANCETTE INC. 1847-3827	81 06 10	Roberval
TRANSPORT JACQUES DUPONT INC. 1847-2928	81 06 05	Saint-Hyacinthe
TRANSPORT JENNIE INC. 1847-2738	81 06 05	Québec
LES 3 TREMBLAY PAYSAGISTES INC. 1847-3140	81 06 05	Terrebonne
UCROTEL INC. 1847-2662	81 06 04	Beauce
VIN-PRO DÉVELOPPEMENT LTÉE 1847-2878	81 06 05	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
VOYAGES CUMULUS INC. 1847-3983	81 06 11	Beauharnois
VRAC CALDWELL INC. 1847-3025	81 06 05	Kamouraska

13452-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Délivrance d'un certificat de continuation

Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
ACTION VEHICLE CORPORATION 1229-0698	70 04 08	81 06 01	CORPORATION VÉHICULE ACTION *ACTION VEHICULE CORPORATION*
ASSURANCE MURDOCH, CREVIER INC. 1241-4595	67 05 25	81 06 01	
ASTRONICOR INC. 1466-7810	76 05 03	81 06 02	
AUBERGE DE LA COLLINE (1978) INC. 1631-3744	78 11 20	81 05 28	
AUTO GILLES LÉGER INC. 1463-7649	75 12 18	81 06 01	
AUTOBUS PONT-ROUGE LIMITÉE 1235-1854	65 01 07	81 06 04	
AUTOMOBILES RÉDAN INC. 1475-5706	77 03 24	81 05 29	
BACHAND ÉLECTRIQUE LTÉE 1160-2760	63 01 15	81 06 01	
R.P. & M. BÉLANGER INC. 1215-6014	71 08 10	81 05 26	
BERNARD BLANCHETTE INC. 1465-1897	76 03 02	81 05 29	
CAISSE, CHARTIER ET ASSOCIÉS INC. 1245-4930	71 09 17	81 05 29	
CANTINE-BUFFET FLEUR DE LYS INC. 1470-6048	76 10 04	81 05 28	BUFFET FLEUR DE LYS INC.
CINÉMA PROGRESSIF R.R. INC. 1355-0645	74 01 28	81 05 29	
CLUB POLO MARINA INC. 1234-3422	75 02 17	81 05 29	

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
COIFFURE ÎLE LAVAL INC. 1371-9182	75 04 01	81 06 02	
CONEXFOR INC. 1504-5297	76 08 06	81 06 01	
CONSTRUCTION BEAUDOIN (1977) INC. 1509-3305	77 12 07	81 05 29	
CONSTRUCTIONS LOUISBOURG LTÉE 1152-4980	54 06 09	81 05 28	
LES CONSTRUCTIONS RÉAL MARTEL INC. 1477-3774	77 05 10	81 06 02	
CORPORATION OUTILS QUÉBEC 1364-3259	75 08 01	81 06 01	
F.R. DALLAIRE INC. 1167-1187	61 02 21	81 06 01	
L. D'AMOUR INC. 1124-9190	66 05 16	81 05 28	
DISTRIBUTION NORLAC INC. 1467-5862	76 06 09	81 05 14	
DRAGON CONSTRUCTION LIMITÉE 1152-8650	48 05 20	81 05 25	
DRUMMOND TEXTILE LTD. 1201-4759	70 11 19	81 05 27	DRUMMOND TEXTILE LTÉE *DRUMMOND TEXTILE LTD.*
ÉDITIONS THÉLÈME INC. 1286-0789	63 04 05	81 05 27	
ÉLECTRONIQUE G.P. LTÉE 1479-9951	77 08 02	81 06 03	
ENTREPÔT DE MARCHANDISES LTÉE 1287-6371	64 12 28	81 05 28	
LES ENTREPRISES ALAIN LABROSSE INC. 1639-1211	79 09 28	81 06 02	
LES ENTREPRISES C.V. INC. 1638-7557	79 09 10	81 05 27	
LES ENTREPRISES N.G. INC. 1465-7969	76 03 25	81 05 29	
LES ENTREPRISES RAYMOND J. RÉMILLARD LTÉE 1509-4154	77 12 12	81 03 16	
LES ENTREPRISES S.J.M. INC. 1354-3988	74 06 26	81 05 28	
LES ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ ARKON INC. 1121-1778	59 10 14	81 06 01	
ÉVAPORATEURS SMALL FRÈRES INC. 1194-5797	69 12 23	81 05 29	

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
EXCAVATION VALIQUETTE LTÉE 1151-8305	69 10 09	81 05 29	
EXPRESS J.B. BAILLARGEON (1976) INC. 1470-4100	76 09 24	81 05 25	
FERMES M. & R. LEBLANC INC. 1635-1991	79 04 03	81 05 28	
FERMES NEVERETT INC. 1361-4961	75 01 29	81 05 29	
CLAUDE FORGET (1979) INC. 1632-5953	79 01 03	81 06 02	
GESTION DESSAU LTÉE 1252-4880	70 07 06	81 05 29	
GILL TRUCK PLAZA LTD. 1186-0889	68 02 13	81 05 28	HALTE DES ROUTIERS GILL INC. *GILL TRUCK PLAZA INC.*
LES GLISSIÈRES M.V. INC. 1465-6557	76 03 16	81 05 29	
L'HEBDO DE PORTNEUF LTÉE 1330-8093	73 05 07	81 06 01	
S. HERLICH CO. (REPENTIGNY) 1265-6021	43 12 09	81 05 29	CIE S. HERLICH (REPENTIGNY) LTÉE *S. HERLICH CO. (REPENTIGNY) LTD.*
W.A. HODGINS INC. 1150-3448	26 03 05	81 05 26	
PIERRE J. HOGUE & ASSOCIÉS INC. 1266-0734	71 05 06	81 06 02	
HÔTEL BOIS-JOLI INC. 1186-1051	58 08 19	81 05 28	
L'IMPRIMERIE DONNACONA (1975) LTÉE 1463-2285	75 11 24	81 06 01	
IMPRIMERIE FANTASIA LTÉE 1504-5776	76 08 12	81 05 29	
LES INDUSTRIES UNIK LTÉE 1471-5965	77 01 03	81 05 28	
INTERNATIONAL REBUILDING CORPORATION LIMITED 1116-7624	59 01 30	81 06 04	DISTRIBUTION I.R.C. INC. *I.R.C. DISTRIBUTION INC.*
LES INVESTISSEMENTS D.M.C. INC. 1372-0206	75 04 09	81 05 26	
ÉMILIEN LANDRY LTÉE 1189-7485	60 03 22	81 06 02	
MARCEL LESSARD & ASSOCIÉS (1980) INC. 1641-2652	80 02 01	81 06 04	LES IMMEUBLES MICHEL GUERTIN INC.

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
SAMUEL LEZNOFF & CO. LTD. 1114-7600	55 03 25	81 05 28	
LOCATION DE CAMIONS GILL LTÉE 1361-6057	75 02 18	81 05 28	
M.D. RÉFRIGÉRATION, INC. 1131-5710	66 06 28	81 05 28	
ÉLOI MAHEU INC. 1464-7184	76 02 09	81 05 27	
MAISON MUSICALE G.W. INC. 1629-4605	78 08 31	81 05 27	LES ENTREPRISES DE GESTION PAUL SILLS INC.
MARANDA & LABRECQUE, LIMITÉE 1103-1200	35 06 12	81 06 01	
MARCHÉ MARC GIRARD INC. 1467-8122	76 06 15	81 05 29	
MÉTALLISATION DU NORD INC. 1202-9336	70 05 06	81 05 29	
MONT PLANTE INC. 1152-6019	53 02 13	81 05 29	
PARR & LECONTE INC. 1630-7324	78 10 25	81 06 01	LES AUTOMOBILES PARR & LECONTE INC.
LES PIÈCES D'AUTO BELLES INC. 1626-3543	78 05 10	81 05 29	
LES PIÈCES D'AUTO CARPENTIER INC. 1473-1103	77 01 13	81 05 29	
PIÈCES D'AUTO DUVERNAY (1974) INC. 1370-5140	74 11 27	81 06 02	
PIGEON & ST-JACQUES INC. 1464-5089	76 01 30	81 05 28	
LES PISCINES DESCHAMPS INC. 1504-0074	76 06 25	81 06 01	YVON LAUZON CONSTRUCTION INC.
PLACEMENTS N. CHAMPAGNE LTÉE 1503-7971	76 06 09	81 05 28	
PLANIGESCO INC. 1354-2246	74 03 27	81 06 03	
POLY PLACEMENTS P. L. INC. 1629-6618	78 09 11	81 05 29	
PRODUITS DE PAPIER DE JOLIETTE INC. 1131-7021	66 01 21	81 05 28	
RÉNOVATION MONBART INC. 1331-8423	72 12 20	81 06 01	
RESTAURANT LA BONNE BOUFFE DE PAPY INC. .. 1506-2367	77 08 22	81 05 20	

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
RIOUX ET PAQUET INC. 1359-5889	74 02 11	81 05 27	
SAINT-HILAIRE (1964) INC. 1155-3880	64 01 29	81 06 02	
SCHWARTZ PLOMBERIE ET CHAUFFAGE LTÉE 1118-3449	63 09 11	81 05 23	
SIGNALISATION ROUTIÈRE DE LA CAPITALE INC. 1844-5676	81 03 24	81 06 03	SIGNALISATION DE LA CAPITALE INC.
LA SOCIÉTÉ ANDRÉ BROUARD INC. 1155-1991	68 08 30	81 05 28	
SUMO LTÉE 1285-3900	70 03 31	81 05 28	
TRANSPORT AÉRIEN SEPT-ÎLES INC. 1348-1379	72 07 12	81 06 01	
VISITE TOURISTIQUE DE QUÉBEC INC. 1286-9858	71 12 21	81 05 29	
VOGUE SHOE SHOP (FAIRVIEW) LTD. 1135-0444	65 06 25	81 05 29	MAGASIN DE CHAUSSURES VOGUE (FAIRVIEW) LTÉE *VOGUE SHOE SHOP (FAIRVIEW) LTD.*
W.J.N. INCORPORATED 1268-7802	70 12 10	81 05 28	
LAURENT WILSON INC. 1357-4819	74 02 25	81 05 27	IMMEUBLES L. WILSON (1981) INC.

13452-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Délivrance d'un certificat de fusion

Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat de fusion à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
AUTO L. MORIN INC. 1847-3082	LA CHAUDIÈRE, TOYOTA INC. AUTO L. MORIN INC.	81 06 01	Beauce
LES ENTREPRISES VERDI INC. 1847-3553	LA MAISON DE FRUITS ET LÉGUMES SUPRA INC. LES ENTREPRISES VERDI INC.	81 06 06	Montréal

13452-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Délivrance d'un certificat de modification

Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de la modification	Modification
ALBISOL (TERREBONNE) INC. 1630-7407	78 10 24	81 06 03	De la dénomination sociale: ISOLATION RÉNOVATION (TERREBONNE) INC.
AUTOMOBILES CLAUDE HAMEL INC. .. 1341-4990	73 10 30	81 05 25	De la dénomination sociale: LES IMMEUBLES CLAUDE HAMEL INC.
CENTRE DU PNEU DE BERTHIERVILLE INC. 1370-3269	74 11 08	81 06 04	Du capital-actions
CINÉMA MÉGANTIC LTÉE..... 1167-1898	68 06 17	81 06 04	Du capital-actions
CUISINERIE DANOU INC. 1634-2537	79 03 02	81 06 04	Du capital-actions
ENTREPRISE GAÉTAN HOULE INC. 1841-8293	80 12 19	81 06 05	Du district: Montréal
ENTREPRISES F-4 DION INC. 1195-1597	69 06 09	81 06 05	1) Du capital-actions; 2) des dispositions.
GESTION JOCELYNE CHARBONNEAU LTÉE 1846-3240	81 05 08	81 06 09	De la dénomination sociale: ENTREPRISE JOCELYNE CHARBONNEAU LTÉE
GESTION MONIQUE CHARBONNEAU LTÉE 1846-3265	81 05 08	81 06 09	De la dénomination sociale: ENTREPRISE MONIQUE CHARBONNEAU LTÉE
GESTION P.N. CHARBONNEAU LTÉE ... 1846-3232	81 05 08	81 06 09	De la dénomination sociale: ENTREPRISE P.N. CHARBONNEAU LTÉE
GESTION SERGE CHARBONNEAU LTÉE. 1846-3257	81 05 08	81 06 09	De la dénomination sociale: ENTREPRISE SERGE CHARBONNEAU LTÉE
LES GESTIONS ARCHAMBAULT DE STE-ROSE LTÉE 1846-4701	81 05 15	81 06 08	Du capital-actions
GESTIONS CORONA INC. 1350-1168	42 06 19	81 06 08	Des dispositions
LES GESTIONS MARC LTÉE 1846-4727	81 05 15	81 06 08	Du capital-actions
LES GESTIONS R.A. LTÉE 1846-4719	81 05 15	81 06 08	Du capital-actions
GROUPE THERMOCONSEIL INC. 1644-9068	80 05 28	81 06 05	De la dénomination sociale: SEGETHERM INC.
IMMEUBLE VIEUX SUN LIFE INC. 1647-7648	80 09 25	81 06 08	Du nombre des administrateurs: 4
INSTRUMENTATION RODROL INC. 1462-6857	75 10 16	81 06 09	Du capital-actions
KANAC DÉMOLITION INC. 1647-7168	80 09 24	81 06 02	De la dénomination sociale: DÉMOLITION KANAQUE INC.

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de la modification	Modification
MAYER & FRÈRES INC. 1363-8713	75 06 02	81 06 08	Du capital-actions
1139-5647 QUÉBEC INC. 1139-5647	57 09 20	81 06 09	De la dénomination sociale: LES PLACEMENTS GESTGINCO INC.
1641-9012 QUÉBEC INC. 1641-9012	80 05 29	81 06 05	De la dénomination sociale: FERME ARGÉRI INC.
1641-9657 QUÉBEC INC. 1641-9657	80 11 24	81 05 27	De la dénomination sociale: LES ENTREPRISES ERAMELLE GAZ NATUREL INC.
1641-9772 QUÉBEC INC. 1641-9772	80 12 23	81 06 01	Du capital-actions
1843-4068 QUÉBEC INC. 1843-4068	81 02 20	81 06 08	De la dénomination sociale: FERME CLERMONT INC.
1844-8944 QUÉBEC INC. 1844-8944	81 03 31	81 06 05	De la dénomination sociale: PLACEMENTS VILLAJOIE INC.
1845-6442 QUÉBEC INC. 1845-6442	81 04 27	81 06 08	De la dénomination sociale: COPIEURS RIVE-SUD INC.
1846-4735 QUÉBEC INC. 1846-4735	81 05 15	81 05 28	De la dénomination sociale: BISTRO CHEZ GUILLAUME INC.
1847-2159 QUÉBEC INC. 1847-2159	81 06 03	81 06 09	De la dénomination sociale: PUBLICATIONS RÉGIONALES G.R.F. INC.
MORIN INCORPORÉ 1168-8785	54 05 06	81 06 10	Du capital-actions
NETTOYEUR DE TAPIS GRENON INC. .. 1505-0123	76 09 17	81 06 08	De la dénomination sociale: SERVICE D'ENTRETIEN GRENON INC.
PAMSYN INC. 1643-4649	80 04 09	81 06 10	Du capital-actions
PLACEMENTS J.P.C. INC. 1246-8435	71 12 28	81 06 03	1) Du capital-actions; 2) des dispositions.
POLY-ACTIONS INC. 1638-5924	79 08 31	81 06 04	1) Du capital-actions; 2) des dispositions.
PRO LO BER INC. 1846-5104	81 05 19	81 06 08	Du capital-actions
PROMOTIONS CAMÉLÉON INC. 1505-1691	76 09 29	81 06 08	Du district: Beauharnois
LES PROMOTIONS EXECOM INC. 1644-6807	80 05 20	81 05 27	Du nombre des administrateurs: minimum 1, maximum 20
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE LES RESTAURATEURS INC. 1284-0153	66 07 18	81 06 10	Du capital-actions
TAVERNE 67 INC. 1846-3075	81 05 07	81 06 08	De la dénomination sociale: BRASSERIE 67 INC.
THOMPSON & ALIX LTÉE 1846-3646	81 05 11	81 06 10	Des dispositions

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de la modification	Modification
THURSDAY'S RESTAURANT & BAR INC. 1236-3586	72 05 03	81 06 10	De la dénomination sociale: RESTAURANT & BAR THURSDAY INC. *THURSDAY'S RESTAURANT & BAR INC.*

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

13452-o

Délivrance d'un certificat rectifié/complété

Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat rectifié/complété à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Nature du certificat remplacé	Date du certificat remplacé	Date du certificat rectifié/complété
CENTRE DU PNEU DE BERTHIERVILLE INC. 1370-3269	Continuation	80 12 23	81 06 05
CHÉNÉDOO SPORTS INC. 1149-4317	Continuation	81 04 29	81 06 11

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

13452-o

Compagnies — Loi sur les (Partie 3)

Lettres patentes

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
ACTION-CHANTIER DE QUÉBEC INC. 1844-6351	81 03 23	540, Ste-Hélène, Québec
AMICALE DES ÉLÈVES DU PENSIONNAT NOTRE-DAME-DE-LA-PRÉSENTATION DE COATICOOK INC. 1843-6519	81 05 21	343, rue St-Jacques nord, Coaticook
ASSOCIATION CULTURELLE CHINOISE DE L'INSTITUT KAI LEUNG LTÉE 1845-6509	81 04 30	1108, boulevard St-Laurent, Montréal
ASSOCIATION DE SOCCER-FOOTBALL DE LA RÉGION 03 1845-8141	81 05 01	225-1900, boul. Charest ouest, Sainte-Foy
ASSOCIATION DES COMMERÇANTS DE BARRAUTE 1846-2606	81 05 14	Barraute

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
ASSOCIATION DES HOMMES SÉPARÉS OU DIVORCÉS DU QUÉBEC 1847-0096	81 05 29	Québec
ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT L'ARCHIPEL INC. 1842-5207	81 01 23	1361, avenue Green, Montréal
L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES CADRES DE LA CITÉ DE BEAUHARNOIS 1846-2549	81 05 13	105, rue St-Laurent, Beauharnois
L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE PÉDAGOGIE COLLÉGIALE 1845-1898	81 04 09	1300, 8e Avenue, Québec
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES ANIMATEURS DE PASTORALE DE CEGEPS 1846-2499	81 05 13	119, 6e Rang, Mont-Carmel
L'ATELIER D'ÉCRITURE DE BELOEIL 1844-7318	81 05 13	Beloeil
LE CHOEUR DE PAUL INC. 1845-6749	81 04 16	9386, place Olivier-Maurault, Montréal
CINÉ-CLUB DES TEMPS MODERNES 1846-2150	81 05 11	4857, Garnier, Montréal
LE CLUB DE HOCKEY LES PÉLICANS INC. 1845-6665	81 04 14	296, promenade Lorraine, Baie-d'Urfé
CLUB DE JUDO D'ARGENTEUIL INC. 1844-6567	81 03 24	335, rue Grâce, Lachute
CLUB DE L'ÂGE D'OR DES COEURS ARDENTS 1842-4937	81 05 19	8615, Ste-Claire, Sainte-Claire
CLUB HORS ROUTE 4 X 4 ST-CONSTANT INC. 1844-7128	81 03 27	Saint-Constant
CLUB LIONS ROSEMÈRE & DISTRICT INC. 1845-7820	81 04 28	Rosemère
CLUB URGENCE S.O.S. SECOURS DE LA MAURICIE INC. 1844-6617	81 05 05	Shawinigan
COMITÉ DE LA FÊTE NATIONALE (VILLE DE LE GARDEUR) 1844-6468	81 03 23	137, Villandré, Le Gardeur
COMITÉ LOCAL DES LOISIRS DE CHARTIERVILLE INC. 1847-0120	81 05 29	Chartierville
CORPORATION D'ANTI-GYMNASTIQUE DE RIMOUSKI INC. 1846-2366	81 05 12	Rimouski
ENSEMBLE VOCAL AUX QUATRE VENTS 1842-0950	81 05 22	455, St-Rédempteur, Matane
FESTIVAL DU BLÉ D'INDE DE NEUVILLE INC. 1846-7308	81 05 28	23, rue Père-Rhéaume, Neuville

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
FONDATION DES JEUX DU QUÉBEC INC. 1845-8042	81 04 30	Montréal
LES HABITATIONS HÉLÈNE-DESPORTES 1846-6136	81 05 19	1330, Prieur est, Montréal
LOISIRS SAINT-LOUIS DE L'ÎLE-AUX-COUDRES INC. 1844-6377	81 03 23	Île-aux-Coudres
MOUVEMENT POUR LE RESPECT DES DROITS DES MALADES CHRONIQUES (CENTRE MAURICIE) 1845-8091	81 04 30	Shawinigan
LE MUSÉE DU BÛCHERON LES PILES INC. 1845-6574	81 04 15	780, 5e Avenue, Grandes-Piles
PHILADO 1846-2705	81 05 14	Saint-Philippe
SÉRIRACCORD INC. 1847-0088	81 05 29	5091, chemin du Lac, Saint-Gabriel-de-Brandon
SOCIÉTÉ D'HABITATION VILLAGE JEANNE-MANCE DE MONTRÉAL 1845-6921	81 04 21	3707, rue Jeanne-Mance, Montréal
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE SAINT-LÉONARD-DE-PORT-MAURICE 1842-5389	81 01 26	Saint-Léonard
SOLEIL DES RETRAITÉS INC. 1846-2614	81 05 14	3915, Jacques-L'Abadie, Trois-Rivières
LE THÉÂTRE TOUT COURT L'ÉTOILE 01 1846-1723	81 05 07	3870, rue Drolet, Montréal
VOIX DE FEMMES 1843-6782	81 02 26	3954, St-Denis, Montréal

13452-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Compagnies étrangères — Loi sur les

Changements

Les compagnies étrangères ci-dessous mentionnées donnent avis des changements suivants:

Nom de la compagnie	Date des changements	Changements
ALDEN ELECTRONIC & IMPULSE RECORDING EQUIPMENT COMPANY, INC. 1469-1125	81 03 18	De l'agent principal: Me John A. Ogilvy Léry

13452-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Nouveau permis

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les compagnies étrangères, un nouveau permis a été accordé à la corporation suivante:

Nom de la compagnie ou sa version	Date du nouveau permis
APPAREILS ÉLECTRONIQUES STEINTRON INTERNATIONAL LTÉE 1324-5493	81 06 08

13452-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Nouveau permis

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les compagnies étrangères, un nouveau permis a été accordé aux corporations suivantes:

* Nom de la compagnie ou sa version ** Nom d'emprunt	Date du nouveau permis
** LES CENTRES COMPUTREX LTÉE 1248-2972	81 06 04
** N.L. RUCKER INC. 1885-7938	81 06 08
** SOCIÉTÉ ÉLECTRONIQUE ALDEN INC. 1469-1125	81 06 04

13452-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Permis

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les compagnies étrangères, un permis a été accordé aux corporations suivantes:

Nom de la compagnie	Date du permis	Nom et adresse de l'agent principal	Adresse du bureau principal
** J.C. DIONNE ENTREPRENEUR LTÉE	81 06 08	M. Jean Landry Pointe-à-la-Croix	Pointe-à-la-Croix
* R.L. POLK & CIE LTÉE 1846-7241	81 06 02	M. Joseph R. Nuss 626, avenue Clarke Westmount	4111, Tour de la Bourse 800, place Victoria Montréal

13452-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Renseignements sur les compagnies — Loi concernant les

Lettres patentes annulées

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu des articles 6 et suivants de la Loi concernant les renseignements sur les compagnies, les corporations dont les noms suivent sont annulées à compter de la date de la publication de ce deuxième avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date de constitution
1469-3360	ABATTOIR DE TILLY INC.	49, rue Roger, Saint-Apollinaire (Lotbinière)	76 08 20
1479-4184	ACCÉLÉRATION SERVICE INFORMATIQUE INC.	100, avenue d'Youville, bur. 505, Québec	77 07 12
1464-8224	ACCOMMODATION LAPRAIRIE INC.	La Prairie	76 02 16
1465-4131	AÉRO-SERVICE DRUMMOND INC. *DRUMMOND AERO-SERVICE INC.*	Drummondville	76 03 10
1469-3592	AÉRO-SERVICES ST-HUBERT INC. *ST-HUBERT AERO-SERVICES INC.*	St-Hubert (Chambly)	76 08 23
1466-0807	AGENCE B.M.F. INC.	24, rue Allard, Québec	76 04 06
1468-0037	AGENCE BEAUSÉJOUR INC.	Québec	76 06 23
1477-7866	AGENCE CLAUDE LIMOGES INC.	1725, rue Costain, St-Bruno-de-Montarville (Chambly)	77 05 16
1462-4688	AGENCE D'INVENTAIRE G.B.H. INC. *G.B.H. INVENTORY AGENCY INC.*	2665, chemin du Petit-Village, Beauport	75 10 08
1476-6638	AGENCE D'INVESTIGATION ET DE SÉCURITÉ DU ROYAUME INC.	452, boul. Ste-Geneviève, Chicoutimi	77 04 18
1476-9921	ALIMENTATION CAP-ST-IGNACE INC.	Cap-St-Ignace (Montmagny)	77 04 26
1467-0657	ALIMENTATION CLAUDE & GUY INC.	Charlesbourg	76 05 13
1478-9713	ALIMENTATION R.L. INC.	356, avenue Clifton, Otterburn-Park (Rouville)	77 06 27
1466-2217	ALIMENTATION RAYMOND PARÉ INC.	3061, boul. du Jardin, Charlesbourg	76 04 12
1477-7502	ALIMENTS UNIQUES INC. *UNIQUE FOOD INC.*	Beloeil (Verchères)	77 05 17
1463-7748	AMÉNAGEMENT JOURDAIN INC.	980, rue Achigan ouest, New-Glasgow (Terrebonne)	75 12 19
1478-0639	AMEUBLEMENTS CHARLES ET FILS INC.	113, rue Galipeau, Thurso (Papineau)	77 05 26
1478-8483	AMUSEMENTS JAGAR INC.	171, boul. Labrosse, Gatineau	77 06 20

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date de constitution
1364-6054	ANTIROUILLE CHICOUTIMI INC.	Chicoutimi	75 07 11
1477-0606	AQUACULTURE DES ÎLES INC.	Cap-aux-Meules (Îles-de-la-Madeleine)	77 04 28
1467-6589	AREPI INC.	Montréal	76 06 08
1476-3106	ARIMO INC.	Amos	77 04 06
1466-9758	ARTISANAT LE PATRIMOINE INC.	363, route Pincourt, Québec	76 05 11
1465-7977	ATELIERS P.R.S. LTÉE	1029, 11e Rang, Ste-Cécile-de-Milton (Shefford)	76 03 25
1364-3119	AUBERGE MIGUASHA INC. *MIGUASHA LODGE INC.*	Nouvelle (Bonaventure)	75 06 25
1503-5462	AUBERGE NID CONDOR INC.	1599, rue Principale, Granby	76 05 20
1477-3782	AUTO G.M.C. INC.	5205, boul. Henri-Bourassa, Québec	77 05 10
1477-8518	AUTOMOBILES BOURGJOLY INC.	St-Hyacinthe	77 05 19
1464-5246	AUTOMOBILES J. LAMONTAGNE INC.	362, 63e Rue est, Charlesbourg	76 02 03
1461-8896	AUTOS USAGÉES L.J.S. INC.	Alma	75 09 10
1473-5716	BACKU INC.	Route rurale 317, Ripon (Papineau)	77 01 26
1476-8212	BARBECUE LA CÔTE INC.	17, rue Pari, St-Constant (Laprairie)	77 04 21
1478-8095	BEAUDOIN & DESSUREAULT INC.	8500, boul. Henri-Bourassa, bureau 236, Charlesbourg	77 06 17
1237-0953	BEAUGER INC	Victoriaville	69 01 31
1364-1295	RAYMOND J. BELASKY INC.	310, rue Notre-Dame, Hull	75 06 12
1477-0036	BLUTEAU & FRÈRES INC.	Wickham (Drummond)	77 04 26
1466-7380	BOISART INC.	739, rue Audet, Magog (Stanstead)	76 04 30
1466-2712	N. & R. BORNAIS INC.	229, 6e Rue, Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine (Champlain)	76 04 12
1363-6493	TONY BOUTET INC.	St-Rédempteur (Lévis)	75 05 21
1366-9320	BOUTIQUE ALEXANDRE INC.	290, rue Richelieu, Beloeil	75 09 12
1475-8163	BOUTIQUE BOULE DE GOMME INC.	Chambly	78 02 15
1475-6753	BOUTIQUE GERRY MARCOTTE INC.	Pont-Rouge (Portneuf)	77 03 31
1479-4978	BOUTIQUE LA CABALE INC.	Granby	77 07 14
1475-8395	BOUTIQUE LE BONHOMME DE LA FONTAINE INC.	292, boul. Sir-Wilfrid-Laurier, Beloeil	77 09 27

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date de constitution
1505-3473	BOUTIQUE LE CHEVALET INC.	176, rue Jeannotte, Mont-St-Hilaire (Rouville)	76 10 18
1364-7060	BOUTIQUE LE RENDEZ-VOUS DU FUMEUR INC.	Ste-Marie (Beauce)	75 07 16
1475-5391	BOUTIQUE LES TRUMHUCHES INC.	41, rue Sous-le-Fort, Québec	77 03 23
1477-8799	BOUTIQUE MAURICIENNE DE CHASSE & PÊCHE INC.	Cap-de-la-Madeleine	77 05 20
1463-3762	BOUTIQUE QUI ST-SAUVEUR INC.	St-Sauveur-des-Monts (Terrebonne)	75 11 05
1472-4850	BOUTIQUE UNISEXE PLESSIS INC.	Plessisville (Mégantic)	76 12 20
1464-5295	BRASSERIE ARNOLD INC.	900, 9e Avenue, Charny (Lévis)	76 01 30
1476-3288	BRASSERIE GÉRARD ET GUY INC.	St-Agapitville (Lotbinière)	77 04 06
1473-5542	BRASSERIE LA CALÈCHE DORÉE INC	Québec	77 01 26
1462-0231	BRASSERIE LA PASSERELLE INC.	Boulevard Royal, Trois-Rivières	75 09 18
1364-3408	BRASSERIE LE MOULIN DU REPOS INC.	St-Léonard-d'Aston (Nicolet)	75 06 23
1464-1625	BRASSERIE LE SALOON D'ANTAN INC.	1249, Villa-des-Bois, Ste-Foy	76 01 14
1465-0543	BRITT, LALANDE & ASSOCIÉS INC.	Amos	76 02 23
1478-2429	BROFARD INC.	Saint-Alphonse (Shefford)	77 06 01
1461-3079	BROLEF INC.	115, rue Toupin, Cap-de-la-Madeleine	75 08 08
1463-1089	CÂBLOVISION TEMIS INC.	Notre-Dame-du-Lac (Témiscouata)	75 11 14
1177-7174	CAMPEUR MODERNE INC	6800, boul. Jean-XXIII, Trois-Rivières-Ouest	68 03 18
1364-1469	CAMPING DE LA MONTAGNE INC.	153, rue Jeanne-Mance, Beloeil	75 06 13
1464-8935	CANTINE GERMAIN LIMITÉE	Chibougamau (Territoire-du-Nouveau-Québec)	76 02 17
1366-0840	CAVE À VINS LA VOÛTE INC.	594, ch. des Cèdres, Piedmont (Terrebonne)	75 07 07
1462-5164	CENTRE CHIROPRATIQUE DE LENNOXVILLE INC.	Lennoxville (Sherbrooke)	75 10 09
1462-9554	CENTRE DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE DES MILLE-ÎLES INC.	42, rue Élizabeth, Boisbriand (Terrebonne)	75 11 05
1363-4274	CENTRE DE PLEIN-AIR ICHITACAMA INC.	Lamarche (Chicoutimi)	75 05 09
1168-0469	CENTRE DU PNEU VICTORIAVILLE INC.	7905, boul. St-Laurent, Montréal	65 01 11

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date de constitution
1462-4787	CERCLE DES AFFAIRES DE ST-FÉLICIEN INC.	1025, boul. Sacré-Coeur, St-Félicien (Lac-St-Jean-Ouest)	75 10 07
1463-6534	CHOQUETTE & DESJARDINS INC.	Val-d'Or	75 12 11
1366-0337	CLINIQUE CHIROPRATIQUE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU INC.	25, rue Mésy, Beloeil	75 07 03
1366-0907	CLINIQUE CYBEREL DE GRANBY INC.	139, rue Principale, Granby	75 07 09
1365-6343	CLINIQUE CYBEREL DE VICTORIAVILLE INC.	520, rue Notre-Dame est, Victoriaville	75 06 02
1247-3740	MARCEL CLOUTIER INC	895, Marillac, Sherbrooke	71 01 26
1463-1766	CLUB ACTISPORAL INC.	1360, rang St-Charles, Pointe-du-Lac (St-Maurice)	75 11 20
1363-1759	CLUB DE CROSSE JUNIOR DE QUÉBEC INC.	Québec	75 04 30
1462-2617	CLUB DE MOTO-CROSS DE ST-VITAL INC.	Clermont (Abitibi)	75 09 29
1468-6109	MICHEL DESSUREAULT INC.	Windsor (Richmond)	76 09 13
1469-0986	ALBANI GIRARD INC.	Drummondville	76 08 10
1477-0051	ANDRÉE B. JUTRAS INC.	709, rue St-Omer, Drummondville	77 04 26
1474-6051	ROBERT LAPLANTE INC.	510, 3e Avenue, St-Pascal (Kamouraska)	77 02 28
1364-6815	MABRAVIHA LTÉE	5674, rue des Jacinthes, Charlesbourg	75 07 15
1364-6708	MAGASIN LE PÉDALIER INC.	480, rue Radisson, Mont-St-Hilaire (Rouville)	75 07 15
1363-4746	MAINTENANCE FERMONT INC. *FERMONT MAINTENANCE INC.*	C.P. 368, Fermont (Saguenay)	75 05 12
1472-9081	MAINTENANCE TOTALE INC. *TOTAL MAINTENANCE INC.*	Brossard (Laprairie)	77 01 05
1365-9180	MAISONS SEC-MO INC. *SEC-MO HOMES INC.*	Granby	75 06 23
1476-9228	MALBEL INC.	Granby	77 04 25
1171-6503	MANIC AUTO PARTS INC	10, avenue Narcisse-Blais, Baie-Comeau	68 11 28
1365-0841	MANOIR DE LA VALLÉE EATON (1975) INC. *EATON VALLEY MANOR (1975) INC.*	Sawyerville (Compton)	75 04 22
1478-0316	MARCHÉ CENTRAL R.G. INC.	378, rue Principale est, Farnham (Missisquoi)	77 05 26
1365-6277	MARCHÉ CLARENCEVILLE LTÉE *CLARENCEVILLE MARKET LTD.*	Clarenceville (Missisquoi)	75 06 02
1501-4525	MARCHÉ DE POISSONS STE-THÉRÈSE INC.	Ste-Thérèse (Terrebonne)	75 12 17

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date de constitution
1478-2023	MARCHÉ JACK PAULL INC.	73, boul. Seigneuriale, St-Bruno-de-Montarville (Chambly)	77 05 31
1473-6391	MARCHÉ LAC-DES-ÎLES INC.	St-Aimé-du-Lac-des-Îles (Labelle)	77 01 27
1474-3504	MARCHÉ PAQUETTE ET LAUZON INC.	Ferme-Neuve (Labelle)	77 02 18
1365-7960	MARCHÉ R.M.W. LTÉE	992, boul. Riendeau, Brossard (Laprairie)	75 06 12
1475-5474	MARINA ST-PAUL LTÉE	St-Paul-de-l'Île-aux-Noix (St-Jean)	77 03 23
1463-2814	MATÉRIAUX MADELINOTS INC.	Havre-aux-Maisons (Îles-de-la-Madeleine)	75 11 26
1463-2632	MÉCANIQUE BOUCHARD & FILS INC.	Jonquière	75 12 10
1465-2655	MEDIDECOR INC.	250, avenue Grande-Allée ouest, Québec	76 03 02
1364-3465	MÉTAL BÉCANCOUR INC.	Bécancour (Nicolet)	75 06 23
1364-9082	MÉTAL R.A.Y. INC. *R.A.Y. METAL INC.*	Route no 132, Cap-Chat (Gaspé-Ouest)	75 07 28
1465-4966	METASTRUCTURE INC.	544, 80e Rue ouest, Charlesbourg	76 03 15
1467-6928	MINCHO LTÉE	Longueuil	76 06 09
1466-8974	MOBILEX INC.	Alma	76 05 06
1476-0250	MOTEL ADMIRAL (1977) INC.	St-Romuald-d'Etchemin (Lévis)	77 03 29
1468-4013	MOTEL B.R. INC.	1667, boul. Maloney est, Gatineau	76 07 12
1366-2333	MOTEL BELLE ÉTOILE INC.	R.R. Centre, Percé (Gaspé-Est)	75 07 16
1364-1246	NAPPERT ET MATHIEU INC.	Arthabaska	75 06 16
1511-2097	NORLYKA INC.	9, rue Villeneuve, St-Émile	78 02 16
1225-1120	NORTHWEST STAKERS LTD.	11, rue Rhéaume ouest, Rouyn (Témiscamingue)	69 11 03
1464-7630	NOVISPORT INC.	192, Vermont-sur-le-Lac, Stoneham et Tewkesbury	76 02 16
1475-1168	NOVOCO LTÉE	48, rue Hôtel-de-Ville, East-Angus (Compton)	77 03 11
1476-0342	ORFAB INC.	87, rue St-Antoine, Jonquière	77 03 29
1363-6212	OUELCOURE LTÉE	375, rue Potvin, Chibougamau (Territoire-du-Nouveau-Québec)	75 05 20

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date de constitution
1363-4993	PAQUETTE & BEAUDOIN INC.	R.R. 2, Bromptonville (Richmond)	75 05 13
1462-5263	PASAN INC.	107, rue St-Vincent, Ste-Agathe-des-Monts (Terrebonne)	75 10 09
1463-1550	PAVAGE RÉGENT INC.	208, rue de la Martinière, Québec	75 11 20
1463-7961	PERIFOR INC.	Alma	75 12 18
1365-8000	PERILAC INC.	1155, boul. Dorchester ouest, bureau 9151, Montréal	75 06 12
1465-8504	PETIT & PAULHUS INC.	St-Bonaventure (Yamaska)	76 03 26
1363-7814	MICHEL PICARD INC.	614, rue Lemoine, Granby	75 05 28
1479-0182	PIERRE NATURELLE F.B. INC.	1950, rue Brompton, Mascouche (L'Assomption)	77 06 27
1476-7339	PISCINES DANIEL-GRATTON INC.	3980, rue Bel-Air, St-Hyacinthe	77 04 20
1232-0925	PLACEMENT AMICAL INC	St-Gabriel (Berthier)	62 04 16
1463-3713	PLACEMENTS DÉSILETS INC.	644, avenue Grande-Allée est, Québec	75 11 28
1477-6371	PLACEMENTS ET GESTION PIJE INC	Québec	77 05 16
1365-6632	PLACEMENTS ET VENTES B.C. INC. *B.C. INVESTMENTS AND SALES INC.*	Boul. Hébert, Ste-Catherine (Laprairie)	75 06 03
1367-0633	PLACEMENTS TERRASSE TURGEON INC. *TERRACE TURGEON INVESTMENTS INC.*	7650, boul. Milan, Brossard	75 09 23
1467-1622	PLOMBERIE ET CHAUFFAGE DE DEAUVILLE INC.	236, rue Parizeau, Deauville (Sherbrooke)	76 05 17
1363-6832	PLOMBERIE MANIC INC. *MANIC PLUMBING INC.*	Port-Cartier (Saguenay)	75 05 22
1472-6640	PLURIGESCO INC.	5740, boul. Ste-Anne, St-Jean-de-Boischatel (Montmorency)	76 12 23
1508-1557	POISSONNERIE LAROCHELLE INC.	380, boul. Larochelle, bur. 106, Repentigny (L'Assomption)	77 10 31
1479-1321	POISSONNERIE M. & D. INC.	1, place McCormick, Port-Cartier (Saguenay)	77 06 30
1463-8704	POLYDIX INC.	Tracy (Richelieu)	75 12 22
1465-5922	PRÊTS SEPTO LTÉE	365, boul. Majeau, St-Rémi (Napierville)	76 03 19
1475-5052	PRODUCTIONS MON PAYS INC.	Québec	77 03 22
1473-0683	PRODUCTIONS RADIOPHIL INC.	253, avenue Prince-Arthur, Otterburn-Park (Rouville)	77 01 13

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date de constitution
1464-4009	PROMESTRIE INC.	830, rue George, Sherbrooke	76 01 26
1464-1237	PROTRONIK INC.	Jonquière	76 03 04
1464-5634	PUBLICITÉ D'ALMA INC.	Alma	76 02 26
1164-6643	VICTOR RACINE INC	291, rue Ste-Cécile, Jonquière	63 05 15
1472-5162	RADIATEUR DE L'ESTRIE INC.	4348, rue Fontaine, Rock-Forest (Sherbrooke)	76 12 20
1478-4631	RADIO & TÉLÉVISION PIETERS INC.	1319, boul. St-Henri, Mascouche (L'Assomption)	77 09 02
1466-2829	RAFFINERIE DE MÉTAL D'ABITIBI INC. *ABITIBI METAL REFINERY INC.*	Val-d'Or	76 04 12
1463-4034	RANCH L'HACIENDA INC.	225, rue Villeneuve, Charlesbourg	75 12 02
1473-6433	RATELLE & DESCHAMBEAULT INC.	St-Jérôme (Terrebonne)	77 01 27
1363-1197	RAYPLAC LIMITÉE	1218, rue Napoléon, Plessisville (Mégantic)	75 04 23
1463-6120	RECYCLAGE PETIT LTÉE	754, avenue des Vosges, Ste-Foy	75 12 16
1469-0606	RECYCLAGE SAGUENAY INC.	121, rang Ste-Famille, Chicoutimi	76 08 09
1281-2269	REID PULPWOOD CO. LTD.	New-Carlisle (Bonaventure)	35 04 13
1467-7769	RÉNOVATION POTVIN & DION INC.	2, rue Fiset, St-Émile	76 06 11
1475-8684	RÉNOVATION ST JEAN INC.	1008, rue St-Jacques, St-Jean	77 09 29
1463-8548	RESTAURANT L'ARCHE INC.	Québec	75 12 23
1477-5514	RESTAURATION CHARLESBOURG INC.	7855, boul. Henri-Bourassa, Charlesbourg	77 05 12
1274-0247	MARC ROBERGE MON TAILLEUR INC	St-Georges (Beauce)	68 09 03
1364-1329	RODNA INC.	180, boul. Pie-XII, Cap-de-la-Madeleine	75 06 12
1464-4652	RÔTISSERIE AU BARBECUE DE NICOLET INC. *NICOLET BAR B. Q. INC.*	Nicolet	76 03 22
1237-4039	RX-BEC INC	1077, route de l'Église, Ste-Foy	68 12 30
1475-2299	RYCAR INC.	140, rue Durand, Loretteville	77 03 15
1479-4192	SAGEX INC.	St-Nicolas (Lévis)	77 07 12
1182-6153	ST-LAURENT ÉLECTRIQUE LIMITÉE	Carleton (Bonaventure)	68 05 14

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date de constitution
1192-8041	ST-PAUL'S FISHING & HUNTING CLUB INC	Côte-Nord-du-Golfe-St-Laurent (Saguenay)	67 11 14
1464-2946	SALON D'ESTHÉTIQUE BELLE DE NUIT INC.	La Prairie	76 01 22
1473-1954	SALON DU DÉCOR H.D. INC.	133, rue St-Olaf, Sept-Îles (Saguenay)	77 01 17
1477-9193	SALON MONIQUE ROY INC.	73, rue Notre-Dame, Cap-de-la-Madeleine	77 05 24
1468-7867	SEAMTEC INC.	Québec	76 07 28
1462-3235	SERVICE A.D.A. INC. *A.D.A. SERVICE INC.*	2934, rue des Chênes, Ste-Marthe-sur-le-Lac (Deux-Montagnes)	75 10 03
1472-7945	SERVICE DE REMORQUAGE BOISBRIAND INC.	3180, rue Beauséjour, Boisbriand (Terrebonne)	76 12 29
1477-6868	SERVICE DE TRANSPORT EN VRAC DE LA RÉGION NUMÉRO 05 INC.	Sherbrooke	77 05 17
1473-2085	SERVICE D'ENQUÊTE ET DE SÉCURITÉ GLOBE INC. *GLOBE INVESTIGATION AND SECURITY SERVICE INC.*	221, rue St-Louis, Lemoyne (Chambly)	77 01 17
1477-6900	SERVICE FINANCIERS B.L.M. INC.	Québec	77 05 17
1363-8200	SERVICE GÉNÉRAL D'ENTRETIEN D'ASBESTOS INC.	Asbestos (Richmond)	75 05 29
1510-7345	SERVICE INTERNATIONAL DE CHASSE ET PÊCHE S.I.C.P. INC.	1190, 124e Rue, Shawinigan-Sud	78 01 31
1464-0148	SERVICE IRVING TREGA INC.	St-Paul-du-Nord (Saguenay)	76 02 05
1461-5306	SERVICE MARITIME G.L. INC.	Ste-Foy	75 08 21
1363-2310	SERVICES TOURISTIQUES & INFORMATIONS CENTRALISÉES CURIE INC.	29-A, route Nationale, Neuville (Portneuf)	75 05 01
1465-7241	SERVIPRO INC.	1198, rue Colbert, app. 106, Ste-Foy	76 03 22
1461-2196	SOCIÉTÉ DE CONSEILS ET DE FORMATION EN GESTION G.D. INC.	Austin (Brome)	75 07 31
1477-7429	SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION DELAK INC.	155, rue Gilles, St-Janvier (Deux-Montagnes)	77 05 17
1464-6897	SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTION C.G.R. INC.	1880, Sommet-Trinité, St-Bruno-de-Montarville (Chambly)	76 02 09
1467-2422	SOCIÉTÉ DE GESTION L.G.R. INC.	Loretteville	76 05 19
1477-0259	SOCIÉTÉ DE GESTION MONT BLEU INC.	21, rue Pelletier, Hull	77 04 27
1476-1720	SOCIÉTÉ DE PERFECTIONNEMENT EN FORESTERIE QUATRE-BOURGEOIS INC.	3083, ch. Quatre-Bourgeois, Ste-Foy	77 04 01
1473-3737	SOCIÉTÉ D'ÉBÉNISTERIE DE MÉTABETCHOUAN INC.	Métabetchouan (Lac-St-Jean-Est)	77 01 21

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date de constitution
1372-0198	SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT TROISEL INC.	55, boul. St-Jean-Baptiste est, Mercier (Châteauguay)	75 04 09
1363-4787	SOCIÉTÉ FERMONT INC.	Fermont (Saguenay)	75 05 12
1466-7265	SOCIÉTÉ GROUPEC INC.	Chicoutimi	76 04 30
1261-3238	SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE FRONTENAC INC	1535, rue Garnier, Québec	60 09 21
1366-2952	SOGESTRIE LTÉE *SOGESTRIE LTD.*	Granby	75 07 23
1468-2371	SOMMET DES SOURCES C.G. INC.	Fossambault-sur-le-Lac (Portneuf)	76 07 09
1464-5071	SORANIS INC.	195, rue de Bienville, Granby	76 01 30
1479-5231	SOVETEC INC.	44, avenue Ste-Geneviève, Québec	77 07 20
1364-3838	SPORT CABANO INC.	Cabano (Témiscouata)	75 10 01
1365-0189	SPORT MADUFER INC.	Amos	75 08 04
1364-4018	SPORT PIERRE PHANEUF INC. *PIERRE PHANEUF SPORT INC.*	362, rue Main ouest, Magog (Stanstead)	75 06 27
1469-7411	SPORT TROIS-PISTOLES INC. *TROIS-PISTOLES SPORT INC.*	Rue Notre-Dame, Trois-Pistoles (Rivière-du-Loup)	76 09 02
1364-6757	STATION DE SERVICE LANGIS INC.	Sept-Îles (Saguenay)	75 07 15
1463-2210	STATION SERVICE BLAIS & FILS INC.	St-Georges (Beauce)	75 11 24
1467-0947	STATION SERVICE MINVILLE DE GRANDE-VALLÉE INC.	Grande-Vallée (Gaspé-Est)	76 05 14
1464-6749	STATION-SERVICE DÉPANNEUR TAXI INC.	478, boulevard Langelier, Québec	76 02 11
1364-8001	STATION-SERVICE ET CENTRE DE DÉBOSSELAGE LABONTÉ & FRÈRES, ST-PHILIPPE INC.	200, rue St-Jean-Baptiste, Jonquière	75 07 22
1463-0123	STUDIO DE PHOTO DRAGON INC. *DRAGON PHOTO STUDIO INC.*	160, boul. Grand, Île-Perrot (Vaudreuil)	75 11 12
1477-6199	STUDIO RAYMONDE INC.	96, rue George, Sorel	77 05 16
1461-5728	SUCLOMA INC.	99, avenue Rouleau, Rimouski	75 08 25
1465-3646	SYSTÈMES NOVAR INC. *NOVAR SYSTEMS INC.*	Québec	76 03 10
1478-3203	TABAGIE & BUFFET BOLÉRO INC.	200, Marie-de-l'Incarnation, Québec	77 06 02
1472-0528	RENÉ TANGUAY & FILS INC.	160, rue Principale, Girardville (Lac-St-Jean-Ouest)	76 12 07

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date de constitution
1464-1062	TAPIS CARROUSEL DE GATINEAU INC.	306, rue Notre-Dame, Gatineau	76 01 12
1461-6163	TAXI AÉRO DE QUÉBEC INC.	47, rue St-Louis, Québec	75 08 22
1478-2288	TECHNICHROME INC.	805, rue de la Rive, place Ferguson, Sept-Îles (Saguenay)	77 06 01
1462-1411	TECHNITERRE INC.	Charlesbourg	75 09 24
1461-9159	TECHNOMÉCANIQUE INC.	Jonquière	75 09 12
1462-0058	TECHNO-RÉFRIGÉRATION INC.	St-Rédempteur (Lévis)	75 09 16
1363-2179	TERRASSEMENT ET ASPHALTE DES BOIS-FRANCS INC.	9, rue de la Ronde, Victoriaville	75 05 01
1507-7571	THEBOIS INC.	Thetford-Mines	77 10 19
1467-6670	THEPEL INC.	4280, rue Barthe, Trois-Rivières	76 06 08
1467-6324	TOITS DE CAISSE PRESTIGE INC.	5700, place Montmartre, Charlesbourg	76 07 08
1474-2373	TRAGANOR INC.	563, rue Levasseur nord, Alma	77 02 15
1467-6696	TRANSBORD INC.	225, rue Dessureault, Cap-de-la-Madeleine	76 06 08
1461-8722	TRANSMISSION L.R.G. HULL LIMITÉE	15, rue Papineau, Hull	75 09 10
1465-6920	TRANSMISSION VANIER INC.	Québec	76 03 22
1461-6122	TRANSPORT INTERPAUL INC.	127, rue Joly, Repentigny (L'Assomption)	75 08 27
1473-4255	TRANSPORT JACQUES ROBERT INC. *JACQUES ROBERT TRANSPORT INC.*	905, rue Plante, St-Hyacinthe	77 01 21
1476-2280	TRANSPORT LION LTÉE	2026, rue Gagnon, Dolbeau (Lac-St-Jean-Ouest)	77 04 04
1351-6422	TRANSPORT R. B. D. INC. *R. B. D. TRANSPORT INC.*	Windsor (Richmond)	74 02 06
1464-4611	TREMBLAY ET MEILLEUR INC.	Lac-Simon (Papineau)	76 01 30
1462-2674	TROLBEC INCORPORÉE	Québec	75 09 29
1466-0633	URANTIA INC.	10, boul. Brien, Repentigny (L'Assomption)	76 04 08
1476-5309	USINAGE HYDROLIQUE DU NORD-EST INC.	Centre Industriel, Port-Cartier (Saguenay)	77 05 31
1464-3977	VAILLANCOURT & VAILLANCOURT INC.	Chicoutimi	76 01 26
1464-7416	VIDÉODIFFUSION INC.	St-Fortunat (Wolfe)	76 02 09
1476-0581	VILLAGE QUATRE ROUES MOTRICES DE QUÉBEC INC.	7286, rue des Loutres, Charlesbourg	77 03 29

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date de constitution
1363-1056	VINO-BAR INC.	600, avenue Laurier, app. 206, Québec	75 04 25
1465-9817	VOYAGES STE-FOY INC.	Ste-Foy	76 04 01
1461-5314	YACHT CINQ MERS INC. *FIVE SEAS YACHT INC*	Salaberry-de-Valleyfield (Beauharnois)	75 08 22

13452-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Avis de reprise d'existence

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'il a délivré des certificats de reprise d'existence des compagnies dissoutes dont les noms suivent:

Nom	Date de délivrance du certificat	Dispositions particulières
ANADA INVESTMENT CORP. 1321-7229	81 03 03	Et changeant sa dénomination sociale en celle de INVESTMENTS ANADA INC. *ANADA INVESTMENT INC.*
ASSOCIATION DES PARACHUTISTES DE LANAUDIÈRE 1506-4074	81 05 15	Aucune
CENTRE D'ÉTUDES ÉNERGÉTIQUES DU QUÉBEC 1361-9036	81 05 07	Aucune
COMITÉ DES JEUNES D'ANJOU 1349-0826	81 04 16	Aucune
CONGRÉGATION ANSHEI HOZEROF 1347-2287	81 02 20	Et changeant sa dénomination sociale en celle de CONGRÉGATION ANSHEI OZEROFF
LES ENTREPRISES P.A.J. INC. 1354-5165	81 05 15	Aucune
LOU STERN SALES INC. 1272-7095	81 02 19	Et changeant sa dénomination sociale en celle de LES VENTES LOU STERN INC. *LOU STERN SALES INC.*
TROIS-RIVIÈRES SHOPPING CENTRE MERCHANT'S ASSOCIATION INC. 1295-7882	81 03 09	La dénomination sociale de la compagnie est changée en celle de ASSOCIATION DES MARCHANDS DU CENTRE D'ACHATS DE TROIS-RIVIÈRES INC. *TROIS-RIVIÈRES SHOPPING CENTER MERCHANT'S ASSOCIATION INC.*

13452-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Commission des transports du Québec

Aux fins de faciliter la recherche, la Commission a regroupé, sous différentes rubriques, les avis qu'elle doit donner conformément à la Loi sur les transports (L.R.Q., chapitre T-12) et au Règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne (A.C. 2619-73 et ses amendements). Ces rubriques sont identifiées de la façon suivante:

I — Avis de la Commission *proprio motu* (Règlement 2, a. 2.24)

II — Avis d'introduction de requêtes (Règlement 2, a. 2.3)

III — Avis d'opposition à une modification de certains tarifs (a. 2.64)

IV — Avis de désistement

V — Avis de décisions rendues

VI — Formules en usage à la Commission des transports du Québec prescrites par le président, en vertu de l'article 25 de la Loi sur les transports.

VII — Demandes relatives à des changements de contrôle ou de maintien de permis.

		Décisions			Dossiers	
Divisions administratives	Secteurs	Numérotation Mtl	Qué.	Couleur	Préfixes des bureaux	Numéro
Transport public	Voyageurs	MPV	QPV	Rose	Q ou M	Série: 000000
	Écoliers	MPE	QPE	Rouge foncé	Q ou M	Série: 100000
	Taxi	MPT	QPT	Jaune	Q ou M	Série: 200000
Transport général	Camionnage régulier et spécialisé	MCG	QCG	Orange brûlé	Q ou M	Série: 300000
	Produits nommés	MPN	——	Vert pâle	—— M	Série: 400000
Transport en vrac		MCV	QCV	Vert foncé	Q ou M	Série: 500000
(Location)		ML	QL	Bleu pâle	Q ou M	Série: 600000
Transport spécialisé	Maritime	MSM	QSM	Bleu foncé	Q ou M	Série: 700000
	Déchets	MSD	QSD	Violet	Q ou M	Série: 710000
	Aérien	MSA	QSA	Mauve	Q ou M	Série: 800000
	Ferroviaire	MSF	QSF	Brun	Q ou M	Série: 900000

II — Avis d'introduction de requêtes

La Commission donne avis de la nature des requêtes suivantes conformément aux dispositions de l'article 2.13 du Règlement 2. Quiconque désire s'opposer ou intervenir doit le faire, suivant les règles prévues à l'article 2.14 dudit règlement, dans les 21 jours francs de la date de la présente publication.

Rôle M-81-04511-9
M-30004-678-DT

CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS'N
1434, rue Ste-Catherine ouest, app. 404
Montréal, QC
H3G 1R4

Modification tarifaire:

Demande que les modifications qui suivent entrent en vigueur 45 jours après la date de la décision portant sur la présente requête.

Tarif d'espèce spécial no 4012-6, C.T.Q. no 2614 au nom de Brazeau Transport Inc.

Marchandise: conserves

De: Toronto (Ont.) (à partir d'Aylmer, Chatham et Leamington (Ont.)

À:		*10 000*	*24 000*	*30 000*	*40 000*	*50 000*
Amos	(Qué.)	330	228	205	189	181
La Sarre	(Qué.)	330	228	205	189	181
Rouyn-Noranda	(Qué.)	330	228	205	189	181
Val-d'Or	(Qué.)	330	228	205	189	181

Note: Ces taux englobent la protection contre le froid s'il y a lieu.

Rôle M-81-04516-8
M-304269-107-D

NEW BRUNSWICK QUÉBEC TRANSPORT LTD.
555, Madawaska Road
Grand Falls, New Brunswick
Au Québec:
200, St-Jacques ouest
suite 900
Montréal, QC
H2Y 1M1
Proc.: Paquette, Perreault & Ass.

La requérante, détentrice du permis M-304269, dont le certificat 001 se lit comme suit:

Transport restreint - longue distance - route restreinte

Des frontières Québec–Nouveau-Brunswick (ports d'entrée: tous) originant de tous les points situés dans les comtés de Victoria et de Madawaska, Nouveau-Brunswick à Montréal et toutes les localités situées dans un rayon de 200 milles (321,8 km) de cette ville, en excluant les municipalités de Ste-Martine, St-Isidore et St-Rémi pour le transport de pommes de terre en poche et retour avec marchandises refusées ou avariées. s'adresse à la Commission des transports du Québec afin de modifier ladite clause pour qu'elle se lise à l'avenir comme suit:

Transport restreint - longue distance - route restreinte

Des frontières Québec–Nouveau-Brunswick (ports d'entrée: tous) originant de tous les points situés dans les comtés de Victoria et de Madawaska, Nouveau-Brunswick à Montréal et toutes les localités situées dans un rayon de 1 200 kilomètres de cette ville, pour le transport de pommes de terre en poche, en sac, en contenant de toute sorte et en vrac et retour.

Droit additionnel: À l'occasion du service ci-haut mentionné, la requérante pourra utiliser les traversiers desservant certaines localités du Québec.

Rôle M-81-04764-4
M-30004-679-DT

CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS'N
1434, rue Ste-Catherine ouest, app. 404
Montréal, QC
H3G 1R4

Demande une augmentation au numéro 814.7 du tarif d'espèce no 1005-E, C.T.Q. no 4098, conformément à la procédure établie à l'article 2.58.1 des règles de pratique de la Commission des transports.

Prière instante est faite de publier immédiatement à la présente requête à la *Gazette officielle du Québec*, étant donné le délai de 21 jours après la première publication.

Drogues ou médicaments. Préparations pharmaceutiques.

De: Montréal (QC)

À:	*500*	*1 000*	*2 000*	*5 000*	*10 000*	*20 000*	*30 000*	*40 000*	*X50 000*
Calgary (Alb.)	1382	0	0	1361	1333	1187	1001	915	880
Edmonton (Alb.)	1382	0	0	1361	1333	1187	1001	915	880
Kamloops (C.-B.)	2121	1991	1977	0	0	1592	1338	1212	0
Kelowna (C.-B.)	1991	1861	1845	1785	1624	1534	1338	1212	0
Lethbridge (Alb.)	1382	0	0	1361	1333	1187	984	895	0
Penticton (C.-B.)	2065	1934	1920	1862	1698	1592	1338	1212	0
Regina (Sask.)	1199	0	0	0	1167	980	818	781	0
Saskatoon (Sask.)	1277	0	0	0	1248	997	891	857	0
Thunder Bay (Ont.)	1011	0	0	0	0	778	527	493	0
Vancouver (C.-B.)	1473	0	0	1446	1432	1277	1104	1050	1018
Vernon (C.-B.)	2121	1991	1977	0	0	1592	1338	1212	0
Winnipeg (Man.)	1011	0	0	997	975	831	637	604	0

De	*À*	*Taux*	*Minimum*
Montréal (QC)	Winnipeg (Man.)	735	24 000
		573	45 000

Rôle M-81-04825-3
M-305056-103-D
GODARD GULF SERVICE INC.
330, de Martigny ouest
Saint-Jérôme, QC
J7Z 5V4
Proc.: Lapointe, Rosenstein

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'être autorisée à donner le service suivant:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - camion-citerne - contrat

Pour le transport d'huile légère no 2, d'huile distillée, de carburant diésel blanc, d'essence ordinaire, d'essence sans plomb et d'essence super sans plomb, des raffineries de Montréal-Est et du Plan Marin de Montréal, pour le compte de R. Pagé Inc., aux réservoirs appartenant à R. Pagé Inc. et situés à Prévost, province de Québec.

Rôle M-81-04829-5
M-211120-101-D
ROBERT ASSELIN ENR.
(Asselin, Robert)
603, Bran
St-Jérôme, QC
J7Z 2E2
Requérant-cessionnaire
M-210826-001-102-D
CYR, ANDRÉ
495, du Plateau
St-Jérôme, QC
J7Z 4H7
Requérant-cédant

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire

Le requérant-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-210826-001 que détient le requérant-cédant pour l'agglomération A-15 St-Jérôme.

Rôle M-81-04830-3
M-000044-104-D
DÉPATIE, ROGER
6360, boul. Léger, app. 304
Montréal, QC
H1G 1L3
Requérant

Règlement 19 - transport saisonnier - catégorie Économique

Transport d'enfants de trois à dix ans de leur domicile et se rendant aux écoles maternelles suivantes:

1. École Michelet Inc., 10550, avenue Pelletier, Montréal-Nord, QC
2. Institut Marie-Clarac, 3530, boul. Gouin est, Montréal-Nord, QC

et retour.

Territoire: quadrilatère borné au nord: boul. Gouin; au sud: rue Sauvé; à l'ouest: rue St-Hubert; à l'est: rue Langelier.

Rôle M-81-04831-1
M-000058-103-D
ROGER BERGERON TRANSPORT ENRG.
(Bergeron, Roger)
320, rue Édouard
St-François-de-Sales, ville de Laval
QC
H7A 2H1
Requérant

Transport saisonnier:

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec pour le renouvellement du permis pour l'année 1981-82 pour effectuer le transport d'enfants résidant dans la ville de Montréal, Outremont, ville d'Anjou, St-Léonard, Montréal-Nord, dont le quadrilatère sera borné par les rues suivantes:

Ouest: rue Cavendish;
Sud: boulevard Maisonneuve;
Nord: boulevard Gouin;
Est: Les Galeries d'Anjou.

et fréquentant l'école suivante: collège Stanislas, 780, Dollard, Outremont, Montréal.

Ce permis sera valide pour la période scolaire septembre 1981 à juin 1982.

Rôle M-81-04833-7
M-601373-101-D
LOCATION DE CAMIONS GRAND PRÉ LTÉE
177, chemin Grand-Pré
L'Acadie, Iberville, QC
Requérante
Proc.: Legris & Bayer

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'être autorisée à donner le service de location suivant:

«Location à court terme (moins d'un (1) an) et location à long terme (un (1) et plus) de véhicules de commerce (camions, tracteurs et remorques) à:

Les Entrepôts L'Acadie Ltée; Lloyd W. Wise Lumber Ltd; Consolidated Fibres Ltd.

Rôle M-81-04835-2
M-205023-005-104-D
CRISPINO, RENÉ
6539, 26e Avenue
Montréal, QC
H1T 3K8
Requérant

Prenez avis que la présente constitue une demande de révision et d'appel pour les motifs suivants:

1. Notre client a vendu à terme son permis tout en demeurant propriétaire dudit permis;
2. La vente avait été faite alors à dame Georgette Duby qui depuis plus de 6 mois ne lui a transmis aucune somme d'argent;
3. Dès le premier mois M. Crispino a tenté sans succès d'entrer en contact avec l'acheteur sous condition à plusieurs occasions;
4. Par la suite, M. Crispino a tenté de renouveler son permis sans succès étant donné le fait que les plaques, le numéro d'enregistrement ainsi que les enregistrements qui sont demeurés à son nom étaient impossibles à retracer vu la disparition de la voiture et de dame Georgette Duby;
5. Aucun avis d'audition ne fut expédié à M. Crispino en regard avec la requête pour permis identique *instanter*;
6. M. Crispino n'a pas été entendu lors de l'audition de la requête pour permis identique *instanter*.

Rôle M-81-04837-8
M-207318-101-D
PAVLOPOULOS DIMITRIOS
7630, Bloomfield, app. 12
Montréal, QC
H3N 2H3
Requérant-cessionnaire
M-208987-001-102-D
MANSOUR TAHAR
6525, Lacordaire
Montréal, QC
H1T 2K2
Requérant-cédant

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
Le requérant-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-208987-001 que détient le requérant-cédant pour l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-81-04843-6
M-211135-103-D
TAXI ST-FÉLIX ENR.
(Gagnon, Aline)
241, chemin Joliette
St-Félix-de-Valois, QC
J0K 2M0
Requérante-cessionnaire
M-203968-001-101-D
BELLEROSE, ARMAND
4641, Principale
St-Félix-de-Valois, QC
J0K 2M0
Requérant-cédant

Catégorie Région
Service Ordinaire
La requérante-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-203968-001 que détient le requérant-cédant pour la région de la municipalité de St-Félix-de-Valois, 06-5822 VL.

Rôle M-81-04844-4
M-211138-101-D
TURGEON, CHARLES JUNIOR
219, Vermont
Longueuil, QC
J4J 2J9
Requérant-cessionnaire
M-203531-002-101-D
VANIER, PHILIPPE
3575, Paquette
St-Hubert, QC
J3Y 4M5
Requérant-cédant

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
Le requérant-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-203531-002 que détient le requérant-cédant pour l'agglomération A-2 Longueuil.

Rôle M-81-04845-1
M-207610-101-D
MORIN, PIERRE
12609, Ste-Catherine
Pointe-aux-Trembles, QC
H1B 1X2
Requérant-cessionnaire
M-209093-001-101-D
LASANTÉ, SERGE
961, boul. l'Ange-Gardien nord
L'Assomption, QC
J0K 1G0
Requérant-cédant

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
Le requérant-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-209093-001 que détient le requérant-cédant pour l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-81-04846-9
M-211141-101-D
POIRIER, FERNAND
388, 16e Avenue
Iberville, QC
J2X 1A2
Requérant-cessionnaire
M-201303-001-101-D
SAVARIA, CLAUDE
983, Mercier
Iberville, QC
J2X 3T1
Requérant-cédant

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
Le requérant-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-201303-001 que détient le requérant-cédant pour l'agglomération A-41 St-Jean.

Rôle M-81-04847-7
M-208610-103-D
LÉTOURNEAU, JEAN-JACQUES
12, rue Cécyre
Châteauguay, QC
J6J 4H2
Requérant-cessionnaire
M-207803-001-104-D
BEAUVAIS, CLAUDE
8, montée Rivière-des-Fèves
St-Urbain (Châteauguay) QC
J0S 1Y0
Requérant-cédant

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
Le requérant-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-207803-001 que détient le requérant-cédant pour l'agglomération A-26 Châteauguay.

Rôle M-81-04848-5
M-211135-101-D
TAXI ST-FÉLIX ENRG.
(Gagnon, Aline)
241, chemin Joliette
St-Félix-de-Valois, QC
J0K 2M0
Requérante-cessionnaire
M-205893-001-101-D
GRAVEL, ROSAIRE
121, av. Barrette
St-Félix-de-Valois, QC
J0K 2M0
Requérant-cédant

Catégorie Région
Service Ordinaire
La requérante-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-205893-001 que détient le requérant-cédant pour la région de St-Félix-de-Valois 06-5822-VL.

Rôle M-81-04849-3
M-211135-102-D
TAXI ST-FÉLIX ENRG.
(Gagnon, Aline)
241, chemin Joliette
St-Félix-de-Valois, QC
J0K 2M0
Requérante-cessionnaire
M-208710-001-002-101-D
ALLARD, YVAN
350, chemin Joliette
St-Félix-de-Valois, QC
J0K 2M0
Requérant-cédant

Catégorie Région
Service Ordinaire
La requérante-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-208710-001-002 que détient le requérant-cédant pour la région de St-Félix-de-Valois 06-5821-P.

Rôle M-81-04852-7
M-211139-101-D
ROY, MARCEL
1307, Charbonneau
LaSalle, QC
H8N 1M3
Requérant-cessionnaire
M-210239-001-103-D
KOPALIAN, CHAHE
1315, Jules-Poitras, app. 114
St-Laurent, QC
H4N 1Y6
Requérant-cédant

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
Le requérant-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-210239-001 que détient le requérant-cédant pour l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-81-04859-2
M-510009-101-D
GAUTHIER, CAMILLE
115, Lauzon
Val-d'Or
(Abitibi) QC
J9P 4N1
Requérant-cessionnaire
M-500237-101-D
DUPUIS, FLORENT
223, Grondin
Val-d'Or
(Abitibi) QC
J9P 4V3
Requérant-cédant

Le requérant-cédant demande à la Commission des transports du Québec de transférer son permis M-500237-001 au requérant-cessionnaire pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 08.

Rôle M-81-04863-4
M-509942-101-D
ENTREPRISES D'EXCAVATION LIRETTE ET GAUDREAULT INC.
3646, rue Richelieu
St-Hubert
(Chambly) QC
J3Y 7B1
Requérante-cessionnaire
M-508490-103-D
BEAUCHEMIN, RÉGENT
1057, rue St-Joseph, app. 4
Beloeil
(Verchères) QC
J3G 4E1
Requérant-cédant

Le requérant, détenteur du permis no M-508490 001, demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Entreprises d'Excavation Lirette et Gaudreault Inc. ledit permis pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 06.
Les actions de la requérante-cessionnaire sont réparties comme suit:

Gaudreault, Robert	2 500 actions privilégiées	
Lirette, Viateur	2 500 actions privilégiées	
Couture, Patrice	2 500 actions privilégiées	750 actions ordinaires

Rôle M-81-04867-5
M-211144-101-D
APRIL, RICHARD
1564, René-Gauthier
Varennes, QC
J0L 2P0
Requérant-cessionnaire
M-202030-001-101-D
ST-LAURENT, ADRIEN
427, Duchesneau
Montréal, QC
H1L 4E5
Requérant-cédant

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
Le requérant-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-202030-001 que détient le requérant-cédant pour l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-81-04868-3
M-211145-101-D
RENAY TAXI ENR.
(St-Cyr, Micheline)
4456, Magloire
Rock-Forest, QC
J0B 2J0
Requérante-cessionnaire
M-210186-001-102-D
TAXI FIDEL
(Nadeau, Fidel)
935, Haut-Bois
Rock-Forest, QC
J0B 2J0
Requérante-cédante

Catégorie Région
Service Ordinaire
La requérante-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-210186-001 que détient le requérant-cédant pour la région de Rock-Forest 05-3609-SD.

Rôle M-81-04869-1
M-000021-102-D
C. MONETTE & FILS LIMITÉE
150, Principale, C.P. 310
Delson (Laprairie) QC
J0L 1G0
Requérante
Proc.: Corbeil, Groleau & Ass.

La requérante, C. Monette & Fils Ltée, détentrice du permis portant le numéro 725-A, lequel l'autorise entre autres à donner le service suivant:
Service d'autobus: Saint-Rémi au terminus à l'angle des rues Guy et Notre-Dame, Montréal et retour, pour le transport de personnes.
Route: Saint-Rémi, Saint-Constant, Delson, Barrette, . . .
s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation d'éliminer le point d'origine Saint-Rémi pour qu'il devienne Saint-Constant, de sorte que le permis devra se lire ainsi:
Service d'autobus: Saint-Constant au terminus à l'angle des rues Guy et Notre-Dame, Montréal et retour, pour le transport de personnes.
Route: Saint-Constant, Delson, Barrette . . . . . .
Aucune modification quant aux restrictions, aux horaires et parcours n'est demandée.
La requérante s'adresse également à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir la suppression totale du service suivant:
Service d'autobus: Caughnawaga – Lachine et retour, avec point de départ à l'intersection de la Sixième Avenue et de la rue Notre-Dame à Lachine et arrêt à l'extrémité nord du pont Honoré-Mercier.

Rôle M-81-04872-5
M-600432-101-D
RICHLER LEASING CORPORATION LOCATION RICHLER LTÉE
7600, côte de Liesse
St-Laurent, QC
H4T 1E9
Requérante

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec pour obtenir l'autorisation de donner les services suivants: «La location à long terme de voitures de promenade (automobiles) et familiales et de véhicules de récréation (véhicules équipés spécialement pour la récréation)».

Rôle M-81-04873-3
M-601193-103 DT
AUTOMOBILES JACQUES BELISLE LTÉE
109, rue Lorrain
Buckingham, QC
J8L 2X2

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec et désire modifier ses taux de location à court terme.

Automobile:	*Min./Max. par jour*	*Min./Max. par semaine Voir N.B. no 1*	*Min./Max. par mois Voir N.B. no 2*
Chevette	16,00 $/22,00 $	99,00 $/129,00 $	375,00 $/420,00 $
Citation, Omega	16,00 /22,00	103,00 /133,00	400,00 /445,00
Malibu	16,00 /28,00	103,00 /133,00	400,00 /445,00
Malibu Classic et Cutlass	18,00 /30,00	125,00 /155,00	475,00 /520,00
Impala et Caprice	18,00 /30,00	125,00 /155,00	475,00 /520,00
Oldsmobile 88	25,00 /40,00	150,00 /180,00	575,00 /620,00

Coût d'assurance 4,00 $ par jour en supplément
Coût d'assurance mécanique 1,50 $ par jour en supplément

N.B. no 1: 200 kilomètres gratuits par jour, l'excédent à 0,10 $ du kilomètre.
N.B. no 2: 2 000 kilomètres gratuits par mois, l'excédent à 0,10 $ du kilomètre.
Les taux de location à court terme pour camions ne changent pas.

Rôle M-81-04887-3
M-510003-101-D
D. G. NOLET ENR.
(en société)
30, boul. de l'Hôtel-de-Ville
Val-d'Or
(Abitibi) QC
J9P 4X5
Requérante-cessionnaire
M-500315-101-D
DIONNE, LUCIEN
Rang 6
Poularies (Ste-Rose-de-Poularies)
(Abitibi) QC
J0Z 3E0
Requérant-cédant

Le requérant-cédant demande à la Commission des transports du Québec de transférer à la requérante-cessionnaire le permis M-500315-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 08.

Rôle M-81-04918-6
M-211142-101-D
ARESLANIAN, HOVSE P.
467, Galt
Montréal, QC
H4G 2P5
Requérant-cessionnaire
M-205616-001-103-D
KAHYAYAN, HAROUTIUN
7565, Wiseman
Montréal, QC
H3N 2N7
Requérant-cédant

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
Le requérant-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-205616-001 que détient le requérant-cédant pour l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-81-04926-9
M-510016-101-D
LES ENTREPRISES BELHERBE INC.
5800, Belherbe
St-Léonard
Montréal, QC
H1P 1E9
Requérante-cessionnaire
M-508842-101-D
LES ENTREPRISES BELHERBE ENRG
(Daigle, Gilles)
5800, Belherbe
St-Léonard
Montréal, QC
H1P 1E9
Requérante-cédante

La requérante demande à la Commission des transports du Québec de transférer son permis M-508842-001, à la requérante-cessionnaire pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 10.
Les actions de la requérante-cessionnaire sont réparties comme suit:

Gilles Daigle	4 998 actions ordinaires
Aline Daigle	1 action ordinaire
Suzanne Vilandré	1 action ordinaire

Rôle M-81-04928-5
M-510018-101-D
THERRIEN, ROBERT
537, rue Lacasse, app. 4
St-Louis-de-Terrebonne
(Terrebonne) QC
J0N 1N0
Requérant-cessionnaire
M-509006-104-D
DENJAC EXCAVATION LTÉE
12275, 83e Avenue
Montréal, QC
H1C 1S4
Requérante-cédante

La requérante demande à la Commission des transports du Québec de transférer son permis M-510018-003 au requérant-cessionnaire pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 10.
Selon l'article 2.58.1 la requérante demande que la décision devienne exécutoire immédiatement.

Rôle M-81-04929-3
M-305538-101-D
BEAUCHAMP, ANDRÉ
40A, rue Maria
LaSalle, QC
H8R 3L8
Voiturier-remorqueur
M-301796-218-D
LES FRÈRES ARNOLD TRANSPORT LTÉE
ARNOLD BROS TRANSPORT LTD.
851, boul. Lagimodière
Winnipeg (Manitoba)
R2J 3K4
Au Québec:
2295, chemin St-François
Dorval, QC
H9P 1K3
Proc.: Me François Perreault

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, en possession légale, de la requérante conjointe Les Frères Arnold Transport Ltée, détentrice du permis M-301796, qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-81-04931-9
M-506856-102-D
PARISEAU, RONALD
R.R. no 1, chemin Lamarche
Gatineau
(Hull) QC
J8P 6H7
Requérant-cessionnaire
M-504363-101-D
BELISLE, LÉO
R.R. no 1
Pontiac, QC
J0X 2G0
Requérant-cédant

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec de transférer son permis M-504363-001 au requérant-cessionnaire pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 07.

Selon l'article 2.58.1, le requérant demande que la décision devienne exécutoire immédiatement.

Rôle M-81-04932-7
M-305548-101-D
BELLEROSE, ALAIN
5140, Notre-Dame ouest, app. 1
Montréal, QC
H1B 2V4
Voiturier-remorqueur
M-301796-219-D
LES FRÈRES ARNOLD TRANSPORT LTÉE
ARNOLD BROS TRANSPORT LTD.
851, Lagimodière Blvd.
Winnipeg (Manitoba)
R2J 3K4
Au Québec:
2295, chemin St-François
Dorval, QC
H9P 1K3
Voiturier-roulier
Proc.: François Perreault

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, en possession légale, de la requérante conjointe: Les Frères Arnold Transport Ltée, détentrice du permis M-301796, qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-81-04934-3
M-300018-104-D
ST-JACQUES EXPRESS ENR.
(Forest, Jean-Jacques)
1441, Bas-du-Village
St-Jacques, Montcalm, QC
J0K 2R0
Proc.: Me François Perreault

La requérante St-Jacques Express Enr., détentrice du permis M-300018, s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation d'effectuer le service suivant:

Transport restreint - longue distance - rayon - contrat

De St-Jacques, St-Esprit, St-Lin à tous les endroits situés dans un rayon de 200 milles des limites desdites localités pour le transport en vrac par véhicules munis d'un mécanisme de soufflerie de grains, moulées et suppléments entrant dans la composition des moulées pour le compte de la Société Coopérative Agricole de Montcalm et retour avec marchandises refusées ou avariées.

Rôle M-81-04935-0
M-300021-107-D
DELANGIS INC.
92, boul. St-Michel
St-Paul de Joliette, QC
J0K 3E0
Voiturier-remorqueur
M-300001-186-D
INTER-CITÉ TRANSPORT LIMITÉE
TRANSPORT INTER-CITE LTD
7887, rue Grenache, suite 10
Anjou, QC
H1J 1C4
Voiturier-roulier
Proc.: Claude Camirand

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, de la requérante conjointe: Inter-Cité Transport Limitée, détentrice du permis M-300001, qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-81-04937-6
M-601126-102-D
GOHIER PONTIAC BUICK INC.
3333, rue Jarry est
Montréal, QC
H1Z 2E6
Requérante

La requérante Gohier Pontiac Buick Inc. détentrice du permis M-601126-1-D laquelle est autorisée à effectuer les services suivants:

1. Location de véhicules de promenade et de commerce à long terme.
2. Location à court terme (moins d'une année) de véhicules de promenade (automobiles et familiales) pour ses clients qui attendent une voiture neuve ou une voiture louée ou dont leur voiture est en réparation au 3333, rue Jarry est, Montréal.

s'adresse à la Commission des transports du Québec afin de modifier sa clause de location court terme de véhicules de promenade pour qu'elle se lise comme suit:

Location court terme au 3333, rue Jarry est, de véhicules de promenade (automobiles et familiales) au public en général.

Rôle M-81-04940-0
M-510021-101-D
TRANSPORT RAFALE INC.
Landrienne
(Abitibi) QC
J0Y 1V0
Requérante-cessionnaire
M-500233-101-D
AUGER, RAYMOND
Landrienne
(Abitibi) QC
J0Y 1V0
Requérant-cédant

Le requérant-cédant demande à la Commission des transports du Québec de transférer son permis M-500233-001 à la requérante-cessionnaire pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 08.

Les actions de la requérante-cessionnaire sont réparties comme suit:

Raymond Auger	99 actions ordinaires
	2 actions privilégiées
Francine Angers Auger	1 action ordinaire

Rôle M-81-04941-8
M-300080-123-D
LA CIE DE TRANSPORT H. SMITH LTÉE
H. SMITH TRANSPORT COMPANY LTD
150, Commissioners Street
Toronto (Ontario)
M5A 1A8
Adresse postale:
C.P. 1140
Pointe-Claire, Dorval, QC
H9R 5C5
Place d'affaires:
10755, côte de Liesse
Dorval, QC
H9P 1A8
Proc.: Bélanger, Leclerc

La requérante s'adresse respectueusement à la Commission des transports du Québec en vue d'obtenir un permis de transport supplétif conformément au paragraphe 2*a*) de l'article 22 de l'Ordonnance générale sur le camionnage tel qu'amendé par le Décret 30.32.80 du 24 septembre 1980.

Transport supplétif

La requérante est autorisée à effectuer des services de transport pour le compte de Canadian Pacific Express & Transport Limited dans le cadre du permis de cette dernière.

Condition

Ce permis ne sera valide que tant et aussi longtemps que les requérantes, H. Smith Transport Company Limited, et Canadian Pacific Express & Transport Limited seront sous le contrôle des mêmes personnes.

Rôle M-81-04942-6
M-301261-105-D

NORMAND CLOUTIER TRANSPORT INC.

180, route 224
Saint-Simon, QC
J0H 1Y0
Proc.: Me François Perreault

La requérante dont les clauses *c*), *d*), *e*) et *f*) du permis M-301261 se lisent comme suit:

c) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat

De Frigon, St-Félicien, Roberval à Montréal et à tous les endroits situés dans un rayon de cent (100) milles de cet endroit, pour le transport de bois plané, pour le compte de Hervay McLean Inc., et D. McLean International Inc., de Montréal.

d) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat

De St-Romuald, St-Pamphile, St-Juste et Lac-Frontière à Montréal, et tous les points situés dans un rayon de cent (100) milles, pour le transport de bois plané, pour le compte de Hervay McLean Inc., et D. McLean International Inc., de Montréal.

e) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat

Des comtés électoraux-provinciaux de Gaspé-Nord, Gaspé-Sud, Matane, Bonaventure, Matapédia, Rimouski, Témiscouata, Rivière-du-Loup, Kamouraska, Lévis, Dorchester, Beauce, Frontenac, Dubuc, Chicoutimi, Lac-St-Jean, Roberval, Charlevoix et Jonquière-Kénogami, pour le transport de bois à destination de la ville de Québec et rayon de cinquante (50) milles et à destination de Montréal et un rayon de 125 milles, pour le compte des compagnies Hervay McLean Inc., D. McLean International Inc., et McNutt Lumber Ltd.

Restriction:

Le permis émis pour le compte de D. McLean International Inc., ne sera valide que tant et aussi longtemps que les actionnaires demeureront les membres de la famille de Hervay McLean et que les opérations de la compagnie continueront de s'effectuer au même endroit que celles de Hervay McLean Inc. La présente restriction ne s'applique qu'au permis à contrat pour D. McLean International Inc. en vertu des clauses *c*), *d*), *e*) et *f*) ci-dessus mentionnées.

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir le permis suivant:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat

De tous points à tous points dans la province de Québec pour le transport de bois oeuvré pour le compte de Hervay McLean Inc., et D. McLean International Inc.

Rôle M-81-04943-4
M-305549-101-D

PAUL DESSUREAULT ENRG.

(Dessureault, Paul)
876, de la Montagne
Bellefeuille, QC
J0R 1A0
Voiturier-remorqueur
M-304623-141-D

KINGSWAY TRANSPORTS LIMITED

10525, côte de Liesse
Dorval, QC
H9P 1A7
M-301108-152-D

KINGSWAY FREIGHT LINES LIMITED

212, 24th Street N.E.
Calgary, Alberta
T2E 1W6
Au Quebec:
10525, côte de Liesse
Dorval, QC
H9P 1A7
Voituriers-rouliers
Proc.: Corbeil, Groleau, Dufresne

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, en possession légale, des requérantes conjointes: Kingsway Transports Limited et Kingsway Freight Lines Limited, détentrices des permis M-304623 et 301108, qui agiront comme voituriers-rouliers.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses des permis des rouliers.

Demande est aussi faite par les voituriers-rouliers dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-81-04944-2
M-300476-118-D
WINTERGREEN TRANSPORT CORP. LTD.
WINTERGREEN TRANSPORT CORPORATION LIMITED
92, boul. St-Michel
St-Paul-de-Joliette, QC
J0K 3E0
Voiturier-remorqueur
Q-301774-128-D
SOLIVRAC SERVICES INC.
365, chemin Témiscouata
Rivière-du-Loup, QC
G5R 2Y9
Affaires: 90, du Sous-Bois
Beauport, QC
G1E 5Z6
Voiturier-roulier
Proc.: Me Benoît Groleau

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, de la requérante conjointe: Solivrac Services Inc. détentrice du permis Q-301774, qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-81-04945-9
M-305413-139-D
CANADIEN PACIFIQUE EXPRESS & TRANSPORT LIMITÉE
2255, Sheppard Ave.
Willowdale, Ontario
Au Québec:
10755, côte de Liesse
Dorval, QC
H9P 1A8
Proc.: Bélanger, Leclerc

La requérante s'adresse respectueusement à la Commission des transports du Québec en vue d'obtenir un permis de transport supplétif conformément au paragraphe 2 *a* de l'article 22 de l'Ordonnance générale sur le camionnage tel qu'amendé par le Décret 30.32.80 du 24 septembre 1980.

Transport supplétif

La requérante est autorisée à effectuer des services de transport pour le compte de: H. Smith Transport Company Limited dans le cadre du permis de cette dernière.

Condition: Ce permis ne sera valide que tant et aussi longtemps que la requérante et H. Smith Transport Company Limited seront sous le contrôle des mêmes personnes.

Rôle M-81-04946-7
M-301261-106-D
NORMAND CLOUTIER TRANSPORT INC.
TRANSPORT NORMAND CLOUTIER INC.
180, route 224
Saint-Simon
(St-Hyacinthe) QC
J0H 1Y0
Proc.: Me François Perreault

La requérante dont les clauses *c*), *d*), *e*) et *f*) du permis M-301261 se lisent comme suit:

c) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat

De Frigon, St-Félicien, Roberval à Montréal et à tous les endroits situés dans un rayon de cent (100) milles de cet endroit, pour le transport de bois plané, pour le compte de Hervay McLean Inc., et D. McLean International Inc., de Montréal.

d) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat

De St-Romuald, St-Pamphile, St-Juste et Lac-Frontière à Montréal, et tous les points situés dans un rayon de cent (100) milles, pour le transport de bois plané, pour le compte de Hervay McLean Inc., et D. McLean International Inc., de Montréal.

e) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat

Des comtés électoraux-provinciaux de Gaspé-Nord, Gaspé-Sud, Matane, Bonaventure, Matapédia, Rimouski, Témiscouata, Rivière-du-Loup, Kamouraska, Lévis, Dorchester, Beauce, Frontenac, Dubuc, Chicoutimi, Lac-St-Jean, Roberval, Charlevoix et Jonquière-Kénogami, pour le transport de bois à destination de la ville de Québec et rayon de cinquante (50) milles et à destination de Montréal et un rayon de 125 milles, pour le compte des compagnies Hervay McLean Inc., D. McLean International Inc., et McNutt Lumber Ltd.

f) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat

De St-Michel-des-Saints à Montréal et à tous les endroits situés dans un rayon de cinquante (50) milles de cette localité, pour le transport de bois plané, pour le compte de Hervay McLean Inc., et D. McLean International Inc.

f) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat

De St-Michel-des-Saints à Montréal et à tous les endroits situés dans un rayon de cinquante (50) milles de cette localité, pour le transport de bois plané, pour le compte de Hervay McLean Inc. et D. McLean International Inc.

Restriction:

Le permis émis pour le compte de D. McLean International Inc. ne sera valide que tant et aussi longtemps que les actionnaires demeureront les membres de la famille de Hervay McLean et que les opérations de la compagnie continueront de s'effectuer au même endroit que celles de Hervay McLean Inc. La présente restriction ne s'applique qu'au permis à contrat pour D. McLean International Inc. en vertu des clauses *c*), *d*), *e*) et *f*) ci-dessus mentionnées.

g) Transport restreint - longue distance - route restreinte

De Chibougamau à Montréal et à tous les endroits situés dans un rayon de

125 milles et à Québec et à tous les endroits situés dans un rayon de 50 milles pour le transport de bois plané, pour le public en général.

h) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat

De tous les points de la province de Québec à Montréal et tous les endroits situés dans un rayon de 100 milles de cette localité et à Québec et tous les endroits situés dans un rayon de 50 milles de cette ville, pour le transport de bois, pour le compte de Leonard Ellen Inc. et G.A. Grier & Sons Ltd.

j) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat

De tous points situés dans les districts électoraux-provinciaux d'Abitibi-Est, d'Abitibi-Ouest à Montréal et à tous les endroits situés dans un rayon de 125 milles, via routes 59, 58 et 11, pour le transport de bois blanchi, pour le compte de Le Syndicat de Normandin Lumber Ltée, Paradis et Fils Ltée, Léonard Ellen Inc. et sa compagnie subsidiaire G.A. Grier & Sons Ltd.

l) Transport restreint - longue distance - route restreinte

De tous les points situés dans les districts électoraux-provinciaux de Roberval, Lac-St-Jean, Chicoutimi, Jonquière, Dubuc, Matapédia, Matane, Gaspé-Nord, Gaspé-Sud, Bonaventure, à Québec et, à tous les endroits situés dans un rayon de 50 milles de cette ville, à l'exception des localités du district électoral-provincial de Montmagny, ainsi qu'à Montréal et à tous les endroits situés dans un rayon de 125 milles de cet endroit, pour le transport de bois blanchi.

p) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat

De tous les endroits situés dans les comtés d'Abitibi-Est, Abitibi-Ouest et Rouyn-Noranda à Montréal et tous les endroits situés dans un rayon de 50 milles de Montréal, pour le transport de bois plané pour le compte de Bock & Tétreau Ltée.

s'adresse à la Commission des transports du Québec afin que lesdites clauses soient remplacées par la suivante:

Transport restreint - longue distance - territoire

De tous points à tous points dans la province de Québec pour le transport de bois oeuvré pour le public en général.

Rôle M-81-04947-5
M-211146-101-D

CONSTANTIN, BERTHIN

6462, Clark
Montréal, QC
H2S 3E6
Requérant-cessionnaire

M-208408-003-104-D

SAINT-FLEUR, JOSETTE

4332, place Joubert
Montréal, QC
H1H 1R8
Requérante-cédante

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire

Le requérant-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-208408-003 que détient la requérante-cédante pour l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-81-04948-3
M-211147-101-D

LUZARDO, SERGIO

4372, Henri-Julien
Montréal, QC
H2W 2K8
Requérant-cessionnaire

M-201308-002-101-D

GUERREIRO, DANIEL

3466, Jeanne-Mance, app. 5
Montréal, QC
H2X 2J8
Requérant-cédant

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire

Le requérant-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-201308-002 que détient le requérant-cédant pour l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-81-04949-1
M-000243-103-D

LES AUTOBUS BRUNET INC.

986, des Lacs
Bellefeuille (Terrebonne)
QC
J0R 1A0
Requérante
Proc.: Paquette, Perreault & Ass.

La requérante, Les Autobus Brunet Inc., détentrice du permis M-000243, s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation d'effectuer le service suivant:

Transport saisonnier - catégorie Économique

De St-Colomban à tous les endroits situés dans un rayon de 150 milles de cette municipalité et retour, sauf Mirabel, pour le transport de personnes pour activités de groupe, religieuses, éducatives, culturelles, sportives ou récréatives.

Rôle M-81-04950-9
M-30006-249-DT
NIAGARA FRONTIER TARIFF BUREAU INC.
P.O. Box 184
Buffalo (New York)
14221

Modification tarifaire:
Demande de fixation de tarifs
Supplément 39 au tarif 220-E
(Tarif de papier journal)
Item: 8225-A (Annulation; addition)
16637 (Addition)
Supplément 53 au tarif 260-A
(Tarif de marchandises générales)
Item: 4755-A (Annulation)
4765 (Addition)
4770 (Addition)
9900 (Addition)
15180 (Addition)
21080-D (Annulation)
21085-D (Annulation)
21140-E (Annulation)
Supplément 90 au tarif 261-J
(Tarif de marchandises générales)
Item: 4725-01 à 4725-12 (Addition)
4750-B (Annulation)
4750-01-A à 4750-10-A (Annulation)
4860-B (Annulation)
5026 (Addition)
8615 (Addition)
9927 (Addition)
11685 (Addition)
13875 (Addition)
16910-C (Addition)
21010-F à 21146-B (Annulation)
Supplément 27 au tarif 368-F
(Tarif de classe et marchandises générales)
Item: 8580-B (Réduction)
8600-B (Réduction)
8620-B (Réduction)
8842-A (Augmentation)
9210 (Addition)
9453 (Addition)
9454 (Addition)
9460-A (Réduction)
11235 (Addition)
11470 (Addition)
Supplément 30 au tarif 630-H
(Tarif de conteneur)
Item: 6187-B (Réduction)

Cette demande est présentée conformément à l'article 2.58.1 du Règlement no 2 (1976) et nous demandons que la requête entre en vigueur le 22 juin 1981 ou à la date que la décision sera rendue si cette date est ultérieure à celle mentionnée plus haut.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter lesdits suppléments déposés à la Commission des transports du Québec.

Rôle M-81-04951-7
M-30006-248-DT
NIAGARA FRONTIER TARIFF BUREAU INC.
P.O. Box 184
Buffalo (New York)
14221

Modification tarifaire:
Demande de fixation de tarifs
Supplément 40 au tarif 220-E
(Tarif de papier journal)
Item: 16717 (Addition)
Supplément 55 au tarif 260-A
(Tarif de marchandises générales)
Item: 11650-A (Addition)
15105-A (Réduction)
Supplément 92 au tarif 261-J
(Tarif de marchandises générales)
Item: 5850-B (Addition)
6890 (Addition)
11755-01-A à 11755-05-A (Addition)
11755-06-A (Addition, augmentation)
11755-07-A à 11755-10-A (Addition)
12605 (Addition)
15514 (Addition)

15516 (Addition)
15770-A (Augmentation)
Supplément 31 au tarif 630-H
(Tarif de conteneur)
Item: 6115-G (Addition)

Cette demande est présentée conformément à l'article 2.58.1 du Règlement no 2 (1976) et nous demandons que la requête entre en vigueur le 29 juin 1981 ou à la date que la décision sera rendue si cette date est ultérieure à celle mentionnée plus haut.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter lesdits suppléments déposés à la Commission des transports du Québec.

Rôle Q-81-02135-3
Q-301760-105-D
TRANSPORT CLAUDE LEPAGE INC.
70, place Lepage
Ste-Anne-des-Monts (Gaspé-Ouest)
G0E 2G0
Proc.: St-Hilaire, DeBlois & Ass.

La requérante, détentrice du permis Q-301760, s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'être autorisée à donner aux conditions réglementaires les services de transport suivants:

1. Transport restreint - longue distance - route restreinte - transport spécialisé - contrat

1. De Ste-Anne-des-Monts, de Baie-Trinité à Gaspé pour le transport de poissons, fruits de mer, crustacés, par équipement spécialisé soit semi-remorques, citernes et/ou réfrigérés, et retour avec matières premières rentrant dans la fabrication et la transformation des produits ci-haut décrits pour le compte de Les Pêcheries du golfe St-Laurent (1980) Inc.

2. Transport restreint - longue distance - route restreinte - transport spécialisé - contrat

2. De Ste-Anne-des-Monts, de Baie-Trinité à la frontière Québec-Nouveau-Brunswick (tout port d'entrée) à destination de tous les endroits au Nouveau-Brunswick pour le transport de poissons, fruits de mer, crustacés, par équipement spécialisé soit semi-remorques, citernes et/ou réfrigérés, et retour avec matières premières rentrant dans la fabrication et la transformation des produits ci-haut décrits pour le compte de Les Pêcheries du golfe St-Laurent (1980) Inc.

Restriction:

La présente clause sera sujet à l'autorisation de la Commission des transports du Nouveau-Brunswick si nécessaire.

3. Transport restreint - longue distance - route restreinte - transport spécialisé - contrat

3. De Ste-Anne-des-Monts, de Baie-Trinité, à la frontière Québec-Nouveau-Brunswick (tout port d'entrée) en transit au Nouveau-Brunswick à destination de tous points en Nouvelle-Écosse, pour le transport de poissons, fruits de mer, crustacés, par équipement spécialisé soit semi-remorques, citernes et/ou réfrigérés, et retour avec matières premières rentrant dans la fabrication et la transformation des produits ci-haut décrits pour le compte de Les Pêcheries du golfe St-Laurent (1980) Inc.

Restriction:

La présente clause sera sujet à l'émission du certificat complémentaire approprié du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse, si nécessaire.

Droit additionnel:

En donnant les services de transport aux clauses ci-haut décrites, la requérante aura le droit d'utiliser les services de traversier entre Matane et Baie-Comeau et/ou Godbout.

Rôle Q-81-02137-9
Q-301,051-102-D
(23048-V)
EXPRESS C.T.M.A. LTÉE/ C.T.M.A. EXPRESS LTD.
C.P. 245
Cap-aux-Meules
(Îles-de-la-Madeleine) QC
G0B 1B0
Proc.: Deveau, Paquet & Ass.

Droit additionnel:

La requérante demande à la Commission des transports du Québec d'ajouter à son permis l'autorisation de transporter du poisson vivant ou congelé, par camion réfrigéré de Cap-aux-Meules (Îles-de-la-Madeleine) à Shediac, Nouveau-Brunswick et retour.

La requérante s'engage à obtenir les permis complémentaires nécessaires des autorités compétentes du Nouveau-Brunswick et dont copie sera déposée à la Commission des transports du Québec.

Rôle Q-81-02138-7
Q-301,051-103-D
(23048-V)
EXPRESS C.T.M.A. LTÉE/ C.T.M.A. EXPRESS LTD.
C.P. 245
Cap-aux-Meules
(Îles-de-la-Madeleine) QC
G0B 1B0
Proc.: Deveau, Paquet & Ass.

Droit additionnel:

La requérante demande à la Commission des transports du Québec d'ajouter à son permis l'autorisation de transporter des fruits et légumes par camion réfrigéré, de Cap-aux-Meules (Îles-de-la-Madeleine) à Mont-Joli, et retour.

Rôle Q-81-02141-1
Q-300,167-111-D
(3652-V)

TRANSPORT THÉBERGE LIMITÉE

194, Léonidas
Rimouski (Rimouski) QC
G5L 2T2
Requérante
Proc.: Sirois, Blanchard & Ass.

La requérante, Transport Théberge Ltée, détentrice du permis no Q-300,167 dont la clause *n*) se lit comme suit:

n) Transport restreint - longue distance - route restreinte

n) De Rimouski et Trois-Pistoles à Rivière-Ouelle, Montréal et Saint-Bernard-de-Lacolle, pour le transport de mousse de tourbe et d'ingrédients entrant dans la composition de la mousse de tourbe et retour.

Droits additionnels re clause *n*):

1. En donnant le service autorisé par la présente clause aux terminus de Rimouski et de Trois-Pistoles, la détentrice a le droit d'effectuer la cueillette et la livraison de marchandises dans un rayon de 75 milles de ces deux points.

2. La détentrice, dans l'exploitation de son service, a le droit d'utiliser le service de traversiers entre Trois-Pistoles et Les Escoumins, de même que celui de Rivière-du-Loup et Saint-Siméon pour se rendre à Les Escoumins et Sault-au-Mouton et retour.

Demande à la Commission des transports du Québec de modifier ladite clause pour qu'elle se lise à l'avenir comme suit:

n) Transport restreint - longue distance - route restreinte

n) De Rimouski et Trois-Pistoles à Rivière-Ouelle, Québec, Lacolle et Montréal ainsi qu'à tous les endroits situés dans un rayon de 100 milles de Montréal, pour le transport de mousse de tourbe et retour.

Droits additionnels re clause *n*):

1. En donnant le service autorisé par la présente clause aux terminus de Rimouski et de Trois-Pistoles, la détentrice a le droit d'effectuer la cueillette et la livraison de marchandises dans un rayon de 75 milles de ces deux points.

2. La détentrice, dans l'exploitation de son service, a le droit d'utiliser le service de traversiers entre Trois-Pistoles et Les Escoumins, de même que celui de Rivière-du-Loup et Saint-Siméon pour se rendre à Les Escoumins et Sault-au-Mouton et retour.

Rôle Q-81-02144-5
Q-600,636-101-D

ÉQUIPEMENT BELZILE INC.

508, route 132 ouest
Amqui (Matapédia) QC
G0J 1B0

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'être autorisée à donner aux conditions réglementaires, les services de transport suivant: location à court et à long termes de véhicules de promenade et de familiales au 508, route 132 ouest, Amqui.

Rôle Q-81-02145-2
Q-203,599-101-D

YVES SAVARD

(Savard, Yves)
480, 46e Rue est, app. 3
Charlesbourg, QC
G1H 2P7

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir un permis de transport par véhicule-taxi dans la région de St-Apollinaire 03-(2833).

Rôle Q-81-02146-0
Q-203,599-102-D

YVES SAVARD

(Savard, Yves)
480, 46e Rue est, app. 3
Charlesbourg, QC
G1H 2P7

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir un permis de transport par véhicule-taxi dans la région de St-Apollinaire 03-(2833).

Rôle Q-81-02147-8
Q-507,551-101-D
ST-LAURENT, HUGUES
Cap-Seize
Ste-Anne-des-Monts
(Gaspé-Ouest)
G0E 2G0
Requérant-cessionnaire
Q-500,680-102-D
DUGAS, LAURENT
C.P. 542
Cap-Chat
Gaspé-Ouest
G0J 1E0
Affaires:
Rue Delval
Cap-Chat
(Gaspé-Ouest)
G0J 1E0
Requérant-cédant
Procureur du requérant-cessionnaire:
Me Bernard Piuze (009)

Transfert de permis:
Le requérant-cédant demande à la Commission des transports du Québec de transférer à M. Hugues St-Laurent le permis portant le no Q-500,680-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 01.

Rôle Q-81-02148-6
Q-503,189-103-D
HENRI LABBÉ & FILS INC.
275, 56e Rue ouest
Charlesbourg, QC
G1H 4Z7
Requérante-cessionnaire
Q-504,336-101-D
BOUCHARD, JEAN-MARIE
166, rue du Temple
Beauport, QC
G1E 6G5
Requérant-cédant

Transfert de permis:
Le requérant-cédant demande à la Commission des transports de transférer son permis de camionnage en vrac Q-504,336-001 à Henri Labbé & Fils Inc. Les requérants demandent l'application de l'article 2.58.1.
Actionnaires dans la compagnie:

Henri Labbé	500 actions ordinaires
Charles Labbé	500 actions ordinaires
Robert Labbé	500 actions ordinaires

Rôle Q-81-02149-4
Q-000,204-102-DT
TAXI ST-LOUIS LTÉE
110, rue St-Louis
Rimouski
(Rimouski) QC
G5L 5P7
Proc.: Me Michel Tessier LL. L.
116, rue St-Germain ouest
Rimouski, QC
G5L 4B5

La requérante expose:
1. Elle détient un permis de la Commission des transports du Québec comme suit:
Classe de permis: transport aéroportuaire (service de limousine, au moyen de véhicules connus comme véhicules de promenade)
Service: de Rimouski, Ste-Luce, Ste-Anne-de-la-Pointe-au-Père, Luceville, St-Anaclet-de-Lessard à l'aéroport de Mont-Joli et retour.
2. Taxi St-Louis Ltée détient ce permis en vertu d'une ordonnance rendue le 20 juin 1969;
3. En date du 17 décembre 1979 par la décision QPV-1446-TF, le tarif aéroportuaire des requérants était fixé comme suit:
Adulte 5.00 $ par passage simple
Enfants de moins de 12 ans: 2,50 $ par passage simple;
4. Depuis ce temps, les coûts d'opération ont énormément augmenté, plus particulièrement l'entretien des véhicules, l'achat de l'essence et les salaires, ce qui rend actuellement ce service non rentable au tarif susdit;
5. Le coût du transport par véhicule-taxi entre Rimouski et l'aéroport de Mont-Joli est supérieur à 20,00 $ au tarif actuel pour lequel les augmentations ont été requises;
6. La requérante désire augmenter son tarif comme suit:
Voyage simple par personne: 6,50 $;
7. Les motifs énumérés plus haut justifient amplement la requérante de présenter cette requête;
Pourquoi autoriser la requérante à charger pour le service de transport aéroportuaire suivant le permis 2977-AT le tarif suivant:
Voyage simple par personne: 6,50 $.

Rôle Q-81-02150-2
Q-000041-105-DT
AUTOBUS ROBERVAL LTÉE
1131, boul. Marcotte
Roberval
(Lac-St-Jean) QC
G8H 2B5
Proc.: Bhérer, Bernier & Associés
Me Guy Poliquin
Édifice Grande-Allée
580, Grande-Allée est
Suite 140
Québec, QC
G1R 2K3

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de modifier ses taux pour son service de transport urbain qu'elle offre dans la ville de Roberval comme suit:

	Étudiants	*Adultes*
Tarifs actuels:	0,40 $	0,50 $
Tarifs proposés:	0,50	0,60

Rôle Q-81-02151-0
Q-000321-105-DT
HUET, PLACIDE
C.P. 134
Grande-Vallée
(Gaspé-Est) QC
G0E 1K0
Proc.: Bhérer, Bernier & Associés
Me Guy Poliquin
580, Grande-Allée est
Suite 140
Québec, QC
G1R 2K3

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'être autorisé à modifier ses taux de transport en commun qu'il offre entre Grande-Vallée et Murdochville comme suit:

Taux actuel : 3,00 $
Taux proposé: 4,00 $

Rôle Q-81-02152-8
Q-000019-103-DT
LES AUTOBUS DE DOLBEAU LTÉE
247, 7e Avenue
Dolbeau
(Lac-St-Jean-Ouest) QC
G8L 1Y3
Proc.: Bhérer, Bernier & Ass.
A/S Me Guy Poliquin
Édifice Grande-Allée
580, Grande-Allée est
Suite 140
Québec, QC
G1R 2K3

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'être autorisée à majorer ses taux pour son service urbain qu'elle offre dans les villes de Dolbeau et Mistassini de la façon suivante:

	Tarifs actuels	*Tarifs proposés*
Ville de Dolbeau:	0,50 $	0,60 $
Ville de Mistassini:	0,75	1,00

Rôle Q-81-02153-6
Q-20010-L-101-DT
LA LIGUE DE TAXIS DE MONT-JOLI INC.
20, rue de la Gare
Mont-Joli
(Rimouski) QC
G5H 1N7

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'être autorisée à majorer ses taux de transport par véhicule-taxi pour l'agglomération de Mont-Joli A-10, comme suit:

Au départ de la chute:	1,10 $
Chaque kilomètre parcouru:	0,60
Chaque minute d'attente:	0,25 ou 15,00 $/heure

Rôle Q-81-02162-7
Q-600,637-101-D
MARC LAVOIE ENR.
(Lavoie, Marc)
162, Beaupré
Chicoutimi (Chicoutimi) QC
G7G 4E6

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir un permis de location pour faire les services suivants:
Location de campeur motorisé, roulotte et tente-roulotte, à court terme, à la place d'affaires suivante: 162, rue Beaupré, secteur Nord, Chicoutimi, QC, G7G 4E6.

Rôle Q-81-02165-0
Q-600,248-102-D
LES ENTREPRISES GIRARDIN INC.
Route Transcanadienne
Drummondville (Drummond) QC
J2B 6V4

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de conclure des contrats de location aux deux (2) autres adresses suivantes:
1. 1400, 95e Avenue, ville de Laval, QC, H7P 4K9
2. Laurier-Station, comté de Lotbinière, QC, G0S 1N0

Rôle Q-81-02166-8
Q-203,616-101-D
CARRIER, GHISLAIN
685, 21e Rue
St-Georges-Ouest (Beauce) QC
G5Y 4R4
Requérant-cessionnaire
Q-200,081-101-D
BIZIER, GÉRARD
665, 17e Rue
St-Georges-Ouest (Beauce) QC
G5Y 4V6
Requérant-cédant
Proc.: Poisson, Michel

Le requérant-cédant demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Carrier, Ghislain le permis Q-200,081-001 de catégorie Région et de catégorie Ordinaire ainsi que le véhicule et ce, pour effectuer du transport par véhicule-taxi pour la région St-Georges-Ouest (03-2319 V).

Rôle Q-81-02167-6
Q-203,613-101-D
ROMPRÉ, JEAN-CLAUDE
341, 3e Avenue est
Amos (Abitibi) QC
J9T 1E8
Requérant-cessionnaire
Q-201,321-101-D
DESCHATELETS, ANDRÉ
82, 4e Avenue ouest
Amos (Abitibi) QC
J9T 1P8
Requérant-cédant

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec afin de transférer à Rompré, Jean-Claude le permis Q-201,321-001, de catégorie Agglomération et de catégorie Ordinaire ainsi que le véhicule et ce, pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Amos A-45.

Rôle Q-81-02172-6
Q-301,471-101-D
(25807-V)
TRANSPORT I.M. INC.
Cap-aux-Meules
(Îles-de-la-Madeleine)
G0B 1B0
Proc.: Deveau, Paquet & Ass.

Droit additionnel:
La requérante demande à la Commission des transports du Québec d'ajouter à son permis l'autorisation de transporter des fruits et légumes par camion réfrigéré, de Cap-aux-Meules (Îles-de-la-Madeleine) à Mont-Joli et retour.

Rôle Q-81-02173-4
Q-301,471-102-D
(25807-V)
TRANSPORT I.M. INC.
Cap-aux-Meules
(Îles-de-la-Madeleine)
G0B 1B0
Proc.: Deveau, Paquet & Ass.

Droit additionnel:
La requérante demande à la Commission des transports du Québec d'ajouter à son permis l'autorisation de transporter du poisson vivant ou congelé, par camion réfrigéré de Cap-aux-Meules (Îles-de-la-Madeleine) à Shediac (Nouveau-Brunswick) et retour.
La requérante s'engage à obtenir les permis complémentaires nécessaires des autorités compétentes du Nouveau-Brunswick et dont copie sera déposée à la Commission des transports du Québec.

Rôle Q-81-02177-5
M-300,782-105-D
MIDLAND SUPERIOR EXPRESS LTD
1111, 42nd Avenue S.E.
Calgary, Alberta
T2A 1L5
Au Québec:
7300, rue Pullman
Montréal (Île-de-Montréal) QC
H4C 1E4
Requérante
Proc.: Sirois, Blanchard & Ass.

La requérante, Midland Superior Express Ltd, détentrice du permis no M-300,782, s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir le permis suivant:
Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat
De la frontière Québec–Ontario (tous ports d'entrée) à Rouyn pour le transport de produits de salaison, viande apprêtée, fraiche ou congelée et produits laitiers provenant de Winnipeg pour le compte de Canada Packers Ltd.

Rôle Q-81-02178-3
Q-302,263-101-D
ROBERT BOUCHER ENR.
(Boucher, Robert)
169, Latourelle
Québec, QC
G1R 1C5
Requérante

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'être autorisée à donner le service suivant:

Transport restreint - service local - contrat

Sillery et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas cinq (5) milles des limites de ladite municipalité pour la livraison de produits pharmaceutiques pour le compte de la pharmacie L.P. Demers.

Rôle Q-81-02182-5
Q-507,553-101-D
DESCHÊNES, ROMAIN
C.P. 328
Gagnon (Saguenay) QC
G0G 1K0
Affaires:
22, rue 2-B
Gagnon (Saguenay) QC
G0G 1K0
Requérant-cessionnaire
Q-500,438-101-D
NOËL, AUGUSTIN
794, Gamache
Sept-Îles (Saguenay) QC
G4R 2J7
Requérant-cédant

Transfert de permis:

Le requérant-cédant demande à la Commission des transports du Québec de transférer son permis de camionnage en vrac Q-500,438-001 pour la région 09, à M. Romain Deschênes.

Les requérants demandent l'application de l'article 2.58.1.

Rôle Q-81-02183-3
Q-507,541-101-D
CLAUDE COUTURE ENR.
(Couture, Claude)
64, route des Chutes
Ste-Lucie-de-Beauregard
(Montmagny) QC
G0R 3L0
Requérant-cessionnaire
Q-505,859-101-D
COUTURE, JEAN-BAPTISTE
64, route des Chutes
Ste-Lucie-de-Beauregard
(Montmagny) QC
G0R 3L0
Requérant-cédant

Transfert de permis:

Le requérant-cédant s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de transférer le permis de camionnage en vrac no Q-505,589 qu'il détient pour la région 03, en faveur de Claude Couture. Les requérants demandent l'application de l'article 2.58.1 pour la date de la mise en vigueur de la décision.

Rôle Q-81-02184-1
Q-203,612-101-D
JEAN-FRANÇOIS DESROSIERS ENR.
(Desrosiers, Jean-François)
1555, Caravelle
Ancienne-Lorette, QC
G2E 4X8
Requérant-cessionnaire
Q-203,268-102-D
MARIUS DESROSIERS
(Desrosiers, Marius)
2020, rue Careau
Québec, QC
G1P 2R5
Requérant-cédant

Le requérant-cédant demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Jean-François Desrosiers Enr. le permis Q-203,268-001 de catégorie Agglomération et de catégorie Ordinaire ainsi que le véhicule et ce, pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Québec (A-36).

Le requérant demande l'application de l'article 2.58.1 du Règlement 2 (1976)

Rôle Q-81-02193-2
Q-600,002-101-D
LEMIEUX LOCATION INC.
C.P. 100
Rivière-du-Loup (Rivière-du-Loup) QC
G5R 3Y7
Adresse postale
52, Lafontaine
Rivière-du-Loup (Rivière-du-Loup) QC
G5R 2Z7
Adresse d'affaires

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin de bien vouloir accepter les transferts d'actions qui ont été faits:

Action de Jean-Paul Gasseau transférée à Antonio Paradis
Action de Maurice Leclerc transférée à Réjean LeBel
Action de Jean-Rock Cassistat transférée à Robert Têtu
Nouvelle répartition des actions et des actionnaires:

Réjean Lebel	4 actions ordinaires	10 actions privilégiées
Antonio Paradis	1 action ordinaire	
Robert Têtu	20 actions ordinaires	
Robert Têtu Ltée		240 actions privilégiées

La requérante demande aussi l'autorisation de modifier ses tarifs dont la liste est annexée à la présente.

Rôle Q-81-02195-7
Q-202,640-101-D
GRAND MÈRE RADIO TAXI
370, 6e Avenue
Grand-Mère (Champlain) QC
G9T 2P8

La requérante est détentrice des permis Q-202,640-001 à 004 pour l'agglomération de Shawinigan (A-42).

Dans une lettre reçue à nos bureaux le 21 mai 1981, la requérante demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation de supprimer totalement les services de transport que son permis Q-202,640-004 l'autorise à fournir.

Rôle Q-81-02203-9
Q-500,700-101-D
ARNOLD COTTON ENR.
R.R. 1
Percé
(Gaspé-Est) QC
G0C 2L0
Requérante-cessionnaire
Q-505,923-101-D
BRASSARD, GHISLAIN
Percé
Val-d'Espoir
(Gaspé-Est) QC
G0C 3G0
Requérant-cédant
Procureur de la requérante-cessionnaire:
Me Robert Hayes

Transfert de permis:

Le requérant demande que soit transféré à son nom le permis de camionnage en vrac portant le numéro Q-505,923-001 émis au nom de Ghislain Brassard pour la région 01.

Rôle Q-81-02206-2
Q-506,792-103-D
CLERMONT VACHON
25, rue Lamartine
Lévis (Lévis) QC
G6V 6L4
Proc.: Me Bernard Piuze

Le requérant désire que la Commission des transports inscrive à son permis Q-506,792-001 le transport de grain, de moulée, de farine de poisson et d'engrais chimique déchargés à l'aide d'une benne basculante.

13453-o

V — Avis de décisions rendues

La Commission donne avis de la nature des décisions suivantes, prises par elle, conformément aux dispositions de l'article 2.53 du Règlement no 2. Dans le cas d'une décision rendue par un membre siégeant seul conformément à l'article 14 de la Loi sur les transports, la révision peut en être demandée dans les 15 jours de la présente publication.

VOYAGEUR

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-81-00874-5	81 06 10	Décision: MPV-2095-H 7-M-000115-106-D AUTOBUS PAQUETTE INC Requérante	G.O.Q. no 12 p. 4677	81 03 21	Modification d'horaire Accordée
M-81-01724-1	81 05 22	Décision: MPV-2083-TF 1-M-000616-103-DT TRANSPORT LES ÉCORES INC. Requérante	G.O.Q. no 16 p. 5790	81 04 18	Modification des taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 05 22
M-81-02572-3	81 06 08	Décision: MPV-2091-S 6-M-000389-102-D PÈRES SERVITES DE MARIE Requérants	G.O.Q. no 18 p. 6191	81 05 02	Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 09 01 jusqu'au: 82 06 30
M-81-02721-6	81 06 09	Décision: MPV-2092-S 2-M-000045-102-D SANTERRE, ROGER Requérant	G.O.Q. no 19 p. 6372	81 05 09	Demande de permis Accordée Date d'expiration: 82 06 30
M-81-02722-4	81 06 09	Décision: MPV-2093-S 7-M-000214-105-D SERVICE D'AUTOBUS SCOLAIRE UNIK INC. Requérante	G.O.Q. no 19 p. 6372	81 05 09	Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 09 01 jusqu'au: 82 06 30
M-81-02861-0	81 06 09	Décision: MPV-2094-S 5-M-000620-102-D AUTOBUS CLAUDE CÔTÉ ENRG Requérante	G.O.Q. no 19 p. 6375	81 05 09	Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 09 10 jusqu'au: 82 09 08
M-81-04938-4	81 06 08	Décision: MS-7091 6-M-000108-106-S AUTOBUS VIENS INC. Requérante	Le Journal de Montréal	81 05 22 81 05 23 81 05 24	Demande de permis Rejetée
Q-81-02028-0	81 06 09	Décision: QPV-1771-S-C LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant d'office Q-000 549-103-DS CAMILLE MAILLOUX R.D.L. INC. Mise en cause			Correction de décision dans le cadre de l'article 2.59.11 Accordée
Q-80-24476-6	81 06 08	Décision: QPV-1789-S 6-Q-000607-101-D LES AUTOBUS LÉON ST-ONGE INC. Requérante	G.O.Q. no 39 p. 9505	80 09 27	Demande de permis Accordée Telle qu'amendée Validité: jusqu'au 82 05 31
Q-80-24489-9	81 06 10	Décision: QPV-1790 5-Q-000145-102-D SAVARD, LIGUORI Requérant	G.O.Q. no 39 p. 9506	80 09 27	Demande de permis Désistement
Q-80-25250-4	81 06 05	Décision: QPV-1787 7-Q-000549-102-D CAMILLE MAILLOUX R.D.L. INC. Requérante	G.O.Q. no 2 p. 191	81 01 10	Révision d'une décision (art. 22) Rejetée
Q-81-01544-7	81 06 05	Décision: QPV-1782-H 7-Q-000002-103-D PAUL TREMBLAY TRANSPORT LTÉE Requérante	G.O.Q. no 18 p. 6198	81 05 02	Modification d'horaire Accordée

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
Q-81-01865-6	81 06 05	Décision: QS-3472 0-Q-000629-101-S LES TOURS D'ANTAN INC. Requérante	Le Soleil	81 04 21 81 04 22 81 04 23	Demande de permis Désistement
Q-81-01991-0	81 06 09	Décision: QPV-1788-S 4-Q-000260-103-DS TRANSPORT GÉRARD HALLÉ INC. Requérante	Journal de Québec	81 05 06 81 05 07 81 05 08	Demande de permis Accordée en partie Service 1 durée: l'année scolaire 1981-82 Service 2 durée: jusqu'au 30 juin 1982
Q-81-02155-1	81 06 05	Décision: QT-1149 4-Q-000591-103-SI LES ENTREPRISES LOMI ENR. Requérante			Demande de permis Rejetée
Q-81-02196-5	81 06 10	Décision: QT-1153 5-Q-000145-104-SI SAVARD, LIGUORI Requérant			Demande de permis Accordée Ce permis est valide le 12 06, le 16 06 et le 24 06 81.
Q-81-02197-3	81 06 09	Décision: QT-1152 2-Q-000635-101-SI LES AUTOBUS CLAUDE TALBOT INC. Requérante			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 06 09 jusqu'au: 81 06 23

ÉCOLIER

M-81-03612-6-107-NC-75	81 06 04	Décision: MPE-1510 M-10000C P-107 Q-10000C P-107 LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérante DISTRICT OF BEDFORD PROTESTANT REGIONAL SCHOOL BOARD (M-100010) Mise en cause PHILIPPE DORAIS INC. (M-100310) LES AUTOBUS BROMONT INC. (M-100293) Intimées	G.O.Q. no 19 p. 6393 et 6394	81 05 09	*Proprio motu* Prolongation de contrats pour l'année scolaire 1981-1982 Accordée Entrée en vigueur: 81 06 04
M-81-03612-6-107-NC-77	81 06 04	Décision: MPE-1511 M-10000C P-107 Q-10000C P-107 LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérante DISTRICT OF BEDFORD PROTESTANT REGIONAL SCHOOL BOARD (M-100010) Mise en cause JACQUES BENOIT (M-100394) LES AUTOBUS E.MÉNARD (M-100404) Intimés	G.O.Q. no 19 p. 6393 et 6394	81 05 09	*Proprio motu* Prolongation de contrats pour l'année scolaire 1981-1982 Accordée Entrée en vigueur: 81 06 04

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
M-81-03612-6-116-NC-75	81 06 04	Décision: MPE-1512 M-10000C P-107 Q-10000C P-107 LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérante LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE L'ESTRIE (M-100021) Mise en cause AUTOBUS B. GIRARD INC. (M-100537) BLAIS, GUY (M-101103) Intimés	G.O.Q. no 19 p. 6393 et 6394	81 05 09	*Proprio motu* Prolongation de contrats pour l'année scolaire 1981-1982 Accordée Entrée en vigueur: 81 06 04
M-81-03612-6 121-NC-75	81 06 04	Décision: MPE-1513 M-10000C P-107 Q-10000C P-107 LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérante COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE LANAUDIÈRE (M-100034) Mise en cause BAILLARGEON, RÉJEAN (M-101060) Intimé	G.O.Q. no 19 p. 6393 et 6394	81 05 09	*Proprio motu* Prolongation de contrats pour l'année scolaire 1981-1982 Accordée Entrée en vigueur: 81 06 04
M-81-03612-6 131-NC-75	81 06 04	Décision: MPE-1514 M-10000C P-107 Q-10000C P-107 LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérante COLLÈGE BEAUBOIS INC. (M-100074) Mise en cause AUTOBUS TRANS-URBAIN (M-100600) Intimée	G.O.Q. no 19 p. 6393 et 6394	81 05 09	*Proprio motu* Prolongation de contrats pour l'année scolaire 1981-1982 Accordée Entrée en vigueur: 81 06 04
M-81-03612-6-134-NC-75	81 06 04	Décision: MPE-1515 M-10000C P-107 Q-10000C P-107 LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérante LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE L'OUTAOUAIS (M-100131) Mise en cause TRANSPORT PERRON ENRG. (En société) (M-101104) Intimée	G.O.Q. no 19 p. 6393 et 6394	81 05 09	*Proprio motu* Prolongation de contrats pour l'année scolaire 1981-1982 Accordée Entrée en vigueur: 81 06 04
M-81-03612-6-135-NC-76	81 06 04	Décision: MPE-1516 M-10000C P-107 Q-10000C P-107 LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérante COLLÈGE DE L'ASSOMPTION (M-100175) Mis en cause SABEM INC. (M-100264) Intimée	G.O.Q. no 19 p. 6393 et 6394	81 05 09	*Proprio motu* Prolongation de contrats pour l'année scolaire 1981-1982 Accordée Entrée en vigueur: 81 06 04

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-81-03612-6-139-NC-75	81 06 04	Décision: MPE-1517 M-10000C P-107 Q-10000C P-107 LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérante SÉMINAIRE DU VERBE DIVIN (M-100179) Mis en cause TRANSPORT AUTOBUS MILTON INC. (M-100290) Intimée	G.O.Q. no 19 p. 6393 et 6394	81 05 09	*Proprio motu* Prolongation de contrats pour l'année scolaire 1981-1982 Accordée Entrée en vigueur: 81 06 04
M-81-03612-6-140-NC-75	81 06 04	Décision: MPE-1518 M-10000C P-107 Q-10000C P-107 LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérante CENTRE FRANÇOIS MICHELLE (M-100180) Mis en cause TRANSPORT AMESSE INC. (M-100553) Intimée	G.O.Q. no 19 p. 6393 et 6394	81 05 09	*Proprio motu* Prolongation de contrats pour l'année scolaire 1981-1982 Accordée Entrée en vigueur: 81 06 04
M-81-03612-6-149-NC-76	81 06 04	Décision: MPE-1519 M-10000C P-107 Q-10000C P-107 LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérante EXTERNAT SACRÉ-COEUR-DE-ROSEMÈRE (M-100188) Mis en cause COMMISSION DE TRANSPORT DE LA VILLE DE LAVAL (M-100252) Intimée	G.O.Q. no 19 p. 6393 et 6394	81 05 09	*Proprio motu* Prolongation de contrats pour l'année scolaire 1981-1982 Accordée Entrée en vigueur: 81 06 04
Q-81-00391-4	81 06 08	Décision: QPE-1940 2-Q-100666-101-EC LES AUTOBUS DE MÉTABETCHOUAN INC. Requérante 0-Q-100015-102-EC COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DU LAC ST-JEAN 5-Q-10000C-110-EC COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC 9-Q-10001M-119-EC MINISTRE DES TRANSPORTS Mis en cause	G.O.Q. no 12 p. 4686	81 03 21	Révision du prix d'un contrat transport d'écoliers Accordée Telle qu'amendée Entrée en vigueur: 81 06 08

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
Q-81-00392-2	81 06 08	Décision: QPE-1939 8-Q-100694-101-EC LES TRANSPORTS MALTAIS INC Requérante 0-Q-100015-104-EC COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DU LAC ST-JEAN 0-Q-100015-103-EC COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DU LAC ST-JEAN 5-Q-10000C-111-EC COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC 9-Q-10001M-120-EC MINISTRE DES TRANSPORTS 9-Q-10001M-121-EC MINISTRE DES TRANSPORTS Mis en cause	G.O.Q. no 12 p. 4686	81 03 21	Révision du prix d'un contrat transport d'écoliers Accordée Telle qu'amendée Entrée en vigueur: 81 06 08
Q-81-00395-5	81 06 08	Décision: QPE-1938 2-Q-100591-101-EC ÉCOLIERS DU NORD INC. Requérante 3-Q-100004-103-EC COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE LAPOINTE 3-Q-100921-103-EC LA COMMISSION SCOLAIRE DE CHICOUTIMI 5-Q-10000C-117-EC COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC 9-Q-10001M-130-EC MINISTRE DES TRANSPORTS Mis en cause	G.O.Q. no 12 p. 4687	81 03 21	Révision du prix d'un contrat transport d'écoliers Accordée en partie Entrée en vigueur: 81 06 08
Q-81-00396-3	81 06 05	Décision: QPE-1934 8-Q-100348-101-EC BRADET, AMÉDÉE Requérant 5-Q-10000C-113-EC COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC 9-Q-10001M-122-EC MINISTRE DES TRANSPORTS Q-100058 COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE CHARLEVOIX Mis en cause	G.O.Q. no 12 p. 4688	81 03 21	Révision du prix d'un contrat transport d'écoliers Accordée en partie Entrée en vigueur: 81 06 05
Q-81-00398-9	81 06 05	Décision: QPE-1935 4-Q-100755-101-EC TRANSPORT D'ÉCOLIERS HENRI PLOURDE INC. Requérante 0-Q-100015-101-EC COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DU LAC ST-JEAN 5-Q-10000C-109-EC COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC 9-Q-10001M-118-EC MINISTRE DES TRANSPORTS Mis en cause	G.O.Q. no 12 p. 4688	81 03 21	Révision du prix d'un contrat transport d'écoliers Accordée en partie Entrée en vigueur: 81 06 05

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
Q-81-00404-5	81 06 08	Décision: QPE-1937 3-Q-100590-101-EC TRANSPORT IMBEAULT & FILS INC Requérante 5-Q-10000C-115-EC COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC 8-Q-100934-101-EC COMMISSION SCOLAIRE DE TADOUSSAC 9-Q-10001M-126-EC MINISTRE DES TRANSPORTS Mis en cause	G.O.Q. no 12 p. 4690	81 03 21	Révision du prix d'un contrat transport d'écoliers Accordée Telle que modifiée Entrée en vigueur: 81 06 08
Q-81-00409-4	81 06 05	Décision: QPE-1936 7-Q-100315-101-EC BERGERON LEFEBVRE & GAGNÉ INC Requérante 0-Q-100015-105-EC COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DU LAC ST-JEAN 5-Q-10000C-118-EC COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC 9-Q-10001M-124-EC MINISTRE DES TRANSPORTS Mis en cause	G.O.Q. no 12 p. 4691	81 03 21	Révision du prix d'un contrat transport d'écoliers Accordée en partie Entrée en vigueur: 81 06 05

TAXI

M-80-43973	81 05 29	Décision: MPT-16392 M-206657-101-D LÉTOURNEAU, RÉJEAN Requérant-cédant M-202811-016 ROUSSEL, SERGE Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 34 p. 7948	79 08 25	Transfert de permis Accordée A-11
M-81-00447-0	81 05 06	Décision: MPT-16330 3-M-210924-101-D LUPIEN, DENIS Requérant-cessionnaire 9-M-208856-101-D TAXI ST-COLOMBAN Requérante-cédante	G.O.Q. no 10 p. 4180	81 03 07	Transfert de permis Accordée Région St-Colomban 06-7334-P
M-81-00487-6	81 06 10	Décision: MPT-16421 8-M-210929-101-D BACHAND, ROGER Requérant-cessionnaire 0-M-205737-101-D BACHAND, MARCEL Requérant-cédant	G.O.Q. no 10 p. 4184	81 03 07	Transfert de permis Accordée A-33
M-81-00910-7	81 05 04	Décision: MPT-16319 7-M-210979-101-D OUELLETTE, PAUL Requérant-cessionnaire 3-M-202012-101-D SCHWARTZ, CARL Requérant-cédant	G.O.Q. no 12 p. 4682	81 03 21	Transfert de permis Accordée A-11 Entrée en vigueur: 81 05 04

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
M-81-01028-7	81 05 28	Décision: MPT-16394 4-M-210980-101-D SANON, DURANDIEU Requérant-cessionnaire 8-M-208246-102-D MILIUS, JOSEPH LECLERC Requérant-cédant	G.O.Q. no 13 p. 4971	81 03 28	Transfert de permis Accordée A-11 Entrée en vigueur: 81 05 28
M-81-01029-5	81 05 04	Décision: MPT-16300 2-M-203573-103-D CAMERON, EWEN Requérant-cessionnaire 2-M-200280-101-D DI SANTO, BIAGIO Requérant-cédant	G.O.Q. no 13 p. 4971	81 03 28	Transfert de permis Accordée A-11 Entrée en vigueur: 81 05 04
M-81-01068-3	81 05 12	Décision: MPT-16343 0-M-210992-101-D LORETO, RICARDO Requérant-cessionnaire 7-M-208312-101-D CONDES, HORACIO Requérant-cédant	G.O.Q. no 14 p. 5238	81 04 04	Transfert de permis Accordée A-11 Entrée en vigueur: 81 05 12
M-81-01243-2	81 05 12	Décision: MPT-16348 7-M-211001-101-D DERIVAL, ONEL Requérant-cessionnaire 9-M-208476-103-D NOSTROME, EDMOND Requérant-cédant	G.O.Q. no 14 p. 5242	81 04 04	Transfert de permis Accordée A-11 Entrée en vigueur: 81 05 12
M-81-01248-1	81 05 26	Décision: MPT-16377 7-M-209740-109-D GESTION MARTINET LTÉE Requérante-cessionnaire 6-M-208974-101-D JOINVILLE, LUCIEN Requérant-cédant	G.O.Q. no 14 p. 5243	81 04 04	Transfert de permis Accordée A-11 Entrée en vigueur: 81 05 26
M-81-01262-2	81 05 07	Décision: MPT-16335 1-M-200141-102-D BICHOTTE, WILLIAM Requérant-cessionnaire 5-M-209866-102-D ROMAIN, GETO Requérant-cédant	G.O.Q. no 14 p. 5244	81 04 04	Transfert de permis Accordée A-11
M-81-01381-0	81 05 25	Décision: MPT-16376 0-M-209473-106-D TAXIS C.E.L. LIMITÉE Requérante-cessionnaire 9-M-207981-103-D CHICOINE, RONALD Requérant-cédant	G.O.Q. no 15 p. 5501	81 04 11	Transfert de permis Accordée A-8 Laval Entrée en vigueur: 81 05 25
M-81-01383-6	81 05 22	Décision: MPT-16355 0-M-209473-105-D TAXIS C.E.L. LIMITÉE Requérante-cessionnaire 9-M-207981-102-D CHICOINE, RONALD Requérant-cédant	G.O.Q. no 15 p. 5501	81 04 11	Transfert de permis Accordée A-8 Laval Entrée en vigueur: 81 05 22
M-81-01562-5	81 05 22	Décision: MPT-16360 3-M-210734-104-D SABETTA, FRANK Requérant-cessionnaire 0-M-203864-101-D BLAIR, CHARLES D Requérant-cédant	G.O.Q. no 15 p. 5506	81 04 11	Transfert de permis Accordée A-11 Entrée en vigueur: 81 05 22

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
M-81-01632-6	81 05 12	Décision: MPT-16350 1-M-211023-101-D MAROUNIAN, NIKOGHOS Requérant-cessionnaire 7-M-210763-102-D VOSCORIAN, CAROL Requérant-cédant	G.O.Q. no 15 p. 5507	81 04 11	Transfert de permis Accordée A-11
M-81-01649-0	81 05 26	Décision: MPT-16384 0-M-211024-101-D DUMAS, SUZANNE Requérante-cessionnaire 3-M-208662-104-D FERLAND, GÉRARD Requérant-cédant	G.O.Q. no 16 p. 5785	81 04 18	Transfert de permis Accordée A-11 Entrée en vigueur: 81 05 26
M-81-01673-0	81 05 26	Décision: MPT-16380 7-M-211027-101-D MESSIER, JEAN-LOUIS Requérant-cessionnaire 0-M-201868-101-D ALLIE, PAUL-ÉMILE Requérant-cédant	G.O.Q. no 16 p. 5788	81 04 18	Transfert de permis Accordée A-11
M-81-01893-4	81 05 26	Décision: MPT-16386 0-M-211032-101-D EL-SEBAI, SHERIFA-SAID Requérant-cessionnaire 9-M-210381-102-D ALAMEDDINE, KHALED Requérant-cédant	G.O.Q. no 16 p. 5797	81 04 18	Transfert de permis Accordée A-11
M-81-02554-1	81 06 08	Décision: MPT-16406 1-M-211049-101-D GIUSTO, VINCENZO Requérant-cessionnaire 6-M-200955-101-D GIUSTO, GIUSEPPE Requérant-cédant	G.O.Q. no 18 p. 6188	81 05 02	Transfert de permis Accordée A-11
M-81-02555-8	81 06 03	Décision: MPT-16400 0-M-211057-101-D PAOLO MANCUSO ENR Requérante-cessionnaire 9-M-201265-106-D DI PIETRO, GIUSEPPE Requérant-cédant	G.O.Q. no 18 p. 6188	81 05 02	Transfert de permis Accordée A-11 Entrée en vigueur: 81 06 03
M-81-02556-6	81 06 03	Décision: MPT-16402 8-M-211059-101-D MOURELATOS, PENELOPE Requérant-cessionnaire 4-M-207036-102-D KOUZOUKAS, GEORGIOS Requérant-cédant	G.O.Q. no 18 p. 6189	81 05 02	Transfert de permis Désistement
Q-80-24082-2	81 06 05	Décision: QPT-5514 2-Q-203429-101-D GERAGHTY, RICHARD Requérant	G.O.Q. no 31 p. 8050	80 08 02	Demande de permis Accordée
Q-81-00204-9	81 03 31	Décision: QPT-5441 6-Q-203532-101-D TAXI ST-GERMAIN ENR Requérante-cessionnaire 0-Q-202381-101-D FAFARD, ARMAND Requérant-cédant	G.O.Q. no 9 p. 2106	81 02 28	Transfert de permis Accordée R-04-4138-P Entrée en vigueur: 81 03 31

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
Q-81-00381-5	81 05 21	Décision: QPT-5500 9-Q-203547-101-D PROULX, NORMAND Requérant-cessionnaire 0-Q-202845-101-D LEVESQUE, GUY Requérant-cédant	G.O.Q. no 11 p. 4426	81 03 14	Transfert de permis Accordée A-21
Q-81-01448-1	81 05 26	Décision: QPT-5504 4-Q-203575-101-D TAXI JEAN-MARC LEBEL Requérante-cessionnaire 9-Q-202648-101-D ROGER DUHAIME TAXI Requérante-cédante	G.O.Q. no 17 p. 6043	81 04 25	Transfert de permis Accordée A-40
Q-81-01511-6	81 06 04	Décision: QPT-5513 5-Q-203541-102-D TAXI FLORENT VALLIÈRES ENR. Requérante	G.O.Q. no 18 p. 6195	81 05 02	Demande de permis Pendante
Q-81-01614-8	81 06 08	Décision: QPT-5518 1-Q-203453-103-D RADIO TAXI SERVICE ENR Requérante	G.O.Q. no 19 p. 6386	81 05 09	Suppression totale de service Accordée Annule les permis Q-203453-001 et 002
Q-81-01631-2	81 06 08	Décision: QPT-5519 2-Q-203585-101-D MICHEL ROY ALIGNEMENT INC. Requérante	G.O.Q. no 19 p. 6391	81 05 09	Demande de permis Accordée
Q-81-01632-0	81 06 08	Décision: QPT-5517 8-Q-201229-101-D MATHIEU, AIMÉ Requérant	G.O.Q. no 19 p. 6392	81 05 09	Suppression totale de service Accordée

CAMIONNAGE RÉGULIER SPÉCIALISÉ

M-80-47263	81 06 08	Décision: MCG-724 M-305047-101-D GULLUNI, VINCENT	G.O.Q. no 7 p. 1814 G.O.Q. no 39 p. 9496	80 02 16 80 09 27	Demande de permis Désistement
M-80-51619	81 06 08	Décision: MCG-723 M-305168-102-D DIXON LEASING CO. INC.	G.O.Q. no 25	80 06 21	Demande de permis Accordée
M-80-53976-5	81 06 08	Décision: MCG-722 1-M-300040-105-D CHALUT TRANSPORT (1974) INC Requérante	G.O.Q. no 37 p. 9190	80 09 13	Droit additionnel Accordée en partie
M-80-54023-5-101	81 06 08	Décision: MDI-3066 9-M-305280 NORTH AMERICAN VAN LINES (ALBERTA) LIMITED Requérante 0-M-302898 NORTH AMERICAN VAN LINES (ALBERTA) INC Requérante-cédante	Le Devoir	80 08 17 80 08 18 80 08 19	Remboursement des droits Aucun droit de transfert à payer; remboursement à être effectué si des droits ont été payés
M-80-54039-1	81 06 08	Décision: MCG-721 4-M-300443-101-D ST-ALPHONSE TRANSPORT ENRG Requérante	G.O.Q. no 37 p. 9198	80 09 13	Demande de permis Accordée en partie

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
M-80-55552-2	81 06 08	Décision: MCG-728-TF 7-M-30000C-255-PT COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérante	G.O.Q. no 50 p. 11967	80 12 13	Modification des taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 07 01
M-81-00065-0	81 06 08	Décision: MCG-725 3-M-302259-102-D LES ENTREPRISES D B L INC Requérante	G.O.Q. no 5 p. 976 G.O.Q. no 11 p. 4399	81 01 31 81 03 14	Demande de permis Accordée Accordée telle qu'amendée
M-81-00067-6	81 06 05	Décision: MCG-719 3-M-303299-102-D DON'S TANK HAULAGE Requérante	G.O.Q. no 5 p. 977	81 01 31	Modification de permis Accordée Accordée telle qu'amendée
M-81-00142-7	81 04 28	Décision: MCG-522 3-M-300139-102-DS TRUDEAU TRANSPORT INC Requérante	Journal de Montréal	80 12 13 80 12 14 80 12 15	Maintien de permis — Changement de contrôle Accordée
M-81-00436-3	81 06 02	Décision: MCG-700-TF 9-M-302956-105-DT STAN'S CARTAGE MOVERS & STORAGE LIMITED Requérante	G.O.Q. no 11 p. 4400	81 03 14	Modification des taux et tarifs Accordée en partie Entrée en vigueur: 81 06 02
M-81-00937-0	81 05 05	Décision: MCG-556 5-M-300764-101-D BEAUDRY & LACOSTE INC Requérante	G.O.Q. no 13 p. 4965	81 03 28	Maintien de permis — Changement de contrôle Accordée
M-81-01020-4	81 05 12	Décision: MCG-593-TF 9-M-305140-102-DT LES TRANSPORTS CLAUDE MONGEAU INC Requérante	G.O.Q. no 13 p. 4970	81 03 28	Modification des taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 05 12
M-81-01345-5	81 05 12	Décision: MCG-605-TF 0-M-301577-109-DT FREEPORT TRANSPORT INC. Requérante	G.O.Q. no 15 p. 5499	81 04 11	Modification des taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 05 12
M-81-01972-6	81 06 01	Décision: MCG-696-TF 0-M-30004B-655-DT CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS. Requérante	G.O.Q. no 17 p. 6006	81 04 25	Modification des taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 07 17
M-81-01974-2	81 06 01	Décision: MCG-697-TF 0-M-30004B-657-DT CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS. Requérante	G.O.Q. no 17 p. 6007	81 04 25	Modification des taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 07 17
M-81-01975-9	81 06 02	Décision: MCG-701-TF 9-M-40013B-122-DT CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS. Requérante	G.O.Q. no 17 p. 6014	81 04 25	Modification des taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 07 18
M-81-01977-5	81 06 01	Décision: MCG-698-TF 5-M-30005E-139-DT MIDDLE ATLANTIC CONFERENCE Requérante	G.O.Q. no 17 p. 6014	81 04 25	Modification des taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 06 01
M-81-02235-7	81 06 10	Décision: MCG-733 5-Q-300040-106-D J.G. BERNIER ET FRÈRES LTÉE Requérante	G.O.Q. no 17 p. 6021	81 04 25	Modification de permis Accordée

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
M-81-02369-4	81 05 27	Décision: MCG-661 3-M-302911-104-D LEWIS GARY ALLEN Requérant-tireur 9-M-305413-133-D CANADIEN PACIFIQUE EXPRESS & TRANSPORT LIMITÉE Requérante-tirée	G.O.Q. no 17 p. 6025	81 04 25	Demande de permis Accordée
M-81-02370-2	81 05 27	Décision: MCG-660 7-M-305282-103-D MERVIN, VINCENT O. Requérant-tireur 9-M-305413-129-D CANADIEN PACIFIQUE EXPRESS & TRANSPORT LIMITÉE Requérante-tirée	G.O.Q. no 17 p. 6025	81 04 25	Demande de permis Accordée
M-81-02371-0	81 05 26	Décision: MCG-659 5-M-305151-104-D COLPITTS, CHARLES Requérant-tireur 9-M-305413-120-D CANADIEN PACIFIQUE EXPRESS & TRANSPORT LIMITÉE Requérante-tirée	G.O.Q. no 17 p. 6025	81 04 25	Demande de permis Accordée
M-81-02372-8	81 05 27	Décision: MCG-658 9-M-302923-104-D MAGEE, PERCY Requérant-tireur 9-M-305413-130-D CANADIEN PACIFIQUE EXPRESS & TRANSPORT LIMITÉE Requérante-tirée	G.O.Q. no 17 p. 6026	81 04 25	Demande de permis Accordée
M-81-02373-6	81 05 27	Décision: MCG-657 3-M-304107-104-D SPENCER, CLAUDE B. Requérant-tireur 9-M-305413-119-D CANADIEN PACIFIQUE EXPRESS & TRANSPORT LIMITÉE Requérante-tirée	G.O.Q. no 17 p. 6026	81 04 25	Demande de permis Accordée
M-81-02374-4	81 05 27	Décision: MCG-656 8-M-305281-103-D J & H TRANSPORT LIMITED Requérante-tireur 9-M-305413-121-D CANADIEN PACIFIQUE EXPRESS & TRANSPORT LIMITÉE Requérante-tirée	G.O.Q. no 17 p. 6026	81 04 25	Demande de permis Accordée
M-81-02375-1	81 05 27	Décision: MCG-655 0-M-303284-104-D EARLE, DAVID W Requérant-tireur 9-M-305413-125-D CANADIEN PACIFIQUE EXPRESS & TRANSPORT LIMITÉE Requérante-tirée	G.O.Q. no 17 p. 6027	81 04 25	Demande de permis Accordée
M-81-02376-9	81 05 27	Décision: MCG-654 1-M-302830-104-D COMMERCIAL HIGHWAY SERVICES LTD Requérante-tireur 9-M-305413-122-D CANADIEN PACIFIQUE EXPRESS & TRANSPORT LIMITÉE Requérante-tirée	G.O.Q. no 17 p. 6027	81 04 25	Demande de permis Accordée

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
M-81-02515-2	81 05 14	Décision: MCG-616 3-M-300030-106-DS ACTON VALE TRANSPORT INC Requérante	Le Devoir	81 03 02 81 03 03 81 03 04	Maintien de permis — Changement de contrôle Accordée Entrée en vigueur: 81 05 14
M-81-02515-2	81 05 26	Décision: MCG-00616-C 3-M-300030-106-DS FILION, ARTHUR DESAUTELS, ANDRÉ COURNOYER, FLORENT DESAUTELS, BÉATRICE F. Requérants-cédants GESTION AVT INC. Requérante-cessionnaire ACTON VALE TRANSPORT INC. Mise en cause			

Décision de correction

La Commission:

1. Corrige les paragraphes 4 et 5 de la page 1 de la décision MCG-00616 datée du 14 mai 1981 de manière à ce qu'ils se lisent comme suit:

Liste des actionnaires après le changement de contrôle:

Gestion AVT Inc. 10 000 actions ordinaires
Gestion AVT Inc. en fiducie 13 204 actions privilégiées

Liste des actionnaires de Gestion AVT Inc.:

Gérard R. Huot — 6 000 actions ordinaires
523, avenue Venise est
Venise-en-Québec, QC

Carmen L. Dufour — 2 000 actions ordinaires
505, Labonté
Acton-Vale, QC

Guy Roy — 2 000 actions ordinaires
2660, Dickson
Montréal, QC

2. Maintient les item 1, 4, 5 du dispositif de ladite décision.
3. Corrige les item 2 et 3 du dispositif de ladite décision de manière à ce qu'ils se lisent comme suit:
2. Autorise Acton Vale Transport Inc. à changer de contrôle au sein de sa compagnie, lequel sera à l'avenir comme suit:

Gestion AVT Inc. 10 000 actions ordinaires
Gestion AVT Inc. en fiducie 13 204 actions privilégiées

3. Prend acte que les actions de Gestion AVT Inc. sont réparties comme suit:

Gérard R. Huot — 6 000 actions ordinaires
523, avenue Venise est
Venise-en-Québec, QC

Carmen L. Dufour — 2 000 actions ordinaires
505, Labonté
Acton-Vale, QC

Guy Roy — 2 000 actions ordinaires
2660, Dickson
Montréal, QC

M-81-02544-2	81 06 08	Décision: MCG-727 2-M-303118-102-D PAUL LESSARD & FILS ENRG Requérante	G.O.Q. no 18 p. 6186	81 05 02	Modification de permis Accordée
M-81-02570-7	81 06 05	Décision: MCG-718 7-M-305464-102-D QUADREL BROS TRUCKING CO INC Requérante	G.O.Q. no 18 p. 6191	81 05 02	Demande de permis Accordée
M-81-02672-1	81 06 08	Décision: MCG-726 0-M-302765-101-D ROCK, RONALD Requérant	G.O.Q. no 18 p. 6192	81 05 02	Annulation de permis Accordée
M-81-02956-8	81 06 09	Décision: MCG-732 3-M-302903-105-D COASTAL BULK TRANSPORT LTD Requérante	G.O.Q. no 19 p. 6383	81 05 09	Droit additionnel Accordée

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-81-02959-2	81 06 09	Décision: MCG-731 1-M-302558-108-D BRUNSWICK PETROLEUM TRANSPORT LTD Requérante	G.O.Q. no 19 p. 6384	81 05 09	Droit additionnel Accordée
M-81-02960-0	81 06 09	Décision: MCG-730 3-M-300238-320-D LES TRANSPORTS PROVOST INC. Requérante	G.O.Q. no 19 p. 6384	81 05 09	Droit additionnel Accordée
M-81-02961-8	81 06 09	Décision: MCG-729 8-M-300001-170-D INTER-CITÉ TRANSPORT LIMITÉE Requérante	G.O.Q. no 19 p. 6384	81 05 09	Droit additionnel Accordée
M-81-04625-7	81 06 05	Décision: MT-841 9-M-304812-102-SI B. BRISSETTE & FILS Requérante-tireur 5-Q-301774-125-SI SOLIVRAC SERVICES INC. Requérante-tirée			Demande de permis Rejetée
M-81-04952-5	81 06 08	Décision: MT-840 9-M-305561-101-SI DE ERNSTED, MARC Requérant			Demande de permis Rejetée
M-81-04957-4	81 06 10	Décision: MS-7094 6-M-302827-117-S MUNICIPAL TANK LINES LTD Requérante	Journal de Montréal	81 05 16 81 05 17 81 05 18	Demande de permis Rejetée
M-81-04958-2	81 06 10	Décision: MS-7095 8-M-305547-101-S HUDSON VALLEY CEMENT LINES INC Requérante	La Presse	81 05 21 81 05 22 81 05 23	Demande de permis Rejetée
M-81-04959-0	81 06 10	Décision: MS-7096 0-M-305552-101-S DAVID RAY TRACE ENREGISTRÉ Requérante	Journal de Montréal	81 05 11 81 05 12 81 05 13	Demande de permis Rejetée
M-81-04970-7	81 05 29	Décision: MI-30036-81 6-M-301217-102-PSS GOULD, JAMES A. Requérant			Demande de permis identique *instanter* Accordée Entrée en vigueur: 81 05 29
M-81-04971-5	81 06 01	Décision: MI-30037-81 0-M-304738-103-PSS WEIGEL TRANSPORT LIMITED Requérante			Demande de permis identique *instanter* Accordée Entrée en vigueur: 81 06 01
M-81-04972-3	81 05 29	Décision: MI-30038-81 0-M-303656-101-PSS MORROW'S MOVING & STORAGE (1976) LTD Requérante			Demande de permis identique *instanter* Accordée Entrée en vigueur: 81 05 29
Q-80-23702-6	81 06 08	Décision: QCG-476 1-Q-300697-103-D SAVOIE INC Requérante	G.O.Q. no 24 p. 6906	80 06 14	Modification de permis Désistement
Q-80-24442-8	81 06 08	Décision: QCG-477 5-Q-300115-101-D CONSOL TRANSPORT INC. Requérante	G.O.Q. no 37 p. 9204	80 09 13	Demande de permis Rejetée
Q-81-00460-7	81 06 04	Décision: QCG-449 1-Q-301331-106-D TRANSPORT A & G ST-HILAIRE INC Requérante	G.O.Q. no 11 p. 4429	81 03 14	Modification de permis Accordée Telle qu'amendée

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
Q-81-01123-0	81 05 13	Décision: QCG-360 5-Q-301378-101-D LES PÉTROLES BUSSIÈRES LTÉE Requérante-tireur 5-Q-300487-282-D SPEEDWAY EXPRESS LTD. Requérante-tirée	G.O.Q. no 15 p. 5511	81 04 11	Demande de permis Accordée
Q-81-01129-7	81 05 13	Décision: QCG-362 3-Q-302220-102-D ROUTIERS C.Y. BÉLANGER ENR. (En société) Requérante-tireur 5-Q-300487-284-D SPEEDWAY EXPRESS LTD. Requérante-tirée	G.O.Q. no 15 p. 5511	81 04 11	Demande de permis Accordée Annule s'il y a lieu, le permis spécial.
Q-81-01130-5	81 05 13	Décision: QCG-364 1-Q-302222-102-D GASTON BROCHU Requérant-tireur 5-Q-300487-286-D SPEEDWAY EXPRESS LTD. Requérante-tirée	G.O.Q. no 15 p. 5512	81 04 11	Demande de permis Accordée Annule s'il y a lieu le permis spécial
Q-81-01131-3	81 05 13	Décision: QCG-363 0-Q-302223-102-D HENRI-LOUIS AUBIN Requérant-tireur 5-Q-300487-288-D SPEEDWAY EXPRESS LTD. Requérante-tirée	G.O.Q. no 15 p. 5512	81 04 11	Demande de permis Accordée Annule, s'il y a lieu, le permis spécial.
Q-81-01439-0	81 06 08	Décision: QCG-461 3-Q-302196-101-D TRANSPORT STE-FLORENCE INC. Requérante	G.O.Q. no 17 p. 6042	81 04 25	Demande de permis Accordée
Q-81-01505-8	81 06 05	Décision: QCG-451 9-M-300026-107-D AUDET & MEGANTIC TRANSPORT LTÉE Requérante	G.O.Q. no 18 p. 6194	81 05 02	Demande de permis Accordée
Q-81-01527-2	81 06 05	Décision: QCG-453 3-Q-302196-102-D TRANSPORT STE-FLORENCE INC. Requérante	G.O.Q. no 18 p. 6196	81 05 02	Demande de permis Accordée Ce permis ne sera valide que tant et aussi longtemps que l'expéditrice sera contrôlée à 99% par Marcel Benoit tandis que le transporteur est contrôlé à 49% par le même Marcel Benoit et à 51% par sa fille Louise Couture.
Q-81-01569-4	81 06 02	Décision: QCG-432 5-Q-302228-102-D GASTON DUCLOS Requérant-tireur 5-Q-300487-290-D SPEEDWAY EXPRESS LTD. Requérante-tirée	G.O.Q. no 18 p. 6199	81 05 02	Demande de permis Accordée Annule le permis spécial Q-302228-101-S
Q-81-01570-2	81 06 02	Décision: QCG-431 4-Q-302229-102-D LUCIEN OLIVIER Requérant-tireur 5-Q-300487-292-D SPEEDWAY EXPRESS LTD. Requérante-tirée	G.O.Q. no 18 p. 6199	81 05 02	Demande de permis Accordée Annule le permis spécial Q-302229-101-S

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
Q-81-01574-4	81 06 02	Décision: QCG-433 8-Q-302233-102-D JEAN-MARC FORTIN Requérant-tireur 5-Q-300487-294-D SPEEDWAY EXPRESS LTD. Requérante-tirée	G.O.Q. no 18 p. 6199	81 05 02	Demande de permis Accordée Annule le permis spécial Q-302233-101-S.
Q-81-01607-2	81 06 08	Décision: QCG-460 1-Q-300044-101-D DÉMÉNAGEMENTS STE-FOY INC Requérante	G.O.Q. no 19 p. 6385	81 05 09	Droit additionnel Accordée
Q-81-01660-1	81 05 12	Décision: QS-3449 3-Q-301594-103-S RUEL & FRÈRES LTÉE Requérante	Journal de Québec	81 04 13 81 04 14 81 04 15	Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 05 12 jusqu'au: 82 03 31
Q-81-01747-6	81 05 25	Décision: QCG-396-TF 0-M-40003B-445-PSS CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS BUREAU ASSOCIATION Requérante			Dépôt de taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 05 25 Les taux fixés sont disponibles au bureau de la Commission
Q-81-01749-2	81 05 25	Décision: QCG-397-TF 0-M-40003B-443-PSS CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS BUREAU ASSOCIATION Requérante			Dépôt de taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 06 15 Les taux fixés sont disponibles au bureau de la Commission
Q-81-01892-0	81 05 15	Décision: QCG-377-TF 3-M-300238-323-PSS LES TRANSPORTS PROVOST INC. Requérante			Dépôt de taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 06 01 Les taux fixés sont disponibles au bureau de la Commission
Q-81-01927-4	81 05 28	Décision: QCG-417-TF 0-M-40003B-450-PSS CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS BUREAU ASSOCIATION Requérante			Dépôt de taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 07 01 Les taux fixés sont disponibles au bureau de la Commission
Q-81-01946-4	81 05 25	Décision: QCG-391-TF 4-M-30020E-140-PSS CONFÉRENCE DES CAMIONNEURS QUÉBÉCOIS INC Requérante			Dépôt de taux et tarifs Accordée sauf en ce qui concerne St-Lambert Transport Inc. dont les taux deviennent en vigueur 1er juin 81 Entrée en vigueur: 81 05 25 Les taux fixés sont disponibles au bureau de la Commission.
Q-81-01948-0	81 05 27	Décision: QS-3462 4-Q-300546-113-S TRANSPORT PÉTROLIER MODERNE INC Requérante-tireur 4-Q-300645-103-S ÉQUIPEMENT GEORGE HAGGERTY INC Requérante-tirée	Journal de Montréal	81 05 05 81 05 06 81 05 07	Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 05 27 jusqu'au: 82 02 26
Q-81-02007-4	81 05 27	Décision: QCG-408-TF 0-M-30004B-677-PSS CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS. Requérante			Dépôt de taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 05 27 Les taux fixés sont disponibles au bureau de la Commission

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
Q-81-02008-2	81 05 27	Décision: QCG-405-TF 0-M-40003B-452-PSS CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS BUREAU ASSOCIATION Requérante			Dépôt de taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 05 27 Les taux fixés sont disponibles au bureau de la Commission
Q-81-02012-4	81 05 27	Décision: QCG-415-TF 0-M-40003B-456-PSS CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS BUREAU ASSOCIATION Requérante			Dépôt de taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 06 20 Les taux fixés sont disponibles au bureau de la Commission
Q-81-02013-2	81 05 27	Décision: QCG-404-TF 0-M-40003B-454-PSS CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS BUREAU ASSOCIATION Requérante			Dépôt de taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 05 27 Les taux fixés sont disponibles au bureau de la Commission
Q-81-02014-0	81 05 27	Décision: QCG-406-TF 0-M-40003B-455-PSS CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS BUREAU ASSOCIATION Requérante			Dépôt de taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 05 27 Les taux fixés sont disponibles au bureau de la Commission
Q-81-02015-7	81 05 27	Décision: QCG-407-TF 4-Q-300827-108-PSS L. BILODEAU ET FILS LTÉE Requérante			Dépôt de taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 05 27 Les taux fixés sont disponibles au bureau de la Commission.
Q-81-02016-5	81 05 27	Décision: QCG-411-TF 0-M-40003B-458-PSS CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS BUREAU ASSOCIATION Requérante			Dépôt de taux et tarifs Accordée Supplément 97 exécutoire le 31 mai 1981. Supplément 98 exécutoire le 4 juin 1981. Les taux fixés sont disponibles au bureau de la Commission.
Q-81-02083-5	81 06 03	Décision: QS-3468 4-Q-300082-104-S DUBOIS TRANSPORT INC. Requérante	Journal de Montréal	81 05 20 81 05 21 81 05 22	Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 06 03 jusqu'au: 82 03 01
Q-81-02101-5	81 06 04	Décision: QS-3469 3-Q-300927-123-S CHO-BO INC. Requérante	Journal de Québec	81 05 13 81 05 14 81 05 15	Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 06 04 jusqu'au: 82 02 28
Q-81-02127-0	81 06 04	Décision: QCG-445-TF 2-M-30003B-498-PSS BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC INC. Requérante			Dépôt de taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 06 15 Les taux fixés sont disponibles au bureau de la Commission.
Q-81-02128-8	81 06 04	Décision: QCG-447-TF 2-M-30003B-502-PSS BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC INC. Requérante			Dépôt de taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 06 26 Les taux fixés sont disponibles au bureau de la Commission.

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
Q-81-02129-6	81 06 04	Décision: QCG-439-TF 4-M-30020E-142-PSS CONFÉRENCE DES CAMIONNEURS QUÉBÉCOIS INC Requérante			Dépôt de taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 06 04 Les taux fixés sont disponibles au bureau de la Commission.
Q-81-02130-4	81 06 04	Décision: QCG-446-TF 2-M-30003B-499-PSS BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC INC. Requérante			Dépôt de taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 06 22 Les taux fixés sont disponibles au bureau de la Commission.
Q-81-02139-5	81 06 04	Décision: QT-1148 2-Q-300605-121-SI TRANSPORT CARTIER INC. Requérante			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 06 04 jusqu'au: 81 06 18
Q-81-02140-3	81 06 04	Décision: QT-1147 1-Q-300127-123-SI TRANSPORT HAMEL INC. Requérante			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 06 04 jusqu'au: 81 06 18
Q-81-02160-1	81 06 08	Décision: QS-3473 1-Q-301273-103-S LIVRAISON CORRIVEAU INC Requérante	La Presse	81 05 18 81 05 19 81 05 20	Demande de permis Rejetée

PRODUITS NOMMÉS

M-81-04998-8	81 06 08	Décision: MPN-14748 4-M-401183-103-PSS P & L KURTZ INC. Requérante			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 06 08
M-81-04999-6	81 06 08	Décision: MPN-14747 7-M-400943-101-PSS THOMPSON JACK R. Requérante			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 06 08
M-81-05000-2	81 06 08	Décision: MPN-14746 7-M-400943-102-PSS THOMPSON, JACK R. Requérant			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 06 08
M-81-05001-0	81 06 08	Décision: MPN-14741 8-M-402732-101-PSS FORWARD, GLEN Requérant			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 06 08
M-81-05002-8	81 06 08	Décision: MPN-14740 0-M-402656-102-PSS SUNLINE COACH CO. Requérante			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 06 08
M-81-05003-6	81 06 01	Décision: MPN-14714 7-M-402758-101-PSS J.L. LAMOTHE TRANSPORT Requérante			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 06 01
M-81-05005-1	81 06 01	Décision: MPN-14713 7-M-402758-102-PSS J.L. LAMOTHE TRANSPORT Requérante			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 06 01
M-81-05006-9	81 06 02	Décision: MPN-14712 3-M-400780-104-PSS S & H PRODUCE INC. Requérante			Demande de permis Accordée

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-81-05007-7	81 06 03	Décision: MPN-14711 2-M-401946-102-PSS BISSONNETTE, RÉJEAN Requérant			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 06 03
M-81-05008-5	81 06 01	Décision: MPN-14710 9-M-402756-101-PSS R.V.D. TRUCKING Requérante			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 06 01
M-81-05010-1	81 06 03	Décision: MPN-14709 7-M-402626-101-PSS WEAVER, JERRY EDWARD Requérant			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 06 03
M-81-05011-9	81 06 03	Décision: MPN-14708 6-M-402445-101-PSS CREECH, MARION L. Requérant			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 06 03
M-81-05012-7	81 06 08	Décision: MPN-14738 0-M-402763-101-PSS MEDINA, JUAN Requérant			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 06 08
M-81-05013-5	81 06 05	Décision: MPN-14734 6-M-400860-104-PSS KING, RAYMOND Requérant			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 06 05
M-81-05014-3	81 06 05	Décision: MPN-14733 6-M-400159-101-PSS CLIFTON, JAMES H Requérant			Demande de permis Rejetée
M-81-05015-0	81 06 05	Décision: MPN-14732 8-M-401601-101-PSS CONNELL PRODUCE Requérante			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 06 05
M-81-05016-8	81 06 05	Décision: MPN-14731 2-M-402761-101-PSS ARNETTE, JOEL GLENN JR Requérant			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 06 05
M-81-05017-6	81 06 05	Décision: MPN-14730 6-M-400332-103-PSS WARD, MARVIN J. Requérant			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 06 05
M-81-05018-4	81 06 03	Décision: MPN-14729 8-M-400520-102-PSS GOODWYN, CHARLES D. Requérant			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 06 03
M-81-05019-2	81 06 03	Décision: MPN-14728 3-M-402760-101-PSS HEAD INTERSTATE TRANSPORT Requérante			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 06 03
M-81-05020-0	81 06 03	Décision: MPN-14727 8-M-402138-103-PSS DECKER TRANSPORT Requérante			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 06 03
M-81-05023-4	81 06 05	Décision: MPN-14726 9-M-402426-101-PSS KINDT & SONS Requérante			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 06 05
M-81-05024-2	81 06 02	Décision: MPN-14723 6-M-401173-109-PSS CONSOLIDATED CARRIERS INTER TRANSPORT Requérante			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 06 02
M-81-05025-9	81 06 02	Décision: MPN-14722 8-M-400595-101-PSS R & NS LEASING Requérante			Demande de permis Rejetée

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
M-81-05026-7	81 06 02	Décision: MPN-14720 2-M-402431-101-PSS WEAVER, LUKE L Requérant			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 06 02
M-81-05027-5	81 06 02	Décision: MPN-14720 7-M-401958-104-PSS GARDNER TRUCKING CO. INC. Requérante			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 06 02
M-81-05028-3	81 06 02	Décision: MPN-14719 5-M-402552-101-PSS CRAMER, ROBERT Requérant			Demande de permis Rejetée
M-81-05029-1	81 06 02	Décision: MPN-14718 5-M-402552-102-PSS CRAMER, ROBERT Requérant			Demande de permis Rejetée
M-81-05030-9	81 06 02	Décision: MPN-14717 0-M-402250-101-PSS J.L. SENIOR Requérant			Demande de permis Rejetée
M-81-05031-7	81 06 02	Décision: MPN-14716 3-M-400335-101-PSS EAST PENN TRUCKING CO. Requérante			Demande de permis Rejetée
M-81-05032-5	81 06 03	Décision: MPN-14707 6-M-400993-101-PSS TRANS COASTAL CORPORATION Requérante			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 06 03
M-81-05033-3	81 06 03	Décision: MPN-14706 6-M-400993-102-PSS TRANS COASTAL CORPORATION Requérante			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 06 03
M-81-05034-1	81 06 03	Décision: MPN-14705 5-M-401083-101-PSS EDDIE E. POPE PRODUCE Requérante			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 06 03
M-81-05035-8	81 06 03	Décision: MPN-14704 9-M-400230-106-PSS D.P GALLIMORE & SONS INC. Requérante			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 06 03
M-81-05036-6	81 06 03	Décision: MPN-14703 0-M-402755-101-PSS UNITED TRANSPORTATION Requérante			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 06 03
M-81-05037-4	81 05 29	Décision: MPN-14701 6-M-400159-102-PSS CLIFTON, JAMES H Requérant			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 05 29
M-81-05038-2	81 05 29	Décision: MPN-14690 6-M-400159-103-PSS CLIFTON, JAMES H Requérant			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 05 29
M-81-05039-0	81 05 29	Décision: MPN-14689 4-M-402280-121-PSS ALTRUCK FREIGHT SYSTEM INCORP. Requérante			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 05 29
M-81-05040-8	81 05 29	Décision: MPN-14688 9-M-401097-103-PSS S.S.T DISTRIBUTION INC. Requérante			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 05 29

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
M-81-05041-6	81 06 02	Décision: MPN-14687 9-M-402459-102-PSS GILLIGAN'S TRUCKING Requérante			Demande de permis Rejetée
M-81-05042-4	81 06 02	Décision: MPN-14686 9-M-402459-103-PSS GILLIGAN'S TRUCKING Requérante			Demande de permis Rejetée
M-81-05043-2	81 06 02	Décision: MPN-14685 9-M-402459-104-PSS GILLIGAN'S TRUCKING Requérante			Demande de permis Rejetée
M-81-05044-0	81 06 02	Décision: MPN-14684 9-M-402459-105-PSS GILLIGAN'S TRUCKING Requérante			Demande de permis Rejetée
M-81-05045-7	81 06 02	Décision: MPN-14683 9-M-402459-106-PSS GILLIGAN'S TRUCKING Requérante			Demande de permis Rejetée
M-81-05046-5	81 06 02	Décision: MPN-14682 9-M-402459-107-PSS GILLIGAN'S TRUCKING Requérante			Demande de permis Rejetée
M-81-05048-1	81 06 02	Décision: MPN-14681 6-M-402700-101-PSS DONALD C. LARKIN TRUCKING Requérante			Demande de permis Accordée

LOCATION

M-81-01018-8	81 05 05	Décision: ML-2605-TF 1-M-601009-101-DT AUTOMOBILE MERRILL BOUCHER INC Requérante	G.O.Q. no 13 p. 4969	81 03 28	Modification des taux et tarifs Accordée
M-81-02729-9	81 06 09	Décision: ML-2638 2-M-601362-101-D CHARTRAND FORD (VENTES) INC Requérante	G.O.Q. no 19 p. 6373	81 05 09	Demande de permis Accordée
M-81-02873-5	81 06 09	Décision: ML-2639 9-M-601365-102-D LONGUE POINTE CHRYSLER PLYMOUTH (1980) LTÉE Requérante	G.O.Q. no 19 p. 6375	81 05 09	Demande de permis Accordée
M-81-02875-0	81 06 09	Décision: ML-2640 9-M-601365-103-D LONGUE POINTE CHRYSLER PLYMOUTH (1980) LTÉE Requérante	G.O.Q. no 19 p. 6375	81 05 09	Demande de permis Accordée
M-81-02877-6	81 06 09	Décision: ML-2641 7-M-601367-101-D LOCATION LENNOX AUTO LEASING INC Requérante	G.O.Q. no 19 p. 6375	81 05 09	Demande de permis Accordée
M-81-02927-9	81 06 09	Décision: ML-2642 4-M-601014-101-D LES VENTES FORD METRO INC Requérante	G.O.Q. no 19 p. 6377	81 05 09	Modification de permis Accordée

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
M-81-02931-1	81 06 09	Décision: ML-2643 7-M-600286-101-D RENAUD MOTOR SALES INC Requérante	G.O.Q. no 19 p. 6378	81 05 09	Suppression totale de service Accordée
Q-80-20905	81 06 09	Décision: QL-1270 Q-600 446-101-D LOCATION D'AUTOS HAUTERIVE LTÉE	G.O.Q. no 30	79 07 28	Droit additionnel Accordée
Q-81-00961-4	81 05 07	Décision: QL-1242 1-Q-600617-101-D AUTOMOBILES CLAUDE HAMEL 1980 INC. Requérante-cessionnaire 4-Q-600325-101-D AUTOMOBILES CLAUDE HAMEL INC. Requérante-cédante	G.O.Q. no 14 p. 5255	81 04 04	Transfert de permis Accordée en partie Annule les permis Q-600325-003 et 004 Entrée en vigueur: 81 05 07
Q-81-01083-6	81 05 13	Décision: QL-1244-TF 1-Q-600096-101-DT PLAMONDON AUTOMOBILE INC Requérante	G.O.Q. no 15 p. 5509	81 04 11	Modification des taux et tarifs Accordée Les taux fixés sont disponibles au bureau de la Commission
Q-81-01087-7	81 06 10	Décision: QL-1271 5-Q-600126-101-D DUPONT AUTOMOBILE LIMITÉE Requérant	G.O.Q. no 15 p. 5510	81 04 11	Modification de permis Accordée
Q-81-01410-1	81 05 27	Décision: QL-1262-TF 1-Q-600237-101-DT LOCATION FAFARD ENRG Requérante	G.O.Q. no 17 p. 6039	81 04 25	Modification des taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 05 27
Q-81-01900-1	81 06 09	Décision: QL-1269 3-Q-600193-103-DS I.P.L. TRANSPORT INC Requérant	Journal de Québec	81 04 28 81 04 29 81 04 30	Changement d'adresse — maintien de permis Accordée Approuve le changement de contrôle Entrée en vigueur: 81 06 09
Q-81-02208-8	81 06 01	Décision: QI-60018 1-Q-600534-102-PSS GERMAIN AUTOMOBILES LTÉE Requérant			Demande de permis identique *instanter* Accordée Entrée en vigueur: 81 06 01

TRANSPORT EN VRAC

M-81-00395-1	81 06 01	Décision: MCV-17866 5-M-509836-101-DS YVON LAST ET FILS ENRG. YVON Requérante-cessionnaire 3-M-502338-101-DS PRUD'HOMME KENNETH Requérant-cédant	Le Droit	81 01 12 81 01 13 81 01 14	Transfert de permis Accordée R-07 Entrée en vigueur: 81 06 01
M-81-01217-6	81 06 01	Décision: MCV-17868 1-M-503494-102-DS RAYMOND MEUNIER ENR. Requérante-cessionnaire 4-M-503475-101-DS LÉGARÉ, RENÉ Requérant-cédant	Le Droit	81 02 26 81 02 27 81 02 28	Transfert de permis Accordée R-07 Entrée en vigueur: 81 06 01

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
M-81-01483-4	81 05 19	Décision: MCV-17846 9-M-509881-101-DS DENIS VIVARAIS TRANSPORT INC. Requérante-cessionnaire 2-M-506298-103-DS VIVARAIS, DENIS Requérant-cédant	Le Devoir	81 03 02 81 03 03 81 03 04	Transfert de permis Accordée R-06 Entrée en vigueur: 81 05 19
Q-80-23092	81 06 09	Décision: QCV-13250 Q-52 302-101-PA ASSOCIATION DES CAMIONNEURS ARTISANS DU COMTÉ DE CHAUVEAU			Demande de permis de sous-poste de courtage Désistement
M-80-53395-8	81 06 08	Décision: QCV-13245-TF 2-M-50000C-145-PT COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérante 2-Q-506367-101-PT TRANSPORT AMICAL INC 3-Q-504148-101-PT MAGELLA PAQUET 3-Q-507174-102-PT LÉONARD PINEAULT & FILS INC. 4-Q-500475-101-PT MICHAUD, RÉAL 4-Q-505565-101-PT BROCHU, AUBIN 5-Q-500334-102-PT YVON, DASTOUS 6-Q-501166-102-PT NORMAND, ERNEST 6-Q-501422-101-PT RIOUX, JEAN-CLAUDE 6-Q-501455-101-PT RIOUX, ROGER 6-Q-505621-101-PT MICHAUD, BERTRAND 6-Q-507304-102-PT TRANSPORTS MARCEL RIOUX LTÉE 7-Q-501454-101-PT RIOUX, NORMAND 7-Q-502494-101-PT PERREAULT, RENAUD 7-Q-507154-102-PT TRANSPORTS P.E. LÉVESQUE INC. 8-Q-502493-101-PT DUBÉ, ROGER 8-Q-507070-104-PT ANTOINE, AUBUT 9-Q-500959-101-PT CHARETTE, JEAN-CLAUDE Requérants	G.O.Q. no 27 p. 7480	80 07 05	Fixation générale de tarif Accordée Pour le contrat intervenu entre Lemay Const. Ltée et Corp. des Transp. Vrac Tr-Rivières Métro Inc. Les taux fixés sont disponibles au bureau de la Commission
Q-80-23439-5	81 06 09	Décision: QCV-13251 7-Q-52307P-101-PA ASSOCIATION DES CAMIONNEURS ARTISANS DU CTÉ LOTBINIÈRE Requérante	Le Soleil	81 04 28 courtage	Demande de sous-poste de courtage Désistement
Q-80-23441-1	81 06 09	Décision: QCV-13252 9-Q-52306P-101-PA ASSOCIATION DES CAMIONNEURS ARTISANS DE MONTMORENCY Requérante	Le Soleil	81 04 28	Demande de sous-poste de courtage Désistement

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
Q-80-23450-2	81 06 09	Décision: QCV-13253 5-Q-52308P-101-PA ASSOCIATION DES CAMIONNEURS DU COMTÉ DE BEAUCE Requérante	Le Soleil	81 04 25	Demande de sous-poste de courtage Désistement
Q-80-23482-5	81 06 09	Décision: QCV-13254 3-Q-52309P-101-PA L'ASS. DES CAMIONNEURS ARTISANS DU COMTÉ DE KAMOURASKA Requérante	Le Soleil	81 04 25	Demande de sous-poste de courtage Désistement
Q-80-23641-6	81 06 09	Décision: QCV-13255 9-Q-52311P-101-PA L'ASS. DES CAMIONNEURS ARTISANS DU COMTÉ DE RIV.-DU-LOUP Requérante	Le Soleil	81 04 25	Demande de sous-poste de courtage Désistement
Q-80-24086-3	81 06 09	Décision: QCV-13256 5-Q-52313P-101-PA L'ASSOCIATION DES CAMIONNEURS ARTISANS DU CTÉ TÉMISCOUATA Requérante	Le Soleil	81 04 25	Demande de sous-poste de courtage Désistement
Q-80-24427-9	81 05 19	Décision: QCV-13214 4-Q-507363-101-D LEPAGE, ROCK Requérant-cessionnaire 4-Q-502539-103-D LABERGE, PAUL-EUGÈNE Requérant-cédant	G.O.Q. no 37 p. 9203	80 09 13	Transfert de permis Accordée R-04 Entrée en vigueur: 81 05 19
Q-80-24463-4	81 06 08	Décision: QCV-13228 3-Q-507380-101-DS ALAIN ROBITAILLE Requérant 7-Q-502023-101-DS ROBITAILLE, ROLAND Requérant-cédant	Le Devoir	80 08 20 80 08 21 80 08 22	Transfert de permis Désistement
Q-80-24626-6	81 06 09	Décision: QCV-13259 0-Q-50004A-101-D ASSOCIATION DES CAMIONNEURS ARTISANS DE LA RÉGION 4 INC. Requérante 0-Q-505478-102-D BRODEUR, FERNAND Intimé-cédant 5-Q-507263-102-D GAGNON, FERNAND Intimé-cessionnaire	G.O.Q. no 41 p. 9919	80 10 11	Révision d'une décision (art. 22) Désistement
Q-80-24656-3	81 06 09	Décision: QCV-13258 1-Q-52013P-102-D POSTE D'AFFECTATION DE LA RÉGION 04 INC. Requérante 0-Q-50004A-102-D ASSOCIATION DES CAMIONNEURS ARTISANS DE LA RÉGION 4 INC. Intimée 0-Q-505478-103-D BRODEUR, FERNAND Intimé-cédant 5-Q-507263-103-D GAGNON, FERNAND Intimé-cessionnaire	G.O.Q. no 42 p. 10089	80 10 18	Révision d'une décision (art. 22) Désistement

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
Q-80-24721-5	81 06 09	Décision: QCV-13257 1-Q-52013P-103-D POSTE D'AFFECTATION DE LA RÉGION 04 INC. Requérante 1-Q-505733-103-D ALAIN TRUDEL INC Intimée-cédante 2-Q-507266-102-D PRONOVOST, RAYMOND Intimé-cessionnaire	G.O.Q. no 43 p. 10328	80 10 25	Révision d'une décision (art. 22) Désistement
Q-80-24810-6	81 05 08	Décision: QCV-13184 2-Q-507399-101-DS LES EXCAVATIONS FRAMCO INC Requérante-cessionnaire 3-Q-504213-101-DS FRAMCO INC Requérante-cédante	Journ. de Qué., Sag.-Lac-St-Jean	80 10 01 80 10 02 80 10 03	Transfert de permis Accordée R-02 Entrée en vigueur: 81 05 08
Q-80-25106-8	81 06 09	Décision: QCV-13249 3-Q-52314P-101-PA SOUS-POSTE D'AFFECTATION T.R.K. INC. Requérante 2-Q-52324P-102-PA ASS. DES TRANSPORTEURS EN VRAC DE RIVIÈRE-DU-LOUP INC. 4-Q-52323P-102-PA ASS. DES TRANSPORTEURS EN VRAC DE KAMOURASKA INC. 6-Q-52322P-102-PA SOUS-POSTE DE COURTAGE DE TÉMISCOUATA INC. Mises en cause	Le Soleil	81 04 25	Demande de sous-poste de courtage Rejetée
Q-80-25145-6	81 05 27	Décision: QCV-13222 8-Q-507419-101-DS JOCELYNE LALIBERTÉ Requérante-cessionnaire 3-Q-506408-101-DS GIRARD, DANIEL Requérant-cédant	Le Devoir	80 11 24 80 11 25 80 11 26	Transfert de permis Accordée R-04 Entrée en vigueur: 81 05 27
Q-80-25325-4	81 05 26	Décision: QCV-13217 6-Q-507429-101-DS LAMONTAGNE, JEAN-MARC Requérant-cessionnaire 4-Q-506159-101-DS SAVARD, RÉJEAN Requérant-cédant	Journal de Québec au Saguenay	80 12 12 80 12 13 80 12 15	Révision d'une décision art. 17 Accordée Révoque la décision QCV-13153 Autorise le transfert du permis Q-506159-001 R-02 Entrée en vigueur: 81 05 26
Q-81-01141-2	81 06 09	Décision: QCV-13248 1-Q-506814-101-DS LES ENTREPRISES C.T.E. INC. Requérante-cessionnaire 0-Q-504620-101-DS THERRIEN, FERNAND Requérant-cédant	Le Devoir	81 02 17 81 02 18 81 02 19	Transfert de permis Rejetée Annule le permis no Q-504620-001 R-01
Q-81-01309-5	81 05 14	Décision: QCV-13207 0-Q-507482-101-DS JACQUES MONTPAS ENR. Requérante-cessionnaire 2-Q-506862-101-DS MOISAN, ALEXIS Requérant-cédant	Journal de Québec	81 03 09 81 03 10 81 03 11	Transfert de permis Accordée R-03 Entrée en vigueur: 81 05 14

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
Q-81-01356-6	81 06 10	Décision: QCV-13260 0-Q-504117-102-D ENTREPRISES LAVISARD INC Requérante	G.O.Q. no 17 p. 6036	81 04 25	Modification de permis Accordée
Q-81-01411-9	81 06 01	Décision: QCV-13225 6-Q-507460-101-D TRANSPORT L. LALIBERTÉ INC. Requérante-cessionnaire 3-Q-500773-103-D LALIBERTÉ, LIONEL Requérant-cédant	G.O.Q. no 17 p. 6040	81 04 25	Transfert de permis Accordée R-03 Transfert trois (3) permis. Entrée en vigueur: 81 06 01
Q-81-01694-0	81 05 08	Décision: QS-3448 6-Q-52317P-102-S SOUS-POSTE D'AFFECTATION DE STE-FOY Requérante	Le Soleil	81 04 27 81 04 28 81 04 29	Demande de sous-poste de courtage Accordée Entrée en vigueur: 81 05 08 jusqu'au: 81 07 08
Q-81-01944-9	81 05 15	Décisions: QCV-13213 QDI-1478 1-Q-502425-101-PSS VILLENEUVE, HENRI Requérant			
Demande selon l'article 43 de la Loi sur les transports La Commission ordonne à l'administrateur de recevoir le paiement des droits dus. Entrée en vigueur: 81 06 08					
Q-81-02163-5	81 06 08	Décision: QT-1150 2-Q-500857-108-SI ROY, CLERMONT Requérant			Demande de permis — région 08 Accordée Entrée en vigueur: 81 06 08 jusqu'au: 81 06 22
Q-81-02164-3	81 06 08	Décision: QT-1151 3-Q-500187-106-SI BAILLARGEON, HERVÉ Requérant			Demande de permis — région 08 Accordée Entrée en vigueur: 81 06 08 jusqu'au: 81 06 22
Q-81-02180-9	81 06 05	Décision: QI-50223 5-Q-506992-103-PSS HENRI-LOUIS BÉGIN TRANSPORT INC. Requérante			Demande de permis identique *instanter* Accordée Entrée en vigueur: 81 06 05
Q-81-02181-7	81 06 05	Décision: QI-50222 5-Q-506992-104-PSS HENRI-LOUIS BÉGIN TRANSPORT INC. Requérante			Demande de permis identique *instanter* Accordée Entrée en vigueur: 81 06 05
Q-81-02207-0	81 06 08	Décision: QF-50039 6-Q-506066-101-PSS RAYMOND CHOUINARD Requérant			Demande de permis de location en forêt Accordée Entrée en vigueur: 81 06 08
Q-81-02210-4	81 06 03	Décision: QI-50219 7-Q-500043-101-PSS BRILLANT, LUCIEN Requérant			Demande de permis identique *instanter* Accordée Entrée en vigueur: 81 06 03

DÉCHETS

M-81-00563-4	81 06 08	Décision: MSD-728 4-M-710799-101-D G.A. MILLETTE LTÉE Requérante	G.O.Q. no 11 p. 4438	81 03 14	Demande de permis Accordée R-06
M-81-01044-4	81 06 08	Décision: MSD-727 6-M-710805-101-D FOSSES SCEPTIQUES MAURICE CHALIFOUX Requérante	G.O.Q. no 13 p. 4984	81 03 28	Demande de permis Accordée R-06

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
Q-80-24031-9	81 06 05	Décision: QSD-624 5-Q-710149-101-D PAYSAGISTES MARCOUX ET FILS INC. Requérante 7-Q-710527-101-D ST-GERMAIN TRANSPORT LTÉE Intimée	G.O.Q. no 30 p. 7922	80 07 26	Révision d'une décision (Art. 22) Accordée en partie Révoque la partie de la décision QSD-515 autorisant à transporter des boues liquides.
Q-80-25171-2	81 06 04	Décision: QSD-621 5-M-710764-102-D LES ENTREPRISES MARLOW ENR Requérante	G.O.Q. no 52 p. 12252	80 12 27	Demande de permis Accordée
Q-81-01612-2	81 06 08	Décision: QSD-623 0-Q-710771-101-D GALLAGHER, ROLAND Requérant	G.O.Q. no 19 p. 6393	81 05 09	Demande de permis — Région 01 Accordée
Q-81-01615-5	81 06 08	Décision: QSD-622 8-Q-710781-101-D EPHREM CHEVARIE ENR. Requérante	G.O.Q. no 19 p. 6393	81 05 09	Demande de permis — Région 01 Accordée
Q-81-01973-8	81 05 26	Décision: QS-3458 5-Q-710792-101-S TRANSPORT YERGEAU INC. Requérante	La Tribune	81 05 07 81 05 08 81 05 09	Demande de permis — Région 04 Accordée Entrée en vigueur: 81 05 26 jusqu'au: 82 02 05
Q-81-02080-1	81 06 01	Décision: QT-1145 9-Q-710772-105-SI BRISEBOIS, JEAN-PAUL Requérant			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 06 02 jusqu'au: 81 06 16
Q-81-02175-9	81 05 08	Décision: QI-71016 2-Q-710662-102-PSS CULLEN, ROMÉO Requérant			Demande de permis identique *instanter* Accordée Entrée en vigueur: 81 05 08
Q-81-02209-6	81 06 09	Décision: QI-71017 6-Q-710692-102-PSS AUCLAIR, JEAN Requérant			Demande de permis identique *instanter* Rejetée Entrée en vigueur: 81 06 09
Q-81-02225-2	81 06 11	Décision: QT-1156 0-Q-710797-101-SI LE CENTRE DE RÉCUPÉRATION DE REBUTS DE CHANDLER INC. Requérante			Demande de permis — Région 01 Rejetée

MARITIME

Q-81-00063-9	81 05 11	Décision: QSM-257 0-Q-700095-101-D ALFRED NAUD INC. Requérante	G.O.Q. no 6 p. 1538	81 02 07	Demande de permis Accordée telle qu'amendée Ce permis entrera en vigueur à l'expiration des délais légaux.

13453-o

Errata

Prendre note que dans l'avis de publication de la décision MCV-17813, cause M-80-55743-7, apparaissant à la page 7373 de la *Gazette officielle du Québec*, partie 1, numéro 23 en date du 6 juin 1981, dans la nature de la décision, on devrait y lire «**Révision de la décision MCV-17683**».

L'administrateur,
MAURICE FERLAND, LL.L.

Prendre note que dans l'avis de publication des décisions rendue dans la cause M-81-04466-6 apparaissant à la page 7363 de la *Gazette officielle du Québec*, partie 1, numéro 23 en date du 6 juin 1981, les numéros de décisions devraient se lire «**MR-31625-81 à MR-31629-81**» au lieu de «**MR-31625-81 à MR-31628-81**».

L'administrateur,
MAURICE FERLAND, LL.L.

Prendre note que dans l'avis de publication du rôle Q-81-02034-8, dossier Q-302.254-101-D apparaissant à la page 7528 de la *Gazette officielle du Québec*, no 24 en date du 13 juin 1981, l'adresse du requérant devrait se lire **Gamelin, Lionel, 3085, route 143, L'Avenir (Drummond) J0C 1B0** au lieu de **3085, route 143, L'Avenier (Drummond) J0C 1B0**.

L'administrateur,
MAURICE FERLAND, LL.L.

13453-o

Aménagement et l'urbanisme — Loi sur l'

Municipalité d'Arntfield

Avis est donné que lors d'une séance régulière tenue le 2 juin 1981, le Conseil de cette municipalité a, par sa résolution numéro 81.13.116, rescindé sa résolution numéro 81.7.59 qui prévoyait l'élaboration d'un plan d'urbanisme au plus tard le 8 mars 1983. La municipalité attendra la confection du schéma d'aménagement de la municipalité régionale de comté de Rouyn-Noranda avant d'adopter un tel plan directeur d'urbanisme.

La publication faite à la page 6047 de l'édition numéro 17 de la *Gazette officielle du Québec* doit donc être considérée nulle et de nul effet.

La secrétaire-trésorière,
13503-o MME DIANE VIVIER.

Municipalité de Saint-Zénon

Ordonnance

En vertu de l'article 70 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (1971, c.51), je désavoue le règlement de contrôle intérimaire no. 151-81 en date du 3 avril 1981 de la municipalité de Saint-Zénon.

Le ministre des Affaires municipales
13555-o JACQUES LÉONARD

Associations coopératives — Loi sur les

CO-OP DES MUSICIENS DE JAZZ DE MONTRÉAL

(*Loi sur les associations coopératives*)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de «CO-OP DES MUSICIENS DE JAZZ DE MONTRÉAL», dont le siège social est situé à Montréal, QC, dans la circonscription électorale de Notre-Dame-de-Grâce.

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
13504-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

COOPÉRATIVE D'HABITATION SOLIDARITÉ DU SUD-OUEST (MONTRÉAL)

(*Loi sur les associations coopératives*)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de «COOPÉRATIVE D'HABITATION SOLIDARITÉ DU SUD-OUEST (MONTRÉAL)», dont le siège social est situé à Montréal, QC, dans la circonscription électorale de Saint-Henri.

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
13505-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

Avis divers

Commission scolaire Des Îlets

Avis de rachat

Veuillez prendre note que la Commission scolaire Des Îlets, suite à un tirage au sort, procédera à compter du 81 08 01, au rachat des obligations portant les numéros M207, M246, M224, M229, M200, M286, M210 ayant une valeur nominale de 1 000,00 $ et D006, ayant une valeur nominale de 500,00 $.

Ces obligations font partie d'une émission au montant total de 301 000,00 $ datée du 69 08 01.

Charlesbourg, le 16 juin 1981.

Le directeur général,
13549-o PAUL-EUGÈNE ROGER.

La Congrégation des Témoins de Jéhovah de Sherbrooke Inc.

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de la Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., chapitre C-71), il a accordé des lettres patentes, en date du 30 mars 1981, constituant en corporation régie par la Loi sur les corporations religieuses, M. Bruce Hodge, homme de ligne Hydro-Sherbrooke, 84, rue Cate, appartement 3, Sherbrooke, M. Jean-Marc Bilodeau, couturier, 3164, rue Boudreau, Rock-Forest, et M. Gunnar Alutalu, technicien en soudure, 33, rue Geoffroy, Fleurimont.

La valeur des biens immobiliers que peut posséder la corporation est limitée à 500 000,00 $.

Le siège social de la corporation est situé à Sherbrooke.

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
JEAN-MARIE BOUCHARD.

13452-o 1841-4037

Crédit foncier Franco-Canadien

Avis est donné que la corporation « Crédit foncier Franco-Canadien », constituée par le chapitre 60 des lois de 1880, modifié par les chapitres 84 des lois de 1882, 62 de 1884, 74 de 1900, 99 de 1907, 82 de 1944, 148 de 1953-1954, 94 de 1962, 105 de 1979 et 59 de 1980, a modifié le nombre de ses administrateurs à 13, et ce, en vertu de l'article 180 de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., chapitre C-38).

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

13452-o 1260-2421

Le Prêt d'honneur de l'archidiocèse de Rimouski

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de la troisième partie de la Loi sur les compagnies, il a accordé des lettres patentes, en date du 30e jour de janvier 1981, constituant en corporation sans capital-actions les membres actuels de «Le Prêt d'honneur de l'archidiocèse de Rimouski», déjà constituée en corporation le ou vers le 27 juin 1949, en vertu de la Loi sur les clubs de récréation (L.R.Q., chapitre C-23).

Le montant auquel seront limités les biens immobiliers de la corporation sera de 500 000,00 $.

Le siège social de la corporation sera à Rimouski, district judiciaire de Rimouski.

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

13452-o 1233-5881

Succession Armand Plourde

Avis est, par les présentes, donné que monsieur Normand Plourde a, en sa qualité de tuteur à sa soeur Linda Plourde, accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession de monsieur Armand Plourde, en son vivant domicilié au 17, rue de la Croix, Les Escoumins, district judiciaire de Haute-rive, lequel est décédé à Les Escoumins, le premier (1) décembre mil neuf cent soixante-dix-sept (1977). Cette acceptation, sous bénéfice d'inventaire a été faite aux termes de l'acte reçu devant Jean-Pierre Dufour, notaire, exerçant en la ville de Forestville, au 31, route 138, le vingt-cinq (25) mars mil neuf cent quatre-vingt-un (1981) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Saguenay, le trente (30) mars mil neuf cent quatre-vingt-un (1981), sous le numéro 118588.

Forestville, le 30 avril 1981.

Le procureur,
13492-o JEAN-PIERRE DUFOUR, *notaire.*

Succession Hervé Baril

Avis est, par les présentes, donné que M. Bertrand Baril, rentier, domicilié à Princeville, 27, rue Saint-Henri, dame Juliette Baril, maîtresse de maison, domiciliée à Sainte-Sophie-de-Mégantic et dame Rita Baril, maîtresse de maison, domiciliée à Victoriaville, 258, rue Boily, seuls légataires de leur frère, feu Hervé Baril, en son vivant rentier, domicilié à Princeville, 50, avenue Saint-Jacques est, aux termes de son dernier testament non révoqué ni modifié passé devant Hervé Boudreau, notaire à Princeville, le 14 mars 1974, sous le numéro 10942 de ses minutes, ont accepté la succession dudit Hervé Baril, sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un acte exécuté devant Guy Robert, notaire à Princeville, 160, Saint-Jean-Baptiste sud, comté d'Arthabaska, le 27 avril 1981, et enregistré à Arthabaska, le 21 mai 1981, sous le numéro 230227.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant Guy Robert, notaire à Princeville et peut être consulté à ses bureaux, à l'adresse ci-dessus.

Après deux mois du présent avis, les bénéficiaires paieront les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Princeville, le 27 mai 1981.

Le procureur,
13517-o GUY ROBERT, *notaire.*

Succession Marguerite Bouchard

Avis est, par les présentes, donné que monsieur Normand Plourde a, en sa qualité de tuteur à sa soeur Linda Plourde, accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession de dame Marguerite Bouchard, en son vivant domiciliée au 17, rue de la Croix, Les Escoumins, district judiciaire de Haute-

rive, laquelle est décédée à Les Escoumins, le quatre (4) décembre mil neuf cent quatre-vingt (1980). Cette acceptation, sous bénéfice d'inventaire, a été faite aux termes de l'acte reçu devant Jean-Pierre Dufour, notaire, exerçant en la ville de Forestville, au 31, route 138, le vingt-cinq (25) mars mil neuf cent quatre-vingt-un (1981) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Saguenay, le trente (30) mars mil neuf cent quatre-vingt-un (1981), sous le numéro 118589.

Forestville, le 30 avril 1981.

Le procureur,
13493-o JEAN-PIERRE DUFOUR, *notaire*.

Caisses d'épargne et de crédit — Loi sur les

Caisse d'économie Atlas

Avis est donné que le ministre des Institutions financières et Coopératives a approuvé la modification du règlement changeant le groupe de la Caisse d'économie Atlas qui était «les employés de Atlas Asbestos Compagny, division de Bell Asbestos Mines Limited» pour le groupe suivant: «les employés, leur conjoint, les pensionnés et les retraités des entreprises, sociétés et institutions suivantes: Atlas Turner Inc., et Hawker Siddeley Canada Inc. (division La Forge C.S.W.)».

Québec, le 12 juin 1981.

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
13494-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

Demandes

Dorothée Ainsley Pérusse

Prenez avis que Dorothée Ainsley Pérusse, ménagère, domiciliée au 1462, Élizabeth, ville de Laval, demandera au ministre de la Justice un certificat lui permettant de changer son prénom pour celui de Dominique.

Ville de Laval, le 12 mai 1981.

La requérante,
13387-25-2-o DOROTHÉE AINSLEY PÉRUSSE.

Giovanni Carlo Bait

Avis est, par les présentes, donné que Giovanni Carlo Bait, étudiant, demeurant au numéro 465, rue Dobie, ville Mont-Royal, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de John Bait, ledit nom devant servir à toutes fins légales.

Montréal, le 25 mai 1981.

Le procureur du requérant,
13414-25-2-o MICHEL LALIBERTÉ, *notaire*.

Iris Margaret Beherns

Avis est, par les présentes, donné que Iris Margaret Beherns du 123, place Lachance, Vanier, district de Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Iris Margaret Beherns-Keir.

Sept-Îles, le 3 juin 1981.

Les procureurs de la requérante,
13363-25-2-o DE POKOMANDY, BESNIER & PARVU.

Louisette Boulanger

Prenez avis que Louisette Boulanger, domiciliée au 104, rue de Grandmont, Saint-Augustin-de-Desmaures, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Louise Boulanger.

Saint-Augustin, le 5 juin 1981.

La requérante,
13454-26-2-o LOUISETTE BOULANGER.

Giovanna Caporrelli

Avis est donné que Mme Giovanna Caporrelli, ménagère, domiciliée au 5752, boulevard Saint-Michel, quartier Rosemont, en la ville de Montréal, district de Montréal, veuve en premières noces et non remariée de feu M. Marcel Lecompte, s'adressera au ministre de la Justice pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de Jeannette Caporal et qu'elle est la seule personne dont le nom peut être changé à la suite de cette requête.

Montréal, le 22 avril 1981.

Le procureur de la requérante,
13368-25-2-o FRANÇOIS LARIVIÈRE, *notaire*.

Suzanne Cauchon

Avis est, par la présente, donné que Suzanne Cauchon, domiciliée et résidant au 899, avenue Boily, Chicoutimi, district de Chicoutimi, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Suzanne Tremblay. Ce changement n'affecte aucune autre personne que la requérante elle-même.

Chicoutimi, le 4 juin 1981.

Les procureurs de la requérante,
MES ROY, PÉRIGNY, VÉZINA,
13364-25-2-o BEAULIEU & FILLION.

Hélène Clément

Prenez avis que Hélène Clément, résidant et domiciliée au 7401, rue Joseph-Renaud à ville d'Anjou, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui d'Hélène Lavoie.

Montréal, le 20 mai 1981.

Le procureur de la requérante,
13351-25-2-o PIERRE VEROY, J.C.P.

Luc Daigle

Prenez avis que Luc Daigle, domicilié à boîte postale 196 B, route 265, Black-Lake, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Jean-Luc Daigle.

Black-Lake, le 11 juin 1981.

Le requérant,
13455-26-2-o LUC DAIGLE.

Réal Fond-Rouge

Avis est donné, par les présentes, que Réal Fond-Rouge, représentant et dessinateur industriel, résidant au 660, rue Gilbeault, appartement 1, Longueuil, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Réal Félix, ledit changement de nom devant aussi s'appliquer à son fils, Alain Fond-Rouge, demeurant à la même adresse.

Montréal, le 22 mai 1981.

Le procureur du requérant,
13518-26-2-o ÉRIC S. HELFIELD.

Géraldine Girard

Prenez avis que Géraldine Girard, ménagère, domiciliée et résidant au 1129, rue du Jardin, appartement 4, Rouyn, district de Rouyn-Noranda, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Géraldine Gagné.

Rouyn, le 2 juin 1981.

Les procureurs de la requérante,
13352-25-2-o GENDRON, FAUCHER & LAROCQUE.

André Godin

Prenez avis que André Godin, commis, domicilié à La Tuque, district de Saint-Maurice, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Marcel Godin.

La Tuque, le 21 mai 1981.

Le procureur du requérant,
13456-26-2-o J.-M. CARRIER.

Marie Paule Suzanne Houle

Avis est donné que Marie Paule Suzanne Houle, domiciliée et résidant au 3661, rue Saint-Hubert, appartement 201, en les ville et district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Carole St-Jean et que ce changement de nom n'affectera aucune autre personne.

Montréal, le 28 mai 1981.

Les procureurs de la requérante,
13478-26-2-o LORD, LEFEBVRE & GOULET.

Kerry Sabrina Renée Kimmel

Avis est donné que Kerry Sabrina Renée Kimmel, étudiante, domiciliée au numéro 5569, avenue Randall, ville de Côte-Saint-Luc, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de Kerry Sabrina Renée Ashkenazi-Kimmel.

La seule personne dont le nom peut être changé à la suite de la requête est la requérante.

Montréal, le 15 mai 1981.

Le procureur de la requérante,
13388-25-2-o PIERRE FILION, *notaire*.

Antonio Salvatore La Torre

Avis est donné que Antonio Salvatore La Torre, écrivain-compositeur, résidant et domicilié au 444, Graham, Mont-Royal, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de Anthony Tower.

Montréal, le 8 mai 1981.

Le procureur du requérant,
13329-25-2-o ANTOINE DISCEPOLA.

Rosilda Lambert

Avis est donné que Rosilda Lambert, maîtresse de maison, domiciliée au numéro 43 de la rue Genest, Saint-Romuald-d'Etchemin, s'adressera au ministre de la Justice pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de Rosy Lambert.

Lévis, le 2 juin 1981.

Le procureur de la requérante,
13488-26-2-o PIERRE RHEAULT, *notaire*.

Marthe Leclerc

Avis est, par la présente, donné que Marthe Leclerc, professeur, domiciliée et résidant au 3180, avenue Tour-du-Lac, Lac-à-la-Tortue, district de Saint-Maurice, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Martine Leclerc.

Shawinigan, le 13 mai 1981.

Les procureurs de la requérante,
13489-26-2-o DESCHÊNES & PRONOVOST.

Marie Louise Marquis

Avis est, par la présente, donné que Marie Louise Marquis, domiciliée et résidant au 589, rue des Merisiers, Dolbeau, district de Roberval, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Louise Harvey.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Dolbeau, le 29 mai 1981.

Le procureur de la requérante,
13534-26-2-o ME RAYMOND POISSON.

Pierrette Mercier

Avis est donné que Pierrette Mercier, ménagère, domiciliée au numéro 14, de la Milice, à Lauzon, comté de Lévis, s'adressera au ministre de la Justice pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de Pierrette Lavallée. Il n'y a pas d'autres personnes dont le nom peut être changé à la suite de la requête.

Saint-Louis-de-Pintendre, le 8 juin 1981.

Le procureur de la requérante,
13408-25-2-o GUY FORTIER, *notaire*.

Marie France Chantal Morin

Avis est donné que Marie France Chantal Morin, opératrice, domiciliée au numéro 184 de la rue Saint-Aimé, Louiseville, district de Trois-Rivières, s'adressera au ministre de la Justice pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de Marie France Chantal Desrosiers.

Trois-Rivières, le 3 juin 1981.

Les procureurs de la requérante,
13535-26-2-o BOISVERT & MAYRAND.

Sylvie Racicot

Prenez avis que Sylvie Racicot, secrétaire, domiciliée et résidant au 628, rue Jean-Guy-Hamelin, Rouyn, dans le district de Rouyn-Noranda, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Sylvie Lamontagne.

Rouyn, le 20 mai 1981.

Les procureurs de la requérante,
13330-25-2-o GENDRON, FAUCHER & LAROCQUE.

Berta Maria Reis

Prenez avis que Berta Maria Reis, domiciliée et résidant au 34 des Roitelets, Wakeham, dans les ville et district de Gaspé, s'adressera au ministre de la Justice pour obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Betty Reis.

Gaspé, le 3 juin 1981.

Les procureurs de la requérante,
13365-25-2-o ARSENAULT & MICHAUD.

Pierrette Rudolph

Prenez avis que Pierrette Rudolph, domiciliée au 52, avenue Saint-Grégoire, Beauport, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Chantale Melançon.

Québec, le 22 avril 1981.

Le procureur de la requérante,
13398-25-2-o JEAN-CLAUDE LAFLEUR.

Donna Arlène Shugar

Avis est, par les présentes, donné que Donna Arlène Shugar, domiciliée au 370, avenue Roslyn dans la ville de Westmount, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Jagdish Kaur Khalsa.

Montréal, le 8 juin 1981.

Le procureur de la requérante,
13427-25-2-o MICHAEL N. BERGMAN.

Joseph David Théoret

Avis est donné que Joseph David Théoret, journalier, domicilié à Port-Daniel-Est, comté de Bonaventure, province de Québec, s'adressera au ministre de la Justice pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de Joseph David Blais.

New-Carlisle, le 14 mai 1981.

Le procureur du requérant,
13457-26-2-o RICHARD DERAICHE, *notaire*.

Joseph Gustave Lionel Tremblay

Avis est, par la présente, donné que Joseph Gustave Lionel Tremblay, domicilié et résidant au 713, rang 3 à Saint-Eugène, district de Roberval, QC, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Joseph Gustave Justin Tremblay.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Dolbeau, le 14 mai 1981.

Le procureur du requérant,
13366-25-2-o RAYMOND POISSON, *avocat*.

Jean-Baptiste Trudel

Prenez avis que Jean-Baptiste Trudel, domicilié et résidant au 85, rue Bonaventure, Charlesbourg-Ouest, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jean-Baptiste Trudelle.

Charlesbourg-Ouest, le 10 juin 1981.

Le requérant,
13458-26-2-o JEAN-BAPTISTE TRUDEL.

Marie-Anna Vallée Allaire

Avis est donné que Marie-Anna Vallée Allaire, ménagère, domiciliée et résidant au 17, Kennedy, Sept-Îles, district de Mingan, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son prénom en celui d'Hélène.

Sept-Îles, le 22 mai 1981.

Les procureurs de la requérante,
13389-25-2-o LANDRY & LEMIEUX.

Ronald Vandal alias Ronald Cameron

Avis est, par les présentes, donné que Ronald Vandal alias Ronald Cameron, superviseur en construction, demeurant et résidant au 1219, rue Bouvier, Tracy, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Ronald Cameron.

Sorel, le 3 juin 1981.

Le procureur du requérant,
13367-25-2-o CHARLES CREVIER.

Micheline Wilson

Avis est, par les présentes, donné que Micheline Wilson, ménagère, domiciliée et résidant au 1160, rue Villeray, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Micheline Whittaker.

Montréal, le 11 juin 1981.

Le procureur de la requérante,
13536-26-2-o ME MARION THIBAULT.

Colette Zumpe

Avis est donné, par la présente, que dame Colette Zumpe, résidant et domiciliée au 2080, avenue Lincoln, appartement 7, en la ville de Montréal, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Colette Lafrance.

Montréal, le 11 juin 1981.

Les procureurs de la requérante,
13527-26-2-o LEFEBVRE & TURNER.

Code de procédure civile (Article 139)

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-006635-815

THOMAS RICHARD REDDY, demandeur, et CHRISTINA MAY REDDY, STEPHEN REDDY et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Rouville, mis en cause.

A: Stephen Reddy, n'ayant ni domicile, ni résidence, ni place d'affaires connus dans la province de Québec.

Avis est, par les présentes, donné qu'un bref d'assignation a été émis mettant en cause ledit Stephen Reddy, par la Cour supérieure, district de Montréal, no 500-05-006635-815, par le demandeur Thomas Richard Reddy et que ledit Stephen Reddy est tenu de comparaître au greffe de la Cour supérieure, district de Montréal, dans les trente (30) jours de la présente publication afin d'éviter que jugement ne soit rendu par défaut contre lui. Une copie du bref a été laissée au greffe de ladite Cour à l'intention du mis-en-cause Stephen Reddy.

Montréal, le 28 mai 1981.

Les procureurs du demandeur,
13495-o ROBERT & CHAMPAGNE

Compagnies — Loi sur les

Demandes de dissolution

A & W DRESS CO., LTD.

Avis est, par les présentes, donné que «A & W DRESS CO., LTD.» demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 15 juin 1981.

Les procureurs de la requérante,
13550-o FRANKEL & FRANKEL.

ALPA STÉRÉO & TÉLÉVISION INC.

Prenez avis que la compagnie «ALPA STÉRÉO & TÉLÉVISION INC.» demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 21 mai 1981.

Le procureur de la compagnie,
13519-o ME LÉO A. SAINT-PIERRE.

BOUTIQUE INGÉNUE INC.

Avis est, par les présentes, donné que «BOUTIQUE INGÉNUE INC.», demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 15 juin 1981.

Les procureurs de la compagnie,
13528-o FRANKEL & FRANKEL.

CENTCO BUILDING CORP.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CENTCO BUILDING CORP.», constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège sociale dans la ville de Mont-Royal, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Ville Mont-Royal, le 23 février 1981.

Le secrétaire,
13459-o JERRY CONVOY.

CENTCO (CHÂTEAUGUAY) LTD.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CENTCO (CHÂTEAUGUAY) LTD.», constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Mont-Royal, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Ville Mont-Royal, le 23 février 1981.

Le secrétaire,
13460-o JERRY CONVOY.

LES IMMEUBLES CHATHAM INC. CHATHAM REALTIES INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES IMMEUBLES CHATHAM INC. — CHATHAM REALTIES INC.,» constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, district de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 11 juin 1981.

Le procureur de la compagnie,
13551-o CHARLES WOLFSON, Q.C.

COMITÉ ORGANISATEUR DE LA COUPE DU MONDE D'ATHLÉTISME 1979

Avis est, par les présentes, donné que «COMITÉ ORGANISATEUR DE LA COUPE DU MONDE D'ATHLÉTISME 1979», corporation incorporée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social à Montréal, province de Québec, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 15 juin 1981.

Les procureurs de la corporation,
GUY, MERCIER, BERTRAND, BOURGEOIS
13537-o & LAURENT.

CORPORATION DE GESTION IMMOBILIÈRE REALTY HOLDINGS CORP.

Prenez avis que la compagnie «CORPORATION DE GESTION IMMOBILIÈRE — REALTY HOLDINGS CORP.» demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 8 juin 1981.

Les procureurs de la compagnie,
ROBINSON, CUTLER, SHEPPARD,
BORENSTEIN, SHAPIRO, LANGLOIS,
13538-o FLAM & GREEN.

COURTIERS EN CONFISERIES INC. SWEETS BROKERS INC.

Avis est donné que la compagnie «COURTIERS EN CONFISERIES INC. — SWEETS BROKERS INC.», constituée en corporation en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social à Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 21 novembre 1980.

Les procureurs de la compagnie,
KAUFMAN, RESPITZ, SEDEROFF,
13529-o SHUGAR & SEGAL.

CRÉDIT CHÂTELAINE INC.

Prenez avis que la compagnie «CRÉDIT CHÂTELAINE INC.» dont le siège social est situé à Warwick, dans le district d'Arthabaska, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Warwick, le 10 juin 1981.

Le procureur de la compagnie,
13530-o RAYMOND-PIERRE GINGRAS, *notaire*.

LES ENTREPRISES DECASSON LTÉE DECASSON ENTERPRISES LTD.

Prenez avis que la compagnie «LES ENTREPRISES DECASSON LTÉE — DECASSON ENTERPRISES LTD.», constituée en corporation en vertu de la première partie de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social en la cité de Westmount, district de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

La secrétaire,
13539-o ANGELA M. DARRAGH.

LES ENTREPRISES MANOWIN INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ENTREPRISES MANOWIN INC.», constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Sillery, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Sillery, le 15 avril 1981.

La secrétaire,
13531-o CARMEN BOUTET.

LES ÉQUIPEMENTS F. & F. LTÉE

Prenez avis que la compagnie «LES ÉQUIPEMENTS F. & F. LTÉE» demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Ville de Laval, le 5 juin 1981.

Le procureur de la compagnie,
13461-o ME PIERRE PION.

FONDATION PRO-CANADA

Prenez avis que la «FONDATION PRO-CANADA» demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 26 mai 1981.

Les procureurs de la compagnie,
13487-o LAFLEUR, BROWN, DE GRANDPRÉ.

GESTION G.M.B. INC.

Prenez avis que la compagnie «GESTION G.M.B. INC.» demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Drummondville, le 15 juin 1981.

Les procureurs de la compagnie,
13482-o MORIN, BOILEAU, GARIÉPY, *notaires*.

HÔTEL TAILLEFER ET FILS INC.

Prenez avis que la compagnie «HÔTEL TAILLEFER ET FILS INC.» demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Valleyfield, le 10 juin 1981.

Le procureur de la compagnie,
13483-o PIERRE-ANDRÉ LEDUC, R.I.A., C.A.

LE JARDIN DES PETITS INC.

Prenez avis que la compagnie «LE JARDIN DES PETITS INC.» demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 10 juin 1981.

Les procureurs de la compagnie,
MES GENEST, LAFLAMME,
13462-o OUELLET, BEAUCHAMP.

LAITERIE AUTHIER LTÉE

Prenez avis que la compagnie «LAITERIE AUTHIER LTÉE», ayant son siège social au no 370, rue Cartier, Granby, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Granby, le 12 juin 1981.

Le secrétaire,
13506-o ANDRÉ AUTHIER.

LANBER INVESTMENT CORPORATION

Avis est, par les présentes, donné que «LANBER INVESTMENT CORPORATION», corporation constituée selon la Loi sur les compagnies, ayant son siège social et sa principale place d'affaires dans les ville et district de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 2 juin 1981.

Les procureurs de la compagnie,
CHAIT, SALOMON, GELBER, REIS, BRONSTEIN,
13479-o LITVACK, ECHENBERG & LIPPER.

MINES & AUTO SUPPLIES LTD

Prenez avis que la compagnie «MINES & AUTO SUPPLIES LTD» dont le siège social est situé en la ville de Chibougamau demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Chibougamau, le 2 avril 1981.

La présidente,
13463-o GISÈLE LAPORTE.

LES MINES MAGADO LIMITÉE

Avis est donné que «LES MINES MAGADO LIMITÉE», compagnie constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social à Val-d'Or, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Toronto, le 28 mai 1981.

Le secrétaire,
13484-o F. M. FELL.

MONTRÉAL VALVE RESEATING LTD. RODAGE DE SOUPAPE MONTRÉAL LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MONTRÉAL VALVE RESEATING LTD. — RODAGE DE SOUPAPE MONTRÉAL LTÉE» constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, district de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 11 juin 1981.

Les procureurs de la compagnie,
13507-o LECHTER & SEGAL.

MOTEL BEAUCEVILLE INC.

Prenez avis que la compagnie «MOTEL BEAUCEVILLE INC.» demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Lévis, le 16 juin 1981.

Le procureur de la compagnie,
13540-o GAÉTAN FORTIN.

PARADIS DES ENFANTS INC.

Prenez avis que la compagnie «PARADIS DES ENFANTS INC.», constituée par lettres patentes en date du 25 mai 1954 et enregistrée le 7 juin 1954, libro 270, folio 56, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 8 juin 1981.

Le procureur de la compagnie,
13541-o DANYEL LAPORTE.

RAMCOFOR INC.

Avis est, par les présentes, donné que « RAMCOFOR INC.» demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 29 mai 1981.

Pour le requérant,
13542-o CLAUDE DESLAURIERS, C.G.A.

REDISTRIBUTION LGF INC.

Avis est donné que «REDISTRIBUTION LGF INC.», corporation légalement constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social en la ville de Montréal, province de Québec, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 10 juin 1981.

Les procureurs de la compagnie,
DESJARDINS, DUCHARME, DESJARDINS
13496-o & BOURQUE.

SALON DE MARSEILLE INC.

Prenez avis que la compagnie «SALON DE MARSEILLE INC.» demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 10 juin 1981.

Les procureurs de la requérante,
13464-o MES FALARDEAU & BROSSEAU.

SHOFAR INVESTMENT CORPORATION

Avis est, par les présentes, donné que «SHOFAR INVESTMENT CORPORATION», corporation constituée selon la Loi sur les compagnies, ayant son siège social et sa principale place d'affaires dans les ville et district de Montréal, demandera au ministre des Institu-

tions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 2 juin 1981.

Les procureurs de la compagnie,
CHAIT, SALOMON, GELBER, REIS, BRONSTEIN,
13480-o LITVACK, ECHENBERG & LIPPER.

SILOS-ÉLÉVATEURS STE-BRIGIDE INC.

Prenez avis que la compagnie «SILOS-ÉLÉVATEURS STE-BRIGIDE INC.» demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Drummondville, le 1er juin 1981.

Les procureurs de la compagnie,
13485-o MORIN, BOILEAU, GARIÉPY, *notaires.*

SOCIÉTÉ DE GESTION ET D'ADMINISTRATION MIQUELOS INC.

Avis est, par les présentes, donné que «SOCIÉTÉ DE GESTION ET D'ADMINISTRATION MIQUELOS INC.», compagnie constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social à Montréal, province de Québec, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 20 mai 1981.

Les procureurs de la compagnie,
ROBINSON, CUTLER, SHEPPARD, BORENSTEIN,
13486-o SHAPIRO, LANGLOIS, FLAM & GREEN.

TAVERNE ST-EUSTACHE INC.

Prenez avis que la compagnie «TAVERNE ST-EUSTACHE INC.» demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 4 juin 1981.

Le procureur de la compagnie,
13508-o ME HUGUES SÉGUIN.

TRADERS FACTORS LIMITED

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «TRADERS FACTORS LIMITED» constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 8 juin 1981.

Le procureur de la compagnie,
13509-o DAVID M. LACK, C.R.

Curatelle publique — Loi sur la

Succession Rodrigue Blouin

Succession de Blouin, Rodrigue, en son vivant de 66, Élie-Rochefort, appartement 75, Port-Cartier, décédé le 21 août 1980.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chapitre C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC,
Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6 13510-o

Demande(s) à la Législature

Dumont Nickel Corporation
(No personal liability)

Prenez avis que «Dumont Nickel Corporation» (No personal liability) donne avis qu'elle s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec, au cours de la prochaine session, pour faire adopter une loi régularisant certaines émissions de ses actions.

Montréal, le 28 mai 1981.

Les procureurs de la requérante,
13268-24-4-o VALIQUETTE, BLOUIN, KOCHENBURGER.

Fondation E.P.I.C.

Avis public est, par les présentes, donné que «Fondation E.P.I.C.» s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec, à sa prochaine session, pour l'adoption d'une loi déclarant que les immeubles lui appartenant, situés dans le territoire de la ville de Montréal, sont exempts de toute taxe foncière et de toute taxe municipale basée sur la valeur locative depuis le 1er janvier 1972 jusqu'au 31 décembre 1980, et pour toutes autres fins.

Montréal, le 29 mai 1981.

Les procureurs de la compagnie,
13451-25-4 VIAU, BÉLANGER & ASSOCIÉS.

Succession Marie Ange Barrette

Avis est, par les présentes, donné que la corporation «Les Moniales bénédictines de Joliette» demandera à l'Assemblée nationale du Québec d'adopter une loi privée l'autorisant à vendre l'immeuble situé aux numéros civiques 15 à 25, place Bourget nord, Joliette, ou à en démolir les bâtisses, nonobstant les restrictions apparaissant au testament de feue dame Marie Ange Barrette.

Les procureurs,
DESJARDINS, DUCHARME, DESJARDINS &
13199-23-4-o BOURQUE.

Ville de Trois-Rivières

Avis public est, par les présentes, donné que la ville de Trois-Rivières s'adressera à la Législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir l'adoption d'une loi spéciale relativement à ce qui suit:

a) Accorder à toute personne membre du Conseil au 31 décembre 1974, en fonction au moins huit années, une pension annuelle de 8 000,00 $ dans le cas du maire, et 4 000,00 $ dans le cas des conseillers, payable à 60 ans;

b) Accorder à toute personne membre du Conseil au 31 décembre 1974 en fonction au moins douze années, une pension annuelle équivalant à 50% de sa rémunération annuelle;

c) Accorder à toute personne membre du Conseil en fonction pendant plus de douze ans, une pension annuelle additionnelle de 200,00 $ pour chaque année additionnelle, cette pension ne pouvant excéder 60% de la rémunération à laquelle elle a droit lors de la dernière année de l'exercice de sa charge.

Trois-Rivières, le 10 juin 1981.

Le procureur de la pétitionnaire,
13450-25-4-o JEAN MÉTHOT, C.R.

Liquidation des compagnies — Loi sur la

GARA-LOC INC.

Avis est donné que la compagnie «GARA-LOC INC.», constituée en vertu de la première partie de la Loi sur les compagnies par lettres patentes en date du 30 juin 1964, avec siège social situé au 7230, place Mont-Royal, Charlesbourg, a été dissoute le 5 juin 1981, en vertu de la Loi sur la liquidation des compagnies.

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.
13452-o 1156-7898

Ministères — Avis concernant les

Affaires municipales

Divers

[L.S.]
Gouvernement du Québec

JEAN-PIERRE CÔTÉ

ÉLISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Lettres patentes

ATTENDU QU'en vertu de l'article 13 de la Loi concernant les villages nordiques et l'Administration régionale

Kativik (L.R.Q., chapitre V-6.1), le gouvernement peut, par lettres patentes, ériger en municipalité de village nordique toute partie du territoire régi par ladite loi, sur recommandation du ministre des Affaires municipales;

ATTENDU QU'en vertu dudit article, avant de soumettre une recommandation, le ministre procède à des consultations auprès des habitants de la partie du territoire visée et auprès de l'Administration régionale Kativik et à toutes autres consultations qu'il juge opportunes;

ATTENDU QUE de telles consultations ont été tenues sur l'érection de la municipalité du village nordique de Ivujivik;

ATTENDU QUE la Commission de toponymie a émis un avis favorable;

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un Décret portant le numéro 1499-81, du 3 juin 1981, Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la recommandation du ministre des Affaires municipales:

QUE les présentes lettres patentes soient octroyées, érigeant une municipalité de village nordique sous le nom de «Municipalité du village nordique de Ivujivik»;

QUE la corporation municipale soit désignée sous le nom français de «Corporation du village nordique de Ivujivik»;

QUE la corporation municipale pourra aussi être désignée sous le nom inuit de «NUNALIT GAVAMAPINGA CORPORASANGA IVUJIVIK» et sous le nom anglais de «Corporation of the Northern Village of Ivujivik»;

QUE les limites de la municipalité soient celles qu'a décrites officiellement le ministère de l'Énergie et des Ressources le 30 avril 1981; cette description apparaît comme annexe A du susdit Décret portant le numéro 1499-81, du 3 juin 1981;

QUE la première séance générale du Conseil ait lieu à l'endroit habituel des séances du Conseil communautaire de Ivujivik;

QUE la municipalité soit régie par la Loi concernant les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik (L.R.Q., chapitre V-6.1).

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien aimé l'honorable JEAN-PIERRE CÔTÉ, C.P., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, ce troisième jour de juin en l'année mil neuf cent quatre-vingt-un de l'ère chrétienne et de Notre Règne la trentième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,

Libro: 1542 GERMAIN HALLEY.
Folio: 38

Avis de l'octroi des lettres patentes ci-dessus est donné conformément aux dispositions de l'article 14 de la Loi concernant les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik. (L.R.Q., chapitre V-6.1)

Ces lettres patentes entrent en vigueur le jour de leur publication à la *Gazette officielle du Québec.*

Le sous-ministre des affaires municipales,

13477-o PATRICK KENNIFF.

Ville de Lac-Mégantic

Le ministre des Affaires municipales, l'honorable Jacques Léonard, conformément à l'article 42 de la Loi sur les cités et villes, a approuvé, en date du 8 juin 1981, le Règlement numéro 689 du Conseil municipal de la ville de Lac-Mégantic, décrétant l'annexion à ladite ville d'une partie de territoire détachée de la municipalité du canton de Marston, comté de Frontenac, dont description apparaît ci-après; ce règlement entrera en vigueur à compter de la date de la publication du présent avis.

Ce territoire est le suivant:

Un territoire faisant actuellement partie de la municipalité du canton de Marston, comté municipal de Frontenac, comprenant en référence au cadastre du canton de Whitton les lots 66 à 70 du rang II sud-ouest ainsi que les chemins, lac, cours d'eau ou parties d'iceux, le tout renfermé dans les limites ci-après décrites, à savoir: partant du point d'intersection de la ligne séparative des rangs I sud-ouest et II sud-ouest, et du côté sud-est du chemin public Lac-Mégantic/Marsboro; de là, successivement, les lignes et démarcations suivantes: partie de la ligne séparative des rangs I sud-ouest et II sud-ouest en allant vers le sud-est et son prolongement dans le lac Mégantic jusqu'au prolongement de la ligne sud du lot 70 du rang II sud-ouest; ledit prolongement et ladite ligne sud prolongée à travers un chemin; la ligne sud du lot 69 et le côté sud du chemin limitant au sud les lots 68, 67 et 66 jusqu'au prolongement du côté sud-est du chemin public Lac-Mégantic/Marsboro situé sur la ligne nord-ouest du lot 66; enfin, ledit prolongement et le côté sud-est dudit chemin en allant vers le nord-est jusqu'au point de départ.

Le sous-ministre des Affaires municipales,

13477-o PATRICK KENNIFF.

Régie d'aqueduc Richelieu-Centre

Avis est donné que le ministre des Affaires municipales a, conformément à l'article 412 1) du Code municipal, décrété le 9 juin 1981 la constitution d'une régie intermunicipale appelée «Régie d'aqueduc Richelieu-Centre», laquelle a les fonctions, les pouvoirs et les obligations qui résultent de la loi et de l'entente conclue entre la paroisse de Saint-Bernard, partie Sud, la paroisse de Saint-Jude, la paroisse de Saint-Barnabé-Sud, la paroisse de Saint-Louis, la paroisse de Saint-Marcel, la paroisse

de Saint-Aimé, le village de Massueville et la paroisse de Saint-David, autorisée respectivement par les Règlements numéros 124, 171, 333, 193-80, 80-117, 191, 236-80, 1980-11-10-01, à l'exclusion de l'article 13.

Conformément aux dispositions de l'article 412 1) du Code municipal, le décret constituant la régie intermunicipale entre en vigueur le jour de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le sous-ministre des Affaires municipales,
13477-o PATRICK KENNIFF.

Ville de Saint-Pascal

Le ministre des Affaires municipales, l'honorable Jacques Léonard, conformément à l'article 42 de la Loi sur les cités et villes, a approuvé, en date du 29 mai 1981, le Règlement numéro 154 du Conseil municipal de la ville de Saint-Pascal, décrétant l'annexion à ladite ville d'une partie de territoire de la municipalité de Saint-Pascal, comté de Kamouraska, dont description apparaît ci-après; ce règlement entrera en vigueur à compter de la date de la publication du présent avis.

Ce territoire est le suivant:

Un territoire faisant actuellement partie de la municipalité de Saint-Pascal, dans le comté municipal de Kamouraska, comprenant en référence au cadastre de la paroisse de Saint-Pascal une partie des lots 129, 131, 132, 133, 134 et 238 et leurs subdivisions présentes et futures, ainsi que les chemins, cours d'eau ou parties d'iceux, le tout renfermé dans les deux périmètres ci-après décrits, à savoir:

Premier périmètre: partant du point d'intersection du côté sud-est de l'emprise de l'autoroute numéro 20 et de la ligne séparative des lots 129 et 131; de là, successivement, les lignes et démarcations suivantes: en suivant les limites actuelles de la ville de Saint-Pascal, partie de la ligne séparative des lots 129 et 131 en allant vers le sud-est sur une distance de trois cent soixante-deux mètres et vingt-cinq centièmes (362,25 m); dans le lot 131, une ligne droite faisant un angle extérieur de 66° 30′ et mesurant quarante-trois mètres et quarante-trois centièmes (43,43 m), soit jusqu'au prolongement de la ligne séparative des lots 249 et 250-1; ledit prolongement; partie de la ligne nord-ouest du lot 250-1; une ligne brisée limitant au nord-ouest les lots 262-1 et 262-1-8, cette ligne se prolongeant par son dernier tronçon jusqu'à la ligne médiane de la rivière Goudron; puis, laissant les limites actuelles de la ville de Saint-Pascal, la ligne médiane de la rivière Goudron en descendant son cours jusqu'au côté sud-est de l'emprise de l'autoroute numéro 20; enfin, le côté sud-est de ladite emprise en allant vers le sud-ouest jusqu'au point de départ;

Deuxième périmètre: partant du point d'intersection du côté sud-est de l'emprise de l'autoroute numéro 20 et de la ligne séparative des lots 131 et 132; de là, successivement, les lignes et démarcations suivantes: le côté sud-est de l'emprise de l'autoroute numéro 20 en allant vers le sud-ouest jusqu'à son intersection avec le prolongement de la ligne séparative des lots 226 et 238 dans le lot 134; ledit prolongement et partie de ladite ligne séparative de lots sur une distance totale de deux cent quatre-vingt-dix-huit mètres et quatre-vingt-quatorze centièmes (298,94 m); dans le lot 238, une première ligne droite faisant un angle intérieur de 84° 40′ et mesurant quatre-vingt-deux mètres et cinquante-sept centièmes (82,57 m) et une deuxième ligne droite faisant un angle intérieur de 157° 51′ et mesurant cent soixante-neuf mètres et cinquante-six centièmes (169,56 m), soit jusqu'à la ligne séparative des lots 133 et 238; dans le lot 133, une première ligne droite faisant un angle intérieur de 212° 12′ avec la dernière ligne décrite et mesurant quatorze mètres et soixante-six centièmes (14,66 m) et une deuxième ligne droite faisant un angle intérieur de 159° 25′ et mesurant cent dix mètres et quarante-sept centièmes (110,47 m), soit jusqu'à la ligne séparative des lots 132 et 133; partie de ladite ligne séparative de lots en allant vers le nord-ouest sur une distance de trente mètres et cinquante centièmes (30,50 m); une ligne droite dans le lot 132 faisant un angle intérieur de 83° 32′ et mesurant cent quarante-neuf mètres et quarante-deux centièmes (149,42 m), soit jusqu'à la ligne séparative des lots 131 et 132; enfin, partie de ladite ligne séparative de lots en allant vers le nord-ouest jusqu'au point de départ.

Le sous-ministre des Affaires municipales,
13477-o PATRICK KENNIFF.

Ville de Sherbrooke

Le ministre des Affaires municipales, l'honorable Jacques Léonard, conformément à l'article 42 de la Loi sur les cités et villes, a approuvé, en date du 29 mai 1981, le Règlement numéro 2622 du Conseil municipal de la ville de Sherbrooke, décrétant l'annexion à ladite ville d'une partie de territoire de la ville de Lennoxville, comté de Sherbrooke, dont description apparaît ci-après; ce règlement entrera en vigueur à compter de la date de la publication du présent avis.

Ce territoire est le suivant:

Un territoire faisant actuellement partie de la ville de Lennoxville et comprenant en référence au cadastre du village de Lennoxville la partie du lot 376 et ses subdivisions présentes et futures et renfermée dans les limites ci-après décrites, à savoir: partant du sommet de l'angle nord-ouest du lot 376-180; de là, successivement, les lignes et démarcations suivantes: la ligne nord-est du lot 376-180; la ligne est des lots 376-180 à 376-197; partie de la ligne nord et la ligne est du lot 376-217 (rue); une ligne droite dans une direction sud-ouest à travers une partie non subdivisée dudit lot 376 jusqu'au sommet de l'angle sud-ouest du susdit lot; enfin, la ligne ouest du lot originaire 376 et des lots de subdivision 376-217 (rue) et de 376-197 en rétrogradant jusqu'au lot 376-180 au point de départ.

Le sous-ministre des Affaires municipales,
13477-o PATRICK KENNIFF.

Municipalité de Vianney

Avis est donné par le soussigné que le gouvernement a adopté, en date du 3 juin 1981, un décret ayant pour objet de changer le nom de la municipalité de Halifax-Sud, partie Sud-Ouest, en celui de «Municipalité de Vianney».

Conformément à l'article 48 du Code municipal, ce changement de nom entre en vigueur après la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le ministre des Affaires municipales,
13477-o JACQUES LÉONARD.

Institutions financières et Coopératives

Assurances — Loi sur les

La Compagnie d'assurances Adriatique du Canada

Demande de permis

Avis est, par les présentes, donné que La Compagnie d'assurances Adriatique du Canada, ci-après appelée la compagnie, a soumis une demande de permis d'assureur pour pratiquer au Québec les catégories d'assurance suivantes:

Automobile
Biens
Responsabilité

Le siège social de la compagnie est situé au 1075, Beaver Hall Hill, Montréal, QC, H2Z 1S6.

Le public est invité à présenter à mon bureau, dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis, toute éventuelle opposition à la délivrance d'un permis à la requérante.

Donné à Québec, le 11 juin 1981, ministère des Institutions financières et Coopératives.

Le surintendant des assurances,
13543-o JACQUES M. ROY.

La Jeannoise, société mutuelle d'assurance contre l'incendie

Délivrance de permis

Avis est, par les présentes, donné que La Jeannoise, société mutuelle d'assurance contre l'incendie a obtenu un permis d'assureur l'autorisant à pratiquer les catégories d'assurance suivantes:

Biens
Garantie
Contre la grêle
Responsabilité

La société a déposé auprès du ministre des Finances, un cautionnement en garantie d'exécution de ses obligations pour un montant de 21 000,00 $.

Le siège social de la compagnie est situé au 1067, boulevard Sacré-Coeur, Saint-Félicien, QC.

Donné à Québec, le 16 juin 1981, ministère des Institutions financières et Coopératives.

Le surintendant des assurances,
13452-o JACQUES M. ROY.

Le Groupe Desjardins, assurances générales

Délivrance de permis

Avis est, par les présentes, donné que Le Groupe Desjardins, assurances générales a obtenu un permis d'assureur l'autorisant à pratiquer les catégories d'assurance suivantes:

Automobile
Biens
Bris des machines
Crédit
Garantie
Hypothèque
Responsabilité

L'assureur a déposé auprès du ministre des Finances, en garantie de l'exécution de ses obligations, un cautionnement d'un montant de 860 000,00 $.

Le siège social de la compagnie est situé au 100, route Trans-Canada est, Lévis.

Donné à Québec, le 11 juin 1981, ministère des Institutions financières et Coopératives.

Le surintendant des assurances,
13452-o JACQUES M. ROY.

La Société mutuelle d'assurance contre l'incendie des comtés de Bonaventure et Matapédia

Demande de permis

Avis est, par les présentes, donné que La Société mutuelle d'assurance contre l'incendie des comtés de Bonaventure et Matapédia, ci-après appelée la société, dont le siège social est situé à Causapscal dans le comté municipal de Matapédia, a soumis une demande de permis pour pratiquer au Québec, les catégories d'assurances suivantes:

Biens
Garantie
Contre la grêle
Responsabilité

La société résulte de la fusion des compagnies d'assurance mutuelles contre le feu, la foudre et le vent des paroisses de Saint-Alexis-de-Matapédia, Saint-Jacques-le-Majeur et de Sainte-Marie-de-Sayabec.

Le public est invité à présenter à mon bureau, dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis, toute éventuelle opposition à la délivrance d'un permis à la requérante.

Donné à Québec, le 11 juin 1981, ministère des Institutions financières et Coopératives.

Le surintendant des assurances,
13544-o JACQUES M. ROY.

Nomination(s)

Avis est donné qu'il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil de faire, par commission sous le grand sceau du Québec, les nominations suivantes:

Québec, le 11 mars 1981

Monsieur Gabriel Lassonde, avocat et membre du Barreau du Québec, 350, rue Monseigneur-Paiement, Boucherville, nommé en vertu de l'article 80 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q., chapitre T-16), juge des sessions avec juridiction dans tout le Québec mais particulièrement et sans restriction dans les districts judiciaires de Montréal et de Longueuil; ledit Gabriel Lassonde, comme juge des sessions, étant autorisé à exercer, en vertu de l'article 482 du Code criminel, la juridiction d'un magistrat sous la partie XVI du Code criminel, à compter du 11 mars 1981.

Monsieur André Sirois, avocat et membre du Barreau du Québec, 3774, rue Le Corbusier, Sainte-Foy, nommé en vertu de l'article 110 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q., chapitre T-16), juge du Tribunal de la jeunesse avec juridiction dans tout le Québec mais particulièrement et sans restriction dans le district judiciaire de Québec, à compter du 11 mars 1981.

Sainte-Foy, le 15 juin 1981.

Le sous-procureur général adjoint,
13502-o GERMAIN HALLEY.

Protection du territoire agricole — Loi sur la

Divers

Adoption d'un décret de région agricole désignée

Le gouvernement du Québec a adopté le Décret no 1616-81 en date du 17 juin 1981. Ce décret est entré en vigueur le 19 juin 1981 et identifie comme région agricole désignée le territoire de chacune des corporations municipales et des territoires non organisés énumérées à l'annexe A.

Le plan sommaire de ce territoire accompagne le présent avis.

Sauf les cas autrement prévus dans la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10), à compter du 19 juin 1981 doivent être autorisés par la Commission de protection du territoire agricole du Québec:

1. l'utilisation, à une fin autre que l'agriculture, d'un lot ou d'une érablière situé dans la région agricole désignée;

2. l'aliénation d'un lot ou d'une parcelle d'un lot situé dans la région agricole désignée, lorsque le cédant conserve un droit d'aliénation sur un lot contigu;

3. le lotissement et l'érection de bâtiments non agricoles dans cette région;

4. une demande de permis de construction pour un bâtiment non agricole sur un lot situé dans cette région;

5. une demande d'approbation des plan et livre de renvoi d'un lot situé dans cette région.

Également, à compter du 19 juin 1981, le commencement, la continuation ou l'extension d'une exploitation d'enlèvement du sol arable pour fins de vente sur un lot situé dans la région agricole désignée dans le décret doivent être autorisés par la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

Québec, le 19 juin 1981.

Le ministre,
JEAN GARON.

Annexe A
Territoire de la région agricole désignée en vertu de l'article 22

Les municipalités ci-après désignées par leur nom et par un signe indiquant qu'il s'agit d'une municipalité sans désignation (SD), d'une paroisse (P), d'un canton (CT),

de cantons unis (CU), d'une ville (V), d'une cité (C) ou d'un village (VL) ainsi que des territoires non organisés;

Municipalité	*Comté municipal*
Amqui (V)	Matapédia
Auclair (SD)	Témiscouata
Baie-Saint-Paul (P)	Charlevoix-Ouest
Baie-Saint-Paul (V)	Charlevoix-Ouest
Baie-des-Sables (SD)	Matane
Baie-de-Shawinigan (VL)	Saint-Maurice
Belleau (SD)	Saint-Maurice et Maskinongé et Champlain
Bic (VL)	Rimouski
Biencourt (SD)	Rimouski
Bonaventure (SD)	(2) Bonaventure
Boucher (SD)	Champlain
Cabano (V)	Témiscouata
Caplan (SD)	(2) Bonaventure
Capucins (SD)	(4) Matane
Cap-à-l'Aigle (VL)	Charlevoix-Est
Cap-Chat (V)	(4) Gaspé-Ouest
Carleton (V)	(1) Bonaventure
Causapscal (V)	Matapédia
Chandler (V)	(3) Gaspé-Est
Chertsey (CT)	Montcalm
Clermont (V)	Charlevoix-Est
Cloridorme (CT)	Gaspé-Est
Dégelis (V)	Témiscouata
Entrelacs (SD)	Montcalm
Escuminac (SD)	(1) Bonaventure
Esprit-Saint (SD)	Rimouski
Fleuriault (SD)	Rimouski
Fossambault-sur-le-Lac (V)	(6) Portneuf
Gaspé (V)	Gaspé-Est
Grandes-Piles (P)	Champlain
Grande-Cascapédia (SD)	(2) Bonaventure
Grande-Rivière (V)	(3) Gaspé-Est
Grande-Vallée (SD)	Gaspé-Est
Grand-Métis (SD)	Matane
Grosses-Roches (SD)	Matane
Haute-Mauricie (SD)	Champlain
Hope (CT)	(2) Bonaventure
Hope-Town (SD)	(2) Bonaventure
Hunterstown (CT)	Maskinongé
La Baleine (SD)	Charlevoix-Ouest
La Malbaie (V)	Charlevoix-Est
La Martre (SD)	(4) Gaspé-Ouest
La Rédemption (P)	Matapédia
La Tuque (V)	Champlain
Lac-au-Saumon (VL)	Matapédia
Lac-Delage (V)	(6) Québec
Lac-des-Aigles (SD)	Rimouski
Lac-Frontière (SD)	Montmagny
Lac-Paré (P)	Montcalm
Lac-Saint-Charles (SD)	Québec
Lac-Saint-Joseph (V)	(6) Portneuf
Lac-Sergent (V)	Portneuf
Langelier (CT)	Champlain
Les Boules (SD)	Matane
Les Éboulements (SD)	Charlevoix-Ouest
Les Méchins (SD)	Matane
Luceville (VL)	Rimouski
L'Ascension-de-Patapédia (SD)	(1) Bonaventure
Maria (SD)	(1) Bonaventure
Marsoui (VL)	(4) Gaspé-Ouest
Matane (V)	Matane
Matapédia (P)	(1) Bonaventure
Métis-sur-Mer (VL)	Matane
Montminy (CT)	Montmagny
Mont-Carmel (SD)	Kamouraska
Mont-Joli (V)	Rimouski
Mont-Lebel (SD)	Rimouski
Mont-Saint-Pierre (VL)	(4) Gaspé-Ouest
Murdochville (V)	Gaspé-Ouest
Newport (SD)	(3) Gaspé-Est
New-Carlisle (SD)	(2) Bonaventure
New-Richmond (V)	(2) Bonaventure
Notre-Dame-Auxiliatrice-de Buckland (P)	Bellechasse
Notre-Dame-des-Monts (SD)	Charlevoix-Est
Notre-Dame-de-la-Merci (SD)	Montcalm
Notre-Dame-de-Montauban (SD)	Portneuf
Notre-Dame-du-Lac (V)	Témiscouata
Nouvelle (SD)	(1) Bonaventure
Pabos (SD)	(3) Gaspé-Est
Pabos-Mills (SD)	(3) Gaspé-Est
Packington (P)	Témiscouata
Paspébiac (SD)	(2) Bonaventure
Paspébiac-Ouest (SD)	(2) Bonaventure
Percé (V)	(3) Gaspé-Est
Petite-Matane (SD)	Matane
Petite-Vallée (SD)	Gaspé-Est
Pohénégamook (V)	Kamouraska et Témiscouata
Pointe-au-Pic (VL)	Charlevoix-Est
Pointe-à-la-Croix (SD)	(1) Bonaventure
Port-Daniel, partie Est (CT)	(3) Bonaventure
Port-Daniel, partie Ouest (CT)	(2) Bonaventure
Price (VL)	Matane
Rimouski (V)	Rimouski
Rimouski-Est (VL)	Rimouski
Ristigouche (CT)	(1) Bonaventure
Ristigouche, partie Sud-Est (CT)	(1) Bonaventure
Rivière-à-Claude (SD)	(4) Gaspé-Ouest
Rivière-à-Pierre (SD)	Portneuf
Rivière-Bleue (SD)	Témiscouata
Rivière-du-Gouffre (SD)	Charlevoix-Ouest

Rivière-Malbaie (SD)	Charlevoix-Est
Sainte-Agnès (P)	Charlevoix-Est
Sainte-Angèle-de-Mérici (P)	Rimouski
Sainte-Angèle-de-Mérici (VL)	Rimouski
Sainte-Anne-des-Monts (V)	(4) Gaspé-Ouest
Sainte-Anne-de-la-Pointe-au-Père (P)	Rimouski
Sainte-Apolline-de-Patton (P)	Montmagny
Sainte-Béatrix (P)	Joliette
Sainte-Blandine (P)	Rimouski
Sainte-Brigitte-de-Laval (P)	(6) Montmorency I
Sainte-Catherine (P)	(6) Portneuf
Sainte-Christine (P)	Portneuf
Sainte-Émélie-de-l'Énergie (P)	Joliette
Sainte-Félicité (P)	Matane
Sainte-Félicité (SD)	L'Islet
Sainte-Félicité (VL)	Matane
Sainte-Flavie (P)	Rimouski
Sainte-Florence (SD)	Matapédia
Sainte-Germaine-de-l'Anse-aux-Gascons (P)	(3) Bonaventure
Sainte-Irène (P)	Matapédia
Sainte-Jeanne-d'Arc (P)	Matapédia
Sainte-Luce (P)	Rimouski
Sainte-Lucie-de-Beauregard (SD)	Montmagny
Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine (SD)	(4) Gaspé-Ouest
Sainte-Marguerite (SD)	Matapédia
Sainte-Marie-de-Sayabec (P)	Matapédia
Sainte-Odile-sur-Rimouski (P)	Rimouski
Sainte-Paule (SD)	Matane
Sainte-Perpétue (SD)	L'Islet
Sainte-Rita (SD)	(5) Rivière-du-Loup
Sainte-Sabine (P)	Bellechasse
Sainte-Thècle (P)	Champlain
Sainte-Thècle (VL)	Champlain
Sainte-Thérèse-de-Gaspé (SD)	(3) Gaspé-Est
Saint-Adalbert (SD)	L'Islet
Saint-Adelme (P)	Matane
Saint-Aimé-des-Lacs (SD)	Charlevoix-Est
Saint-Alexandre-des-Lacs (P)	Matapédia
Saint-Alexis (P)	Maskinongé
Saint-Alexis-de-Matapédia (P)	(1) Bonaventure
Saint-Alphonse (SD)	(2) Bonaventure
Saint-Alphonse-de-Rodriguez (P)	Joliette
Saint-Anaclet-de-Lessard (P)	Rimouski
Saint-Antoine-de-Padoue-de-Kempt (P)	Matapédia
Saint-Athanase (SD)	Kamouraska
Saint-Benoît-Joseph-Labre (P)	Matapédia
Saint-Bernard-de-l'Île-aux-Coudres (SD)	Charlevoix-Ouest
Saint-Boniface-de-Shawinigan (VL)	Saint-Maurice
Saint-Calixte (SD)	Montcalm
Saint-Camille-de-Lellis (P)	Bellechasse
Saint-Charles-de-Mandeville (SD)	Berthier
Saint-Charles-Garnier (P)	Rimouski
Saint-Clément (P)	(5) Rivière-du-Loup
Saint-Cléophas (P)	Matapédia
Saint-Côme (P)	Joliette
Saint-Cyprien (SD)	Rivière-du-Loup
Saint-Damase (P)	Matapédia
Saint-Damien (P)	Berthier
Saint-Didace (P)	Maskinongé
Saint-Donat (P)	Rimouski
Saint-Donat (SD)	Montcalm
Saint-Dunstan-du-Lac-Beauport (P)	(6) Québec
Saint-Edmond (SD)	Matapédia
Saint-Édouard (SD)	Maskinongé
Saint-ÉLie (P)	Saint-Maurice
Saint-Elzéar (SD)	(2) Bonaventure
Saint-Elzéar (SD)	Témiscouata
Saint-Émile (VL)	Québec
Saint-Eugène-de-Ladrière (P)	Rimouski
Saint-Eusèbe (P)	Témiscouata
Saint-Fabien (P)	Rimouski
Saint-Fabien-de-Panet (P)	Montmagny
Saint-Ferréol-les-Neiges (SD)	Montmorency I
Saint-Fidèle-de-Mont-Murray (P)	Charlevoix-Est
Saint-Fidèle-de-Ristigouche (SD)	(1) Bonaventure et Matapédia
Saint-Firmin (SD)	Charlevoix-Est
Saint-François-de-Pabos (SD)	(3) Gaspé-Est
Saint-François-d'Assise (P)	(1) Bonaventure
Saint-François-Xavier-des-Hauteurs (P)	Rimouski
Saint-François-Xavier-de-la-Petite-Rivière (P)	Charlevoix-Ouest
Saint-François-Xavier-de-Viger (SD)	Rivière-du-Loup
Saint-Gabriel (P)	Rimouski
Saint-Gabriel (V)	Berthier
Saint-Gabriel-de-Brandon (P)	Berthier
Saint-Gabriel-de-Valcartier (SD)	(6) Québec
Saint-Gabriel-Ouest (SD)	(6) Québec
Saint-Gérard-des-Laurentides (P)	Saint-Maurice
Saint-Godard-de-Lejeune (SD)	Témiscouata
Saint-Godefroi (CT)	(2) Bonaventure
Saint-Guy (SD)	(5) Rimouski
Saint-Hilarion (P)	Charlevoix-Ouest
Saint-Honoré (SD)	Témiscouata
Saint-Hubert (P)	Rivière-du-Loup

Saint-Irénée (P)	Charlevoix-Est
Saint-Jacques-le-Majeur-de-Causapscal (P)	Matapédia
Saint-Jean-Baptiste (SD)	Rimouski
Saint-Jean-Baptiste-Vianney (P)	Matapédia
Saint-Jean-des-Piles (SD)	Champlain
Saint-Jean-de-Cherbourg (P)	Matane
Saint-Jean-de-Dieu (SD) (sauf les lots 1, 2, 3a, 3b, 4 à 12 inclusivement du rang I du cadastre officiel du canton de Bégon)	(5) Rivière-du-Loup
Saint-Jean-de-la-Lande (SD)	Témiscouata
Saint-Jean-de-Matha (P)	Joliette
Saint-Jérôme-de-Matane (P)	Matane
Saint-Joachim-de-Tourelle (P)	(4) Gaspé-Ouest
Saint-Joseph-de-la-Rive (VL)	Charlevoix-Ouest
Saint-Joseph-de-Lepage (P)	Rimouski
Saint-Jules (SD)	(2) Bonaventure
Saint-Juste-de-Bretenières (SD)	Montmagny
Saint-Juste-du-Lac (SD)	Témiscouata
Saint-Léandre (P)	Matane
Saint-Léonard-de-Portneuf (SD)	Portneuf
Saint-Léon-le-Grand (P)	Matapédia
Saint-Louis-de-l'Isle-aux-Coudres (P)	Charlevoix-Ouest
Saint-Louis-du-Ha! Ha! (P)	Témiscouata
Saint-Luc (P)	Matane
Saint-Magloire-de-Bellechasse (SD)	Bellechasse
Saint-Marcel (SD)	L'Islet
Saint-Marcellin (P)	Rimouski
Saint-Marc-du-Lac-Long (P)	Témiscouata
Saint-Mathieu (P)	Saint-Maurice
Saint-Mathieu-de-Rioux (P)	(5) Rimouski
Saint-Maxime-du-Mont-Louis (SD)	(4) Gaspé-Ouest
Saint-Médard (SD)	(5) Rimouski
Saint-Michel-des-Saints (SD)	Maskinongé et Berthier
Saint-Michel-du-Squatec (P)	Témiscouata
Saint-Moïse (P)	Matapédia
Saint-Narcisse-de-Rimouski (P)	Rimouski
Saint-Nil (SD)	Matane
Saint-Noël (VL)	Matapédia
Saint-Octave-de-Métis (P)	Matane
Saint-Omer (P)	(1) Bonaventure
Saint-Omer (SD)	L'Islet
Saint-Pamphile (V)	L'Islet
Saint-Paulin-Dalibaire (P)	Matane
Saint-Philémon (P)	Bellechasse
Saint-Pierre-de-Lamy (SD)	Témiscouata
Saint-Pierre-du-Lac (P)	Matapédia
Saint-Raphaël-d'Albertville (P)	Matapédia
Saint-Raymond (P)	Portneuf
Saint-Raymond (V)	Portneuf
Saint-Rémi (P)	Portneuf
Saint-René-de-Matane (P)	Matane
Saint-Roch-de-Mékinac (P)	Champlain
Saint-Siméon (P)	(2) Bonaventure
Saint-Siméon (P)	Charlevoix-Est
Saint-Siméon (VL)	Charlevoix-Est
Saint-Simon (P)	(5) Rimouski
Saint-Tharcisius (P)	Matapédia
Saint-Thomas-de-Cherbourg (P)	Matane
Saint-Tite-des-Caps (SD)	Montmorency I
Saint-Ubalde (SD)	Portneuf
Saint-Ulric (VL)	Matane
Saint-Ulric-de-Matane (P)	Matane
Saint-Urbain (P)	Charlevoix-Ouest
Saint-Valérien (P)	Rimouski
Saint-Zénon-du-Lac-Humqui (P)	Matapédia
Saint-Zénon (P)	Berthier
Sayabec (VL)	Matapédia
Shannon (SD)	(6) Portneuf
Shigawake (SD)	(2) Bonaventure
Stoneham et Tewkesbury (CU)	(6) Québec
Tourville (SD)	L'Islet
Trinité-des-Monts (P)	Rimouski
Val-Bélair (V)	Québec
Val-Brillant (VL)	Matapédia
Woodbridge (CT)	Kamouraska
Territoire	*Comté municipal*
Territoire non organisé	(1) Bonaventure
Territoire non organisé	(2) Bonaventure
Territoire non organisé	Gaspé-Est
Territoire non organisé	(3) Gaspé-Est
Territoire non organisé	(4) Gaspé-Ouest
Territoire non organisé	Kamouraska
Territoire non organisé	Matane
Territoire non organisé (sauf les cantons de Clarke, Gravier et Catalogne)	Matapédia
Territoire non organisé	Montmagny
Territoire non organisé	Rimouski
Territoire non organisé	(5) Rimouski
Territoire non organisé	Rivière-du-Loup
Territoire non organisé	Témiscouata
Territoire non organisé, partie, correspondant au canton de Bourgeoys	Champlain
Territoire non organisé, partie, comprenant les cantons de Clarke, Gravier et Catalogne	Matapédia

Territoire non organisé, partie, correspondant à la Seigneurie de la Côte de Beaupré	Montmorency I

( ) Ces municipalités ne font plus partie d'un comté municipal, mais sont maintenant incluses dans les municipalités régionales de comté suivantes:

(1) Avignon
(2) Bonaventure
(3) Pabok
(4) Denis-Riverin
(5) Les Basques
(6) Jacques-Cartier

13554-o

Société d'habitation du Québec — Loi sur la

Office municipal d'habitation de Baie-Comeau

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., chapitre S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré à l'Office municipal d'habitation de Baie-Comeau, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes supplémentaires, en date du sixième jour de mars 1981, modifiant les règles qui le régissent pour l'exercice de ses pouvoirs et la désignation de ses membres.

Société d'habitation du Québec,
Le secrétaire,
13473-o JEAN-LUC LESAGE, *notaire*.

Office municipal d'habitation de Matane

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., chapitre S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré à l'Office municipal d'habitation de Matane, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes supplémentaires, en date du dixième jour d'avril 1981, modifiant les règles qui le régissent pour l'exercice de ses pouvoirs et la désignation de ses membres.

Société d'habitation du Québec,
Le secrétaire,
13474-o JEAN-LUC LESAGE, *notaire*.

Office municipal d'habitation de Saint-Henri (Lévis)

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., chapitre S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré à l'Office municipal d'habitation de Saint-Henri (Lévis), sous le grand sceau de la province, des lettres patentes supplémentaires, en date du vingtième jour de mars 1981, modifiant les règles qui le régissent pour l'exercice de ses pouvoirs et la désignation de ses membres.

Société d'habitation du Québec,
Le secrétaire,
13475-o JEAN-LUC LESAGE.

Ville de Rimouski

Fin du programme de rénovation, zone du Colisée

ATTENDU QUE le gouvernement a, par les arrêtés en conseil numéros 979 du 16 mars 1971 et 3262-72 du 31 octobre 1972, ratifié le programme de rénovation de la ville de Rimouski pour la partie de son territoire appelée «zone du Colisée» et décrété «zone de rénovation» le territoire qui fait l'objet de ce programme;

ATTENDU QUE la mise en oeuvre de ce programme est terminée;

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier de la ville de Rimouski que le gouvernement du Québec, sur la proposition de l'honorable ministre des Affaires municipales, par un Décret portant le numéro 1447-81 daté du 27 mai 1981, a ordonné et déclaré que le territoire susmentionné n'est plus une zone de rénovation.

Rimouski, le 9 juin 1981.

Le greffier,
13481-o HUBERT DUBÉ.

Soumissions — Demandes de

Ville de l'Ancienne-Lorette
(La Peltrie)

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de l'Ancienne-Lorette» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 2 198 000 $ d'obligations de la ville de l'Ancienne-Lorette datées du 10 août 1981 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 14% ni supérieur à 16 1/2% payable semi-annuellement les 10 février et 10 août de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 h, le mardi 14 juillet 1981.

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Division des obligations
Case postale 10, salle du courrier
Édifice «G», Québec (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 10 août 1981.

Tableau d'amortissement — 2 198 000 $

Année	Capital
10 août 1982	81 000 $
10 août 1983	93 000
10 août 1984	109 000
10 août 1985	126 000
10 août 1986	146 000
10 août 1986	1 643 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de l'Ancienne-Lorette s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 10 août 1981, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 683 000 $: V-531 — 26 500 $ tr. de rues; V-534 — 28 500 $ tr. de voirie, acq. de lots; V-536 — 126 200 $ rénov. d'un édifice municipal; V-550 — 190 000 $ élargissement de rues; V-551 — 85 000 $ tr. de voirie, pavage etc.; V-564 — 3 800 $ tr. supp. à l'hôtel de ville; V-567 — 14 300 $ voirie; V-568 — 17 000 $ pavage, chaînes de rues; V-570 — 40 500 $ achat et inst. de feux de circulation; V-600 — 226 000 $ financer la quote-part de la municipalité de la C.T.C.U.Q.; V-646-81 — 704 000 $ cons. de déficit au 79 12 31; V-583 — 53 200 $ amél. du garage municipal.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29e étage, salle numéro 29.109, au 680, rue Saint-Amable, Québec, à 15 h, le mardi 14 juillet 1981.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 14 juillet 1981 à 20 h, à l'hôtel de ville, 1575, rue Turmel, ville de l'Ancienne-Lorette, comté de La Peltrie, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de l'Ancienne-Lorette, comté de La Peltrie, le 16 juin 1981.

Le greffier,
GABRIEL MICHAUD.

Hôtel de ville
1575, rue Turmel
ville de l'Ancienne-Lorette
comté de La Peltrie, QC, G2E 3J5
téléphone: 872-9811, code 418 13513-o

Ville de Jonquière
(Jonquière)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné René Perron, greffier, à l'hôtel de ville, 520, place Davis, secteur Arvida, ville de Jonquière, comté de Jonquière, QC, jusqu'à 20 h, le lundi 13 juillet 1981, pour l'achat de 3 295 000 $ d'obligations de la ville de Jonquière datées du 10 août 1981 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 14% ni supérieur à 16 1/2% payable semi-annuellement les 10 février et 10 août de chaque année.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 10 août 1981.

Tableau d'amortissement — 3 295 000 $

Année	Capital
10 août 1982	108 000 $
10 août 1983	117 000
10 août 1984	125 000
10 août 1985	138 000
10 août 1986	148 000
10 août 1986	2 659 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Jonquière s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 10 août 1981, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 202 — 380 000 $; 361-69 — 18 500 $; 1-69 — 138 800 $; 375-69 — 130 700 $; 725 — 250 200 $; 733 — 552 400 $; 761 — 16 400 $ renouvellements d'emprunt; 205 — 150 000 $ vers. de subv. add. aux propriétaires d'édifices résidentiels; 206 — 90 000 $; 207 — 90 000 $ aqueduc, égouts, voirie etc.; 221 — 50 000 $ restauration de bâtiments; 257 — 82 000 $ aqueduc; 261 — 60 000 $ tr. de réfection de toitures de l'hôtel de ville; 288 — 105 000 $ réfection de rues et réaménagement; 291 — 31 000 $ aqueduc, égouts, voirie; 299 — 500 000 $ const. d'une conduite d'amenée d'aqueduc, et de ponceaux; 300 — 300 000 $ tr. de réfection de l'infrastructure de la rue Dubosé; 305 — 150 000 $ aqueduc, égouts; 310 — 200 000 $ aqueduc, égouts, éclairage parc ind..

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du Conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue à 20 h, le lundi 13 juillet 1981 à l'hôtel de ville, 520, place Davis, secteur Arvida, ville de Jonquière, comté de Jonquière, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Jonquière, comté de Jonquière, le 15 juin 1981.

Le greffier,
RENÉ PERRON.

Hôtel de ville
520, place Davis
secteur Arvida
ville de Jonquière
comté de Jonquière, QC, G7S 4K8
téléphone: 548-7101, code 418 13514-o

Paroisse de Notre-Dame-des-Prairies

(Joliette)

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la paroisse de Notre-Dame-des-Prairies» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 223 000 $ d'obligations de la paroisse de Notre-Dame-des-Prairies datées du 10 août 1981 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 14% ni supérieur à 16 1/2% payable semi-annuellement les 10 février et 10 août de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 h, le lundi 13 juillet 1981.

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Division des obligations
Case postale 10, salle du courrier
Édifice «G», Québec (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 10 août 1981.

Tableau d'amortissement — 223 000 $

Année	Capital
10 août 1982	10 000 $
10 août 1983	11 000
10 août 1984	12 000
10 août 1985	13 000
10 août 1986	13 000
10 août 1986	164 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La paroisse de Notre-Dame-des-Prairies s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 10 août 1981, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 7-1960 — 106 000 $; 49-1970 — 7 900 $; 81-1975 — 23 000 $ renouvellements d'emprunt; 116-1979 — 101 300 $ confection de rues; 129-1980 — 5 500 $ achat de terrain pour ouv. de rue.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29e étage, salle numéro 29.109, au 680, rue Saint-Amable, Québec, à 15 h, le lundi 13 juillet 1981.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 13 juillet 1981 à 20 h, à l'hôtel de ville, 225, boulevard Antonio-Barette, paroisse de Notre-Dame-des-Prairies, comté de Joliette, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Paroisse de Notre-Dame-des-Prairies, comté de Joliette, le 15 juin 1981.

Le secrétaire-trésorier,
ROGER PERREAULT.

Hôtel de ville
225, boulevard Antonio-Barette
paroisse de Notre-Dame-des-Prairies
comté de Joliette, QC, J6E 1E7
téléphone: 753-4279, code 514 13515-o

Paroisse de Saint-François-de-Sales-de-la-Rivière-du-Sud
(Montmagny)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la paroisse de Saint-François-de-Sales-de-la-Rivière-du-Sud seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 1 060 000 $ d'obligations de la paroisse de Saint-François-de-Sales-de-la-Rivière-du-Sud datées du 10 août 1981 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 14% ni supérieur à 16 1/2% payable semi-annuellement les 10 février et 10 août de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 h, le mercredi 15 juillet 1981.

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Division des obligations
Case postale 10, salle du courrier
Édifice «G», Québec (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 10 août 1981.

Tableau d'amortissement — 1 060 000 $

Année	Capital
10 août 1982	176 000 $
10 août 1983	194 000
10 août 1984	212 000
10 août 1985	232 000
10 août 1986	14 000
10 août 1986	232 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La paroisse de Saint-François-de-Sales-de-la-Rivière-du-Sud s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 10 août 1981, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 45 — 1 000 000 $ renouvellement d'emprunt; 61 — 60 000 $ frais de refinancement.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29e étage, salle numéro 29.109, au 680, rue Saint-Amable, Québec, à 15 h, le mercredi 15 juillet 1981.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mercredi 15 juillet 1981 à 20 h, au Centre de loisir, 567, boulevard Saint-François-Ouest, paroisse de Saint-François-de-Sales-de-la-Rivière-du-Sud, comté de Montmagny, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Paroisse de Saint-François-de-Sales-de-la-Rivière-du-Sud, comté de Montmagny, le 15 juin 1981.

Le secrétaire-trésorier,
GONZAGUE LAMONDE.

Hôtel de ville
418, boulevard Saint-François
Saint-François-de-Sales-de-la-Rivière-du-Sud
comté de Montmagny, QC, G0R 3A0
téléphone: 259-7228, code 418 13497-o

Paroisse de Sainte-Hénédine

(Dorchester)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la paroisse de Sainte-Hénédine» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 176 000 $ d'obligations de la paroisse de Sainte-Hénédine datées du 10 août 1981 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 14% ni supérieur à 16 1/2% payable semi-annuellement les 10 février et 10 août de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 h, le lundi 13 juillet 1981.

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Division des obligations
Case postale 10, salle du courrier
Édifice «G», Québec (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 10 août 1981.

Tableau d'amortissement — 176 000 $

Année	Capital
10 août 1982	8 000 $
10 août 1983	10 000
10 août 1984	11 000
10 août 1985	13 000
10 août 1986	15 000
10 août 1986	119 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à la caisse populaire de Sainte-Hénédine, comté de Dorchester, QC.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La paroisse de Sainte-Hénédine s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 10 août 1981, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu du règlement suivant: 107 — 176 000 $ renouvellement d'emprunt.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29e étage, salle numéro 29.109, au 680, rue Saint-Amable, Québec, à 15 h, le lundi 13 juillet 1981.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 13 juillet 1981 à 20 h, au Centre municipal, 111, rue Principale, paroisse de Sainte-Hénédine, comté de Dorchester, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Paroisse de Sainte-Hénédine, comté de Dorchester, le 15 juin 1981.

Le secrétaire-trésorier,
MADAME YOLANDE MOREAU POMERLEAU.
Bureau municipal
case postale 6
paroisse de Sainte-Hénédine
comté de Dorchester, QC, G0S 2R0
téléphone: 935-3628, code 418 13498-o

Paroisse de Saint-Malachie

(Dorchester)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la paroisse de Saint-Malachie» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 548 000 $ d'obligations de la paroisse de Saint-Malachie datées du 10 août 1981 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 14% ni supérieur à 16 1/2% payable semi-annuellement les 10 février et 10 août de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 h, le mercredi 15 juillet 1981.

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Division des obligations
Case postale 10, salle du courrier
Édifice «G», Québec (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 10 août 1981.

Tableau d'amortissement — 548 000 $

Année	Capital
10 août 1982	79 000 $
10 août 1983	91 000
10 août 1984	106 000
10 août 1985	124 000
10 août 1986	9 000
10 août 1986	139 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts

courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à la caisse populaire de Saint-Malachie, comté de Dorchester, QC.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La paroisse de Saint-Malachie s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 10 août 1981, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 193 — 425 000 $; 195 — 92 000 $ renouvellements d'emprunt; 246 — 31 000 $ frais de refinancement.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29e étage, salle numéro 29.109, au 680, rue Saint-Amable, Québec, à 15 h, le mercredi 15 juillet 1981.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mercredi 15 juillet 1981 à 20 h, au poste à incendie, 610, 7e Rue, paroisse de Saint-Malachie, comté de Dorchester, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Paroisse de Saint-Malachie, comté de Dorchester, le 16 juin 1981.

Le secrétaire-trésorier,
GUY BOURGAULT.

Bureau municipal
630, 7e Rue
paroisse de Saint-Malachie
comté de Dorchester, QC, G0R 3N0
téléphone: 642-2102, code 418 13516-o

Municipalité de Sainte-Perpétue
(L'Islet)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la municipalité de Sainte-Perpétue» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 158 000 $ d'obligations de la municipalité de Sainte-Perpétue datées du 10 août 1981 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 14% ni supérieur à 16 1/2% payable semi-annuellement les 10 février et 10 août de chaque année.

Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 h, le mardi 14 juillet 1981.

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Division des obligations
Case postale 10, salle du courrier
Édifice «G», Québec (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 10 août 1981.

Tableau d'amortissement — 158 000 $

Année	Capital
10 août 1982	3 000 $
10 août 1983	4 000
10 août 1984	4 000
10 août 1985	5 000
10 août 1986	5 000
10 août 1986	137 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La municipalité de Sainte-Perpétue s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 10 août 1981, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 48 — 120 000 $; 51 — 29 000 $ renouvellements d'emprunt; 88-81 — 9 000 $ frais de refinancement.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29e étage, salle numéro 29.109, au 680, rue Saint-Amable, Québec, à 15 h, le mardi 14 juillet 1981.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 14 juillet 1981 à 20 h, au Centre récréatif, rue Principale, municipalité de Sainte-Perpétue, comté de L'Islet, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Municipalité de Sainte-Perpétue, comté de L'Islet, le 15 juin 1981.

Le secrétaire-trésorier,
MICHEL BERNIER.

Hôtel de ville
case postale 308
Sainte-Perpétue
comté de L'Islet, QC, G0R 3Z0
téléphone: 359-2966, code 418 13499-o

Paroisse de Saint-Raphaël-de-l'Île-Bizard
(Robert-Baldwin)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la paroisse de Saint-Raphaël-de-l'Île-Bizard» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 697 000 $ d'obligations de la paroisse de Saint-Raphaël-de-l'Île-Bizard datées du 10 août 1981 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 14% ni supérieur à 16 1/2% payable semi-annuellement les 10 février et 10 août de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 h, le mardi 14 juillet 1981.

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Division des obligations
Case postale 10, salle du courrier
Édifice «G», Québec (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 10 août 1981.

Tableau d'amortissement 697 000 $

Année	Capital
10 août 1982	39 000 $
10 août 1983	43 000
10 août 1984	45 000
10 août 1985	48 000
10 août 1986	52 000
10 août 1986	470 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La paroisse de Saint-Raphaël-de-l'Ile-Bizard s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 10 août 1981, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 295 000 $: 143 — 12 000 $ const. du collecteur d'égout; 144 — 12 000 $ aqueduc, égout; 145 — 226 000 $ aqueduc, égout, pavage, bordures etc.; 167 (167-1) — 140 000 $ aqueduc, égout; 185 — 12 000 $ frais de refinancement.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29e étage, salle numéro 29.109, au 680, rue Saint-Amable, Québec, à 15 h, le mardi 14 juillet 1981.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 14 juillet 1981 à 20 h, au Centre culturel, 490, rue de l'Église, Saint-Raphaël-de-l'Île-Bizard, comté de Robert-Baldwin, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Paroisse de Saint-Raphaël-de-l'Île-Bizard, comté de Robert-Baldwin, le 15 juin 1981.

Le secrétaire-trésorier,
GASTON LADOUCEUR.

Hôtel de ville
350, rue de l'Église
Saint-Raphaël-de-l'Île-Bizard
comté de Robert-Baldwin, QC, H9C 1G9
téléphone: 620-6331, code 514 13500-o

Ville de Trois-Pistoles
(Rivière-du-Loup)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Trois-Pistoles» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 380 000 $ d'obligations de la ville de Trois-Pistoles datées du 10 août 1981 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 14% ni supérieur à 16 1/2% payable semi-annuellement les 10 février et 10 août de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 h, le lundi 13 juillet 1981.

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Division des obligations
Case postale 10, salle du courrier
Édifice «G», Québec (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 10 août 1981.

Tableau d'amortissement — 380 000 $

Année	Capital
10 août 1982	8 000 $
10 août 1983	10 000
10 août 1984	10 000
10 août 1985	12 000
10 août 1986	14 000
10 août 1986	326 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Trois-Pistoles s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 10 août 1981, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 375 — 120 000 $ aqueduc, égouts, voirie; 391 — 75 000 $ achat tracteur et gratte à neige; 392 — 100 000 $ aqueduc, égouts, voirie etc.; 394 — 85 000 $ aqueduc, égouts, voirie.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29e étage, salle numéro 29.109, au 680, rue Saint-Amable, Québec, à 15 h, le lundi 13 juillet 1981.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 13 juillet 1981 à 20 h, à l'hôtel de ville, 5, rue Notre-Dame est, ville de Trois-Pistoles, comté de Rivière-du-Loup, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Trois-Pistoles, comté de Rivière-du-Loup, le 15 juin 1981.

Le secrétaire-trésorier,
GABRIEL DESJARDINS.

Hôtel de ville
5, rue Notre-Dame est
ville de Trois-Pistoles
comté de Rivière-du-Loup, QC, G0L 4K0
téléphone: 851-1995, code 418 13501-o

Vente des effets non réclamés — Loi sur la

Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada
Réclamations messageries

Avis est, par les présentes, donné que tous les effets restant non réclamés pour une période de 3 mois à compter du 6 mai 1981, et en main aux bureaux de la Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada (division des messageries), à divers endroits du réseau seront vendus aux enchères publiques au plus haut enchérisseur par Dan Craddock, directeur de la vente (lic. no 81-1, comté de Dufferin (Orangeville, un mille à l'ouest d'Orangeville, Ont., sur la route no 9 partie lot 5, concession 2 partie 2 Township of East Garafraxa, Ont., à 10 h, le 9 juillet 1981, à moins que lesdits effets ne soient réclamés et tous les frais payés avant cette date.

Montréal, le 7 mai 1981.

Le directeur des réclamations,
12931-21-6-o E. PONZI.

Vente(s) par partage et licitation

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que les terres sous-mentionnées, dans une cause de partage et licitation, seront vendues aux temps et lieu respectifs mentionnés plus bas.

Montmagny

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montmagny
No 300-05-000055-817

DAME JEANNE-AIMÉE CASAULT TONDREAU, épouse de Eugène Tondreau, résidant et domiciliée au 112, rue Boulet, Montmagny, district de Montmagny, demanderesse, contre LES HÉRITIERS DE FEU LOUIS-JACQUES CASAULT, en son vivant rentier, domicilié dans la ville de Montmagny, district de Montmagny, défendeurs.

«Un emplacement connu et désigné comme étant une partie du lot numéro cent quatre-vingt (ptie 180) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Thomas de Montmagny, division d'enregistrement de Montmagny, mesurant cent pieds (100 pi) de largeur de l'est à l'ouest sur une profondeur de cent cinquante pieds (150 pi) du sud au nord, le tout mesures anglaises, borné au nord par la route Trans-Canada, au sud et à l'ouest par le terrain de monsieur Lauréat Boulanger ou représentants et à l'est par le terrain de monsieur Jules Filteau ou représentants, le tout avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.»

La mise à prix est fixée à 3 782,25 $, soit 25% de l'évaluation municipale multipliée par le facteur d'évaluation réel 1,23, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Montmagny, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Montmagny, au 25, boulevard Taché ouest, Montmagny, le MERCREDI VINGT-NEUVIÈME jour de JUILLET 1981 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GEMMA NICOLE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montmagny, le 12 juin 1981. 13490-o

Vente(s) par shérif

AVIS PUBLIC est par la présente donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Bedford

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Bedford
No 200-05-002989-809
S. 131

L'OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC, partie demanderesse, contre JEAN-LOUIS HUARD, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Shefford, mis en cause.

1. Un terrain situé en la paroisse de Saint-Alphonse-de-Granby, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Granby, comme étant une partie du lot numéro deux cent quatre-vingt-treize (ptie

293) de forme irrégulière, et décrit comme suit: commençant à un point formé par l'emprise sud de l'autoroute des Cantons de l'Est et la ligne ouest d'un chemin public allant du nord au sud; de là, vers le sud en longeant la ligne ouest de ce chemin public jusqu'au côté nord du terrain acquis par Roger Denis par acte enregistré sous no 191349 à Shefford, soit une distance d'environ quatre cent soixante-quinze pieds (475 pi); de là, vers l'ouest longeant le côté nord dudit terrain de Roger Denis et allant jusqu'à un mur de roches une distance d'environ deux cent vingt-cinq pieds (225 pi); de là, vers le nord en suivant ledit mur de roches jusqu'à l'emprise sud de l'autoroute des Cantons de l'Est, une distance d'environ quatre cent quatre-vingt-cinq pieds (485 pi); de là, vers l'est en suivant l'emprise sud de l'autoroute des Cantons de l'Est jusqu'au point de départ une distance d'environ deux cent dix pieds (210 pi). Le tout mesures anglaises et plus ou moins, sans garantie de mesures précises. Ledit terrain est borné comme suit: au nord par l'autoroute des Cantons de l'Est, à l'est par un chemin public allant du nord au sud; au sud et à l'ouest par d'autres parties du lot 293 du même cadastre.

2. Un terrain situé en la paroisse de Saint-Alphonse de Granby, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Granby, comme étant parties des lots numéros deux cent quatre-vingt-deux et deux cent quatre-vingt-trois (pties 282 et 283), ledit terrain de forme irrégulière et mesurant six cents pieds et front à l'ouest; cinq cent cinquante pieds (550 pi) à la profondeur à l'est; cinq cent quatre-vingt-dix pieds (590 pi) sur le côté nord; et cinq cent quatre-vingt-dix pieds (590 pi) sur le côté sud. La ligne ouest du terrain présentement décrit mesure environ deux cent vingt-neuf pieds sur le lot no 282 et la différence sur le lot no 283. Ledit terrain est borné comme suit: à l'ouest à un chemin public; à l'est au résidu des lots nos 282 et 283 appartenant à N. Langevin ou représentants; au nord à l'autoroute des Cantons de l'Est; au sud à partie du lot no 283 appartenant à Normand Langevin ou représentants. Le tout mesures anglaises et plus ou moins et sans garantie de mesures précises.

Avec toutes les bâtisses dessus érigées.

Les lots nos 282, 283 et 293 sont sujets à des servitudes enregistrées sous les nos 161140 et 166207 en faveur de l'Office des Autoroutes des Cantons de l'Est, et à un bail enregistré sous le no 233204 en faveur de SOQUIP; le lot no 283 est sujet à des servitudes enregistrées sous les nos 193941 et 200224 en faveur d'Hydro-Québec; les lots nos 283 et 282 parties sont sujets à une servitude de clôture en faveur de Normand Langevin, par acte de vente enregistré sous le no 219703 dans la division de Shefford.

La mise à prix est fixée à 21 142,27 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Bedford, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Shefford, à Granby, le ONZIÈME jour d'AOÛT 1981 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
ME AIMÉ BEAUDRY.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Granby, le 5 juin 1981. 13465-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Bedford
No 460-05-000361-80
S. 144

LE PRÊT HYPOTHÉCAIRE, compagnie constituée par la Loi 8, Édouard VII, chapitre 117, ayant son siège social au 919, avenue Mgr-Grandin, Sainte-Foy, QC, demandeur, contre DENIS LAMOUREUX, domicilié et résidant au 976, Saint-Charles sud, Granby, QC, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Shefford, mis en cause.

Immeuble 1, désignation cadastrale:

1. Un emplacement sis et situé dans le village de Warden, connu et désigné au cadastre officiel du canton de Shefford comme étant une partie du lot numéro cinq cent quatre-vingt-huit (ptie 588), de figure irrégulière et décrit comme suit:

Commençant à un point sur le côté sud-ouest du chemin public situé à une distance de quarante-sept pieds (47 pi) au sud-est du coin nord-ouest du lot 588; de là, suivant une direction magnétique sud trente-deux degrés et trente minutes ouest (S. 32° 30′ O.) une distance de cent quatre-vingt-trois pieds (183 pi) jusqu'à la rive nord-est de la rivière Yamaska; de là, vers le sud-est, en suivant la rive de ladite rivière, une distance de cent pieds (100 pi); de là, suivant une direction magnétique nord, trente-quatre degrés et quarante minutes est (N. 34° 40′ E.) une distance de cent quinze pieds (115 pi); de là, vers le nord-est, une distance de soixante-dix-sept pieds et neuf dixièmes (77,9 pi) jusqu'au chemin public; de là, vers le nord-ouest, lon-

geant la ligne sud-ouest du chemin public, une distance de cent dix pieds et deux dixièmes (110,2 pi) jusqu'au point de départ.

Borné vers le nord-est par le chemin public, vers le sud-est et le nord-ouest par d'autres parties du lot numéro 588, vers le sud-ouest par la rive nord-est de la rivière Yamaska. Contenant une superficie de dix-neuf mille deux cents pieds carrés (19 200 pi²), mesures anglaises, avec le bâtiment y édifié servant de magasin et de logis (2), ses circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à 19 808,25 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Bedford, au moment de l'adjudication.

Immeuble 2:

Cette propriété est connue et désignée comme étant le lot deux de la subdivision du lot originaire numéro trois cent vingt et un (321-2) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Granby.

Cedit lot, de forme irrégulière, mesure cent soixante-quinze pieds (175 pi) dans les lignes nord et sud, cent onze pieds et quatre-vingt-trois centièmes de pied (111,83 pi), soixante-huit pieds et dix-neuf centièmes de pied (68,19 pi) le long d'une courbe engendrée par un rayon de mille quatre cent cinquante-sept pieds et soixante-huit centièmes de pied (1 457,68 pi) dans la ligne est, cent soixante-dix pieds (170 pi) dans la ligne ouest, et contient une superficie de vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt-seize pieds carrés (29 996 pi²).

Avec bâtisse dessus érigée, portant le numéro civique 976 de la rue Saint-Charles sud, Granby, QC.

La mise à prix est fixée à 10 212,00 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Bedford, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Shefford, Granby, le DIX-HUITIÈME jour du mois d'AOÛT 1981 à QUINZE heures.

Le shérif adjoint,
ME AIMÉ BEAUDRY.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Granby, le 1er juin 1981. 13532-o

Drummond

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Drummond
No 405-05-000392-80

LA CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DRUMMOND, corporation légalement constituée et régie par la Loi sur les caisses d'entraide économique, ayant une place d'affaires au 905, boulevard Saint-Joseph, Drummondville, QC, demanderesse, contre MICHEL BERNIER, 1615, 7e Rang, Saint-Cyrille-de-Wendover, QC, défendeur.

«Un certain emplacement étant connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Durham, comme étant la subdivision numéro quarante-huit du lot originaire portant le numéro quatre cent soixante-quinze (475-48).

Avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Avec et sujet cependant aux conditions spéciales stipulées en le titre de l'emprunteur enregistré à Richmond sous le numéro 116478 principalement en ce qui a trait à la défense d'exploitation commerciale sur ledit terrain, l'accès aux lacs ou cours d'eau privés et l'obligation d'ériger une fosse septique avec champ d'épuration.»

La mise à prix est fixée à 5 288,07 $ que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Richmond, 746, rue Principale, Richmond, QC, le JEUDI SIXIÈME jour d'AOÛT 1981 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
STEPHEN DOLAN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Drummondville, le 9 juin 1981. 13466-o

Hauterive

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hauterive
No 655-05-000387-78
S. 650-18-000007-81

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT, demanderesse, contre HÔTEL MOTEL AUX ÉCORES (1975) INC., défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Saguenay, mis en cause

Un immeuble connu et désigné comme étant:

a) Le lot numéro cent soixante-deux du rang A (162, rg A) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du canton Le Neuf, division d'enregistrement de Saguenay.

Sauf et à distraire la partie vendue au ministère des Transports suivant enregistrement no 107537, en date du 11 janvier 1979, tel que décrit comme suit:

Un terrain connu et désigné comme étant une partie du lot cent soixante-deux, rang A (ptie 162), aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du canton de Le Neuf, lequel terrain est de figure triangulaire et est borné et décrit comme suit: au nord par une partie non divisée, propriété du ministère des Terres et Forêts, mesurant le long de cette limite cent treize pieds et sept dixièmes (113,7 pi); au sud-est par une autre partie dudit lot, mesurant le long de cette limite deux cent soixante-quatre pieds et trois dixièmes (264,3 pi) et à l'ouest par la route no 138, actuelle, mesurant le long de cette limite deux cent vingt-six pieds et six dixièmes (226,6 pi).

Cette parcelle de terrain contient en superficie douze mille huit cent huit pieds carrés, mesures anglaises, équivalant à deux cent quatre-vingt-quatorze millièmes d'acre. Superficie: 12 808 pi² ou 0,294 acre. Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, tel que le tout se trouve actuellement sans exception ni réserve et avec les servitudes, actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.

La mise à prix est fixée à 6 560,00 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Hauterive, au moment de l'adjudication.

b) Le lot cent soixante-trois du rang A (163, rang A), aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du canton Le Neuf, division d'enregistrement de Saguenay.

Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances tel que le tout se trouve actuellement, sans exception ni réserve et avec les servitudes, actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.

La mise à prix est fixée à 128,00 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Hauterive, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus séparement au bureau du régistrateur de la division d'enregistrement de Saguenay, au palais de justice, avenue Mance, Baie-Comeau, le MARDI QUATRIÈME jour du mois d'AOÛT 1981 à ONZE heures.

Le shérif,
JACQUES VILLENEUVE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Baie-Comeau, le 2 juin 1981. 13467-o

Joliette

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Joliette
C.S.J. 705-05-000 846-801

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Montréal, étant aux droits de la Banque Canadienne Nationale et de la Banque Provinciale du Canada par la fusion de ces deux dernières, telle qu'approuvée par le gouverneur en conseil en date du 1er novembre 1979 en vertu d'un

arrêté en conseil C.P. 1979-2921, le tout en conformité avec la Loi sur les banques, partie demanderesse, et DOMINIC LORAND, domicilié et résidant au 7009, chemin Lac-Noir, Saint-Damien-de-Brandon, district de Joliette, partie défenderesse, et LUC CHABOT, ès qualités de syndic à la faillite de Dominic Lorand, faisant affaires au 6, boulevard Desaulniers, bureau 108, Saint-Lambert, district de Montréal, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Berthier, mis en cause.

«Un terrain situé en la municipalité de la paroisse de Saint-Damien-de-Brandon, comté de Berthier, dans le Onzième Rang du canton de Brandon, connu et désigné comme étant composé de:

a) une partie du lot numéro deux cent quatre-vingt-dix-huit (ptie 298) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Damien-de-Brandon, division d'enregistrement de Berthier, mesurant environ soixante-quatorze mètres et soixante-huit centièmes (74,68m, 245 pi) de largeur par trente mètres et quarante-huit centièmes (30,48m, 100 pi) de profondeur, plus ou moins et borné comme suit: en front vers le sud-est par le chemin de passage (chemin Pointe-du-Lac-Noir); en arrière vers le nord-ouest partie par le terrain de dame Lauretta P-Roberge et Claude Roberge et partie par le terrain ci-après décrit en deuxième lieu et partie par le terrain de Émile McDuff ou représentants; du côté nord-est par un autre terrain demeurant à l'emprunteur et de l'autre côté au sud-ouest par le terrain de dame Denise McDuff-Chevalier.

Avec bâtisse y érigée comme restaurant, dépanneur et bar-salon portant autrefois le numéro 188 et aujourd'hui les numéros 7009 et 7011, chemin Pointe-du-Lac-Noir, Saint-Damien-de-Brandon, comté de Berthier.»

et

b) une autre partie dudit lot (ptie 298) desdits plan et livre de renvoi officiels, mesurant environ dix-sept mètres et trente-sept centièmes (17,37m, 57 pi) de largeur, soit toute la largeur comprise entre les terrains desdits Émile R. McDuff qui le borne au sud-ouest et dame Lauretta P. Roberge et Claude Roberge qui le borne au nord-est par environ vingt-deux mètres et quatre-vingt-six centièmes (22,86m, 75 pi) de profondeur bornée en front au nord-ouest par un autre chemin privé (rue des Sportifs) et en arrière au sud-est par l'immeuble ci-dessus décrit.

Tel que le tout se trouve présentement sans bâtisse.

Ces deux (2) immeubles comprenant les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, notamment celles créées en vertu des actes enregistrés à Berthier sous les numéros 91993 et 105364.»

Sous réserve du droit de rétention prévu par l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé, payable au nom du ministre des Finances, conformément à l'article 688.1 est fixé à 10 234,00 $ représentant 25% de l'évaluation municipale et multiplié par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chapitre 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Berthier, 180, rue Champlain, Berthierville, district de Joliette, le JEUDI TRENTIÈME jour de JUILLET 1981 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 10 juin 1981. 13468-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Joliette
C.P.T. 700-02-000 022-815

FRANÇOIS L'ESPÉRANCE INC., corporation légalement constituée faisant affaires au 1505, chemin Gascon, Saint-Louis-de-Terrebonne, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre JEAN-CLAUDE BORDEREAU, domicilié et résidant au 1554, rue Center, Mascouche-Heights, district de Joliette, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de L'Assomption, mis en cause.

«Un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro soixante-treize de la subdivision officielle du lot originaire numéro sept cent soixante-quatorze (774-73) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Henri de Mascouche, division d'enregistrement de L'Assomption.

Avec maison dessus érigée portant le numéro 1380, rue Beauchamps, Mascouche-Heights.»

Sous réserve du droit de rétention prévu par l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé, payable au nom du ministre des Finances, conformément à l'article 688.1, est fixé à 11 335,50 $ représentant 25% de l'évaluation municipale et multiplié par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chapitre 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption, 300, rue Dorval, L'Assomption, district de Joliette, le MERCREDI DIX-NEUVIÈME jour d'AOÛT 1981 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif
Cour provinciale
Joliette, le 10 juin 1981. 13469-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
C.P.M. 500-02-00 4317-785

NASH EQUIPMENT CORP., corps politique légalement constitué, ayant une place d'affaires au 5125, côte Vertu, en la cité de Saint-Laurent, district de Montréal, partie demanderesse, contre RODRIGUE COMTOIS, domicilié et résidant au 702, rue Desjardins, en les cité et district de Terrebonne, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de L'Assomption, mis en cause.

«Un lot de terre vacant connu et désigné comme étant le lot numéro soixante-dix de la subdivision officielle du lot originaire numéro sept cent soixante (760-70) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, attachées audit immeuble sans exception ni réserve, et plus spécialement avec une servitude en faveur du présent lot aux termes d'une servitude d'égout en faveur des lots numéros 760-52 et 53 dudit cadastre pour drainer les eaux naturelles de surface dans le fossé situé entre les lots numéros 760-54 et 760-59, sans changer la nature desdits lieux; en vertu de l'acte enregistré à L'Assomption sous le numéro 126171; ladite servitude pouvant être utilisée en faveur du présent immeuble aux termes de l'acte enregistré à L'Assomption, sous le numéro 126594.

Avec maison dessus érigée et portant le numéro civique 2042, promenade Moorcrest, Mascouche.»

Sous réserve du droit de rétention prévu par l'article 689 du Code procédure civile, le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent soit par chèque visé, payable au nom du ministre des Finances, conformément à l'article 688.1, est fixé à 11 979,00 $, représentant 25% de l'évaluation municipale et multiplié par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chapitre 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption, au 300, rue Dorval, L'Assomption, district de Joliette, le MERCREDI DIX-NEUVIÈME jour d'AOÛT 1981 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif
Cour provinciale
Joliette, le 8 juin 1981. 13470-o

Kamouraska

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Kamouraska
No 250-02-000078-813

VILLE DE CABANO, ayant sa place d'affaires au 79, rue Commerciale, Cabano, district de Kamouraska, partie demanderesse, contre ALAIN THIBAULT, domicilié et résidant au 59, rue Pelletier, Cabano, district de Kamouraska, QC, partie défenderesse.

«La subdivision vingt-huit du lot originaire quatre (4-28) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Louis-du-Ha! Ha!, division d'enregistrement de Témiscouata.

Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.»

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque certifié, au moment de l'adjudication est fixé au montant de 4 973,50 $, ce qui représente 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement division de Témiscouata, 65-A, rue Iberville, Rivière-du-Loup, le VINGT-NEUVIÈME jour de JUILLET 1981 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
MAURICE MORIN.

Bureau du shérif
Cour provinciale
Rivière-du-Loup, le 5 juin 1981. 13472-o

Mingan

Venditioni exponas

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Mingan
No 650-05-349-80

BANQUE DE MONTRÉAL, corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 54, Portage-des-Mousses, Port-Cartier, district de Mingan, partie demanderesse, contre GILLES LELIÈVRE, résidant et domicilié au 99, rue de la Rivière, Port-Cartier, district de Mingan, partie défenderesse.

Bref noté:

Banque de Montréal, contre Gilles Lelièvre, 650-05-000348-80, *venditioni exponas*.

Description:

Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision deux cent vingt et un du bloc un (bloc 1-221), aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour le canton de Babel, avec maison dessus construite, circonstances et dépendances.

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif suivant l'article 688*a* C.P.C., au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé, est fixé à 7 615,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale, multiplié par le facteur d'évaluation réel 1,204.

Pour être vendu au bureau du secrétaire-trésorier de la municipalité de Port-Cartier, au 24, boulevard des Îles, Port-Cartier, le SIXIÈME jour du mois d'AOÛT 1981 à ONZE heures.

Sept-Îles, le 10 juin 1981.

L'officier du shérif,
DENYS LOCAS.

Truchon et Truchon, huissiers
106, Napoléon, suite 303
Sept-Îles, QC
Tél.: 962-4966 13491-o

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Mingan
No 650-05-000429-804

CAISSE POPULAIRE DE RIVIÈRE AU TONNERRE, corporation légalement constituée en vertu des lois québécoises, régissant les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social à Rivière-au-Tonnerre, comté de Duplessis, partie demanderesse, contre RENÉ MÉTHOT, autrefois domicilié au 270, Brochu, appartement 3, Sept-Îles, et maintenant d'adresse inconnue, partie défenderesse.

«Un immeuble connu et désigné comme étant le lot trois cent trente (330), aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la municipalité de Rivière-au-Tonnerre, avec bâtisse dessus construites, circonstances et dépendances.»

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est fixé à 5 720,00 $ selon l'article 688.1 du Code de procédure civile, soit 25% du montant de l'évaluation municipale multiplié par le facteur comparatif établi, et payable soit en argent ou par chèque visé.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Sept-Îles, le TREIZIÈME jour d'AOÛT 1981 à ONZE heures.

L'huissier,
MADELEINE BÉRUBÉ.

Bérubé & Levesque, huissiers
619, Brochu, suite 101
Sept-Îles, tél.: 962-5267 13511-o

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Mingan
No 650-05-000366-80

RAOUL OTIS, homme d'affaires, demeurant et domicilié au 107, rue Gamache, Sept-Îles, district de Mingan, partie demanderesse, contre LÉANDRE TREMBLAY, demeurant et domicilié au 6 de la rue Paradis, Sept-Îles, district de Mingan, partie défenderesse.

«Le lot cinq cent quatre-vingt-quatorze (594), du rang Trois (3), village des Sept-Îles, aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du canton de Letellier, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, et notamment l'immeuble portant le numéro 6 de la rue Paradis, Sept-Îles.»

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est fixé, selon l'article 688.1 du Code de procédure civil, à 25% du montant de l'évaluation municipale multiplié par le facteur comparatif établi, à 11 100,00 $ payable en argent ou soit par chèque visé.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Sept-Îles, le DOUZIÈME jour d'AOÛT 1981 à ONZE heures.

L'huissier,
MADELEINE BÉRUBÉ.

Bérubé & Levesque, huissiers
619, Brochu, suite 101
Sept-Îles, tél.: 962-5267. 13512-o

Montréal

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-010411-807

BANQUE NATIONALE DU CANADA, demanderesse, contre MICHEL DION, 5532, 3e Avenue, Rosemont, Montréal, et ANDRÉ PRESSEAU, et RAYNALD LANGELIER, et JEAN-PAUL CLOUTIER, et YVES CREVIER, et YVETTE CHIODO-BISSON, défendeurs, et DAME SIMONNE LALIBERTÉ-CLOUTIER, LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

L'immeuble du défendeur Michel Dion:

Un emplacement ayant front sur la rue Dézery, à Montréal, connu et désigné comme étant le lot numéro quatre-vingt-dix-neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro cinquante-trois (53-99) aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé d'Hochelaga; mesurant ledit lot, vingt-cinq pieds (25 pi) de largeur sur une profondeur de quatre-vingt-huit pieds (88 pi), mesures anglaises et plus ou moins.

Avec bâtisses dessus érigées, et notamment une maison contenant six logements portant les numéros 2155 à 2159A, rue Dézery, Montréal, avec toutes circonstances et dépendances.

Tel que le tout se trouve présentement avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit emplacement.»

La mise à prix est fixée à 9 379,50 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le TRENTIÈME jour de JUILLET 1981 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 9 juin 1981. 13520-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-015480-807

CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE NAPIERVILLE-LAPRAIRIE, corporation légalement constituée en vertu de la loi, avec sa principale place d'affaires sise au 350 de la rue Saint-Jacques, dans la municipalité de Napierville, district d'Iberville, demanderesse, contre 91924 CANADA LIMITÉE, corporation légalement constituée en vertu de la loi, ayant sa principale place d'affaires à Deux-Montagnes, district de Terrebonne, GESTION VALDOMBRE INC., corporation légalement constituée en vertu de la loi, ayant sa principale place d'affaires au 15422, rue Boischatel, dans la municipalité de Pierrefonds, district de Montréal, MONSIEUR JEAN MARIE ADAM, architecte, résidant et domicilié au 15422, rue Boischatel, à Pierrefonds, district de Montréal, GUY DESORMEAUX, homme d'affaires, demeurant et domicilié au 262, rue Régent, Deux-Montagnes, district de Terrebonne, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

Description de l'immeuble

Un emplacement ayant front sur la rue Deschamps, en la ville de Montréal, connu et désigné au cadastre officiel de la paroisse du Sault-au-Récollet, division d'enregistrement de Montréal, et composé des lots suivants, savoir:

1. Du lot numéro trente-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent quatre-vingt-dix (290-38) du susdit cadastre, et

2. D'une partie du lot numéro trente-sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent quatre-vingt-dix (290-ptie 37) du susdit cadastre, mesurant ladite partie de lot, dix-huit pieds et huit dixièmes de pied (18.8 pi) de largeur le long de la rue Deschamps, dix-neuf pieds de largeur en arrière par cent pieds (100 pi) de profondeur, et bornée comme suit: au nord-ouest par la rue Deschamps, au nord-est par le lot numéro 290-38, au sud-est par une partie du lot numéro 290-30 du susdit cadastre et au sud-ouest par le résidu du lot numéro 290-37.

3. Du lot numéro soixante-trois de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent quatre-vingt-neuf (289-63) au susdit cadastre, et

4. D'une partie du lot numéro soixante-quatre de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent quatre-vingt-neuf (289-ptie 64) du susdit cadastre, mesurant vingt-cinq pieds (25 pi) de largeur le long de la rue Deschamps, trente et un pieds (31 pi) de largeur en arrière par une profondeur de cent seize pieds et trois dixièmes de pied (116.3 pi) dans sa ligne nord, quatre-vingt-dix-huit pieds et cinq dixièmes de pied (98.5 pi) dans sa ligne sud, et bornée comme suit, à l'ouest, par la rue Deschamps, au nord par le résidu dudit lot 289-64, au sud-est par une partie du lot 289-61 et au sud, par le lot 289-63, tous du même cadastre.

Avec la bâtisse dessus érigée portant le numéro civique 12035, rue Deschamps.

Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit emplacement et notamment celle existant en faveur de la compagnie de téléphone Bell du Canada, aux termes de l'acte déposé au bureau d'enregistrement de Montréal sous le numéro 1144120.

La mise à prix est fixée à 31 593.37 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le TRENTE ET UNIÈME jour de JUILLET 1981 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 2 juin 1981. 13521-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500 05 015479 809

CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE NAPIERVILLE LAPRAIRIE, corporation légalement constituée en vertu de la loi, ayant son siège social et sa principale place d'affaires au no 350, rue Saint-Jacques, Napierville, district d'Iberville, demanderesse, contre 91924 CANADA LIMITÉE, corporation légalement constituée en vertu de la loi, ayant son siège social et sa principale place d'affaires à Deux-Montagnes, district de Terrebonne, et JACQUES ADAM, fonctionnaire, domicilié et résidant au 15422, rue Boischatel, à Pierrefonds, district de Montréal, GUY DESORMEAUX, homme d'affaires, domicilié et résidant au 262, rue Régent, Deux-Montagnes, district de Terrebonne, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

Description de l'immeuble

Un emplacement ayant front sur la rue Deschamps, en la ville de Montréal, connu et désigné au cadastre officiel de la paroisse du Sault-au-Récollet, division d'enregistrement de Montréal, et composé des lots suivants, savoir:

1. Des lots numéros trente-quatre, trente-cinq et trente-six des subdivisions officielles du lot originaire numéro deux cent quatre-vingt-dix (290-34, 35, 36) du susdit cadastre, et

2. D'une partie du lot numéro trente-sept de la subdivision officielle dudit lot originaire numéro deux cent quatre-vingt-dix (290-ptie 37) du susdit cadastre, mesurant ladite partie de lot trente et un pieds et deux dixièmes de pied (31.2 pi) de largeur en front, trente et un pieds (31 pi) de largeur en arrière par une profondeur de cent pieds (100 pi) et bornée comme suit: au nord-ouest par la rue Deschamps, au nord-est par le résidu dudit lot numéro 290-37, au sud-est par une partie du lot numéro 290-30 et au sud-ouest par le lot numéro 290-36.

Avec la bâtisse dessus érigée portant le numéro civique 12025 de ladite rue Deschamps.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, attachées audit emplacement.

La mise à prix est fixée à 31 635,00 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le TRENTE ET UNIÈME jour de JUILLET 1981 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 2 juin 1981. 13522-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-008651-802

CAISSE POPULAIRE STE-LOUISE DE MARILLAC DE MONTRÉAL, syndicat coopératif légalement constitué, en vertu et suivant la Loi sur les syndicats coopératifs de la province de Québec, ayant son siège social au 7969, Hochelaga, en les ville et district de Montréal, demanderesse, contre ANTOINE MÉNARD, demeurant et domicilié au 822, rue Jean-Callet, Boucherville, district de Montréal, et LOUIS CRISPINO, demeurant et domicilié au 24, rue DesSorbiers, à Saint-Basile-le-Grand, district de Montréal, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

Désignation cadastrale

Un emplacement situé à Montréal et ayant front sur la rue Dandurand et composé comme suit:

a) D'une partie nord-est du lot de terre numéro mille six cent quatre-vingt-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent soixante-douze (172-ptie N.-E. 1688) aux plan et livre de renvoi officiels du village de la Côte-de-la-Visitation, contenant cettedite partie, quinze pieds et cinq pouces de largeur dans la ligne sud-est en front sur la rue Dandurand (15 pi 5 po), quinze pieds et six pouces (15 pi 6 po) de largeur en arrière dans la ligne nord-ouest sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur (90 pi), tenant en front au sud-est à la rue Dandurand; en arrière au nord-ouest à une ruelle (ptie 172); d'un côté au sud-ouest à la partie sud-ouest de cedit lot (172-1688) et de l'autre côté au nord-est à la partie sud-ouest du lot de terre (172-1689) ci-après désigné;

b) La partie sud-ouest du lot de terre désigné sous le numéro mille six cent quatre-vingt-neuf de la subdivision du lot originaire numéro cent soixante-douze (172-ptie S.-O. 1689) au cadastre susdit, contenant quatre pieds et cinq pouces (4 pi 5 po) de largeur dans la ligne sud-est en front sur la rue Dandurand, quatre pieds et deux pouces (4 pi 2 po) de largeur en arrière dans la ligne nord-ouest sur quatre-vingt-dix pieds (90 pi) de profondeur et tenant en front au sud-est à la rue Dandurand; en arrière au nord-ouest à une ruelle (ptie 172); d'un côté au sud-ouest à la partie nord-est du lot (172-1688) ci-dessus et de l'autre côté au nord-est à la partie nord-est dudit lot (172-1689).

Tous lots du même lot originaire numéro 172 dudit cadastre et toutes mesures anglaises et plus ou moins.

Avec bâtisses dessus érigées sans exception et notamment celle portant les numéros civiques 2725, 2727 et 2729, rue Dandurand, Montréal dont les murs latéraux nord-est et sud-ouest sont mitoyens.

Ainsi que le tout se trouve présentement, circonstances et dépendances, sans exception ni réserve de la part de l'emprunteur.

La mise à prix est fixée à 9 559,87 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le ONZIÈME jour d'AOÛT 1981 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 3 juin 1981. 13523-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-014372-796
No 500-05-004618-813

VILLE DE KIRKLAND, demanderesse, contre LUDWIG SPAN, domicilié et résidant au 30580, Bale Wood South Field, Michigan, U.S.A., défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

«Un emplacement ayant front sur le chemin Sainte-Marie en la paroisse de Pointe-Claire, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro cent soixante-cinq (ptie 165) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Pointe-Claire, mesurant cent cinquante pieds (150 pi) en largeur par cent soixante-quinze pieds (175 pi) en profondeur, mesures anglaises et plus ou moins et bornée comme suit: en front vers le sud-est par le chemin Sainte-Marie, à la rivière vers le nord-ouest et sur un côté vers le sud-ouest par une autre partie du lot cent soixante-cinq (ptie 165) appartenant à Ironwood Investment Corporation en vertu d'un acte de vente enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal sous le numéro 1415061, et sur l'autre côté vers le nord-est par une autre partie dudit lot cent soixante-cinq (ptie 165) appartenant à Cyril Rudolph Basset Spiers en vertu d'un acte de vente enregistré à la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 699068.»

La mise à prix est fixée à 5 060,00 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le VINGT-NEUVIÈME jour de JUILLET 1981 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 28 mai 1981. 13524-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour municipale — District de Montréal
No 69-02813
No 500-05-006436-818

VILLE DE MONTRÉAL, demanderesse, contre LA FABRIQUE DU BILLARD, JOLI INC, JOS LIPARI, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

Un certain emplacement ayant front sur la rue Mozart, à l'angle de la rue Casgrain, en la ville de Montréal, mesurant quarante pieds et quatre-vingt-quatre centièmes d'un pied de largeur en front et quarante pieds et soixante-treize centièmes d'un pied de largeur en arrière, par une profondeur de cent pieds, mesures anglaises et plus ou moins et composé:

a) Du lot numéro mille cent vingt-six de la subdivision officielle du lot originaire numéro dix (10-1126) aux plan et livre de renvoi officiels du village de la Côte-Saint-Louis, mesurant vingt-cinq pieds de largeur sur une profondeur de cent pieds, mesures anglaises et plus ou moins;

b) De la partie nord-est du lot numéro mille cent vingt-sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro dix (10 ptie N.-E. 1127) aux plan et livre de renvoi officiels du village de la Côte-Saint-Louis, mesurant cette partie quinze pieds et quatre-vingt-quatre centièmes d'un pied de largeur en front et quinze pieds et soixante-treize centièmes d'un pied de largeur en arrière, par une profondeur de cent pieds, le tout mesures anglaises et plus ou moins, et bornée en front vers le nord-ouest par la rue Mozart, en arrière vers le sud-est par une ruelle (10-1102) d'un côté vers le nord-est par le lot ci-dessus décrit et de l'autre côté vers le sud-ouest par le résidu dudit lot 10-1127 étant la rue Casgrain;

Avec la maison y élevée portant les numéros 152 et 156, rue Mozart et 6991 et 6995, rue Casgrain.

La mise à prix est fixée à 87 495,75 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de jsutice de Montréal 10, rue Saint-Antoine est, le VINGT-NEUVIÈME jour de JUILLET 1981 à QUINZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 3 juin 1981. 13525-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-016226-795
No de compte 470443-00

VILLE DE MONTRÉAL, corporation municipale dûment incorporée, par une charte spéciale accordée par la Législature de la province de Québec, ayant son siège social au 275, rue Notre-Dame est, dans les ville et district de Montréal, demanderesse, contre MR. MONTRÉAL INCORPORATED, corps politique et corporation dûment incorporée selon la loi, ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 8255, Bougainville, dans les ville et district de Montréal, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

«Un emplacement en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant les lots numéros 240-1, 239, 238, 237, 236, 235, 234, 233, 232, 231-1, 244-1, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 261, 260, 259, 258, 257, 256, 255, 254, 253 de la subdivision du lot originaire numéro quatre-vingt-seize (96), aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de la Côte-des-Neiges. Avec une bâtisse y érigée portant le numéro civique 8255, Bougainville, Montréal. Sujet aux conditions d'un bail emphytéotique.»

La mise à prix est fixée à 157 189,87 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc, en vertu de l'article 894 de la charte de la ville de Montréal, au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, Montréal, local 7.81, le VINGT-NEUVIÈME jour de JUILLET 1981 à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 10 juin 1981. 13526-o

Québec

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q.: 200-05-002390-800
C.P.Q.: 200-02-005070-802
S. 6258

RADIO BEAUCE INC., 170, 120e Rue, ville de Saint-Georges, district de Beauce, demanderesse, contre AUX GALERIES DE L'HABIT INC., 696, Saint-Vallier ouest, Québec, et JEAN-LOUIS L'ÉCUYER, rue Trudel, Charlesbourg, défendeurs.

Un terrain connu et désigné comme étant la subdivision quatre-vingt-six du lot originaire trois cent soixante-huit et la subdivision quatre-vingt-onze du lot originaire trois cent soixante-neuf (368-86, 369-91), du cadastre officiel pour la paroisse de Charlesbourg, division d'enregistrement de Québec, ledit terrain mesurant quatre-vingts pieds de largeur sur cent cinquante pieds de profondeur.

Avec bâtisse dessus construite portant le numéro civique 8705, rue Trudelle, Charlesbourg, QC, circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à 22 402,50 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministère des Affaires municipales que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Le tout pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le TROISIÈME jour du mois d'AOÛT 1981 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RICHARD CARBONNEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 27 juin 1981. 13545-o

Saint-Hyacinthe

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-010115-804

LA BANQUE DE NOUVELLE ÉCOSSE, ayant son siège social dans la ville et le district de Montréal, avec une place d'affaires au 410, boulevard Labelle, ville de Rosemère, district de Terrebonne, demanderesse, contre LES HABITATIONS IACONA LTÉE, ayant une place d'affaires dans la ville de Beloeil, 1498, rue Raphaël, district de Saint-Hyacinthe, défenderesse.

1. Un terrain connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Mathieu-de-Beloeil, division d'enregistrement de Verchères, comme étant la subdivision cent douze du lot originaire cent trente (130-112).

La mise à prix est fixée à la somme de 1 051,05 $.

2. Un terrain connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Mathieu-de-Beloeil, division d'enregistrement de Verchères, comme étant la subdivision cent treize du lot originaire cent trente (130-113).

La mise à prix est fixée à la somme de 804,65 $.

3. Un terrain connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Mathieu-de-Beloeil, division d'enregistrement de Verchères comme étant la subdivision cent quatorze du lot originaire cent trente (130-114).

La mise à prix est fixée à la somme de 738,68 $.

4. Un terrain connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Mathieu-de-Beloeil, division d'enregistrement de Verchères, comme étant la subdivision cent quinze du lot originaire cent trente (130-115).

La mise à prix est fixée à la somme de 738,68 $.

5. Un terrain connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Mathieu-de-Beloeil, division d'enregistrement de Verchères, comme étant la subdivision cent treize du lot originaire cent trente (130-116).

La mise à prix est fixée à la somme de 735,00 $.

6. Un terrain connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Mathieu-de-Beloeil, division d'enregistrement de Verchères, comme étant la subdivision cent dix-sept du lot originaire cent trente (130-117).

La mise à prix est fixée à la somme de 812,18 $.

7. Un terrain connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Mathieu-de-Beloeil, division d'enregistrement de Verchères, comme étant la subdivision cent vingt-huit du lot originaire cent trente (130-128).

La mise à prix est fixée à la somme de 690,90 $.

8. Un terrain connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Mathieu-de-Beloeil, division d'enregistrement de Verchères, comme étant la subdivision cent vingt-neuf du lot originaire cent trente (130-129).

La mise à prix est fixée à la somme de 690,90 $.

9. Un terrain connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Mathieu-de-Beloeil, division d'enregistrement de Verchères, comme étant la subdivision cent trente du lot originaire cent trente (130-130).

La mise à prix est fixée à la somme de 690,90 $.

10. Un terrain connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Mathieu-de-Beloeil, division d'enregistrement de Verchères, comme étant la resubdivision un du lot cent trente et un du lot originaire cent trente (130-131-1).

La mise à prix est fixée à la somme de 371,18 $.

Chacun des montants des mises à prix ci-dessus mentionnées devra être payé par l'acheteur au moment même de la vente, en argent ou par chèque certifié à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendus séparément le MARDI VINGT-HUITIÈME jour du mois de JUILLET 1981 à NEUF heures TRENTE, au bureau d'enregistrement de la division de Verchères, 461, boulevard Saint-Joseph, Sainte-Julie.

Le shérif adjoint,
MARCEL LEMONDE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Hyacinthe, le 9 juin 1981. 13471-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-Hyacinthe
No 750-05-000320-80

PORVOBEC INC, demanderesse, contre LES SALAISONS V. COURCHESNE ET FILS INC, défenderesse.

«Un immeuble situé en la ville de Saint-Hyacinthe, à l'angle ouest des rues Sicotte et Désaulniers, et comprenant:

a) La subdivision numéro deux du lot originaire numéro sept cent quatorze (714-2) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Notre-Dame-de-Saint-Hyacinthe, pouvant être plus particulièrement décrite comme suit:

Bornée au nord-est par l'avenue Désaulniers et par le lot 714-1, au sud-est par le lot 714-1 et par la rue Sicotte, au sud-ouest par une partie du lot 716-2, au nord-ouest par le résidu non subdivisé du lot 714; mesurant quinze pieds et huit centièmes au nord-est, le long de l'avenue Désaulniers, quarante et un pieds et cinquante-huit centièmes au sud-est, le long du lot 714-1, trente-cinq pieds et cinq dixièmes au nord-est, le long du lot 714-1, trente pieds et neuf dixièmes au sud-est, le long de la rue Sicotte, cinquante pieds et soixante-sept centièmes au sud-ouest, soixante-douze pieds et trois dixièmes au nord-ouest; contenant en superficie deux mille cent quatre-vingt-huit pieds carrés (2 188).

b) La subdivision numéro deux du lot originaire numéro sept cent seize (716-2) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Notre-Dame-de-Saint-Hyacinthe, pouvant être plus particulièrement décrite comme suit, savoir: bornée au nord-est par une partie non subdivisée du lot 714 et par le lot 714-2, au sud-est par la rûe Sicotte et par le lot 716-1, au sud-ouest par le lot 716-1, au nord-ouest par une partie non subdivisée du lot 717; mesurant cent un pieds et cinq dixièmes au nord-est, seize pieds et dix-sept centièmes de pied au sud-est, le long de la rue Sicotte, quatre-vingts pieds et un dixième de pied au sud-ouest, sur la ligne touchant à la ligne sud-est, huit pieds et neuf dixièmes au sud-est, le long du lot 716-1, vingt et un pieds et quatre dixièmes au sud-ouest, sur la ligne touchant à la ligne nord-ouest, vingt-cinq pieds et un dixième au nord-ouest; contenant en superficie mille huit cent trente-deux pieds carrés (1 832).

Avec un droit de passage en faveur du lot 716-2 sur la partie nord-est du lot 716-1, ledit droit de passage mesurant douze pieds de largeur sur une longueur de quatre-vingts pieds et un dixième, à partie de la rue Sicotte, de là, vers le sud-ouest, sur une longueur de huit pieds et neuf dixièmes en longeant la ligne nord-ouest du lot 716-1, de là, vers le nord-ouest sur une longueur de vingt et un pieds et quatre dixièmes, en longeant la ligne nord-est du lot 716-1 jusqu'au lot 717; ce droit de passage ne doit pas cependant obliger le vendeur à enlever son entrée du sous-sol se trouvant dans les limites du droit de passage ci-dessus décrit tant que ledit vendeur voudra conserver cette entrée dans son étant actuel;

Toutes les dimensions ci-dessus sont de mesures anglaises.

c) Un emplacement, situé en la cité de Saint-Hyacinthe, ayant front sur l'avenue Désaulniers, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Notre-Dame-de-Saint-Hyacinthe, comme étant la subdivision numéro un du lot originaire numéro sept cent quatorze (714-1), mesurant trente-cinq pieds et cinquante-neuf centièmes (35,59) de pieds de largeur, le long de l'avenue Désaulniers, trente-cinq pieds et cinq dixièmes (35,5) de largeur à la profondeur, quarante et un pieds et quatre dixièmes (41,4) le long de la rue Sicotte et quarante et un pieds et cinquante-huit centièmes (41,58) de côté nord-ouest, savoir le long du lot 714-2;

Avec une maison à deux logements y érigée, circonstances et dépendances.»

La mise à prix est fixée à la somme de 18 261,81 $, montant minimal que l'acheteur devra payer au shérif au moment même de la vente, en argent ou par chèque certifié à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendu le MARDI QUATRIÈME jour du mois d'AOÛT 1981 à DIX heures, au bureau du shérif, au palais de justice de Saint-Hyacinthe, au numéro 1550 de la rue Dessaulles.

Le shérif adjoint,
MARCEL LEMONDE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Hyacinthe, le 15 juin 1981. 13546-0

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-Hyacinthe
No 750-05-000320-80

PORVOBEC INC. demanderesse, contre LES SALAISONS V. COURCHESNE ET FILS INC., défenderesse.

«Un immeuble situé à Saint-Dominique, comté de Saint-Hyacinthe, ayant front sur la rue Saint-Pierre, connu et désigné comme étant partie des lots originaires numéros deux cent soixante-cinq et deux cent soixante-six (ptie no 265 et ptie no 266) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Dominique division d'enregistrement de Bagot et plus particulièrement décrit comme suit:

Partie du lot 265: bornée au nord-est par une partie du lot 265, propriété de monsieur Gilles Cordeau, au sud-est par une partie du lot 265 (rue Saint-Pierre), au sud-ouest par une partie du lot 265, propriété de dame Laure Laliberté-Jodoin, au nord-ouest par une partie de cette partie du lot 266 ci-après décrite; mesurant soixante-quinze pieds (75,0) au nord-est, cent quarante-cinq pieds et cinq dixièmes (145,5) au sud-est, soixante-deux pieds et huit dixièmes (62,8) au sud-ouest, cent cinquante-deux pieds et cinq dixièmes (152,5) au nord-ouest; le coin sud-est à une distance de cent dix-sept pieds (117,0) de l'ancienne route Saint-Dominique, mesurée le long de la rue Saint-Pierre et le coin ouest-est à une distance de cent dix pieds et deux dixièmes (110,2) de l'ancienne route Saint-Dominique, mesurée dans la ligne de division des lots 265 et 266; contenant en superficie dix mille deux cent quarante-deux pieds carrés (10 242).

Partie du lot 266: bornée au nord-est par une partie du lot 265, propriété de monsieur Jules Adam, au sud-est par cette partie du lot 265 ci-dessus décrite, par une partie du lot 265, appartenant à monsieur Gilles Cordeau, par une partie du lot 265, propriété de dame Laure Laliberté-Jodoin et par une partie du lot 265, appartenant à monsieur Jules Adam, au sud-ouest par une partie du lot 266, appartenant à monsieur Gérald Ménard, au nord-ouest par des parties du lot 266, appartenant à Dame Simone St-Onge-Bernard et à monsieur Gérald Ménard; mesurant successivement, quatre-vingt-onze pieds et quarante-cinq centièmes (91,45) au nord-est, deux cent soixante-quatre pieds et vingt-neuf centièmes (264,29) au sud-est, quarante-huit pieds et soixante-six centièmes (48,66) au sud-ouest, soixante et un pieds et soixante et un centièmes (61,61) au nord-ouest, soixante-deux pieds et quatre-vingt-quatre centièmes (62,84) au sud-ouest, deux cent six pieds et quarante et un centièmes (206,41) au nord-ouest; le coin sud-est à une distance de cent-huit pieds et neuf dixièmes (108,9) de l'ancienne route Saint-Dominique, mesurée dans la ligne de division des lots 265 et 266; contenant, en superficie vingt-quatre mille trente-huit pieds carrés (24 038).

Le tout tel que montré sur un plan préparé par Guy Bruneau arpenteur-géomètre, en date du 20 septembre 1977 et formant un terrain d'une superficie totale de trente-quatre mille deux cent quatre-vingts pieds carrés (34 280).

Avec toutes les bâtisses y érigées, circonstances et dépendances.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et notamment une servitude d'empiètement consentie par dame Laure Laliberté-Jodoin, aux termes d'un acte reçu devant Louis-H. Lafontaine, notaire, le premier décembre mil neuf cent soixante-dix-sept (1977) et qui sera enregistré incessamment;

Une servitude de mitoyenneté selon enregistrement 102453;

Une servitude de puits selon enregistrement 102453;

Une servitude en faveur de Southern Canada Power selon enregistrement 92859, sur le lot 265;

Et une autre servitude en faveur de Southern Canada Power selon enregistrement 92861, sur le lot 266.»

La mise à prix est fixée à la somme de 16 404,82 $, montant minimal que l'acheteur devra payer au shérif au moment de la vente, en argent ou par chèque certifié à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendu le MARDI QUATRIÈME jour du mois d'AOÛT 1981 à QUATORZE heures, au bureau d'enregistrement de la division de Bagot, Saint-Liboire.

Le shérif adjoint,
MARCEL LEMONDE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Hyacinthe, le 15 juin 1981. 13547-o

Terrebonne

Fieri facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-019991-783

The CARILLON ISLANDS DEVELOPMENT INC., partie demanderesse, contre ARTHUR SELIGMAN, BELAVISTA ESTATES INC., COLISEUM DIVERSIFIED HOLDINGS INC., THE PROBITY REAL ESTATE GROUP OF MONTRÉAL INC., a/s: Greffe de la cour supérieure du district de Montréal, 1, rue Notre-Dame est, Montréal, Québec., H2Y 1B6, partie défenderesse.

« I-A Lot numéro Un (1) plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Saint-André-d'Argenteuil, division d'enregistrement d'Argenteuil, ayant une superficie de neuf arpents et quatre-vingt-dix verges (9 arp. et 90 vg);

I-B Lot numéro deux (2) plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Saint-André-d'Argenteuil, division d'enregistrement d'Argenteuil, ayant une superficie de cinquante-neuf arpents (59 arp);

I-C Lot numéro trois (3) du plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Saint-André-d'Argenteuil, division d'enregistrement d'Argenteuil, ayant une superficie de six arpents et quarante-huit verges (6 arp et 48 vg);

I-D Lot numéro cinq (5) du plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Saint-André-d'Argenteuil, division d'enregistrement d'Argenteuil, ayant une superficie de trente-trois arpents (33 arp);

Dont doit être déduit:

Cette certaine partie du lot numéro cinq (5) dudit cadastre, vendue à Sa Majesté le Roi par acte de vente exécuté devant le notaire, maître T. Valois le trentième jour de novembre mil neuf cent sept et enregistré au bureau d'enregistrement d'Argenteuil sous le numéro 22657.

I-E Lot numéro six (6) du plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Saint-André-d'Argenteuil, division d'enregistrement d'Argenteuil, ayant une superficie de deux arpents (2 arp); et

I-F Lot numéro sept (7) du plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Saint-André-d'Argenteuil, division d'enregistrement d'Argenteuil, ayant une superficie de douze verges (12 vg).

Sous réserve de l'arrêté en conseil C. 130, Statuts Refondus 1927, concernant un sanctuaire d'oiseaux.

I-G Une partie du lot numéro quatre (ptie 4), du cadastre de la paroisse de Saint-André-d'Argenteuil, division d'enregistrement d'Argenteuil, située dans la municipalité de la paroisse de Saint-André-d'Argenteuil, montrée au plan préparé par M. André Gamache, arpenteur-géomètre, le 28 novembre 1979.

Une partie du lot 4: Cette partie de lot, de figure irrégulière, mesure trois cent seize pieds (316,0 pi) au nord, mille quatre cent dix-neuf pieds et treize centièmes (1 419,13 pi) au nord-ouest, mille six cent soixante-dix pieds et quarante-quatre centièmes (1 670,44 pi) au nord-ouest, cent pieds (100,0 pi) au sud-ouest, cent cinquante pieds (150,0 pi) au nord-ouest, soixante-dix pieds et quatre-vingt-quinze centièmes (70,95 pi) au nord-est, trois cent trente pieds et soixante-neuf centièmes (330,69 pi) au nord-ouest, soixante-treize pieds et sept dixièmes (73,7 pi) au nord-ouest, cent cinquante pieds (150,0 pi) au nord-est, mille pieds (1 000,0 pi) au nord-ouest, trois cent trente-cinq pieds (335,0 pi) au nord-est, trois cent soixante et un pieds et soixante-seize centièmes (361,76 pi) au nord-ouest, cent vingt-cinq pieds et quatre dixièmes (125,4 pi) au nord-ouest, cent pieds (100,0 pi) au sud-ouest, trois cent dix pieds et quinze centièmes (310,15 pi) au nord-ouest, cent trente-deux pieds et dix-huit centièmes (132,18 pi) au nord-est, soixante-six pieds (66,0 pi) au nord-ouest, soixante-seize pieds et quatre centièmes (76,04 pi) au nord-ouest, vingt-huit pieds (28,0 pi) au sud-ouest, cent cinquante pieds (150,0 pi) au nord-ouest, trois cent quatre-vingt-huit pieds et deux centièmes (388,02 pi) au sud-ouest, sept cent quatre-vingt-treize pieds et trois centièmes (793,03 pi) au nord-ouest, cent soixante et un pieds et soixante-quinze centièmes (161,75 pi) au nord-ouest, cent pieds (100,0 pi) au nord-est, quarante-quatre pieds et cinquante-deux centièmes (44,52 pi) au sud-est, cent pieds (100,0 pi) au nord-est, quatre-vingt-pieds et quarante-huit centièmes (80,48 pi) au nord-ouest, cent cinquante-six pieds et quarante-neuf centièmes (156,49 pi) au nord-est, deux cent quatre-vingt-quatre pieds et quatre-vingt-neuf centièmes (284,89 pi) au nord, cent pieds (100,0 pi) à l'est, cinquante pieds (50,0 pi) au nord, quatre-vingt-trois pieds et six centièmes (83,06 pi) à l'est, vingt pieds et soixante-six centièmes (20,66 pi) le long d'un arc de cercle ayant un rayon de quatre cent quatre-vingt-dix pieds (490,0 pi) à l'est, cent pieds (100,0 pi) au nord, vingt-quatre pieds et quatre-vingt-un centièmes (24,81 pi) le long d'un arc de cercle ayant un rayon de cinq cent quatre-vingt-dix pieds (590,0 pi) à l'ouest, quatre-vingt-trois pieds et six centièmes (83,06 pi) à l'ouest, cent cinquante pieds (150,0 pi) au nord, cent pieds (100,0 pi) à l'ouest, deux cents pieds (200,0 pi) au nord, deux cents pieds (200,0 pi) à l'est, cent soixante-six pieds (166,0 pi)

au nord, neuf cent quatre-vingt-onze pieds et soixante-sept centièmes (991,67 pi) à l'ouest, neuf pieds et soixante et onze centièmes (9,71 pi) au nord, quatre cent onze pieds et vingt et un centièmes (411,21 pi) au nord-ouest, deux cent soixante-neuf pieds et quinze centièmes (269,15 pi) au nord-ouest, huit cent sept pieds et sept dixièmes (807,7 pi) au nord-ouest, sept cent dix-sept pieds et un dixième (717,1 pi) au nord, approximativement mille cent quarante-cinq pieds (1 145,0 pi) au nord-est, approximativement cinq cent cinquante pieds (550,0 pi) au sud-est, et approximativement cinq cent pieds (500,0 pi) au nord-est; contenant en superficie approximativement vingt-deux millions six cent cinquante mille pieds carrés (22 650 000,0 pi²), mesures anglaises.

Est bornée comme suit:

Vers le nord par des parties du lot 4, vers le nord-ouest par une partie du lot 4 (9143-14), vers le nord-ouest par une partie du lot 4 (9143-11), vers le sud-ouest par une partie du lot 4, vers le nord-ouest par une partie du lot 4, vers le nord-est par une partie du lot 4, vers le nord-ouest par une partie du lot 4, vers le nord-ouest par une partie du lot 4, vers le nord-est par les lots 4-217 et 4-218, vers le nord-ouest par le lot 4-218, vers le nord-est par une partie du lot 4-219, vers le nord-ouest par les lots 4-219, 4-240, 4-241 et 4-242, vers le nord-ouest par les lots 4-239 et 4-247, vers le sud-ouest par une partie du lot 4-247, vers le nord-ouest par les lots 4-248, 4-249 et 4-250, vers le nord-est par une partie du lot 4-251, vers le nord-ouest par le lot 4-251, vers le nord-ouest par le lot 4-252, vers le sud-ouest par une partie du lot 4-252, vers le nord-ouest par les lots 4-255 et 4-256, vers le sud-ouest par les lots 4-256 et 4-258, vers le nord-ouest par le lot 4-277, vers le nord-ouest par une partie du lot 4-276, vers le nord-est par les lots 4-65 et 4-66, vers le sud-est par une partie du lot 4-64, vers le nord-est par les lots 4-63 et 4-64, vers le nord-ouest par le lot 4-63, vers le nord-est par le lot 4-53 et par une partie du lot 4-56, vers le nord par une partie du lot 4-53, vers l'est par le lot 4-294, vers le nord par le lot 4-294, vers l'est par une partie du lot 4 (9143-10), vers le nord par une partie du lot 4 (9143-10), vers l'ouest par une partie du lot 4 (9143-10), vers le nord par les lots 4-291 et 4-292, vers l'ouest par le lot 4-291, vers le nord par une partie du lot 4-53, vers l'est par le lot 4-290, vers le nord par les lots 4-289 et 4-290, vers l'ouest par les lots 4-289, 4-288, par une partie du lot 4-287, et par les lots 4-119 à 4-125 inclusivement, vers le nord par une partie du lot 4-297, vers le nord-ouest par une partie du lot 4-297, vers le nord-ouest par le lot 4-298, vers le nord-ouest par une partie du lot 4-299, vers le nord par une partie du lot 4 (9143-17), vers le nord-est par une partie du lot 4 (9143-17), vers le sud-est par des parties du lot 4 (9143-15) et (9143-16), vers le nord-est par une partie du lot 4 (9143-16), généralement le long de sa limite irrégulière sud-est par une baie du lac des Deux-Montagnes, généralement le long de sa limite irrégulière nord-est par une baie du lac des Deux-Montagnes, généralement le long de sa limite irrégulière sud, sud-est et sud-ouest, par le lac des Deux-Montagnes.

Tel que le tout se trouve présentement sur un plan et description technique fait et préparé par André Gamache, arpenteur-géomètre, en date du vingt-huitième jour du mois de novembre, de l'an mil neuf cent soixante-dix-neuf sous le numéro 9143-18.

I-11 Lots numéros deux cent quatre-vingt-huit, deux cent quatre-vingt-neuf, deux cent quatre-vingt-dix, deux cent quatre-vingt-onze, deux cent quatre-vingt-quatorze, deux cent soixante-seize, deux cent cinquante et un, deux cent cinquante-six, deux cent cinquante-sept, deux cent cinquante-huit, deux cent soixante-quatre, deux cent soixante-cinq, deux cent soixante-seize, deux cent soixante dix-sept, deux cent quarante-sept, deux cent trente-neuf, deux cent quarante, deux cent quarante et un, deux cent quarante-deux, cent soixante deux, cent soixante-trois, cent soixante-quatre de la subdivision officielle du lot original numéro quatre (4-288, 289, 290, 291, 294, 276, 251 256, 257, 258, 264, 265, 276, 277, 247, 239, 240, 241, 242, 162, 163, 164) du plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse Saint-André-d'Argenteuil, division d'enregistrement d'Argenteuil.

I-J Une partie du lot numéro quatre (ptie 4) du cadastre de la paroisse de Saint-André-d'Argenteuil, division d'enregistrement d'Argenteuil, située dans la municipalité de la paroisse de Saint-André-d'Argenteuil, montrée au plan préparé par M. André Gamache, arpenteur-géomètre, en date du 18 septembre 1980.

Cette partie de lot, de figure irrégulière, mesure cent soixante-treize pieds et cinquante-trois centièmes (173,53 pi) le long d'une première ligne sud-ouest, deux cent quarante-huit pieds et treize centièmes (248,13 pi) le long d'une première ligne sud-est, deux cents pieds (200,0 pi) le long d'une deuxième et dernière ligne sud-ouest, et cent vingt-quatre pieds et trois dixièmes (124,3 pi) le long d'une deuxième et dernière ligne sud-est; contenant en superficie soixante-quatre mille deux cent pieds carrés (64 200,0 pi²), mesures anglaises.

Cette partie du lot est bornée comme suit: vers le sud-ouest, par une partie du lot 4-301 (rue), vers le sud-est, par une partie du lot 4-300 (rue), vers le sud-ouest, par une partie du lot 4, vers le nord-ouest et le nord, par le lac des Deux-Montagnes, vers le sud-est, par une partie du lot 4.

I-J Une partie du lot numéro quatre (ptie 4), du cadastre de la paroisse de Saint-André-d'Argenteuil, division d'enregistrement d'Argenteuil, située dans la municipalité de la paroisse de Saint-André-d'Argenteuil, montrée au plan préparé par M. André Gamache, arpenteur-géomètre, en date du 18 septembre 1980.

Cette partie du lot, de figure irrégulière, est bornée comme suit: vers l'ouest, par une partie du lot 4, par les lots 4-357, 4-306 (rue) et 4-358, et par une autre partie du

lot 4. Successivement vers le nord, le nord-ouest et le nord-est par le lac des Deux-Montagnes, vers le sud-ouest et le sud, par le lac des Deux-Montagnes.

I-K Une partie du lot numéro cent vingt-trois (ptie 123) du plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Placide, comté des Deux-Montagnes, bureau d'enregistrement de Deux-Montagnes, mesurant cent pieds (100 pi) de largeur sur toute la longueur dudit terrain, en mesures anglaises, bornée en avant par la voie publique numéro 29, d'un côté par une partie du lot numéro cent vingt-trois (ptie 123) dudit cadastre, en arrière par la rivière Ottawa et de l'autre côté par le lot numéro cent vingt-quatre (124) dudit cadastre.

I-L Une partie du lot numéro cent vingt-quatre (ptie 124) du plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de St-Placide, comté de Deux-Montagnes, bureau d'enregistrement de Deux-Montagnes, mesurant vingt pieds (20 pi) de largeur sur toute la longueur dudit terrain, mesures anglaises, bornée en avant par la voie publique numéro 29, d'un côté par une partie du lot numéro cent vingt-trois (ptie 123) dudit cadastre, en arrière par la rivière Ottawa et de l'autre côté par le reste du lot numéro Cent vingt-quatre (124) dudit cadastre.

MOINS ET DEVANT ÊTRE DÉDUIT DE la partie du lot no 4 du Plan et Livre de Renvoi du Cadastre Officiel décrit au paragraphe 1-G ci-dessus, sont les parties suivantes du lot no 4 (Pts 4) du Plan et Livre de Renvoi du Cadastre Officiel de la Paroisse de St. André d'Argenteuil, à savoir:

1. Une partie du lot numéro quatre (ptie 4) de figure rectangulaire, étant connu et désigné aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Saint-André-d'Argenteuil, division d'enregistrement d'Argenteuil.

Borné au nord-est, sud-est et sud-ouest par une partie du lot no 4, au nord-ouest par une partie du lot no 4 rue projetée. Mesurant vingt-cinq pieds (25,0 pi) de largeur par une profondeur de cent pieds (100,0 pi). Contenant une superficie de deux mille cinq cents pieds carrés (2 500,0 pi^2).

Les dimensions et la superficie sont en mesures anglaises.

Que le prolongement de la ligne nord-ouest, ligne de rue projetée, est situé à une distance de 278,78 pi et 877,90 pi suivant une courbe ayant un rayon de 1 006 de la ligne sud-ouest du lot no 4-290 rue.

Ce lopin de terre ci-haut décrit est indiqué sur un plan en date du 15 décembre 1969, fait et préparé par Yves Pigeon, de Gaudreault, Rabin, Legault & Pigeon, arpenteurs-géomètres, sous le numéro S-1499-210.

2. Un lopin de terre de figure régulière, étant connu et désigné aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Saint-André-d'Argenteuil, division d'enregistrement d'Argenteuil, comme partie du lot numéro quatre (ptie 4).

Borné au nord-est, sud-est et sud-ouest par une partie du lot no 4, au nord-ouest par une partie du lot no 4 (rue projetée). Mesurant cent pieds (100,0 pi) de largeur par une profondeur de cent pieds (100,0 pi). Contenant une superficie de dix mille pieds carrés (10 000,0 pi^2).

Les dimensions et la superficie sont en mesures anglaises.

Que le prolongement de la ligne nord-ouest est situé à une distance de 530,0 pi, 645,77 suivant une courbe ayant un rayon de 740 pi et 83,06 pi du lot no 4-291 rue. Cette mesure étant prise le long de la rue projetée.

Ce lopin de terre ci-haut décrit est indiqué sur un plan en date du 30 mai 1967, fait et préparé par Maurice Gaudreault, arpenteur-géomètre, sous le numéro S-1499-144.

3. Un lopin de terre de figure rectangulaire, étant connu et désigné aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Saint-André-d'Argenteuil, division d'enregistrement d'Argenteuil, comme partie du lot numéro quatre (ptie 4).

Borné au nord-est, sud-est et sud-ouest par une partie du lot no 4, au nord-ouest par une partie du lot no 4 (rue projetée). Mesurant cinquante pieds (50,0 pi) de largeur par une profondeur de cent pieds (100,0 pi). Contenant une superficie de cinq mille pieds carrés (5 000,0 pi^2).

Les dimensions et la superficie sont en mesures anglaises.

Que le prolongement de la ligne nord-ouest est situé à une distance de 430,0 pi, 645,77 suivant une courbe ayant un rayon de 740 pi et 83,06 pi du lot no 4-291 rue. Cette mesure étant prise le long de la rue projetée.

Ce lopin de terre ci-haut décrit est indiqué sur un plan en date du 30 mai 1967, fait et préparé par Maurice Gaudreault, arpenteur-géomètre, sous le numéro S-1499-145.

4. Un lopin de terre de figure rectangulaire, étant connu et désigné aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Saint-André-d'Argenteuil division d'enregistrement d'Argenteuil, municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, comme partie du lot numéro quatre (ptie 4).

Borné au nord-est par une partie du lot no 4 (813), au sud-est et sud-ouest par une partie du lot no 4, au nord-ouest par une partie du lot no 4 (rue projetée). Mesurant vingt-cinq pieds (25,0 pi) de largeur par une profondeur de cent pieds (100,0 pi). Contenant une superficie de deux mille cinq cents pieds carrés (2 500,0 pi^2).

Les dimensions et la superficie sont en mesures anglaises.

Que le prolongement de la ligne nord-ouest est situé à une distance de 253,78 pi et 877,90 pi suivant une courbe ayant un rayon de 1 006 pi du lot no 4-289 et 4-290 (rue). Cette mesure étant prise le long de la rue projetée.

Ce lopin de terre ci-haut décrit est indiqué sur un plan en date du 25 octobre 1966 et revisé le 26 octobre 1966, fait et préparé par Maurice Gaudreault, arpenteur-géomètre, sous le numéro S-1499-114.

5. Un lopin de terre de figure rectangulaire, étant connu et désigné aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Saint-André-d'Argenteuil, division d'enregistrement d'Argenteuil, municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, comme partie du lot numéro quatre (ptie 4).

Borné au nord-est par une partie du lot no 4 (813), au sud-est et sud-ouest par une partie du lot no 4, au nord-ouest par une partie du lot no 4 (rue projetée). Mesurant vingt-cinq pieds (25,0 pi) de largeur par une profondeur de cent pieds (100,0 pi). Contenant une superficie de deux mille cinq cents pieds carrés (2 500,0 pi²).

Les dimensions et la superficie sont en mesures anglaises.

Que le prolongement de la ligne nord-ouest est situé à une distance de 553,78 pi et 877,90 pi suivant une courbe ayant un rayon de 1 006,0 pi du lot no 4-289 et 4-290 (rue). Cette mesure étant prise le long de la ligne de rue projetée.

Ce lopin de terre ci-haut décrit est indiqué sur un plan en date du 25 octobre 1966 et revisé le 26 octobre 1966, fait et préparé par Maurice Gaudreault, arpenteur-géomètre, sous le numéro S-1499-121.

6. Un lopin de terre de figure rectangulaire, étant connu et désigné aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Saint-André-d'Argenteuil, division d'enregistrement d'Argenteuil, municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, comme partie du lot numéro quatre (ptie 4).

Borné au nord-est par une partie du lot no 4 (660) au sud-est par une partie du lot no 4 (rue projetée), au sud-ouest et nord-ouest par une partie du lot no 4. Mesurant vingt-cinq pieds (25,0 pi) de largeur par une profondeur de cent pieds (100,0 pi). Contenant une superficie de ceux mille cinq cents pieds carrés. (2 500,0 pi²).

Les dimensions et la superficie sont en mesures anglaises.

Que le prolongement de la ligne sud-ouest est situé à une distance de 705,0 pi et 820,30 pi suivant une courbe ayant un rayon de 940 pi du lot no 4-290 (rue). Cette mesure étant prise le long de la ligne de rue projetée.

Ce lopin de terre ci-haut décrit est indiqué sur un plan en date du 25 octobre 1966 et revisé le 26 octobre 1966, fait et préparé par Maurice Gaudreault, arpenteur-géomètre, sous le numéro S-1499-117.

7. Un lopin de terre de figure irrégulière, étant connu et désigné aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Saint-André-d'Argenteuil, division d'enregistrement d'Argenteuil, municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, comme partie du lot numéro quatre (ptie 4).

Borné au nord-est par une partie du lot no 4 (821), au sud-est et sud-ouest par une partie du lot no 4, au nord-ouest par une partie du lot no 4 (rue projetée). Mesurant dans sa ligne sud-est vingt-six pieds et dix-huit centièmes de pied (26,18pi) suivant une courbe ayant un rayon de 1 106 pi, dans sa ligne nord-ouest vingt-trois pieds et quatre-vingt-deux centièmes de pied (23,82 pi) suivant une courbe ayant un rayon de 1 006 pi, par une profondeur de cent pieds (100,0). Contenant une superficie de deux mille cinq cents pieds carrés. (2 500,0 pi²).

Les dimensions et la superficie sont en mesures anglaises.

Que le prolongement de la ligne nord-ouest est situé à une distance de 262,08 pi suivant une courbe ayant un rayon de 1 006 pi du lot no 4-289 et 4-290 (rue). Cette mesure étant prise le long de la ligne de rue projetée.

Ce lopin de terre ci-haut décrit est indiqué sur un plan en date du 25 octobre 1966 et revisé le 26 octobre 1966, fait et préparé par Maurice Gaudreault, arpenteur-géomètre, sous le numéro S-1499-107.

8. Un lopin de terre de figure irrégulière, étant connu et désigné aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Saint-André-d'Argenteuil, division d'enregistrement d'Argenteuil, municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, comme partie du lot numéro quatre (ptie 4).

Borné au nord-est par une partie du lot no 4 (670), au sud-est par une partie du lot no 4 (rue projetée), au sud-ouest et nord-ouest par une partie du lot no 4.

Mesurant dans sa ligne sud-est vingt-six pieds et quantre dixièmes de pied (26,4 pi) suivant une courbe ayant un rayon de 940 pi, dans sa ligne nord-ouest vingt-trois pieds et six dixièmes de pied (23,6 pi) suivant une courbe ayant un rayon de 840 pi par une profondeur de cent pieds (100,0 pi). Contenant une superficie de deux mille cinq cents pieds carrés. (2 500,0 pi²).

Les dimensions et la superficie sont en mesures anglaises.

Que le prolongement de la ligne sud-est est situé à une distance de 327,58 pi du lot no 4-290 (rue). Cette mesure étant prise le long de la ligne de rue projetée.

Ce lopin de terre ci-haut décrit est indiqué sur un plan en date du 25 octobre 1966 et revisé le 26 octobre 1966, fait et préparé par Maurice Gaudreault, arpenteur-géomètre, sous le numéro S-1499-104.

9. Un lopin de terre de forme rectangulaire connu et désigné aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Saint-André-d'Argenteuil, division d'enregistrement d'Argenteuil, municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, comme partie du lot no 4 (ptie 4).

Borné au nord-est et sud-est par d'autres parties du lot no 4, au sud-ouest par ptie 4 appartenant déjà à l'acheteur aux présentes, en vertu d'un acte enregistré au bureau d'enregistrement d'Argenteuil sous le numéro 117982, et au nord-ouest par une autre partie dudit lot no 4 (projet de

rue), mesurant 25 pi de largeur par 100 pi de profondeur, et ayant une superficie totale de 2 500 pieds carrés, en mesures anglaises et plus ou moins.

Que la prolongation de la ligne nord-ouest est située à une distance de 228,78 pi et 877,90 pi suivant une courbe ayant un rayon de 1 006 pi dudit lot no 4-289 et lot no 4-290 (rue), cette mesure est prise le long de la rue projetée. Le lopin de terre décrit aux présentes est situé immédiatement au nord-est de ce certain lopin de terre vendu en vertu d'un acte enregistré au bureau d'enregistrement d'Argenteuil sous le numéro 117982, ce dernier lopin de terre était décrit sur un plan daté du 25 octobre 1966, et révisé le 25 octobre 1966, fait par Maurice Gaudreault, arpenteur-géomètre du Québec sous son numéro de registre S-1499-114.

10. Une partie du lot no 4 aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Saint-André-d'Argenteuil, mesurant cinquante pieds (50 pi) de largeur par cent pieds (100 pi) en profondeur et bornée comme suit: en avant à l'est par le lot 4-251 (rue projetée), d'un côté au nord par le lot 4-250, en arrière à l'ouest et de l'autre côté au sud par le reste du lot no 4, et mesurant cinquante (50 pi) de largeur dans ses bordures de l'ouest et de l'est par cent pieds (100 pi) de profondeur dans ses bordures du nord et du sud.

Les mesures utilisées ci-dessus sont des mesures anglaises.

Ledit lopin de terre est indiqué sur un plan préparé par M. Gaudreault, arpenteur-géomètre, le 7 juillet 1964.

Le coin nord du lot susdécrit est situé à une distance de quatre cent cinquante trois pieds et six centièmes d'un pied (453,06 pi) de la bordure sud de la rue no 4-9. Cette distance étant prise en longeant la rue existante et la rue projetée.

Avec l'édifice y érigé.

11. Un lopin de terre de figure irrégulière, étant connu et désigné aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Saint-André-d'Argenteuil, division d'enregistrement d'Argenteuil, municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, comme partie du lot numéro quatre (4).

Borné au nord par une partie du lot no 4, à l'est par une partie du lot no 4 (rue projetée), au sud par une partie du lot no 4 (672), à l'ouest par une partie du lot no 4. Mesurant dans sa ligne est cinquante-deux pieds et quatre-vingt-un centièmes de pied (52,81 pi) suivant une courbe ayant un rayon de 940 pi, dans sa ligne ouest quarante-sept pieds et dix-neuf centièmes de pied (47,19 pi) suivant une courbe ayant un rayon de 840 pi, par une profondeur de cent pieds (100,0 pi). Contenant une superficie de cinq mille pieds (5 000,0 pi²) carrés.

Les dimensions et la superficie sont en mesures anglaises.

Que le prolongement de la ligne est est situé à une distance de 26,2 pi du lot no 4-290 (rue). Cette mesure étant prise le long de la ligne de rue projetée.

Ce lopin de terre ci-haut décrit est indiqué sur un plan en date du 25 octobre 1966 et revisé le 26 octobre 1966, fait et préparé par Maurice Gaudreault, sous le numéro S-1499-103.

12. Un lopin de terre de figure rectangulaire, étant connu et désigné aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Saint-André-d'Argenteuil, division d'enregistrement d'Argenteuil, municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, comme partie du lot numéro quatre (4).

Borné au nord-est par une partie du lot no 4 (665), au sud-est par une partie du lot no 4 (rue projetée), aux sud-ouest et nord-ouest par une partie du lot no 4. Mesurant vingt-cinq pieds (25,0 pi) de largeur par une profondeur de cent pieds (100,0 pi). Contenant une superficie de deux mille cinq cents pieds carrés. (2 500,0 pi²).

Les dimensions et la superficie sont en mesures anglaises.

Que le prolongement de la ligne sud-est est situé à une distance de 155,0 pi et 820,30 pi suivant une courbe ayant un rayon de 940 pi du lot no 4-290 (rue). Cette mesure étant prise le long de la ligne de rue projetée.

Ce lopin de terre ci-haut décrit est indiqué sur un plan en date du 26 octobre 1966, fait et préparé par Maurice Gaudreault, arpenteur-géomètre, sous le numéro S-1499-131.

13. Un lopin de terre de figure rectangulaire, étant connu et désigné aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Saint-André-d'Argenteuil, division d'enregistrement d'Argenteuil, comme partie du lot no quatre.

Borné au nord-est par une partie du lot no 4 (674), au sud-est par une partie du lot no 4 (290) (rue), au sud-ouest par une partie du lot no 4 (673), au nord-ouest par une partie du lot no 4-706. Mesurant vingt-cinq pieds (25,0 pi) de largeur par une profondeur de cent pieds (100,0 pi). Contenant une superficie de deux mille cinq cents pieds carrés (2 500,0 pi²).

Les dimensions et la superficie sont en mesures anglaises.

Que le prolongement de la ligne sud-est est situé à une distance de 100,0 pi de la ligne de rue no 4-53. Que cette même ligne de rue 4-53 est située à une distance de 66,0 pi d'une partie du lot no 4.

Ce lopin de terre ci-haut décrit est indiqué sur un plan en date du 24 janvier 1967, fait et préparé par Maurice Gaudreault, arpenteur-géomètre, sous le numéro S-1499-141.

14. Un lopin de terre de figure rectangulaire, étant connu et désigné aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de St-André d'Argenteuil, division d'enregistrement d'Argenteuil, municipalité de St-André d'Argenteuil, comme partie du lot numéro quatre (4).

Borné au nord-est par une partie du lot no 4, au sud-est par une partie du lot no 4 (rue projetée), au sud-ouest par

une partie du lot no 4 (659), au nord-ouest par une partie du lot no 4. Mesurant cinquante pieds (50,0 pi) de largeur par une profondeur de cent pieds (100,0 pi). Contenant une superficie de cinq mille (5 000,0 pi) pieds carrés.

Les dimensions et la superficie sont en mesures anglaises.

Que le prolongement de la ligne sud-est est situé à une distance de 530,0 pi et 820,30 pi suivant une courbe ayant un rayon de 940 pi du lot no 4-290 (Rue). Cette mesure étant prise le long de la ligne de rue projetée.

Ce lopin de terre ci-haut décrit est indiqué sur un plan en date du 27 octobre 1966, fait et préparé par Maurice Gaudreault, arpenteur-géomètre, sous le numéro S-1499-135.

15. Un lopin de terre de figure irrégulière, étant connu et désigné aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de St-André d'Argenteuil, division d'enregistrement d'Argenteuil, comme partie du lot numéro (4).

Borné au nord-est par une partie du lot no 4 (822), au sud-est et sud-ouest par une partie du lot no 4, au nord-ouest par une partie du lot no 4 (rue projetée). Mesurant dans sa ligne sud-est vingt-six pieds et dix-huit centièmes de pied (26,18 pi) suivant une courbe ayant un rayon de1106 pi, dans sa ligne nord-ouest vingt-trois pieds et quatre-vingt-deux centièmes de pied (23,82) suivant une courbe ayant un rayon de 1006 pi par une profondeur de cent pieds (100,0 pi). Contenant une superficie de deux mille cinq cents pieds carrés (2 500,0 pi^2).

Les dimensions et la superficie sont en mesures anglaises.

Que le prolongement de la ligne nord-ouest est situé à une distance de cent soixante-six pieds et soixante-dix-huit centièmes de pied (166,78 pi) de la ligne de division des lots nos 4-289 & 4-290 rue. Cette mesure étant prise le long de la ligne de rue projetée.

Ce lopin de terre ci-haut décrit est indiqué sur un plan en date du 12 janvier 1967, fait et préparé par Maurice Gaudreault, arpenteur-géomètre, sous le numéro S-1499-137.

16. Un lopin de terre de figure rectangulaire, étant connu et désigné aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de St-André d'Argenteuil, division d'enregistrement d'Argenteuil, municipalité de St-André d'Argenteuil, comme partie du lot numéro quatre (4).

Borné au nord-est par une partie du lot no 4 (664), au sud-est par une partie du lot no 4 (rue projetée), au sud-ouest par une partie du lot no 4 (rue projetée), au nord-ouest par une partie du lot no 4. Mesurant vingt-cinq pieds (25,0 pi) de largeur par une profondeur de cent pieds (100,0 pi). Contenant une superficie de deux mille cinq cents pieds carrés (2 500,0 pi^2).

Les dimensions et la superficie sont en mesures anglaises.

Que le prolongement de la ligne sud-est situé à une distance de 255,0 pi et 820,30 pi suivant une courbe ayant un rayon de 940 pied du lot no 4-290 (rue). Cette mesure étant prise le long de la ligne de rue projetée.

Ce lopin de terre ci-haut décrit est indiqué sur un plan en date du 26 octobre 1966, fait et préparé par Maurice Gaudreault, arpenteur-géomètre, sous le numéro S-1499-127.

17. Un lopin de terre de figure irrégulière, étant connu et désigné aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de St-André d'Argenteuil, division d'enregistrement d'Argenteuil, municipalité de St-André d'Argenteuil, comme partie du lot numéro quatre (4).

Borné au nord-est par une partie du lot no 4 (668); au sud-est par une partie du lot no 4 (rue projetée), aux sud-ouest et nord-ouest par une partie du lot no 4. Mesurant dans sa ligne sud-est vingt-six pieds et quatre dixièmes de pied (26,4 pi) suivant une courbe ayant un rayon de 940 pi, dans sa ligne nord-ouest vingt-trois pieds et six dixièmes de pied (23,6 pi) suivant une courbe ayant un rayon de 840 pi, par une profondeur de cent pieds (100,0 pi). Contenant une superficie de deux mille cinq cents pieds carrés (2 500,0 pi^2).

Les dimensions et la superficie sont en mesures anglaises.

Que le prolongement de la ligne sud-est est situé à une distance de 655,36 pi du lot no 4-290 (rue) suivant une courbe ayant un rayon de 940 pi. Cette mesure étant prise le long de la ligne de rue projetée.

Ce lopin de terre ci-haut décrit est indiqué sur un plan en date du 26 octobre 1966, fait et préparé par Maurice Gaudreault, arpenteur-géomètre, sous le numéro S-1499-126.

18. Un lopin de terre de figure irrégulière, étant connu et désigné aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de St-André d'Argenteuil, division d'enregistrement d'Argenteuil, municipalité de St-André d'Argenteuil, comme partie du lot numéro quatre (4).

Borné au nord par une partie du lot no 4 (673), à l'est par une partie des lots nos 4-290 (rue) et 4 (rue projetée), aux sud et ouest par une partie du lot no 4. Mesurant dans sa ligne est vingt-cinq pieds et deux dixièmes de pied (25,2 pi) et vingt-six pieds et deux dixièmes de pied (26,2 pi) suivant une courbe ayant un rayon de 940 pi, dans sa ligne ouest vingt-trois pieds et quarante et un centièmes de pied (23,41 pi) suivant une courbe ayant un rayon de 840 pi et vingt-cinq pieds et deux dixièmes de pied (25,2 pi) par une profondeur de cent pieds (100,0 pi). Contenant une superficie de cinq mille pieds carrés (5 000,0 pi^2).

Les dimensions et la superficie sont en mesures anglaises.

Ce lopin de terre ci-haut décrit est indiqué sur un plan en date du 25 octobre 1966 et revisé le 26 octobre 1966, fait et préparé par Maurice Gaudreault, arpenteur-géomètre, sous le numéro S-1499-123.

19. Un lopin de terre de figure rectangulaire, étant connu et désigné aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de St-André d'Argenteuil, division d'enregistrement d'Argenteuil, municipalité de St-André d'Argenteuil, comme partie du lot no quatre (4).

Borné au nord-est par une partie du lot no 4 (811), au sud-est et sud-ouest par une partie du lot no 4, au nord-ouest par une partie du lot no 4 (rue projetée). Mesurant vingt-cinq pieds (25,0 pi) de largeur par une profondeur de cent pieds (100,0 pi). Contenant une superficie de deux mille cinq cents pieds carrés (2 500,0 pi²).

Les dimensions et la superficie sont en mesures anglaises.

Que le prolongement de la ligne nord-ouest est situé à une distance de 453,78 pi et 877,90 pi suivant une courbe ayant un rayon de 1006,0 pi du lot no 4-289 & 4-290 (Rue). Cette mesure étant prise le long de la ligne de rue projetée.

Ce lopin de terre ci-haut décrit est indiqué sur un plan en date du 25 octobre 1966 et revisé le 26 octobre 1966, fait et préparé par Maurice Gaudreault, arpenteur-géomètre, sous le numéro S-1499-119.

20. Un lopin de terre de figure rectangulaire, étant connu et désigné aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de St-André d'Argenteuil, division d'enregistrement d'Argenteuil, municipalité de St-André d'Argenteuil, comme partie de lot numéro quatre (4).

Borné au nord-est par une partie du lot no 4 (807), au sud-est par une partie du lot no 4, au sud-ouest par une partie du lot no 4 (rue projetée), au nord-ouest par une partie du lot no 4 (Rue projetée). Mesurant vingt-cinq pieds (25,0 pi) de largeur par une profondeur de cent pieds (100,0 pi). Contenant une superficie de deux mille cinq cents pieds carrés (2 500,0 pi²).

Les dimensions et la superficie sont en mesures anglaises.

Que le prolongement de la ligne nord-ouest est situé à une distance de 853,78 pi et 877,90 pi suivant une courbe ayant un rayon de 1006,0 pi de la ligne de division des lots nos 4-289 et 4-290 (rue). Cette mesure étant prise le long de la ligne de rue projetée.

Ce lopin de terre ci-haut indiqué est indiqué sur un plan en date du 25 octobre 1966 et revisé le 26 octobre 1966, fait et préparé par Maurice Gaudreault, arpenteur-géomètre, sous le numéro S-1499-100.

21. Un lopin de terre de figure rectangulaire, étant connu et désigné aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de St-André d'Argenteuil, division d'enregistrement d'Argenteuil, municipalité de St-André d'Argenteuil, comme partie du lot numéro quatre (4).

Borné au nord-est par une partie du lot no 4 (674), au sud-est par une partie du lot no 4-290 (Rue), au sud-ouest et nord-ouest par une partie du lot no 4. Mesurant vingt-cinq pieds (25,0 pi) de largeur par une profondeur de cent pieds (100,0 pi). Contenant une superficie de deux mille cinq cents pieds carrés (2 500,0 pi²).

Les dimensions et la superficie sont en mesures anglaises.

Que le prolongement de la ligne sud-est est situé à une distance de 75 pi du lot no 4-53 (Rue). Cette mesure étant prise le long de la rue no 4-290.

Ce lopin de terre ci-haut décrit est indiqué sur un plan en date du 26 octobre 1966, fait et préparé par Maurice Gaudreault, arpenteur-géomètre, sous le numéro S-1499-130.

22. Un lopin de terre de figure irrégulière, étant connu et désigné aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de St-André d'Argenteuil, division d'enregistrement d'Argenteuil, municipalité de St-André d'Argenteuil, comme partie du lot numéro quatre (4).

Borné au nord-ouest par une partie du lot no 4 (671), au sud-est par une partie du lot no 4 (rue projetée), aux sud-ouest et nord-ouest par une partie du lot no 4. Mesurant dans sa ligne sud-est vingt-six pieds et quatre dixièmes de pied (26,4 pi) suivant une courbe ayant un rayon de 940 pi, dans sa ligne nord-ouest vingt-trois pieds et six dixièmes de pied (23,6 pi) suivant une courbe ayant un rayon de 840 pi, par une profondeur de cent pieds (100,0 pi). Contenant une superficie de deux mille cinq cents pieds carrés (2 500,0 pi²).

Les dimensions et la superficie sont en mesures anglaises.

Que le prolongement de la ligne sud-est est situé à une distance de 218,32 pi suivant une courbe ayant un rayon de 940 pi du lot no 4-290 (rue). Cette mesure étant prise le long de la ligne de rue projetée.

Ce lopin de terre ci-haut décrit est indiqué sur un plan en date du 25 octobre 1966 et revisé le 26 octobre 1966, fait et préparé par Maurice Gaudreault, arpenteur-géomètre, sous le numéro S-1499-102.

23. Un lopin de terre de figure rectangulaire, étant connu et désigné aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse Saint-André d'Argenteuil, division d'enregistrement d'Argenteuil, municipalité de Saint-André d'Argenteuil, comme partie du lot numéro quatre (4).

Borné au nord-est par une partie du lot no 4 (808), au sud-est et sud-ouest par une partie du lot no 4, au nord-ouest par une partie du lot no 4 (rue projetée). Mesurant vingt'cinq pieds (25,0 pi) de largeur par une profondeur de cent pieds (100,0 pi). Contenant une superficie de deux mille cinq cents pieds carrés (2 500,0 pi²).

Les dimensions et la superficie sont en mesures anglaises.

Que le prolongement de la ligne nord-ouest est situé à une distance de 753,78 pi et 877,90 pi suivant une courbe ayant un rayon de 1006 pi de la ligne de division des lots nos 4-289 et 4-290 (rue). Cette mesure étant prise le long de la ligne de rue projetée.

Ce lopin de terre ci-haut décrit est indiqué sur un plan en date du 25 octobre 1966 et revisé le 26 octobre 1966, fait

et préparé par Maurice Gaudreault, arpenteur-géomètre, sous le numéro S-1499-101.

24. Un lopin de terre de figure rectangulaire, étant connu et désigné aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Saint-André d'Argenteuil, division d'enregistrement d'Argenteuil, comme partie du lot no 4.

Borné au nord-est par une partie du lot no 4 (512), au sud-est par une partie du lot no 4, au sud-ouest par une partie du lot no 4 (0-513), au nord-ouest par le lot no partie 4-218 (rue). Mesurant cinquante pieds (50,0 pi) de largeur par une profondeur de cent pieds (100,0 pi). Contenant une superficie de cinq mille pieds carrés (5 000,0 pi²).

Que la ligne nord-ouest est située à une distance de 100,0 pi de la ligne de division des lots nos 4 et 4-219 (rue). Cette mesure étant prise le long de la rue no 4-218.

Ce lopin de terre ci-haut décrit est indiqué sur un plan en date du 24 mai 1966, fait et préparé par Maurice Gaudreault, arpenteur-géomètre, sous le numéro S-1499.

Fait à Montréal, ce vingt-quatrième jour du mois de mai de l'an mil neuf cent soixante-six (le 24 mai 1966).

25. Un lopin de terre de figure irrégulière, étant connu et désigné aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Saint-André d'Argenteuil, division d'enregistrement d'Argenteuil, municipalité de la paroisse de Saint-André d'Argenteuil, comme partie du lot numéro quatre (4).

Borné au nord, est et sud par une partie du lot no 4, à l'ouest par une partie du lot no 4 (rue projetée). Mesurant dans sa ligne nord cent pieds (100,0 pi), dans sa ligne est quatre-vingt-trois pieds et six centièmes de pied (83,06 pi) et vingt-trois pieds et quarante et un centièmes de pied (23,41 pi) suivant une courbe ayant un rayon de 840 pi, dans sa ligne sud cent pieds (100,0 pi.), dans sa ligne ouest vingt-deux pieds (22,0 pi) suivant une courbe ayant un rayon de 740 pi et quatre-vingt-trois pieds et six centièmes de pied (83,06 pi). Contenant une superficie de dix mille cinq cent soixante-seize pieds carrés (10 576,0 pi²).

Les dimensions et la superficie sont en mesures anglaises.

Ce lopin de terre ci-haut décrit est indiqué sur un plan en date du 9 février 1968, fait et préparé par Maurice Gaudreault, arpenteur-géomètre, sous le numéro S-1499.

11. L'équipement et les accessoires listés à l'Annexe « B » jointe à un acte de promesse de vente exécuté devant Mtre Lawrence S. Bergman, notaire, sous son procès-verbal numéro 1954. Les parties conviennent que le prix des biens mobiliers sont tels qu'énoncés à l'annexe B qui fait partie du prix total ci-après mentionné.

Ladite annexe B se lisant comme suit:

« 1 camion ½ tonne
1 camion 1 tonne
1 machine à soudure
1 motoneige
1 dynamo diesel
1 dynamo à essence
2 pompes à essence
1 boîte à outils
1 perçeuse ½ pouce
1 chalumeau à chariot
1 remorqueur avec 2 moteurs
2 bateaux
1 traversier (dont le moteur sera remis en état par le promettant vendeur avec une garantie d'un an, donc, jusqu'au 15 novembre 1970 — traversier seulement)
1 chaloupe de sauvetage
1 treuil pour le traversier
5 chaînes à blocs
1 meule
1 clé dynamométrique
1 fournaise à l'huile
1 machine à moustiques
1 réservoir d'huile pour les routes
1 niveleuse pour les routes
6 pelles
2 pioches
4 chaînes de 12,0 pi de long et ⅜ d'épaisseur
1 remorque pour la motoneige
1 remorque pour le bateau
1 grue mobile
1 moteur de bateau de 12 hp West Bend
2 jacks
2 barres d'accouplement
2 embarcadères flottants

III. Avec tous les édifices y érigés.

Telle que ladite propriété existe actuellement avec tous ses droits, membres et appartenances, sans exception ou réserve d'aucun genre de la part du vendeur et assujettie à toutes les servitudes, actives ou passives, apparentes ou occultes, qui y subsistent.

La mise à prix est fixée à 141 204,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670e C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé, fait à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus « EN BLOC », au bureau d'enregistrement de la division d'Argenteuil, situé au 505 rue Béthanie, Lachute, Québec, suivant requête accordée le 05 mai 1981, le SEPTIÈME jour d'AOÛT 1981 à QUINZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
GILLES CARON, LL.L., D.D.N.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 12 juin 1981. 13552-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
No 700-12-005348-800

LE PERCEPTEUR, agissant pour DAME ANNA NESTERIV, domiciliée et résidant au 443, Branly, Laval-des-Rapides, à ville de Laval, province de Québec, H7N 2L7, partie demanderesse, contre JIMMIE SZALAI, domicilié et résidant R.R. no 2, à Dalesville, province de Québec, partie défenderesse.

La moitié indivise d'un certain emplacement connu et désigné comme étant la subdivision numéro trois du lot originaire numéro huit cent soixante-quinze (875-3) aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Chatham.

Avec toutes les bâtisses dessus érigées.

Tel que le tout se trouve actuellement, avec toutes les servitudes attachées audit immeuble, sans exception ni réserve de la part du vendeur.

La mise à prix est fixée à 3 901,50 $, soit 25% de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670e C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division d'Argenteuil, situé au 505, rue Béthanie, Lachute, QC, le SEPTIÈME jour d'AOÛT 1981 à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
GILLES CARON, LL.L., D.D.N.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 12 juin 1981. 13548-o

Vente(s) pour taxes

Ville de De Grasse

Prenez avis que les immeubles suivants seront vendus pour assurer le paiement de taxes au bureau de la municipalité, situé au 456 de la rue Arnaud, suite 236, Sept-Îles, province de Québec, le MERCREDI QUINZIÈME jour de JUILLET 1981 à ONZE heures.

Nom et adresse du propriétaire inscrit: Emson Enterprises Inc., 34-20 Murray Lane, Flushing, N.Y. 11354.

Description de l'immeuble: la subdivision cent onze du lot neuf du rang Un (9-111, rg 1) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Letellier.

Sept-Îles, le 3 juin 1981.

L'administrateur,
LOUIS BELLIARD.

13413-25-2-o

Ville de l'Île-Perrot

Avis est, par la présente, donné que le Conseil municipal, par une résolution en date du 8 juin 1981, a ordonné au soussigné, conformément à la Loi sur les cités et villes, de vendre les immeubles ci-dessous désignés pour satisfaire au paiement des arrérages de taxes dues, avec intérêts et frais et qu'en conséquence lesdits immeubles seront vendus à l'enchère publique, dans la salle du Conseil de la ville de l'Île-Perrot, 110, boulevard Perrot, ville de l'Île-Perrot, le VINGT-TROISIÈME jour de JUILLET 1981, à DIX heures.

Toutefois, seront exclus de la vente les immeubles pour lesquels les taxes municipales et/ou scolaires, tant générales que spéciales auront été payées avant le moment de la vente.

Les immeubles ci-après décrits, qui sont tous du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Jeanne de l'Île-Perrot dans les limites de la ville de l'Île-Perrot, seront vendus, sujet au droit de retrait d'un an.

Il seront vendus, s'il y a lieu, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, sujets à tous les droits acquis de la ville de l'Île-Perrot et à toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes pouvant les affecter.

Le prix de l'adjudication de chacun de ces immeubles sera payable immédiatement, en monnaie légale et comptant.

Que les lots ci-après décrits sont du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Jeanne de l'Île-Perrot dans les limites de la ville de l'Île-Perrot.

Numéro de rôle	*Nom et adresse*	*Description*
03-33	Lacasse, Alain, 339, 2e Avenue, ville de l'Île-Perrot	204-92
04-13	Mitchell, Zoel, 61, 3e Avenue, ville de l'Île-Perrot	205-18
04-28 et 04-29	Chevrier, Gilles *et al.*, 205, 207, 209, 3e Avenue, Ville de l'Île-Perrot	P.-205

La moitié de communauté d'un emplacement ayant front sur la 3e Avenue, dans la ville de l'Île-Perrot, comté de Vaudreuil, connu et désigné comme faisant partie du lot originaire numéro deux cent cinq (P.205) au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Jeanne de l'Île-Perrot, mesurant quatre-vingt-treize pieds et un dixième de pied (93,1 pi) et trente-quatre pieds et soixante-cinq centièmes de pied (34,65 pi) de largeur, en front dans les deux segments de sa ligne nord-ouest et soixante-deux pieds et quatre dixièmes de pied (62,4 pi) et quarante-cinq pieds et quatre-vingt-dix-sept centièmes de pied (45,97 pi) de largeur en arrière dans les deux segments de sa ligne sud-est sur une profondeur de cent deux pieds et soixante-dix-neuf centièmes de pied (102,79 pi) dans sa ligne sud-ouest et cent quatre pieds et cinq dixièmes de pied (104,5 pi) dans sa ligne nord-est contenant en superficie onze mille huit cent dix-huit pieds carrés (11 818 pi²) et bornée comme suit: en front vers le nord-ouest par une autre partie dudit lot 205 étant la 3e Avenue, en arrière vers le sud-est par partie du lot 206-36, les lots 206-37 et 206-38 et par partie du lot 206-39 du même cadastre, d'un côté vers le nord-est par le lot 205-55 et de l'autre côté vers le sud-ouest par une autre partie dudit lot 205.

04-50	Proulx, Monique, 212, 3e Avenue, ville de l'Île-Perrot	P.-205

Un emplacement situé en la ville de l'Île-Perrot, comté de Vaudreuil, connu et désigné comme étant une partie du lot deux cent cinq (P.205) au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Jeanne de l'Île-Perrot, mesurant deux cent sept pieds et huit dixièmes de pied (207,8 pi) en arrière dans sa ligne nord-ouest, cinquante-huit pieds et six dixièmes de pied (58,6 pi) d'un côté dans sa ligne nord-est, soixante-treize pieds (73 pi) de l'autre côté dans sa ligne sud-ouest, et mesurant en avant quatre-vingts pieds et quatre dixièmes de pied (80,4 pi) dans une ligne sud-est en front sur la Troisième Avenue, quinze pieds (15 pi) dans une ligne nord-est perpendiculaire et cent vingt-cinq pieds (125 pi) dans une deuxième ligne sud-est, le tout mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit: en arrière au nord-ouest par les lots 204-71, 72, 73, 74 et par partie du lot 205-75, en avant par la Troisième Avenue et une partie du lot 205 appartenant au vendeur; d'un côté au sud-ouest par une autre partie du lot 205 appartenant au vendeur; avec bâtisse dessus érigée portant le numéro civique 212, 3e Avenue, ville de l'Île-Perrot.

04-55	Sauvé, Michel et Ruth, 320, 3e Avenue, ville de l'Île-Perrot	P.-205

Un emplacement situé à ville de l'Île-Perrot, comté de Vaudreuil, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro deux cent cinq (ptie 205) au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Jeanne de l'Île-Perrot, mesurant cent pieds (100 pi) de largeur sur une profondeur de quatre-vingt-dix (90 pi), mesures anglaises et plus ou moins et bornée comme suit: vers le nord-est, vers le sud-ouest et vers le nord-ouest par une partie du lot 205, vers le sud-est par le lot 206-102. Le coin sud-est dudit lot est situé à une distance de soixante pieds et quatre-vingt-neuf centièmes de pied (60,89 pi) au sud-ouest de la rue Saint-Pierre étant une partie du lot 206. Cette dernière distance étant mesurée le long de la limite nord-ouest du lot 206-102 dudit cadastre.

05-04	Chevrier, Richard, 27, 4e Avenue, ville de l'Ile-Perrot	206-82
06-10 et 06-10-10	Bolduc, Michel, 67, 69, 71, 73, 5e Avenue, ville de l'Île-Perrot	207-149, 150, 151

Un emplacement situé à ville de l'Île-Perrot, comté de Vaudreuil, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Jeanne de l'Île-Perrot, comme étant composé comme suit:

a) du lot numéro cent quarante-neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent sept (lot 207-149); contenant en superficie deux mille cinq cent vingt-cinq pieds carrés (2 525 pi²), mesures anglaises;

b) du lot numéro cent cinquante de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent sept (lot 207-150); contenant en superficie deux mille cinq cent vingt-cinq pieds carrés (2 525 pi²), mesures anglaises;

c) du lot numéro cent cinquante et un de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent sept (lot 207-151); contenant en superficie deux mille cinq cent vingt-cinq pieds carrés (2 525 pi²), mesures anglaises.

06-41	Ménard, Benoît, 70, 5e Avenue, ville de l'Île-Perrot	207-P.-208, P.-209, P.-210, P.-211

Une lisière de terrain située en la ville de l'Île-Perrot, comté de Vaudreuil, sans bâtisse, étant composée:

a) d'une partie du lot numéro deux cent huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent sept (207-P.-208) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Jeanne de l'Île-Perrot, mesurant quatre pieds et demi de largeur par vingt-cinq pieds de profondeur, et bornée comme suit: au nord par partie dudit lot appartenant au vendeur, au sud par autre partie du même lot appartenant à l'acquéreur, d'un côté par partie du lot numéro 207-207 et de l'autre côté par partie du lot numéro 207-209 ci-après décrite;

b) d'une partie du lot numéro deux cent neuf de la subdivision officielle dudit lot originaire numéro deux cent sept (207-P.-209) auxdits plan et livre de renvoi officiels mesurant quatre pieds et demi de largeur par vingt-cinq pieds de profondeur, et bornée comme suit: au nord par partie dudit lot appartenant au vendeur, au sud par autre partie du même lot appartenant à l'acquéreur, d'un côté par partie du lot numéro 207-208 ci-haut décrite, de l'autre côté par partie du lot numéro 207-210;

c) d'une partie du lot deux cent dix de la subdivision officielle dudit lot originaire numéro deux cent sept (207-P.-210) auxdits plan et livre de renvoi officiels, mesurant quatre pieds et demi de largeur par vingt-cinq pieds de profondeur, et bornée comme suit: au nord par partie dudit lot appartenant au vendeur, au sud par autre partie du même lot appartenant à l'acquéreur, d'un côté par partie du lot numéro 207-209 ci-haut mentionné et de l'autre côté par partie du lot numéro 207-211 ci-après décrite;

d) d'une partie du lot numéro deux cent onze de la subdivision officielle dudit lot originaire numéro deux cent sept (207-P.-211) auxdits plan et livre de renvoi officiels, mesurant quatre pieds et demi de largeur par vingt-cinq pieds de profondeur, et bornée comme suit: au nord par partie dudit lot appartenant au vendeur, au sud par autre partie du même lot appartenant à l'acquéreur, d'un côté par partie du lot numéro 207-210 ci-haut décrits, et de l'autre côté par partie du lot numéro 207-212, auxdits plan et livre de renvoi officiels. Le tout mesures anglaises et plus ou moins.

Numéro de rôle	*Nom et adresse*	*Description*
07-60	Scraire, Diane Long, 375, 6e Avenue, ville de l'Île-Perrot	207-417
07-78	Halasa, Alfred et Willy R. Martin, 68, 6e Avenue, ville de l'Île-Perrot	207-47, 48, P.-49

Une partie du lot numéro quarante-neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent sept (207, ptie 49) audit cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Jeanne de l'Île-Perrot, mesurant dans ses lignes nord-est et sud-ouest cent un pieds (101 pi), dans ses lignes sud-est et nord-ouest neuf pieds et trente centièmes de pied (9,30 pi) et ayant une superficie de neuf cent trente-neuf pieds carrés (939 pi²), mesures anglaises et plus ou moins. Ladite partie est bornée comme suit: au nord-est, par le lot 207-48; au sud-est, par le lot 207-18 étant la 6e Avenue; au sud-ouest, par une autre partie dudit lot 207-49 et au nord-ouest, par partie du lot 207-149.

07-92	Gagnon, Gérald, 144, 6e Avenue, ville de l'Île-Perrot	207-82, 83
07-104	De Boer, Gertruda M., 232, 6e Avenue, ville de l'Île-Perrot	207-300
07-110	Rioux, Serge, 306, 308, 6e Avenue, ville de l'Île-Perrot	207-290
08-42-70	Rainville, Marcel, 293, 7e Avenue, ville de l'Île-Perrot	209-A-17, -33-2
08-58	Boyer, Wanda, 100, 7e Avenue, ville de l'Île-Perrot	209-74, 208-19
08-79	93725 Canada Inc. (R. Normandin), 252, 54, 56, 7e Avenue, ville de l'Île-Perrot	209-A-7
11-09	Montpetit, Denise Raymond, 85, 10e Avenue, ville de l'Île-Perrot ...	212-113, P.-112

Un emplacement situé en la ville de l'Île-Perrot, connu et désigné au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Jeanne de l'Île-Perrot, comme étant composé de:

a) une partie de la subdivision cent douze du lot deux cent douze (212 ptie 112): un lot de figure rectangulaire borné au nord-ouest par une partie du lot 212-15 (10e Avenue) au nord-est par le lot 112-113, au sud-est par une partie du lot 214, au sud-ouest par le résidu du lot 212-112; mesurant dans ses lignes nord-ouest et sud-est trente-trois pieds (33 pi), dans ses lignes nord-est et sud-ouest soixante-seize pieds (76 pi). Contenant une superficie de deux mille cinq cent huit pieds carrés (2 508 pi²);

b) la subdivision cent treize du lot deux cent douze (212-113); un lot de figure rectangulaire borné au nord-ouest par une partie du lot 212-15 (10e Avenue), au nord-est par le lot 212-114, au sud-est par une partie du lot 214, au sud-ouest par une partie du lot 212-112; mesurant dans ses lignes nord-ouest et sud-est soixante-six pieds (66 pi) dans ses lignes nord-est et sud-ouest soixante-seize pieds (76 pi). Contenant une superficie de cinq mille seize pieds carrés (5 016 pi²).

11-32	Kunze, Ernestine et Harald, 64, 10e Avenue, ville de l'Île-Perrot	212-77
23-18	Kelly, John, 269, 22e Avenue, ville de l'Île-Perrot	219-153, 154, 155, 156 et le lot P.-219

Un terrain vacant situé à ville de l'Île-Perrot, dans le comté de Vaudreuil, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Jeanne de l'Île-Perrot, comme étant une partie du lot originaire numéro deux cent dix-neuf (P.-219); mesurant cent pieds (100 pi) de largeur dans ses lignes nord-ouest et sud-est, sur une profondeur de cent quinze pieds et douze centièmes de pied (115,12 pi) dans sa ligne nord-est et de cent seize pieds et dix-sept centièmes de pied (116,17 pi) dans sa ligne sud-ouest. Contenant en superficie onze mille cinq cent soixante-cinq pieds carrés (11 565 pi²), mesures anglaises, plus ou moins. Borné au nord-ouest par les lots 219-153, 154, 155 et 156 propriété de l'acquéreur; au nord-est par une autre partie dudit lot originaire numéro 219; au sud-est par parties des lots numéros 219-354 et 355, et; au sud-ouest par une autre partie dudit lot originaire numéro 219.

23-25	Pilon, Noël, 297, 22e Avenue, ville de l'Île-Perrot	219-303,-304
23-83	Lagacé, René, 300, 22e Avenue, ville de l'Île-Perrot	219-318,319,320
24-06	Girard, Églantine Brosseau, 382, 23e Avenue, ville de l'Île-Perrot ...	P.-219

Un emplacement situé à ville de l'Île-Perrot, comté de Vaudreuil, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Jeanne de l'Île-Perrot, comme étant une partie du lot originaire numéro deux cent dix-neuf (P.-219) mesurant dans sa ligne nord-est quatre-vingt-cinq pieds et quatre-vingt-deux centièmes de pied (85,82 pi), dans sa ligne brisée sud-est cinquante-neuf pieds et cinquante-huit centièmes de pied (59,58 pi) et cent quarante pieds et quarante-deux centièmes de pied (140,42 pi) dans sa ligne sud-ouest quatre-vingt-six pieds et trente et un centièmes de pied (86,31 pi) dans sa ligne brisée nord-ouest soixante-quatorze pieds et quarante-sept centièmes de pied (74,47 pi) et soixante-cinq pieds et soixante-trois centièmes de pied (65,63 pi) et cinquante-neuf pieds et quatre-vingt-douze centièmes de pied (59,92 pi), ayant une superficie de dix-sept mille trois cent onze pieds carrés (17 311 pi²), et bornée comme suit: vers le nord-est par une partie du lot 219, vers le sud-est par une partie du lot 219-394 (23e Avenue A), vers le sud-ouest par le lot 219-429, vers le nord-ouest par une partie des lots 219-514, 219-516 (parc) et par le lot 219-515.

25-03	Dusseault, Robert, 213, 23e Avenue, ville de l'Île-Perrot	219-253
25-33	Verney, Robert Charles, 409, 23e Avenue, ville de l'Île-Perrot	219-384,-385
26-48	Directeur Anciens Combattants (Léo Legault), 447, 24e Avenue, ville de l'Île-Perrot	220-P.-172,P.-173,P.-222

Un emplacement situé à ville de l'Île-Perrot, comté de Vaudreuil et composé de:

a) une partie du lot connu et désigné comme étant le numéro cent soixante-douze de la subdivision originaire du lot numéro deux cent vingt (220 ptie 172) au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Jeanne de l'Île-Perrot, mesurant quarante pieds (40 pi) de largeur par une profondeur de cent quinze pieds (115 pi) et bornée comme suit: au nord-est par le résidu dudit lot 220-172, au sud-est par le lot numéro 222, au sud-ouest par le lot 220-173 et au nord-ouest par le lot 220-176 (24e Avenue);

Numéro de rôle	Nom et adresse	Description

b) une partie du lot connu et désigné comme étant le numéro cent soixante-treize de la subdivision originaire du lot numéro deux cent vingt (220 ptie 173) au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Jeanne de l'Île-Perrot mesurant trente pieds (30 pi) de largeur et une profondeur de cent quinze pieds (115 pi) et bornée comme suit: au nord-est par le lot 220-172, au sud-est par le lot 222, au sud-ouest par le résidu du lot 220-173 et au nord-ouest par le lot 220-176 (24e Avenue);

c) une partie du lot connu et désigné comme étant le numéro deux cent vingt-deux (p.-222) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Jeanne de l'Île-Perrot, mesurant quatre-vingts pieds (80 pi) de largeur par une profondeur de cent vingt-cinq pieds (125 pi) et bornée comme suit: au nord-est et au sud-ouest par une partie du lot 222, au sud-est par le résidu du lot 222 et au nord-ouest par la partie du lot 220-173 et par partie du lot 220-172, au sud-ouest, limité par partie dudit lot 222 continuant au sud-est par une ligne et le sud-ouest, limité par cette partie du lot 220-173 décrite au paragraphe *b*). La superficie totale: dix-huit mille cinquante pieds carrés (18 050 pi²), mesures anglaises plus ou moins.

28-07-10	La Cie financière de Mtl Inc., 27e Avenue, ville de l'Île-Perrot	227-1
28-16	Papachronis, Basile, 269, 27e Avenue, ville de l'Île-Perrot	223-43
29-25	Dupéré, Zenon, 292, Rebec, ville de l'Île-Perrot	223-68,226-84
29-37	Les Entreprises Revetoile Ltée, rue Rebec, ville de l'Île-Perrot	227-56
29-38	Les Entreprises Revetoile Ltée, rue Rebec, ville de l'Île-Perrot	227-57
29-39	Les Entreprises Revetoile Ltée, rue Rebec, ville de l'Île-Perrot	227-58
29-40	Les Entreprises Revetoile Ltée, rue Rebec, ville de l'Île-Perrot	227-59,229-56
29-41	Les Entreprises Revetoile Ltée, rue Rebec, ville de l'Île-Perrot	229-57
32-01 et 32-03	La Marina Journeaux Inc., 3, 34e Avenue, ville de l'Île-Perrot	P.-237,P.-239

Un fonds de commerce de marina actuellement en exploitation au 3, 34e Avenue, ville de l'Île-Perrot et comprenant:

a) Un emplacement situé à ville de l'Île-Perrot, dans le comté de Vaudreuil, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro deux cent trente-sept (ptie 237) et une partie du lot numéro deux cent trente-neuf (ptie 239) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Jeanne de l'Île-Perrot, mesurant cent trente et un pieds (131 pi) de largeur en front dans la ligne nord cent quarante pieds (140 pi) en largeur en arrière dans sa ligne sud par une profondeur de deux cent quarante pieds (240 pi) et ledit emplacement est borné comme suit: en front vers le nord par la rivière Ottawa, en arrière vers le sud par partie des lots 237 et 239 appartenant à M. John Stocker ou représentants, d'un côté vers l'est par le lot 240 du même cadastre et de l'autre côté vers l'ouest par une rue, le quai du gouvernement et une partie du lot 237 appartenant à M. Napoléon Legault ou représentants. Toutes les mesures ci-haut données sont en mesure anglaise plus ou moins.

32-05	Dandurand, René et Diane, 15, 34e Avenue, ville de l'Île-Perrot	P.-237

Un emplacement ayant front sur la 34e Avenue en la ville de l'Île-Perrot, comté de Vaudreuil, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Jeanne de l'Île-Perrot, comme étant une partie du lot originaire numéro deux cent trente-sept (p.-237): mesurant cent vingt-cinq pieds et dix-neuf centièmes de pied (125,19 pi) de largeur en front dans sa ligne ouest et cent vingt-six pieds et quatre-vingt-quinze centièmes de pied (126,95 pi) de largeur en arrière dans sa ligne est par soixante-douze pieds et trente centièmes de pied (72,30 pi) de profondeur dans sa ligne nord et soixante-six pieds et quarante-neuf centièmes de pied (66,49 pi) de profondeur dans sa ligne sud et contenant en superficie huit mille sept cent quarante-cinq pieds carrés (8 745 pi²), le tout mesures anglaises et plus ou moins. Et borné en front vers l'ouest par la 34e Avenue; en arrière vers l'est par le résidu dudit lot 237; d'un côté vers le nord par autre partie dudit lot 237 appartenant à dame Ginette Provost et de l'autre côté vers le sud par autre partie dudit lot 237.

41-41	Graham, René, montée Sagala, ville de l'Île-Perrot	215-3
41-42	Graham, René, 333, montée Sagala, ville de l'Île-Perrot	215-4
41-43	Langlois, Raymond, 337, montée Sagala, ville de l'Île-Perrot	215-5
41-44	Langlois, Raymond, 341, montée Sagala, ville de l'Île-Perrot	215-5
41-46	Pronovost, Gabriel, 351, montée Sagala, ville de l'Île-Perrot	215-7,8,9
41-78	Moreau, Ronald (Ron), 232, montée Sagala, ville de l'Île-Perrot	P.-210

Un immeuble sis et situé à l'Île-Perrot, ayant front à la montée Sagala, connu et désigné comme étant le lot de terre numéro deux cent dix (210) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Jeanne de l'Île-Perrot, comté de Vaudreuil, d'une superficie de dix arpents et cinquante-quatre perches, mesures françaises et plus ou moins. À distraire toutefois la partie dudit lot vendue sous le numéro 96017. À distraire également de l'emplacement, un emplacement ayant front à la montée Sagala, mesurant quatre-vingt-douze pieds de largeur sur toute la profondeur existant entre la montée Sagala et la rivière Outawais et bornée en front par la montée Sagala, en arrière par la rivière Outawais, d'un côté par la propriété de dame Fréchette ou représentantes et de l'autre côté par le résidu de la propriété présentement vendue. Avec la maison dessus érigée, portant le numéro civique 229 de la montée Sagala et dépendances.

41-90	Pronovost, Jean-Guy, 276, montée Sagala, ville de l'Île-Perrot	211-4
42-20	Ménard, Maurice, 221, Grand-Boulevard, ville de l'Île-Perrot	207-313
42-21	Ménard, Maurice, 223, Grand-Boulevard, ville de l'Île-Perrot	207-314
42-89	Vente d'auto & camion Derang Ltée, 384, Grand-Boulevard, ville de l'Île-Perrot	207-397,435
42-90	Vente d'auto & camion Derang Ltée, Grand-Boulevard, ville de l'Île-Perrot	207-396
42-96	Montpetit, Gérald, 460, Grand-Boulevard, ville de l'Île-Perrot	P.-207

Un emplacement situé à ville de l'Île-Perrot, comté de Vaudreuil, faisant partie du lot originaire numéro deux cent sept (ptie 207) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Jeanne de l'Île-Perrot, mesurant cinquante pieds de largeur,

Numéro de rôle *Nom et adresse* *Description*

mesures anglaises plus ou moins par toute la profondeur qu'il y a de l'ancienne route Toronto-Montréal qui le borne en front au terrain de Napoléon Montpetit ou représentants, qui le borne en profondeur, tenant d'un côté à une partie dudit lot numéro 207 appartenant à dame Annette Labrosse, et de l'autre côté à une autre partie du même lot appartenant à Philippe Brunet ou représentants.

43-11 D'Anjou, Adrien, boulevard Perrot, ville de l'Île-Perrot 209-48,-47
43-24 Gauthier, Charles Eugène, 335, boulevard Perrot, ville de l'Île-Perrot 219-423
43-26 Rivard, Réal, 369, boulevard Perrot, ville de l'Île-Perrot 219-P.-248

Un emplacement situé à ville de l'Île-Perrot, comté de Vaudreuil, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro deux cent quarante-huit de la subdivision officielle du lot numéro deux cent dix-neuf (219 ptie 248) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Jeanne de l'Île-Perrot, mesurant soixante-huit pieds et seize centièmes de pied (68,16 pi) dans sa ligne nord-ouest, cinquante-quatre pieds et quarante-sept centièmes de pied (54,47 pi) dans sa ligne nord-est, quarante-sept pieds et cinquante-quatre centièmes de pied (47,54 pi) dans sa ligne sud-est, cinquante-six pieds et un centième de pied (56,01 pi) dans sa ligne sud-ouest, mesures anglaises et plus ou moins et borné comme suit: au sud-est par le lot 219-249, au nord-est par la partie du lot 219-248 appartenant à dame Laurette Parent Pilon, ou représentants, au nord-ouest par le lot 219-247, au sud-ouest par le boulevard Perrot.

43-51 La Cie Financière de Mtl Inc., boul. Perrot, ville de l'Île-Perrot P.-230

Toute cette partie non subdivisée du lot originaire deux cent trente (ptie 230) desdits plan et livre de renvoi officiels, laquelle partie est située au sud-ouest du boulevard Perrot et bornée comme suit, savoir: en front au nord-est par ledit boulevard Perrot, d'un côté au nord-ouest par le lot originaire deux cent vingt-neuf du même cadastre, en arrière au sud-ouest par la limite du rang de l'Anse-au-Sable et de l'autre côté au sud-est par les lots deux cent trente et un, deux cent trente-quatre, deux cent trente-cinq et deux cent trente-six ou subdivisions d'iceux du même cadastre; avec les bâtisses y érigées. Sauf et à distraire de cette partie sus-désignée dudit lot deux cent trente: un terrain de forme triangulaire ayant front sur ledit boulevard Perrot connu et désigné comme une partie dudit lot deux cent trente (ptie 230) desdits plan et livre de renvoi officiels, lequel terrain étant la propriété de Cécile Stocker ou représentants est bornée en front au nord-est par le boulevard Perrot, au nord-ouest par une partie dudit lot deux cent trente et au sud par le lot deux cent trente et un ou subdivisions d'icelui; propriété de Cécile Stocker ou représentants; toutes les mesures sont mesures anglaises et plus ou moins.

43-99 Blanchette, Roland, 378, boul. Perrot, ville de l'Île-Perrot P.-219

Un emplacement situé à Brucy en la ville de l'Île-Perrot, faisant partie du lot numéro deux cent dix-neuf (ptie 219) aux plan et livre officiels de la paroisse de Sainte-Jeanne de l'Île-Perrot, comté de Vaudreuil, mesurant quarante-cinq pieds (45 pi) de largeur par cent vingt-cinq pieds (125 pi) de profondeur, mesures anglaises plus ou moins, et borné en front par le chemin public, en arrière et d'un côté par partie dudit lot numéro deux cent dix-neuf appartenant à A. Lavigne ou représentants, et de l'autre côté par le terrain appartenant à Conrad Charlebois, avec toutes les bâtisses y érigées.

43-108 Les Entreprises Revetoile Ltée, boulevard Perrot, ville de l'Île-Perrot P.-226, P.-227

Un terrain sis et situé à ville de l'Île-Perrot, division d'enregistrement de Vaudreuil, à l'encoignure du boulevard Perrot et de la Vingt-septième (27e) Avenue, composé de:

a) une partie du lot deux cent vingt-six (ptie 226) aux plan et livre officiels de la paroisse de Sainte-Jeanne de l'Île-Perrot, bornée au nord par le boulevard Perrot, au nord-ouest par la 27e Avenue (lot 226-42), au sud-ouest par la subdivision quarante-trois du lot deux cent vingt-six susmentionné (un parc), au sud-est par la partie ci-après mentionnée du lot deux cent vingt-sept du même cadastre; mesurant, ladite partie quatre-vingt-neuf pieds et six dixièmes de pied (89,6 pi) dans sa ligne nord, cette ligne nord étant composée de deux segments l'un de cinquante-six pieds et six dixièmes de pied (56,6 pi) et l'autre de trente-trois pieds (33 pi), vingt-neuf pieds et sept dixièmes de pied (29,7 pi) dans l'une de ses lignes nord-est, le long d'un arc de cercle d'un rayon de vingt pieds (20 pi), cent quatre-vingt-huit pieds et dix-sept centièmes de pied (188,17 pi) dans sa ligne nord-ouest et cent huit pieds et quatre-vingt-seize centièmes de pied (108,96 pi) dans sa ligne sud-ouest qui est composée de deux segments, l'un de quarante-neuf pieds et quatre-vingt-dix-neuf centièmes de pied (49,99 pi) et l'autre de cinquante-huit pieds et quatre-vingt-dix-sept centièmes de pied (58,97 pi), et deux cent quatre pieds et cinquante-cinq centièmes de pied (204,55 pi) dans sa ligne sud-est et ayant une superficie de vingt-deux mille cent dix-sept pieds carrés (22 117 pi²); et

b) une partie du lot deux cent vingt-sept (ptie 227) du même cadastre, bornée, au nord par le boulevard Perrot, au nord-ouest par la partie désignée au paragraphe *a*) précédent du lot deux cent vingt-six, au sud-ouest par une autre partie dudit lot deux cent vingt-sept, et au sud-est par une partie du lot deux cent vingt-neuf du même cadastre; mesurant ladite partie, dans sa ligne nord, deux cent vingt et un pieds et quatre-vingt-neuf centièmes de pied (221,89 pi), cette ligne étant composée de trois segments, l'un de cinquante-huit pieds et quatre-vingt-six centièmes (58,86 pi) le second de cinquante-deux pieds (52 pi) et le troisième de cent onze pieds et trois centièmes de pied (111,03 pi), deux cent quatre pieds et cinquante-cinq centièmes de pied (204,55 pi) dans sa ligne nord-ouest, deux cent vingt et un pieds et quarante-quatre centièmes de pied (221,44 pi) dans sa ligne sud-ouest, laquelle est composée de deux segments, l'un de quarante et un pieds et trente-sept centièmes de pied (41,37 pi) et l'autre de cent quatre-vingts pieds et sept centièmes de pied (180,07 pi), et deux cent six pieds et quatre-vingt-cinq centièmes de pied (206,85 pi) dans sa ligne sud-est, et ayant une superficie de quarante-trois mille six cent quatre-vingt-quinze pieds carrés (43 695 pi²), toutes ces mesures ci-devant sont mesures anglaises et plus ou moins.

43-109-10 La Cie financière de Mtl. Inc., boulevard Perrot, ville de l'Île-Perrot P.-227

Un emplacement vacant situé dans la ville de l'Île-Perrot, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro deux cent vingt-sept (ptie 227) au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Jeanne de l'Île-Perrot, ledit emplacement est borné au nord-est par le boulevard Perrot, au sud-est par le lot numéro 229 ou des subdivisions dudit lot 229, au sud-ouest par le boulevard

Numéro de rôle	Nom et adresse	Description

Don-Quichotte et au nord-ouest par les lots 225, 226 ou des subdivisions desdits lots 225 et 226; sauf et à distraire dudit emplacement une partie du lot numéro 227 qui a été subdivisée et qui est actuellement le lot 227-1; ayant une superficie approximative de 23,764 arpents.

43-113 La Cie financière de Mtl Inc., boulevard Perrot, ville de l'Île-Perrot . P.-229, P.-230

Une terre sise en la municipalité de l'Île-Perrot, dans le comté de Vaudreuil et composée de:

a) la totalité du lot originaire deux cent vingt-neuf (229) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Jeanne de l'Île-Perrot sauf et à distraire dudit lot, le terrain appartenant à monsieur Kevin Smythe et désigné comme suit: une lisière de terrain ayant front sur le boulevard Perrot et connue et désignée comme une partie dudit lot deux cent vingt-neuf (ptie 229) desdits plan et livre de renvoi officiels, mesurant cent pieds (100 pi) en largeur et deux cent pieds (200 pi) en profondeur et bornée en front au nord-est par ledit boulevard Perrot, d'un côté au nord-ouest par une partie du lot originaire deux cent vingt-sept ou subdivisions d'icelle du même cadastre, en arrière au sud-ouest et de l'autre côté au sud-est par d'autres parties non subdivisées dudit lot deux cent vingt-neuf et présentement vendues avec bâtisses y dessus érigées.

b) une partie non subdivisée du lot originaire deux cent trente (ptie 230) desdits plan et livre de renvoi officiels, laquelle partie étant située entre le boulevard Perrot et la rivière Outaouais (lac St-Louis) mesure deux cent trente-trois pieds (233 pi) en largeur le long du boulevard Perrot, cinquante-sept pieds (57 pi) dans sa ligne nord-ouest et deux pieds (2 pi) dans sa ligne sud-est et est bornée au nord-est par la rivière Outaouais (lac St-Louis), au nord-ouest par une partie du lot deux cent vingt-huit ou subdivision d'icelle du même cadastre, au sud-ouest par le boulevard Perrot et au sud-est par une autre partie dudit lot deux cent trente, propriété de dame Thérèse Filion ou représentants.

45-03-10 Leduc, Donal succ., rue Thérèse, ville de l'Île-Perrot 223-7, 221-P.-1

221-P.1: cet emplacement est borné au nord, par la rivière Ottawa, au sud, par la rue Thérèse, à l'est, par le lot 223-7 et à l'ouest, par le résidu du lot 221, ayant une superficie de 588 pieds carrés.

45-07 Chevrier, Denis, 400, rue Thérèse, ville de l'Île-Perrot 221, P.-10, P.-11

Un emplacement situé à ville de l'Île-Perrot, comté de Vaudreuil, et composé de:

a) un terrain faisant partie du lot de terre connu et désigné sous le numéro dix de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent vingt et un (221 P.-10) au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Jeanne de l'Île-Perrot, mesurant vingt-cinq pieds (25 pi) de largeur par soixante-quinze pieds (75 pi) de profondeur, mesures anglaises, et borné en front par la rue Thérèse, en arrière par le résidu dudit lot numéro dix (221-10), d'un côté par le terrain appartenant à dame Cécile Gasse et de l'autre côté par le terrain ci-après décrit;

b) un autre terrain faisant partie du lot de terre connu et désigné sous le lot numéro onze de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent vingt et un (221 P.-11) au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Jeanne de l'Île-Perrot, mesurant vingt-cinq pieds (25 pi) de largeur par soixante-quinze pieds (75 pi) de profondeur, mesures anglaises et borné ce terrain en front par la rue Thérèse, en arrière par le résidu dudit lot, d'un côté par le terrain appartenant à G. Dessaulniers ou représentants et de l'autre côté par le terrain ci-dessus décrit; avec toutes les bâtisses érigées sur ledit emplacement.

46-05-02	Alliance Cie Mutuelle d'Ass. Vie, 441, des Érables, ville de l'Île-Perrot	227-24, 229-15
46-05-07	Alliance Cie Mutuelle d'Ass. Vie, 441, des Érables, ville de l'Île-Perrot	230-29
46-05-08	Rebec Construction Inc., des Érables, ville de l'Île-Perrot	234-6
46-05-09	Rebec Construction Inc., des Érables, ville de l'Île-Perrot	234-7
46-05-10	Rebec Construction Inc., des Érables, ville de l'Île-Perrot	234-8
46-05-11	Rebec Construction Inc., des Érables, ville de l'Île-Perrot	234-9
46-05-12	Rebec Construction Inc., des Érables, ville de l'Île-Perrot	234-10, 237-7
46-05-13	Rebec Construction Inc., des Érables, ville de l'Île-Perrot	237-8
46-05-14	Rebec Construction Inc., des Érables, ville de l'Île-Perrot	237-9
46-05-15	Rebec Construction Inc., des Érables, ville de l'Île-Perrot	237-10
46-05-16	Rebec Construction Inc., des Érables, ville de l'Île-Perrot	237-11, 242-6
46-05-17	Rebec Construction Inc., des Érables, ville de l'Île-Perrot	242-7
46-05-18	Rebec Construction Inc., des Érables, ville de l'Île-Perrot	242-8
46-05-19	Rebec Construction Inc., des Érables, ville de l'Île-Perrot	242-9
46-05-20	Rebec Construction Inc., des Érables, ville de l'Île-Perrot	242-10
46-10	Les Entreprises Revetoile Ltée, des Érables, ville de l'Île-Perrot	227-73
46-11	Les Entreprises Revetoile Ltée, des Érables, ville de l'Île-Perrot	227-24
46-12	Les Entreprises Revetoile Ltée, des Érables, ville de l'Île-Perrot	227-75, 229-65
46-13	Les Entreprises Revetoile Ltée, des Érables, ville de l'Île-Perrot	227-76, 229-66
46-14	Les Entreprises Revetoile Ltée, des Érables, ville de l'Île-Perrot	229-67
46-15	Les Entreprises Revetoile Ltée, des Érables, ville de l'Île-Perrot	229-68, 230-68
46-16	Les Entreprises Revetoile Ltée, des Érables, ville de l'Île-Perrot	229-69, 230-69
46-17	Les Entreprises Revetoile Ltée, des Érables, ville de l'Île-Perrot	230-70
46-19	Les Entreprises Revetoile Ltée, des Érables, ville de l'Île-Perrot	230-34
46-20	Les Entreprises Revetoile Ltée, des Érables, ville de l'Île-Perrot	230-35
46-21	Rebec Construction Inc., des Érables, ville de l'Île-Perrot	234-11

Numéro de rôle	*Nom et adresse*	*Description*
46-22	Rebec Construction Inc., des Erables, ville de l'Île-Perrot	234-12
46-23	Rebec Construction Inc., des Érables, ville de l'Île-Perrot	234-13
46-24	Rebec Construction Inc., des Érables, ville de l'Île-Perrot	234-14
46-25	Rebec Construction Inc., des Érables, ville de l'Île-Perrot	234-32, 237-17
46-26	Rebec Construction Inc., des Érables, ville de l'Île-Perrot	237-16
46-27	Rebec Construction Inc., des Érables, ville de l'Île-Perrot	237-15
46-28	Rebec Construction Inc., des Érables, ville de l'Île-Perrot	237-14
46-29	Rebec Construction Inc., des Érables, ville de l'Île-Perrot	237-13
46-30	Rebec Construction Inc., des Érables, ville de l'Île-Perrot	237-12, 242-11
46-31	Rebec Construction Inc., des Érables, ville de l'Île-Perrot	242-12
51-04-01	Les Entreprises Revetoile Ltée, Bois Chatel, ville de l'Île-Perrot	227-63
51-04-02	Les Entreprises Revetoile Ltée, Bois Chatel, ville de l'Île-Perrot	227-62
51-04-03	Les Entreprises Revetoile Ltée, Bois Chatel, ville de l'Île-Perrot	227-61
51-04-04	Les Entreprises Revetoile Ltée, Bois Chatel, ville de l'Île-Perrot	227-60, 229-59
51-04-05	Les Entreprises Revetoile Ltée, Bois Chatel, ville de l'Île-Perrot	229-58
51-04-06	Rebec Construction Inc., Bois Chatel, ville de l'Île-Perrot	234-44
51-04-07	Rebec Construction Inc., Bois Chatel, ville de l'Île-Perrot	234-45
51-04-08	Rebec Construction Inc., Bois Chatel, ville de l'Île-Perrot	234-46, 237-48
51-04-09	Rebec Construction Inc., Bois Chatel, ville de l'Île-Perrot	237-47
54-13	Les Entreprises Revetoile Ltée, boulevard Don-Quichotte, ville de l'Île-Perrot	224, P.-227, P.-229, P.-230

a) Un terrain sis et situé à ville de l'Île-Perrot, dans le comté de Vaudreuil, connu et désigné comme étant une partie du lot deux cent vingt-sept (ptie 227) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Jeanne de l'Île-Perrot, bornée, ladite partie, au sud-ouest par le boulevard Don-Quichotte, au sud-est par la partie ci-après désignée du lot deux cent vingt-neuf du même cadastre, au nord-est en partie par la subdivision soixante-quatre du lot deux cent vingt-sept (partie d'un parc) et en partie par la subdivision trente-cinq du lot deux cent vingt-sept (boulevard Bois Chatel) du même cadastre, et au nord-ouest par une partie du lot deux cent vingt-cinq et une partie du lot deux cent vingt-six dudit cadastre.

b) Un terrain sis et situé à ville de l'Île-Perrot, dans le comté de Vaudreuil, connu et désigné comme étant une partie du lot deux cent vingt-neuf (ptie 229) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Jeanne de l'Île-Perrot, bornée, ladite partie, au sud-ouest par le boulevard Don-Quichotte, au sud-est par la partie ci-après désignée du lot deux cent trente du même cadastre, au nord-est par la subdivision soixante du lot deux cent vingt-neuf (partie d'un parc), au nord-ouest par la partie du lot deux cent vingt-sept ci-devant décrite.

c) Un terrain sis et situé à ville de l'Île-Perrot, dans le comté de Vaudreuil, connu et désigné comme étant une partie du lot deux cent trente (ptie 230) auxdits plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Jeanne de l'Île-Perrot, bornée, ladite partie, au sud-ouest par le boulevard Don-Quichotte, au sud-est par partie par le lot deux cent trente-six du même cadastre au nord-est par la subdivision soixante-sept dudit lot deux cent trente (partie d'un parc) et au nord-ouest par la partie du lot deux cent vingt-neuf ci-devant décrite.

d) Un terrain sis et situé en ladite municipalité de l'Île-Perrot, dans le comté de Vaudreuil, connu et désigné comme étant une partie du lot deux cent vingt-quatre (ptie 224) auxdits plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Jeanne de l'Île-Perrot, bornée, ladite partie au nord-est par le lot deux cent vingt-trois, au sud-est par le lot deux cent vingt-cinq, au sud-ouest par le boulevard Don-Quichotte, au nord-ouest par le lot deux cent vingt-deux et ayant une superficie approximative de quatre arpents carrés et sept cent sept millièmes d'arpent carré (4,707 arp²), mesures françaises.

54-13-10	Rebec Construction Inc., boulevard Don-Quichotte, ville de l'Île-Perrot	P.-235, P.-236, P.-237, P.-242

Certains terrains vacants situés à ville de l'Île-Perrot, dans le comté de Vaudreuil, connus et désignés aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Jeanne de l'Île-Perrot, comme étant:

a) le lot numéro deux cent trente-cinq (235) au cadastre susdit; mesurant trois cent quatre-vingt-quatorze pieds et quarante et un centièmes de pied (394,41 pi) dans sa ligne nord; mille trois cent quarante-quatre pieds (1 344,0 pi) dans sa ligne sud-est; trois cent quatre-vingt-douze pieds et vingt-six centièmes de pied (392,26 pi) dans sa ligne sud; mille trois cent quarante-cinq pieds (1 345 pi) dans sa ligne nord-ouest, contenant en superficie trois cent soixante-dix mille sept cent quatre-vingt-deux pieds carrés (370 782 pi²), soit dix arpents carrés et soixante-quinze millièmes d'arpent carré (10,075 arp²). Borné au nord, par le lot originaire numéro 234; au sud-est par une partie du lot originaire numéro 237; au sud par le lot originaire numéro 236; et au nord-ouest par une partie du lot originaire numéro 230, le tout du même cadastre. Moins et à distraire, la partie dudit lot originaire numéro deux cent trente-cinq (P.-235), maintenant subdivisée et connue et désignée au cadastre susdit comme étant le lot numéro un de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent trente-cinq (235-1);

b) une partie du lot originaire numéro deux cent trente-six (P.-236) au cadastre officiel susdit; mesurant trois cent quatre-vingt-douze pieds et vingt-six centièmes de pied (392,26 pi) dans sa ligne nord; quatre cent quarante-six pieds et vingt centièmes de pied (446,20 pi) dans sa ligne sud-est; deux cent quatre-vingt-quatre pieds et deux centièmes de pied (284,02 pi) dans sa ligne sud-ouest; quatre-vingt-six pieds et soixante centièmes de pied (86,60 pi) dans sa ligne nord-ouest; contenant en superficie soixante-treize mille cinq cent quarante-deux pieds carrés (73 542 pi²), soit un arpent carré et neuf cent quatre-vingt-dix-huit millièmes d'arpent carré (1,998 arp²). Borné au nord, par le lot originaire numéro 235; au sud-est par une partie du lot originaire numéro 237; au sud-ouest par une autre partie dudit lot originaire numéro 236 (chemin public — boulevard Don-Quichotte); au nord-ouest par une partie du lot originaire numéro 230, le tout du même cadastre;

Numéro de rôle	*Nom et adresse*	*Description*

c) d'une partie du lot originaire numéro deux cent trente-sept (P.-237) au cadastre susdit; mesurant en largeur deux cent quatre-vingt-treize pieds et neuf dixièmes de pied (293,9 pi) dans sa ligne sud-ouest et deux cent quatre-vingt-dix pieds et soixante centièmes de pied (290,60 pi) dans sa ligne nord-est, mesures anglaises plus ou moins, sur toute la profondeur comprise entre le chemin public (boulevard Don-Quichotte) et le lot numéro 237-52 (parc). Bornée au nord-ouest par partie des lots originaires numéros 235 et 236 ci-dessus décrites aux paragraphes *a*) et *b*); au nord-est par le lot numéro 237-52 (parc); au sud-est par une partie du lot originaire numéro 242 ci-après décrite au paragraphe *d*); au sud-ouest par une autre partie dudit lot originaire numéro 237 (chemin public — boulevard Don-Quichotte);

d) une partie du lot originaire numéro deux cent quarante-deux (P.-242) au cadastre susdit, mesurant en largeur, approximativement trois cent douze pieds et soixante centièmes de pied (312,60 pi), mesures anglaises, sur toute la profondeur comprise entre le chemin public (boulevard Don-Quichotte) et les lots numéros 242-54, 242-51 et 242-53. Bornée au nord-ouest par partie par la partie dudit lot originaire numéro 237 ci-dessus décrite et en partie par le lot 242-54 et partie du lot 242-51; au nord-est par les lots 242-54, 51 et 53; au sud-est par le lot originaire numéro 243 du même cadastre; au sud-ouest par une autre partie dudit lot originaire numéro 242 (chemin public — boulevard Don-Quichotte).

54-31-10	La Cie financière de Mtl Inc., boulevard Don-Quichotte, ville de l'Île-Perrot	P.-229, P.-230

1. La totalité du lot originaire deux cent vingt-neuf (229) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Jeanne de l'Île-Perrot sauf et à distraire dudit lot le terrain appartenant à monsieur Kevin Smythe et désigné comme suit: une lisière de terrain ayant front sur le boulevard Perrot et connue et désignée comme une partie dudit lot deux cent vingt-neuf (ptie 229) desdits plan et livre de renvoi officiels, mesurant cent pieds (100 pi) en largeur et deux cents pieds (200 pi) en profondeur et bornée en front au nord-est par ledit boulevard Perrot, d'un côté au nord-ouest par une partie du lot originaire deux cent vingt-sept ou subdivision d'icelle du même cadastre, en arrière au sud-ouest et de l'autre côté au sud-est par d'autres parties non subdivisées dudit lot deux cent vingt-neuf et présentement vendues, avec bâtisses y dessus érigées.

2. *a*) Une partie non subdivisée du lot originaire deux cent trente (ptie 230) desdits plan et livre de renvoi officiels, laquelle partie étant située entre le boulevard Perrot et la rivière Outaouais (lac St-Louis) mesure deux cent trente-trois pieds (233 pi) en largeur le long du boulevard Perrot, cinquante-sept pieds (57 pi) dans sa ligne nord-ouest et deux pieds (2 pi) dans sa ligne sud-est et est bornée au nord-est par la rivière Outaouais (lac St-Louis), au nord-ouest par une partie du lot deux cent vingt-huit ou subdivision d'icelle du même cadastre, au sud-ouest par le boulevard Perrot et au sud-est par une autre partie dudit lot deux cent trente, propriété de dame Thérèse Filion ou représentants.

2. *b*) Toute partie non subdivisée du lot originaire deux cent trente (ptie 230) desdits plan et livre de renvoi officiels, laquelle partie est située au sud-ouest du boulevard Perrot et bornée comme suit: savoir: en front au nord-est par ledit boulevard Perrot, d'un côté au nord-ouest par le lot originaire deux cent vingt-neuf du même cadastre, en arrière au sud-ouest par la limite du rang de l'Anse-au-Sable et de l'autre côté au sud-est par les lots deux cent trente et un, deux cent trente-quatre, deux cent trente-cinq et deux cent trente-six ou subdivisions d'iceux du même cadastre; avec les bâtisses y érigées.

Sauf et à distraire de cette partie susdésignée dudit lot deux cent trente: un terrain de forme triangulaire ayant front sur ledit boulevard Perrot connu et désigné comme une partie dudit lot deux cent trente (ptie 230) desdits plan et livre de renvoi officiels, lequel terrain étant la propriété de dame Cécile Stocker ou représentants est bornée en front au nord-est par le boulevard Perrot, au nord-ouest par une partie dudit lot deux cent trente et au sud par le lot deux cent trente et un ou subdivisions d'icelui; propriété de Cécile Stocker, ou représentants; toutes les mesures sont mesures anglaises et plus ou moins.

55-32	Grinhaff, John, 160, Ranger, ville de l'Île-Perrot	185-P.-5

Un emplacement ayant front sur la rue Ranger, à ville de l'Île-Perrot, comté de Vaudreuil, connu et désigné comme étant une partie de la subdivision numéro cinq du lot originaire numéro cent quatre-vingt-cinq (185 P.-5) au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Jeanne de l'Île-Perrot, mesurant cent vingt-huit pieds (128 pi) de largeur sur une profondeur de soixante-quatre pieds (64 pi), mesures anglaises plus ou moins, et étant bornée comme suit, savoir: en front vers le nord-est par la rue Ranger, en arrière vers le sud-ouest par une partie du lot 185-1 du même cadastre d'un côté vers le nord-ouest par la partie du lot 185-5 vendue à André Vigier et Raynald Feyty suivant l'acte enregistré à Vaudreuil sous le numéro 114147, et de l'autre côté vers le sud-est par une autre partie du lot 185-5 appartenant à Léo Roy ou représentants.

60-102	Lefebvre, Georges, Îles	328, 330, 331, 332, 333, 335, 336, 337, 338, 339
63-01	Rainville, Roland et Giraldeau M., 15, Giffard, ville de l'Île-Perrot	234-77
63-05	Rebec Construction Inc., Giffard, ville de l'Île-Perrot	234-73
63-18	Rebec Construction Inc., Giffard, ville de l'Île-Perrot	234-53
63-19	Rebec Construction Inc., Giffard, ville de l'Île-Perrot	234-52
63-20	Rebec Construction Inc., Giffard, ville de l'Île-Perrot	234-51
63-21	Rebec Construction Inc., Giffard, ville de l'Île-Perrot	234-50
64-01	Les Entreprises Revetoile Ltée, des Vignes, ville de l'Île-Perrot	227-9
64-02	Les Entreprises Revetoile Ltée, des Vignes, ville de l'Île-Perrot	227-67
64-03	Les Entreprises Revetoile Ltée, des Vignes, ville de l'Île-Perrot	227-66
64-04	Les Entreprises Revetoile Ltée, des Vignes, ville de l'Île-Perrot	227-65, 229-64
64-05	Les Entreprises Revetoile Ltée, des Vignes, ville de l'Île-Perrot	229-63
64-06	Les Entreprises Revetoile Ltée, des Vignes, ville de l'Île-Perrot	229-62
64-07	Les Entreprises Revetoile Ltée, des Vignes, ville de l'Île-Perrot	229-61, 230-10

Numéro de rôle	Nom et adresse	Description
64-08	Les Entreprises Revetoile Ltée, des Vignes, ville de l'Île-Perrot	229-9, 230-11
64-09	Les Entreprises Revetoile Ltée, des Vignes, ville de l'Île-Perrot	230-12
64-10	Les Entreprises Revetoile Ltée, des Vignes, ville de l'Île-Perrot	230-13
64-11	Les Entreprises Revetoile Ltée, des Vignes, ville de l'Île-Perrot	230-14
64-13	Alliance Cie Mutuelle Ass. Vie, 30, des Vignes, ville de l'Île-Perrot	229-16
65-01	Les Entreprises Revetoile Ltée, 226-67, 227-7, 8 *et al*.....	227-29
65-02	Les Entreprises Revetoile Ltée, 226-67, 227-7, 8 *et al*.....	227-30
65-03	Les Entreprises Revetoile Ltée, 226-67, 227-7, 8 *et al*.....	227-31, 229-30
65-04	Les Entreprises Revetoile Ltée, 226-67, 227-7, 8 *et al*.....	227-32, 229-31
65-05	Les Entreprises Revetoile Ltée, 226-67, 227-7, 8 *et al*.....	229-32
65-06	Les Entreprises Revetoile Ltée, 226-67, 227-7, 8 *et al*.....	229-33, 230-36
65-07	Les Entreprises Revetoile Ltée, 226-67, 227-7, 8 *et al*.....	229-34, 230-37
65-08	Les Entreprises Revetoile Ltée, 226-67, 227-7, 8 *et al*.....	230-38
65-09	Les Entreprises Revetoile Ltée, 226-67, 227-7, 8 *et al*.....	230-39
65-10	Les Entreprises Revetoile Ltée, 226-67, 227-7, 8 *et al*.....	230-40
65-11	Rebec Construction Inc., 226-67, 227-7, 8 *et al*.....	234-31
65-12	Les Entreprises Revetoile Ltée, 226-67, 227-7, 8 *et al*.....	230-41
65-13	Rebec Construction Inc., 226-67, 227-7, 8 *et al*.....	234-30
75-06	Rebec Construction Inc., 239, Datura, ville de l'Île-Perrot	242-65
75-12	Les Entreprises Rebec Inc., place Datura, ville de l'Île-Perrot	242-72, 242-73-2
75-30	Rebec Construction Inc., place Datura, ville de l'Île-Perrot.....	242-88
75-31	Rebec Construction Inc., place Datura, ville de l'Île-Perrot.....	242-89
75-32	Rebec Construction Inc., place Datura, ville de l'Île-Perrot.....	242-90
75-33	Rebec Construction Inc., place Datura, ville de l'Île-Perrot.....	242-91
75-34	Rebec Construction Inc., place Datura, ville de l'Île-Perrot.....	242-92
75-35	Rebec Construction Inc., place Datura, ville de l'Île-Perrot.....	242-93
75-44	Rebec Construction Inc., place Datura, ville de l'Île-Perrot.....	237-75, 242-102
75-45	Rebec Construction Inc., place Datura, ville de l'Île-Perrot.....	237-74
75-45-02	Rebec Construction Inc., 339, Datura, ville de l'Île-Perrot	237-79
75-45-04	Rebec Construction Inc., 407, Datura, ville de l'Île-Perrot	234-94, 237-77
75-45-05	Rebec Construction Inc., 411, Datura, ville de l'Île-Perrot	234-93
75-45-07	Rebec Construction Inc., 419, Datura, ville de l'Île-Perrot	234-91
75-45-08	Rebec Construction Inc., 423, Datura, ville de l'Île-Perrot	234-90
75-45-12	Rebec Construction Inc., 439, Datura, ville de l'Île-Perrot	234-86
75-45-14	Rebec Construction Inc., 447, Datura, ville de l'Île-Perrot	234-84
75-45-15	Rebec Construction Inc., 451, Datura, ville de l'Île-Perrot	234-83
75-45-16	Rebec Construction Inc., 455, Datura, ville de l'Île-Perrot	234-82
75-45-17	Rebec Construction Inc., 459, Datura, ville de l'Île-Perrot	234-81
75-45-20	Rebec Construction Inc., 471, Datura, ville de l'Île-Perrot	234-72
75-45-21	Rebec Construction Inc., 475, Datura, ville de l'Île-Perrot	234-71
75-45-22	Rebec Construction Inc., 479, Datura, ville de l'Île-Perrot	234-70, 237-56
75-45-23	Rebec Construction Inc., 483, Datura, ville de l'Île-Perrot	237-57
75-45-24	Rebec Construction Inc., 487, Datura, ville de l'Île-Perrot	237-58
75-45-25	Rebec Construction Inc., 491, Datura, ville de l'Île-Perrot	237-59
75-45-26	Rebec Construction Inc., 495, Datura, ville de l'Île-Perrot	237-60
75-49-10	Rebec Construction Inc., 220, Datura, ville de l'Île-Perrot	242-128
75-49-20	Rebec Construction Inc., 224, Datura, ville de l'Île-Perrot	242-127
75-50	Rebec Construction Inc., Place Datura, ville de l'Île-Perrot	242-126
75-51	Rebec Construction Inc., Place Datura, ville de l'Île-Perrot	242-125
75-52	Rebec Construction Inc., Place Datura, ville de l'Île-Perrot	242-124
75-53	Rebec Construction Inc., Place Datura, ville de l'Île-Perrot	242-123
75-56	Rebec Construction Inc., Place Datura, ville de l'Île-Perrot	242-120
75-57	Rebec Construction Inc., Place Datura, ville de l'Île-Perrot	242-119
75-60	Rebec Construction Inc., Place Datura, ville de l'Île-Perrot	242-116
75-61	Rebec Construction Inc., Place Datura, ville de l'Île-Perrot	242-115
75-68	Rebec Construction Inc., Place Datura, ville de l'Île-Perrot	242-108
75-69	Rebec Construction Inc., Place Datura, ville de l'Île-Perrot	242-107
75-70	Rebec Construction Inc., Place Datura, ville de l'Île-Perrot	242-106
75-71	Rebec Construction Inc., Place Datura, ville de l'Île-Perrot	242-105
75-93	Rebec Construction Inc., 504, Datura, ville de l'Île-Perrot	237-67
75-94	Rebec Construction Inc., 508, Datura, ville de l'Île-Perrot	237-66
77-01	Rebec Construction Inc., Neuville, ville de l'Île-Perrot	242-36
77-02	Rebec Construction Inc., Neuville, ville de l'Île-Perrot	242-37
77-03	Rebec Construction Inc., Neuville, ville de l'Île-Perrot	242-38
77-04	Rebec Construction Inc., Neuville, ville de l'Île-Perrot	242-39

Numéro de rôle	Nom et adresse	Description
77-05	Rebec Construction Inc., Neuville, ville de l'Île-Perrot	242-40
77-06	Rebec Construction Inc., Neuville, ville de l'Île-Perrot	242-41
77-07	Rebec Construction Inc., Neuville, ville de l'Île-Perrot	242-42
77-08	Rebec Construction Inc., Neuville, ville de l'Île-Perrot	242-43
77-09	Rebec Construction Inc., Neuville, ville de l'Île-Perrot	242-44
77-10	Rebec Construction Inc., Neuville, ville de l'Île-Perrot	242-45
77-11	Rebec Construction Inc., Neuville, ville de l'Île-Perrot	242-46
77-12	Rebec Construction Inc., Neuville, ville de l'Île-Perrot	242-47
77-13	Rebec Construction Inc., Neuville, ville de l'Île-Perrot	242-48
77-14	Rebec Construction Inc., Neuville, ville de l'Île-Perrot	242-49
77-16	Rebec Construction Inc., Neuville, ville de l'Île-Perrot	242-35
77-17	Rebec Construction Inc., Neuville, ville de l'Île-Perrot	242-34
77-18	Rebec Construction Inc., Neuville, ville de l'Île-Perrot	242-33
77-19	Rebec Construction Inc., Neuville, ville de l'Île-Perrot	242-32
77-20	Rebec Construction Inc., Neuville, ville de l'Île-Perrot	242-31
77-21	Rebec Construction Inc., Neuville, ville de l'Île-Perrot	242-30
77-22	Rebec Construction Inc., Neuville, ville de l'Île-Perrot	242-29
77-23	Rebec Construction Inc., Neuville, ville de l'Île-Perrot	242-28
77-24	Rebec Construction Inc., Neuville, ville de l'Île-Perrot	242-27
77-25	Rebec Construction Inc., Neuville, ville de l'Île-Perrot	242-26
77-26	Rebec Construction Inc., Neuville, ville de l'Île-Perrot	242-25
77-27	Rebec Construction Inc., Neuville, ville de l'Île-Perrot	242-24
78-01	Rebec Construction Inc., Chantilly, ville de l'Île-Perrot	234-33,237-18
78-02	Rebec Construction Inc., Chantilly, ville de l'Île-Perrot	237-19
78-03 *	Rebec Construction Inc., Chantilly, ville de l'Île-Perrot	237-20
78-04	Rebec Construction Inc., Chantilly, ville de l'Île-Perrot	237-21
78-05	Rebec Construction Inc., Chantilly, ville de l'Île-Perrot	237-22,242-13
78-06	Rebec Construction Inc., Chantilly, ville de l'Île-Perrot	237-23,242-14
78-07	Rebec Construction Inc., Chantilly, ville de l'Île-Perrot	237-24,242-15
78-08	Rebec Construction Inc., Chantilly, ville de l'Île-Perrot	237-25,242-16
78-09	Rebec Construction Inc., Chantilly, ville de l'Île-Perrot	237-26,242-17
78-10	Rebec Construction Inc., Chantilly, ville de l'Île-Perrot	237-27,242-18
78-11	Rebec Construction Inc., Chantilly, ville de l'Île-Perrot	237-28,242-19
78-12	Rebec Construction Inc., Chantilly, ville de l'Île-Perrot	237-29,242-20
78-13	Rebec Construction Inc., Chantilly, ville de l'Île-Perrot	237-30,242-21
78-14	Rebec Construction Inc., Chantilly, ville de l'Île-Perrot	237-31,242-22
78-15	Rebec Construction Inc., Chantilly, ville de l'Île-Perrot	237-32,242-23
78-17	Rebec Construction Inc., Chantilly, ville de l'Île-Perrot	237-34,237-42
78-18	Rebec Construction Inc., Chantilly, ville de l'Île-Perrot	237-41
78-19	Rebec Construction Inc., Chantilly, ville de l'Île-Perrot	237-40
78-20	Rebec Construction Inc., Chantilly, ville de l'Île-Perrot	237-39
78-21	Rebec Construction Inc., Chantilly, ville de l'Île-Perrot	237-38
78-22	Rebec Construction Inc., Chantilly, ville de l'Île-Perrot	237-37
78-23	Rebec Construction Inc., Chantilly, ville de l'Île-Perrot	237-36
78-24	Rebec Construction Inc., Chantilly, ville de l'Île-Perrot	237-35
78-25	Rebec Construction Inc., Chantilly, ville de l'Île-Perrot	237-34
78-26	Rebec Construction Inc., Chantilly, ville de l'Île-Perrot	237-33
79-01	Rebec Construction Inc., Provence, ville de l'Île-Perrot	234-35,237-43
79-02	Rebec Construction Inc., Provence, ville de l'Île-Perrot	234-36,237-44
79-03	Rebec Construction Inc., Provence, ville de l'Île-Perrot	234-37,237-45
79-04	Rebec Construction Inc., Provence, ville de l'Île-Perrot	234-38,237-46
79-05	Rebec Construction Inc., Provence, ville de l'Île-Perrot	234-39
79-06	Rebec Construction Inc., Provence, ville de l'Île-Perrot	234-40
79-08	Rebec Construction Inc., Provence, ville de l'Île-Perrot	234-15
79-09	Rebec Construction Inc., Provence, ville de l'Île-Perrot	234-16
79-10	Rebec Construction Inc., Provence, ville de l'Île-Perrot	234-17
79-11	Rebec Construction Inc., Provence, ville de l'Île-Perrot	234-18
79-12	Rebec Construction Inc., Provence, ville de l'Île-Perrot	234-19
79-13	Rebec Construction Inc., Provence, ville de l'Île-Perrot	234-20
79-14	Rebec Construction Inc., Provence, ville de l'Île-Perrot	234-21
79-15	Rebec Construction Inc., Provence, ville de l'Île-Perrot	234-22
79-16	Rebec Construction Inc., Provence, ville de l'Île-Perrot	234-23
81-03	Rebec Construction Inc., rue Giffard, ville de l'Île-Perrot	234-56
81-12	Les Const. Claude Levesques Inc., 64, Giffard, ville de l'Île-Perrot	234-65
81-19	Les Entreprises Revetoile Ltée, rue Giffard, ville de l'Île-Perrot	230-15
81-20	Les Entreprises Revetoile Ltée, rue Giffard, ville de l'Île-Perrot	230-16

Numéro de rôle	Nom et adresse	Description
81-21	Les Entreprises Revetoile Ltée, rue Giffard, ville de l'Île-Perrot	230-17
81-22	Les Entreprises Revetoile Ltée, rue Giffard, ville de l'Île-Perrot	230-18
81-23	Les Entreprises Revetoile Ltée, rue Giffard, ville de l'Île-Perrot	230-19
81-24	Les Entreprises Revetoile Ltée, rue Giffard, ville de l'Île-Perrot	230-20
81-25	Les Entreprises Revetoile Ltée, rue Giffard, ville de l'Île-Perrot	230-21
82-01	Rebec Construction Inc., 230-44	234-29
82-02	Rebec Construction Inc., 230-44	234-28
82-03	Rebec Construction Inc., 230-44	234-27
82-04	Rebec Construction Inc., 230-44	234-26
82-05	Rebec Construction Inc., 230-44	234-25
82-06	Rebec Construction Inc., 230-44	234-24
82-07	Rebec Construction Inc., 230-44	234-41
82-08	Rebec Construction Inc., 230-44	234-42
82-09	Rebec Construction Inc., 230-44	234-43
82-11	Les Entreprises Revetoile Ltée, 230-44	230-83
82-12	Les Entreprises Revetoile Ltée, 230-44	230-84
82-13	Les Entreprises Revetoile Ltée, 230-44	230-85
82-14	Les Entreprises Revetoile Ltée, 230-44	230-86
82-15	Les Entreprises Revetoile Ltée, 230-44	230-87
82-16	Les Entreprises Revetoile Ltée, 230-44	230-88
82-17	Les Entreprises Revetoile Ltée, 230-44	230-89
82-18	Les Entreprises Revetoile Ltée, 230-44	230-90
82-19	Les Entreprises Revetoile Ltée, 230-44	230-91
82-20	Les Entreprises Revetoile Ltée, 230-44	230-92
82-21	Les Entreprises Revetoile Ltée, 230-44	230-93
83-01	Les Entreprises Revetoile Ltée, 230-43,239-35	230-71
83-02	Les Entreprises Revetoile Ltée, 230-43,239-35	230-72
83-03	Les Entreprises Revetoile Ltée, 230-43,239-35	230-73
83-04	Les Entreprises Revetoile Ltée, 230-43,239-35	230-74
83-05	Les Entreprises Revetoile Ltée, 230-43,239-35	230-75
83-06	Les Entreprises Revetoile Ltée, 230-43,239-35	230-76
83-07	Les Entreprises Revetoile Ltée, 230-43,239-35	230-77
83-08	Les Entreprises Revetoile Ltée, 230-43,239-35	230-78
83-09	Les Entreprises Revetoile Ltée, 230-43,239-35	230-79
83-10	Les Entreprises Revetoile Ltée, 230-43,239-35	230-80
83-11	Les Entreprises Revetoile Ltée, 230-43,239-35	230-81
83-12	Les Entreprises Revetoile Ltée, 230-43,239-35	230-82
83-14	Les Entreprises Revetoile Ltée, 230-43,239-35	229-70
83-15	Les Entreprises Revetoile Ltée, 230-43,239-35	229-71
83-16	Les Entreprises Revetoile Ltée, 230-43,239-35	229-72
83-17	Les Entreprises Revetoile Ltée, 230-43,239-35	229-73
83-18	Les Entreprises Revetoile Ltée, 230-43,239-35	229-74
83-19	Les Entreprises Revetoile Ltée, 230-43,239-35	229-75
83-20	Les Entreprises Revetoile Ltée, 230-43,239-35	229-76
83-21	Les Entreprises Revetoile Ltée, 230-43,239-35	229-77
83-22	Les Entreprises Revetoile Ltée, 230-43,239-35	229-78
83-23	Les Entreprises Revetoile Ltée, 230-43,239-35	229-79
84-01	Les Entreprises Revetoile Ltée, 227-33	227-46,229-38
84-02	Les Entreprises Revetoile Ltée, 227-33	227-47,229-39
84-03	Les Entreprises Revetoile Ltée, 227-33	227-48,229-40
84-04	Les Entreprises Revetoile Ltée, 227-33	227-49,229-41
84-05	Les Entreprises Revetoile Ltée, 227-33	227-50,229-42
84-06	Les Entreprises Revetoile Ltée, 227-33	227-51,229-43
84-07	Les Entreprises Revetoile Ltée, 227-33	227-52,229-44
84-08	Les Entreprises Revetoile Ltée, 227-33	227-53,229-45
84-09	Les Entreprises Revetoile Ltée, 227-33	227-54,229-46
84-10	Les Entreprises Revetoile Ltée, 227-33	227-55,229-47
84-12	Les Entreprises Revetoile Ltée, 227-33	227-77
84-13	Les Entreprises Revetoile Ltée, 227-33	227-78
84-14	Les Entreprises Revetoile Ltée, 227-33	227-79
84-15	Les Entreprises Revetoile Ltée, 227-33	227-80
84-16	Les Entreprises Revetoile Ltée, 227-33	227-81
84-17	Les Entreprises Revetoile Ltée, 227-33	227-82
84-18	Les Entreprises Revetoile Ltée, 227-33	227-83

Numéro de rôle	Nom et adresse	Description
84-19	Les Entreprises Revetoile Ltée, 227-33	227-84
84-20	Les Entreprises Revetoile Ltée, 227-33	227-85
84-21	Les Entreprises Revetoile Ltée, 227-33	227-86
84-22	Les Entreprises Revetoile Ltée, 227-33	227-87
84-23	Les Entreprises Revetoile Ltée, 227-33	227-88

En foi de quoi, j'ai signé ce présent document à ville de l'Île-Perrot, le 9 juin 1981.

Le greffier,
ALBERT PORTELANCE, O.M.A.

13445-25-2-o

Avis divers

Ville de Québec

Avis public est, par les présentes, donné que la ville de Québec propose de se prévaloir de l'article 419 de sa charte, lequel article se lit comme suit:

«419. Les rues ou ruelles ouvertes au public depuis au moins cinq ans deviennent propriété de la ville dès que sont accomplies les formalités suivantes:

1. le Conseil approuve, par résolution, une description de toutes rues ou ruelles ou de toute partie de celles-ci, pour lesquelles la ville entend se prévaloir du présent article;

2. cette description doit être faite d'après un plan cadastral et un livre de renvoi faits et déposés conformément à la Loi sur le cadastre (L.R.Q., chapitre C-1);

3. l'original de cette description doit être déposé au bureau du greffier de la ville et une copie certifiée par un arpenteur-géomètre doit être déposée au bureau du régistrateur de la division d'enregistrement où se trouvent les terrains visés;

4. le greffier de la ville fait publier deux fois à la *Gazette officielle du Québec* et dans un journal quotidien circulant dans la ville, avec un intervalle d'au moins trois mois et d'au plus quatre mois entre chaque publication, un avis contenant:

a) le texte intégral du présent article;

b) une description sommaire des rues ou ruelles concernées;

c) une déclaration à l'effet que les formalités prévues aux paragraphes 1 et 2 ont été accomplies.

Tout droit auquel des tiers pourraient prétendre à la propriété du fonds de ces rues ou ruelles est prescrit s'il n'est pas exercé par action devant le tribunal compétent dans l'année suivant la dernière publication à la *Gazette officielle du Québec*.

La ville ne peut se prévaloir du présent article à l'égard de rues ou ruelles sur lesquelles elle a prélevé une taxe au cours des cinq années précédentes. »

La rue listée ci-après, située dans les limites de la ville de Québec, ouverte au public depuis plus de cinq ans et sur laquelle aucune taxe n'a été prélevée durant la même période, est considérée comme chemin public et la propriété de la ville dans toute son étendue:

Une parcelle de terrain connue et désignée comme étant une partie du lot originaire 52 du cadastre de la paroisse de l'Ancienne-Lorette, division d'enregistrement de Québec, de figure irrégulière, bornée vers le nord par une partie du lot 52 (avenue Chatrian), vers le sud-est par une partie du lot 52 et par le lot 52-68, vers le sud-ouest par une partie du lot 52 (boulevard Masson), vers le nord-ouest par les 51-3, 52-70 et 52-71 et vers l'ouest par le lot 52-70.

Mesurant seize mètres et quatre-vingt-treize centièmes (16,93 m) suivant une courbe de vingt et un mètres et trente-quatre centièmes (21,34 m) de rayon vers le nord, vingt-huit mètres et six centièmes (28,06 m), dix-sept mètres et soixante-sept centièmes (17,67 m) et trente-cinq mètres et quarante-huit centièmes (35,48 m) vers le sud-est, sept mètres et un centième (7,01 m) vers le sud-ouest, vingt-huit mètres et quatre-vingt-seize centièmes (28,96 m), vingt mètres et quarante-deux centièmes (20,42 m) et seize mètres et soixante-neuf centièmes (16,69 m) vers le nord-ouest, huit mètres et cinquante-trois centièmes (8,53 m) suivant une courbe de quatre mètres et cinquante-sept centièmes (4,57 m) de rayon vers l'ouest et contenant en superficie cinq cent trente-huit mètres carrés et trois centièmes (538,03 m^2).

Le tout tel que montré sur un plan préparé par Albert St-Loup, arpenteur-géomètre, daté le 14 janvier 1981 et portant le numéro F-97-8105.

Je soussigné, greffier de la ville de Québec, atteste que les formalités prévues aux paragraphes 1 et 2 de l'article 419 précité ont été accomplies.

Cet avis est publié pour la première fois conformément audit article 419 de la charte de la ville de Québec.

Québec, le 16 juin 1981.

Le greffier de la ville,
ANTOINE CARRIER, *avocat*.

13533-26-2-o

Errata

QUINCAILLERIE CO-OP STE-CATHERINE

Veuillez noter qu'une erreur s'est glissée dans l'avis publié à la page 7379 de l'édition numéro 23 du 6 juin 1981. À la dernière ligne de l'avis nous aurions dû lire: «QUINCAILLERIE CO-OP STE-CATHERINE» au lieu de: «QUINCAILLERIE CO-OP DE STE-CATHERINE».

13476-o

CAFÉTÉRIA LA BOÎTE À LUNCH

Avis est donné par le ministre des Institutions financières et Coopératives qu'il y a lieu de corriger l'avis de demande de dissolution, paru à la *Gazette officielle du Québec* le 9 mai 1981, numéro 19, à la page 6338, en remplaçant ledit nom «CAFÉTÉRIA LA BOÎTE LA LUNCH» par «CAFÉTÉRIA LA BOÎTE À LUNCH INC.»

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

13452-o 1463-5536

ASSOCIATION DES LOCATAIRES DU DOMAINE ST-LOUIS DE FRANCE INC.

Avis est donné par le ministre des Institutions financières et Coopératives qu'il y a lieu de corriger l'avis de constitution en corporation sous le nom de «ASSOCIATION DES LOCATAIRES DU DOMAINE ST-LOUIS DE FRANCE INC.», paru à la *Gazette officielle du Québec*, le 15 novembre 1980, numéro 46 à la page 11108, en y ajoutant dans ledit nom «ASSOCIATION DES LOCATAIRES DU DOMAINE ST-LOUIS FRANCE INC.», déjà constituée en corporation le 80 10 24 de manière à lire «ASSOCIATION DES LOCATAIRES DU DOMAINE ST-LOUIS DE FRANCE INC.».

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

13452-o 1840-1109

FONDATION CLAUDE-HENRI GRIGNON INC.

Avis est donné qu'en vertu de la troisième partie de la Loi sur les compagnies, le ministre des Institutions financières et Coopératives a corrigé l'avis de lettres patentes, en date du 23 avril 1981, de la compagnie «FONDATION CLAUDE-HENRI GRIGNON INC.», paru le 23 mai 1981 à la page 6841 du numéro 21 de la *Gazette officielle du Québec*, en y corrigeant dans ledit nom le mot «**HENRI**», de manière que le nom se lise ainsi: «**FONDATION CLAUDE-HENRI GRIGNON INC.**»

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

13452-o 1845-7325

INDEX

AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME — LOI SUR L'

Page

ARNTFIELD, MUNICIPALITÉ (*Publication annulée*) 7937
SAINT-ZÉNON, MUNICIPALITÉ (*Désavoeu du Règlement de contrôle intérimaire*) 7937

ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES — LOI SUR LES

CO-OP DES MUSICIENS DE JAZZ DE MONTRÉAL (*Formation*) 7937
COOPÉRATIVE D'HABITATION SOLIDARITÉ DU SUD-OUEST (MONTRÉAL) (*Formation*) 7937
QUINCAILLERIE CO-OP STE-CATHERINE (*Changement de statut légal*) (*Erratum*) 7998

AVIS DIVERS

COMMISSION SCOLAIRE DES ÎLETS (*Rachat d'obligations*) 7937
CONGRÉGATION DES TÉMOINS DE JÉHOVAH DE SHERBROOKE INC. (LA) (*L.P.*) 7938
CRÉDIT FONCIER FRANCO-CANADIEN (*Changement du nombre d'administrateurs*) 7938
PRÊT D'HONNEUR DE L'ARCHIDIOCÈSE DE RIMOUSKI (LE) (*L.P.*) 7938
QUÉBEC, VILLE (*Rues et ruelles*) 7997
SUCCESSION ARMAND PLOURDE (*Bénéfice d'inventaire*) 7938
SUCCESSION HERVÉ BARIL (*Bénéfice d'inventaire*) 7938
SUCCESSION MARGUERITE BOUCHARD (*Bénéfice d'inventaire*) 7938

CAISSES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT — LOI SUR LES

CAISSE D'ÉCONOMIE ATLAS (*Changement de groupe*) 7939

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE

DEMANDES

AINSLEY PÉRUSSE, DOROTHÉE 7939
BAIT, GIOVANNI CARLO 7939
BEHERNS, IRIS MARGARET 7939
BOULANGER, LOUISETTE 7939
CAPORRELLI, GIOVANNA 7940
CAUCHON, SUZANNE 7940
CLÉMENT, HÉLÈNE 7940
DAIGLE, LUC 7940
FOND-ROUGE, RÉAL 7940
GIRARD, GÉRALDINE 7940
GODIN, ANDRÉ 7940
HOULE, MARIE PAULE SUZANNE 7940
KIMMEL, KERRY SABRINA RENÉE 7940
LA TORRE, ANTONIO SALVATORE 7941
LAMBERT, ROSILDA 7941
LECLERC, MARTHE 7941
MARQUIS, MARIE LOUISE 7941
MERCIER, PIERRETTE 7941
MORIN, MARIE FRANCE CHANTAL 7941
RACICOT, SYLVIE 7941
REIS, BERTA MARIA 7941
RUDOLPH, PIERRETTE 7941
SHUGAR, DONNA ARLÈNE 7941
THÉORET, JOSEPH DAVID 7942
TREMBLAY, JOSEPH GUSTAVE LIONEL 7942
TRUDEL, JEAN-BAPTISTE 7942
VALLÉE ALLAIRE, MARIE-ANNA 7942
VANDAL, RONALD alias RONALD CAMERON 7942
WILSON, MICHELINE 7942
ZUMPE, COLETTE 7942

CODE DE PROCÉDURE CIVILE (Article 139)

Page

REDDY (THOMAS RICHARD) et CHRISTINA MAY REDDY *ET AL.* (*Assignation*) 7942

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

DÉCISIONS RENDUES
— CAMIONNAGE RÉGULIER SPÉCIALISÉ 7918
— DÉCHETS 7934
— ÉCOLIER 7911
— LOCATION 7929
— MARITIME 7935
— PRODUITS NOMMÉS 7926
— TAXI 7915
— TRANSPORT EN VRAC 7930
— VOYAGEUR 7910
— DÉCISIONS RENDUES (*Errata*) 7936
INTRODUCTION DE REQUÊTES
— MONTRÉAL 7890
— QUÉBEC 7903
— INTRODUCTION DE REQUÊTES (*Errata*) 7936

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE I)

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE (Article 21)

CYMA AUTOMOTIVE INC. 7851
FIDUCIE NORD-AMÉRIQUE 7851
GENERAL TRUST INC. 7851
HYDE HOUGHTON (1981) LIMITED 7851
HYDE, HOUGHTON (1981) LIMITÉE 7851
INFORMAT H.H.L. INC. 7851
MARCHE AU CHALET INC. 7851
NORTH AMERICA TRUST 7851
P.D. & SON CO. INC. 7851
P.D. & SON INC. 7851
P.D. & FILS INC. 7851
PIÈCES D'AUTO CYMA INC. (LES) 7851
PLACEMENTS HUDON INC. 7851
TRUST GÉNÉRAL INC. 7851

CHANGEMENT DE SIÈGE SOCIAL (Article 87)

ANSA CONSTRUCTION INC. 7851
APPLIED RESEARCH PRODUCTS LTD. 7851
BILLARD UNIVERSEL INC. (LE) 7851
BRUCY AUTO INC. 7851
CANTINE MOBILE LAURENTIDES INC. 7851
CHASSEURS ET PÊCHEURS LÉVISIENS INC. 7851
CLUB RADIO AMATEUR DE DRUMMONDVILLE INC. 7851
DESICO CONSULTANTS INC. 7852
DISTRIBUTIONS SUD-BEC INC. (LES) 7852
DOMAINE TRÉCARRÉ INC. 7852
EDMARO INC. 7852
ENTREPRISES WEISZ LTÉE (LES) 7852
FOURNITURES ATHLÉTIQUES CANADIENNES LTÉE 7852
GESTION CHRISTOPHE INC. 7852
INVESTISSEMENTS GOOD INC. 7852
MESSAGERIES PROLOGUE INC. (LES) 7852
NIVIL INC. 7852
P.M.S. ENTERPRISES INC. 7852
PRODUITS SANITAIRES AUDET INC. 7852
RESORTS DEVELOPMENT (CANADA) LTD. 7852
SERVICE D'ENTRETIEN M. ET C. LTÉE 7852
SOCIÉTÉ DE GESTION DE MASCOUCHE INC. 7852

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1)

CHANGEMENT DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS (Article 87)

	Page
AMICALE DES EMPLOYÉS DE LA COMMISSION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL SECTION MONTRÉAL INC. (L')	7852
ASSOCIATION DES LOCATAIRES DE LA RUE PLAZA DE SILLERY INCORPORÉE	7853
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PROTHÉSISTES ET ORTHÉSISTES ORTHOPÉDIQUES (L')	7853
BILLARD UNIVERSEL INC. (LE)	7853
BONBON EXPERT LTÉE (LE)	7853
CLÉ SUR LA PORTE INC. (LA)	7853
CLUB DE NATATION DE ST-GEORGES INC. (LE)	7853
CLUB RADIO AMATEUR DE DRUMMONDVILLE INC.	7853
CONSTRUCTION MUNICH LTÉE	7853
DISTRIBUTION J.B. (1975) INC.	7853
ECOSENSE	7853
EDMARO INC.	7853
ÉLECTRONIQUE TEMPO INC.	7853
ENTREPRISES D'ÉLECTRICITÉ G.B.C. INC. (LES)	7853
FERME ST-LAURENT LIMITÉE (LA)	7853
FERMES ERNEST GASSER & FILS, LTÉE (LES)	7853
LÉVEILLÉ (JEAN) & ASSOCIÉS INC.	7853
MONTPAK LTÉE	7853
OEUVRE DES LOISIRS DE STE-HÉNÉDINE (DORCHESTER) INC.	7853
PERRON (GÉRALD) INC.	7853
PRODUITS FREDDY INC. (LES)	7853
PROGRESSIVE HOLDINGS INC.	7853
RESTAURANT LA BOUCHERIE INC.	7854
SALON DE COIFFURE LA TIGNASSE INC.	7854
SHELL QUÉBEC LIMITÉE	7854
SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE DE LÉVIS	7854
SOCIÉTÉS DE GESTION PANFAD INC. (LES)	7854
STATION TOURISTIQUE DU MONT-TREMBLANT INC.	7854
UNION DES FABRIQUES SAGUENAY-LAC-ST-JEAN (L')	7854
VIDÉOTRON (1979) LTÉE	7854

DEMANDES DE DISSOLUTION

A & W DRESS CO., LTD.	7943
ALPA STÉRÉO & TÉLÉVISION INC.	7943
BOUTIQUE INGÉNUE INC.	7943
CENTCO BUILDING CORP.	7943
CENTCO (CHÂTEAUGUAY) LTD.	7943
CHATHAM REALTIES INC.	7943
COMITÉ ORGANISATEUR DE LA COUPE DU MONDE D'ATHLÉTISME 1979	7943
CORPORATION DE GESTION IMMOBILIÈRE	7943
COURTIERS EN CONFISERIES INC.	7944
CRÉDIT CHÂTELAINE INC.	7944
DECASSON ENTERPRISES LTD.	7944
ENTREPRISES DECASSON LTÉE (LES)	7944
ENTREPRISES MANOWIN INC. (LES)	7944
ÉQUIPEMENTS F. & F. LTÉE (LES)	7944
FONDATION PRO-CANADA	7944
GESTION G.M.B. INC.	7944
HÔTEL TAILLEFER ET FILS INC.	7944
IMMEUBLES CHATHAM INC. (LES)	7943
JARDIN DES PETITS INC. (LE)	7944
LAITERIE AUTHIER LTÉE	7945
LANBER INVESTMENT CORPORATION	7945
MINES & AUTO SUPPLIES LTD	7945
MINES MAGADO LIMITÉE (LES)	7945
MONTRÉAL VALVE RESEATING LTD.	7945
MOTEL BEAUCEVILLE INC.	7945
PARADIS DES ENFANTS INC.	7945

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1)

DEMANDES DE DISSOLUTION

	Page
RAMCOFOR INC.	7945
REALTY HOLDINGS CORP.	7943
REDISTRIBUTION LGF INC.	7945
RODAGE DE SOUPAPE MONTRÉAL LTÉE	7945
SALON DE MARSEILLE INC.	7945
SHOFAR INVESTMENT CORPORATION	7945
SILOS-ÉLÉVATEURS STE-BRIGIDE INC.	7946
SOCIÉTÉ DE GESTION ET D'ADMINISTRATION MIQUELOS INC.	7946
SWEETS BROKERS INC.	7944
TAVERNE ST-EUSTACHE INC.	7946
TRADERS FACTORS LIMITED	7946

DISSOLUTION (Article 28)

ADMINISTRATION KAREN DALE INC.	7854
ALARIE (JEAN-LOUIS) INC.	7854
ANDREWS REALTIES INC.	7854
ANGREEN PHOTO INC.	7854
ARENA MANUFACTURING CO.	7854
BRAULT (J.B.), INC.	7854
BRYANT (J.H.) LTD.	7854
CAFÉTÉRIA LA BOITE À LUNCH (*Erratum*)	7998
CARON (GERMAIN) INC.	7854
CHAMI (T. J.) INC.	7854
CLUB D'ENTRAINEMENT PHYSIQUE RIVE SUD INC.	7855
COMPAGNIE DE BOIS PRICE LIMITÉE (LA)	7855
ENTREPRISES ERBEC INC. (LES)	7855
ENTREPRISES JENJO INC. (LES)	7855
ENTREPRISES WORKMAN INC. (LES)	7855
FERME MILLETTE & FILS INC.	7855
FERMES ANDRÉ GAUVIN INC. (LES)	7855
FINANCEMENT ARNAUD INC.	7855
FONDERIE PAQUETTE FOUNDRY INC. (LA)	7855
GOMA FORGE LTÉE	7855
HOTEL BERKELEY-MAISONNEUVE LTÉE	7855
ÎLE DU BIC INC.	7855
IMOGEL INC.	7855
INTERNATIONAL MINERALS & METALS CORPORATION, LIMITED	7855
INTER-RESTAURANT MANAGEMENT CORP.	7855
INVESTISSEMENTS MARTWAY INC.	7855
JACAR INC.	7855
KIPPEN & COMPANY INC.	7855
MAGNAPRESSE INC.	7855
MIREM CORPORATION	7855
PARADISE DRESS LTÉE	7855
PLACEMENTS NATC LTÉE (LES)	7855
QUÉBEC MARINE INC.	7856
RESTAURANT MIRABELLA INC.	7856
RIVERDALE DEVELOPMENT COMPANY	7856
RUBIN (N.) (1971) LTD.	7856
SEMAINES CULTURELLES DE TROIS-RIVIÈRES INC.	7856
SERECO INC.	7856
SPÉNARD, MILETTE & CIE LTÉE	7856
STAR CONCESSIONS INC.	7856
STAR ENTERPRISES INC.	7856
STATION DU QUARTIER MURDOCK INC.	7856
TOSAM INVESTMENTS INC.	7856
UNDERWATER TEL-EYE LTD.	7856
VENDOME PLACEMENTS LTÉE	7856

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1)

ÉTABLISSEMENT OU CHANGEMENT DU DOMICILE LÉGAL (Article 32)

ACIERS GAUDREAULT INC. (LES) 7856
APPROVISIONNEMENT SEGA (CANADA) INC. 7856
ARTHUR & SAKO AUTO LTÉE 7856
BLONDEAU & COMPAGNIE 7856
BOUTIQUE CINQUANTE DEUX VINGT INC. (LA) 7857
BOUTIQUE GALIA INC. 7857
CLÉ SUR LA PORTE INC. (LA) 7857
COMPAGNIE DE CONSTRUCTION ASMASA INC. 7857
CONSEILLERS EN SPORTS PRO-AM MONTRÉAL LTÉE (LES) 7857
CORPS MUSICAL LES AVENTURIERS DU GRAND CHARLESBOURG INC. 7857
DIONNETEX INC. 7857
DISTRIBUTION DE FILMS CINÉ-ART INC. 7857
DUMONT NICKEL CORPORATION (*N.P.L.*) 7857
ENTREPRISES MCEWEN-BROUILLET LTÉE (LES) 7857
ÉQUIPEMENT DE BUANDERIE COIN-OP INC. 7857
ÉQUIPEMENTS SFSM INC. 7857
FEUILLE MÉTALLIQUE REXWAY (QUÉBEC) LIMITÉE 7857
FOURNITURES MÉDICALES DOUCET INC. (LES) 7857
IMPRIMERIE J.B.R. INC. 7857
INVESTISSEMENTS GOOD INC. 7857
MONDE À BICYCLETTE INC. (LE) 7857
PALAIS DE LA MUSIQUE SAINT-JEAN INC. (LE) 7857
PLACEMENTS T.D. (QUÉBEC) LIMITÉE (LES) 7857
PRÊT-À-PORTER MARIE-ANTOINETTE INC. 7857
RANCH DES SIX INC. (LE) 7857
RENAUD (JEAN-PAUL) LTÉE 7858
RESSORTS GRAND'MÈRE INC. 7858
RICHARDSON (J. HENRY) INC. 7858
SICAI LTÉE 7858
SYSTÈME DE CONSTRUCTION NIRCO INC. 7858
TAGAMI MINES LTD. (*N.P.L.*) 7858
TRANSPORT DE MAZOUT LE PROVINCIAL INC. 7858
TURGEON (THÉO) INC. 7858
WATTS & HENDERSON (QUÉBEC) INC. 7858

LETTRES PATENTES

ÉCOLE DE CONDUITE LE NORDIQUE INC. 7858
GROUPEMENT FORESTIER DU PONTIAC INC. 7858
PONTIAC WOODLOT OWNERS' COMPANY (THE) 7858
SOVEX EXPLORATION LTÉE (*L.R.P.*) 7858

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1A)

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION

ARMOIRES ET MEUBLES SAMSON (FABRICATION) INC. 7859
ARTISANS DU TOUR INC. (LES) 7859
ATELIERS MULTI-EXPRESSIONS INC. 7859
AUTO HARLEM INC. 7859
AUTOMOBILES BERRI INC. 7859
BAR ST-LOUIS (LA TUQUE) INC. 7859
BEAUCHEMIN (JEAN-CLAUDE) INC. 7859
BÉLAIR (FRANÇOIS) INC. 7859
BERGER (ROD) REALTIES INC. 7863
BLEU DE FRANCE (QUÉBEC) INC. 7859
BOUCHERIE ARTISANALE INC. 7859
BOUTIQUE MACTAC DE GRANBY INC. 7859
BRASSERIE LA RUCHE INC. 7859
BREUVAGES BERNARD LAFLAMME LTÉE (LES) 7859
BREUVAGES PAUL COLPRON LTÉE (LES) 7859

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1A)

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION — *suite*

	Page
C.B.D. AVIATION CONSULTANTS INC.	7860
C.F. AVIATION INC.	7859
CABARET CHEZ LARRY INC. (LE)	7859
CADET RÉFRIGÉRATION INC.	7859
CAFÉ BOJANGLES INC.	7859
CARDINAL (GUY) INC.	7859
CARO COIFFURE INC.	7860
CHAMBERLAND & LANGLOIS (1981) INC.	7860
CHEL GASTRONOMIQUE INC.	7860
CIMENT PERREAULT INC.	7860
CLUB DE RACQUETBALL ST-HYACINTHE INC.	7860
CLUB MONOPOLE INC.	7860
CLUB TRAFIC ST-BENOIT-LABRE INC.	7860
COFFRE D'AUBAINES INC. (LE)	7860
COMANEX LTÉE	7860
COMPAGNIE D'INVESTISSEMENTS HONG TJONG LIEM INC. (LA)	7860
COMPLEXE LAVIOLETTE LTÉE	7860
COMPTOIR DU DIÉSEL ANJOU INC. (LE)	7860
CONFECTIONS DORIS INC.	7860
CONSTRUCTIONS RICHER MORIN INC. (LES)	7860
CONSULTANTS EN AVIATION C.B.D. INC. (LES)	7860
CONSULTATION SERACON LTÉE	7860
COORDINATION MAHA INC.	7860
CÔTÉ (GILLES) (1981) INC.	7860
CÔTÉ (LAURENT) & FILS INC.	7860
CUSTEAU PEINTURES INC.	7860
DISTILLATIONS H. E. T. INC.	7861
DISTRIBUTIONS GER-NIEL INC. (LES)	7861
DOMAINE DU LAC POLETTE INC.	7861
DOYON (NAZAIRE) INC.	7861
ÉBÉNISTERIE IBERVILLE INC.	7861
EDIM LTÉE	7861
ÉDITIONS EAU VIVE INC. (LES)	7861
ENTREPRISE D'ESSOUCHAGE M. JOBIN INC.	7861
ENTREPRISES ALCARADES LTÉE (LES)	7861
ENTREPRISES D. MORENCY INC.	7861
ENTREPRISES DE GESTION WILLIAM GILLES INC. (LES)	7861
ENTREPRISES D'ÉLECTRICITÉ PETER RAPANOS INC. (LES)	7861
ENTREPRISES ÉLECTRIQUES GILLES FOURNIER INC. (LES)	7861
ENTREPRISES ÉLECTROPO INC. (LES)	7861
ENTREPRISES LOUIS-MARIE TÉTRAULT INC. (LES)	7861
ENTREPRISES PIERRE, RÉMY, JACQUES INC. (LES)	7861
ENTRETIEN QUÉBEC DORAL INC.	7861
ÉQUIPÊCHE INC.	7861
ÉQUIPEMENTS PIERRE BELLEMARE INC. (LES)	7861
EXCAVATION PAUL JACQUES INC.	7861
EXPLORATEURS-INNOVATEURS DE QUÉBEC INC.	7861
FERME ALFRED STEINER ET FILS INC.	7861
FERME DES-ROY INC.	7862
FERME ERNEST FISET ET FILS INC.	7862
FERME LUXOR LTÉE	7862
FERME MARCEL LALIBERTÉ INC.	7862
FERME OVIBEC INC.	7862
FERME R.F. LTÉE	7862
FINITIONIX INC.	7862
FONDATIONS RÉJEAN BERGERON INC. (LES)	7862
FRUITS ST-ANDRÉ INC.	7862
G.R. ÉRECTION INC.	7862

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1A)

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION — *suite* **Page**

GARAGE GODIN & GUAY INC. ... 7862
GARAGE R. LEBREUX ET FILS LTÉE ... 7862
GARAGE ROGER CARPENTIER INC. ... 7862
GARAGE V. DION INC. ... 7862
GESTION CHRISMAR INC. ... 7862
GESTION F.P.B. INC. ... 7862
GESTION LOUISE INC. ... 7862
GESTION MARCEL BERNIER INC. ... 7862
GESTION MICOUA INC. ... 7862
GESTION YVELA INC. ... 7862
GROUPE KHEDIRI INC. ... 7862
GROUPE PERCHER INC. ... 7862
HIPPO-INFO INC. ... 7863
HONG TJONG LIEM INVESTMENTS CO. INC. ... 7860
HUPPÉ (GILLES) INC. ... 7863
IMMEUBLE LE MIRABEAU INC. ... 7863
IMMEUBLES BER-PIE INC. (LES) ... 7863
IMMEUBLES DES ANNÉES 1980 INC. (LES) ... 7863
IMMEUBLES DI POLI LTÉE (LES) ... 7863
IMMEUBLES ROD BERGER INC. (LES) ... 7863
IMPORTATIONS CANDIAC INC. ... 7863
IMPRESSION S.J.B. INC. ... 7863
INDUSTRIES CLAVEAU ET CÔTÉ INC. (LES) ... 7863
INVESTISSEMENTS DU HAUT CANTON INC. (LES) ... 7863
JOANNETTE & TANGUAY INC. ... 7863
L.R. INVENTAIRE INC. ... 7863
LAHOUD (JOS) & FILS INC. ... 7863
LEBEL (JEAN) INC. ... 7863
LÉVIS COUTURE INC. ... 7863
LOCATION CASCADE INC. ... 7863
LOCATION GESTEL INC. ... 7863
LUSSIER & BERNATCHEZ INC. ... 7863
MAHA COORDINATION INC. ... 7860
MAISON 1800 LTÉE ... 7863
MAÎTRE BRICOLEUR INC. (LE) ... 7863
MARCHÉ JOUVENCE INC. ... 7864
MARCHÉ ST-CHARLES (1981) INC. ... 7864
MEUBLES EXPO-MART (1981) INC. ... 7864
1847-0625 QUÉBEC INC. ... 7864
1847-0633 QUÉBEC INC. ... 7864
1847-0641 QUÉBEC INC. ... 7864
1847-0658 QUÉBEC INC. ... 7864
1847-2191 QUÉBEC INC. ... 7864
1847-2779 QUÉBEC INC. ... 7864
1847-2787 QUÉBEC INC. ... 7864
1847-2795 QUÉBEC INC. ... 7864
1847-3017 QUÉBEC INC. ... 7864
1847-3058 QUÉBEC INC. ... 7864
1847-3389 QUÉBEC INC. ... 7864
1847-3454 QUÉBEC INC. ... 7864
1847-3462 QUÉBEC INC. ... 7864
1847-3629 QUÉBEC INC. ... 7864
1847-3645 QUÉBEC INC. ... 7864
1847-4098 QUÉBEC INC. ... 7864
1847-4312 QUÉBEC INC. ... 7864
1847-4320 QUÉBEC INC. ... 7864
MISOL INC. ... 7865
MISTER BRAKE INC. ... 7865

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1A)

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION — *suite*

Page

MONSIEUR FREIN INC. ... 7865
MOTOSPORT RIMOUSKI INC. ... 7865
OPTIQUE DE LA BAIE INC. ... 7865
OSAKA CONSTRUCTION (1981) INC. ... 7865
OUELLETTE & RICHARDS INC. ... 7865
PAVILLON KIPAWA INC. ... 7865
PIÈCES D'AVIONS D.M. INC. (LES) ... 7865
PLACEMENTS ARLAN INC. ... 7865
PLACEMENTS CAROLINE & GUILLAUME INC. (LES) ... 7865
PLACEMENTS DESCHÊNES & FERLAND INC. (LES) ... 7865
PLACEMENTS LUDOBEC INC. (LES) ... 7865
POISSONNERIE LELIÈVRE & BÉRUBÉ INC. ... 7865
POMME D'ARINETTE INC. (LA) ... 7865
PRODUITS AÉRONAUTIQUES D.S. INC. (LES) ... 7865
PRODUITS L-P.L. INC. (LES) ... 7865
PUBLICATIONS TOUCHÉ INC. (LES) ... 7865
R.D. RÉDACTION INC. ... 7865
RÉFRIGÉRATION CAL-AIR INC. ... 7865
RÉNOVATIONS VALADE INC. (LES) ... 7865
RESTAURANTS GARY INC. (LES) ... 7865
RESTAURIUM INC. ... 7866
RIMBO BAR INC. ... 7866
SALON DE COIFFURE MALARD INC. ... 7866
SANBEC (1981) LTÉE ... 7866
SERACON CONSULTING LTD. ... 7860
SÉRI-PUBLICITÉ INC. ... 7866
SERVICE DE REPRÉSENTATION A.L. INC. ... 7866
SERVICE D'IMPÔT R.S. INC. ... 7866
SERVICES D'ASSURANCE ROBERT SÉGUIN LTÉE (LES) ... 7866
SERVICES LINGUISTIQUES NJD INC. ... 7866
SOCIÉTÉ D'INSPECTIONS A.I.R.D. INC. ... 7866
STATION DE SERVICE BAIE-D'URFÉ INC. ... 7866
STATION DE SERVICE GERMAIN SIMARD LTÉE ... 7866
TÉLÉ-ALARME INC. ... 7866
TEXTILES DAM INC. ... 7866
TOUCHETTE, ST-PIERRE ET ASSOCIÉS INC. ... 7866
TRANSPORT GASTON LALANCETTE INC. ... 7866
TRANSPORT JACQUES DUPONT INC. ... 7866
TRANSPORT JENNIE INC. ... 7866
3 TREMBLAY PAYSAGISTES INC. (LES) ... 7866
UCROTEL INC. ... 7866
VIN-PRO DÉVELOPPEMENT LTÉE ... 7866
VOYAGES CUMULUS INC. ... 7867
VRAC CALDWELL INC. ... 7867

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION

ACTION VEHICLE CORPORATION ... 7867
ACTION VEHICULE CORPORATION ... 7867
ASSURANCE MURDOCH, CREVIER INC. ... 7867
ASTRONICOR INC. ... 7867
AUBERGE DE LA COLLINE (1978) INC. ... 7867
AUTO GILLES LÉGER INC. ... 7867
AUTOBUS PONT-ROUGE LIMITÉE ... 7867
AUTOMOBILES PARR & LECONTE INC. (LES) ... 7870
AUTOMOBILES RÉDAN INC. ... 7867
BACHAND ÉLECTRIQUE LTÉE ... 7867
BÉLANGER (R.P. & M.) INC. ... 7867

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1A)

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION — *suite*

	Page
BLANCHETTE (BERNARD) INC.	7867
BUFFET FLEUR DE LYS INC.	7867
CAISSE, CHARTIER ET ASSOCIÉS INC.	7867
CANTINE-BUFFET FLEUR DE LYS INC.	7867
CIE S. HERLICH (REPENTIGNY) LTÉE	7869
CINÉMA PROGRESSIF R.R. INC.	7867
CLUB POLO MARINA INC.	7867
COIFFURE ÎLE LAVAL INC.	7868
CONEXFOR INC.	7868
CONSTRUCTION BEAUDOIN (1977) INC.	7868
CONSTRUCTIONS LOUISBOURG LTÉE	7868
CONSTRUCTIONS RÉAL MARTEL INC. (LES)	7868
CORPORATION OUTILS QUÉBEC	7868
CORPORATION VÉHICULE ACTION	7867
DALLAIRE (F.R.) INC.	7868
D'AMOUR (L.) INC.	7868
DISTRIBUTION I.R.C. INC.	7869
DISTRIBUTION NORLAC INC.	7868
DRAGON CONSTRUCTION LIMITÉE	7868
DRUMMOND TEXTILE LTD.	7868
DRUMMOND TEXTILE LTÉE	7868
ÉDITIONS THÉLÈME INC.	7868
ÉLECTRONIQUE G.P. LTÉE	7868
ENTREPÔT DE MARCHANDISES LTÉE	7868
ENTREPRISES ALAIN LABROSSE INC. (LES)	7868
ENTREPRISES DE GESTION PAUL SILLS INC. (LES)	7870
ENTREPRISES C.V. INC. (LES)	7868
ENTREPRISES N.G. INC. (LES)	7868
ENTREPRISES RAYMOND J. RÉMILLARD LTÉE (LES)	7868
ENTREPRISES S.J.M. INC. (LES)	7868
ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ ARKON INC. (LES)	7868
ÉVAPORATEURS SMALL FRÈRES INC.	7868
EXCAVATION VALIQUETTE LTÉE	7869
EXPRESS J.B. BAILLARGEON (1976) INC.	7869
FERMES M. & R. LEBLANC INC.	7869
FERMES NEVERETT INC.	7869
FORGET (CLAUDE) (1979) INC.	7869
GESTION DESSAU LTÉE	7869
GILL TRUCK PLAZA INC.	7869
GILL TRUCK PLAZA LTD.	7869
GLISSIÈRES M.V. INC. (LES)	7869
HALTE DES ROUTIERS GILL INC.	7869
HEBDO DE PORTNEUF LTÉE (L')	7869
HERLICH (S.) CO. (REPENTIGNY)	7869
HODGINS (W.A.) INC.	7869
HOGUE (PIERRE J.) & ASSOCIÉS INC.	7869
HÔTEL BOIS-JOLI INC.	7869
I.R.C. DISTRIBUTION INC.	7869
IMMEUBLES L. WILSON (1981) INC.	7871
IMMEUBLES MICHEL GUERTIN INC. (LES)	7869
IMPRIMERIE DONNACONA (1975) LTÉE (L')	7869
IMPRIMERIE FANTASIA LTÉE	7869
INDUSTRIES UNIK LTÉE (LES)	7869
INTERNATIONAL REBUILDING CORPORATION LIMITED	7869
INVESTISSEMENTS D.M.C. INC. (LES)	7869
LANDRY (ÉMILIEN) LTÉE	7870
LAUZON (YVON) CONSTRUCTION INC.	7869
LESSARD (MARCEL) & ASSOCIÉS (1980) INC.	

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1A)

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION — *suite* — **Page**

LEZNOFF (SAMUEL) & CO. LTD. 7870
LOCATION DE CAMIONS GILL LTÉE 7870
M.D. RÉFRIGÉRATION, INC 7870
MAGASIN DE CHAUSSURES VOGUE (FAIRVIEW) LTÉE 7871
MAHEU (ÉLOI) INC. 7870
MAISON MUSICALE G.W. INC. 7870
MARANDA & LABRECQUE, LIMITÉE 7870
MARCHÉ MARC GIRARD INC. 7870
MÉTALISATION DU NORD INC. 7870
MONT PLANTE INC. 7870
PARR & LECONTE INC. 7870
PIÈCES D'AUTO BELLES INC. (LES) 7870
PIÈCES D'AUTO CARPENTIER INC. (LES) 7870
PIÈCES D'AUTO DUVERNAY (1974) INC. 7870
PIGEON & ST-JACQUES INC. 7870
PISCINES DESCHAMPS INC. (LES) 7870
PLACEMENTS N. CHAMPAGNE LTÉE 7870
PLANIGESCO INC. 7870
POLY PLACEMENTS P. L. INC. 7870
PRODUITS DE PAPIER DE JOLIETTE INC. 7870
RÉNOVATION MONBART INC. 7870
RESTAURANT LA BONNE BOUFFE DE PAPY INC. 7870
RIOUX ET PAQUET INC. 7871
SAINT-HILAIRE (1964) INC. 7871
SCHWARTZ PLOMBERIE ET CHAUFFAGE LTÉE 7871
SIGNALISATION DE LA CAPITALE INC. 7871
SIGNALISATION ROUTIÈRE DE LA CAPITALE INC. 7871
SOCIÉTÉ ANDRÉ BROUARD INC. (LA) 7871
SUMO LTÉE 7871
TRANSPORT AÉRIEN SEPT-ÎLES INC. 7871
VISITE TOURISTIQUE DE QUÉBEC INC. 7871
VOGUE SHOE SHOP (FAIRVIEW) LTD. 7871
W.J.N. INCORPORATED 7871
WILSON (LAURENT) INC. 7871

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE FUSION

AUTO L. MORIN INC. 7871
ENTREPRISES VERDI INC. (LES) 7871

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION

ALBISOL (TERREBONNE) INC. 7872
AUTOMOBILES CLAUDE HAMEL INC. 7872
BISTRO CHEZ GUILLAUME INC. 7873
BRASSERIE 67 INC. 7873
CENTRE DU PNEU DE BERTHIERVILLE INC. 7872
CINÉMA MÉGANTIC LTÉE 7872
COPIEURS RIVE-SUD INC. 7873
CUISINERIE DANOU INC. 7872
DÉMOLITION KANAQUE INC. 7872
ENTREPRISE GAÉTAN HOULE INC. 7872
ENTREPRISE JOCELYNE CHARBONNEAU LTÉE 7872
ENTREPRISE MONIQUE CHARBONNEAU LTÉE 7872
ENTREPRISE P.N. CHARBONNEAU LTÉE 7872
ENTREPRISE SERGE CHARBONNEAU LTÉE 7872
ENTREPRISES ERAMELLE GAZ NATUREL INC. (LES) 7873
ENTREPRISES F-4 DION INC. 7872
FERME ARGÉRI INC. 7873

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1A)

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION — *suite*

	Page
FERME CLERMONT INC.	7873
GESTION JOCELYNE CHARBONNEAU LTÉE	7872
GESTION MONIQUE CHARBONNEAU LTÉE	7872
GESTION P.N. CHARBONNEAU LTÉE	7872
GESTION SERGE CHARBONNEAU LTÉE	7872
GESTIONS ARCHAMBAULT DE STE-ROSE LTÉE (LES)	7872
GESTIONS CORONA INC.	7872
GESTIONS MARC LTÉE (LES)	7872
GESTIONS R.A. LTÉE (LES)	7872
GROUPE THERMOCONSEIL INC.	7872
IMMEUBLE VIEUX SUN LIFE INC.	7872
IMMEUBLES CLAUDE HAMEL INC. (LES)	7872
INSTRUMENTATION RODROL INC.	7872
ISOLATION-RÉNOVATION (TERREBONNE) INC.	7872
KANAC DÉMOLITION INC.	7872
MAYER & FRÈRES INC.	7873
1139-5647 QUÉBEC INC.	7873
1641-9012 QUÉBEC INC.	7873
1641-9657 QUÉBEC INC.	7873
1641-9772 QUÉBEC INC.	7873
1843-4068 QUÉBEC INC.	7873
1844-8944 QUÉBEC INC.	7873
1845-6442 QUÉBEC INC.	7873
1846-4735 QUÉBEC INC.	7873
1847-2159 QUÉBEC INC.	7873
MORIN INCORPORÉ	7873
NETTOYEUR DE TAPIS GRENON INC.	7873
PAMSYN INC.	7873
PLACEMENTS GESTGINCO INC. (LES)	7873
PLACEMENTS J.P.C. INC.	7873
PLACEMENTS VILLAJOIE INC.	7873
POLY-ACTIONS INC.	7873
PRO LO BER INC.	7873
PROMOTIONS CAMÉLÉON INC.	7873
PROMOTIONS EXECOM INC. (LES)	7873
PUBLICATIONS RÉGIONALES G.R.F. INC.	7873
RESTAURANT & BAR THURSDAY INC.	7874
SEGETHERM INC.	7872
SERVICE D'ENTRETIEN GRENON INC.	7873
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE LES RESTAURATEURS INC.	7873
TAVERNE 67 INC.	7873
THOMPSON & ALIX LTÉE	7873
THURSDAY'S RESTAURANT & BAR INC.	7874

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT RECTIFIÉ/COMPLÉTÉ

CENTRE DU PNEU DE BERTHIERVILLE INC.	7874
CHÉNÉDOO SPORTS INC.	7874

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 3)

LETTRES PATENTES

ACTION-CHANTIER DE QUÉBEC INC.	7874
AMICALE DES ÉLÈVES DU PENSIONNAT NOTRE-DAME-DE-LA-PRÉSENTATION DE COATICOOK INC.	7874
ASSOCIATION CULTURELLE CHINOISE DE L'INSTITUT KAI LEUNG LTÉE	7874
ASSOCIATION DE SOCCER-FOOTBALL DE LA RÉGION 03	7874
ASSOCIATION DES COMMERÇANTS DE BARRAUTE	7874
ASSOCIATION DES HOMMES SÉPARÉS OU DIVORCÉS DU QUÉBEC	7875

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 3)

LETTRES PATENTES — *suite*

Page

ASSOCIATION DES LOCATAIRES DU DOMAINE ST-LOUIS-DE-FRANCE INC. (*Erratum*) 0000
ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT L'ARCHIPEL INC. 7875
ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES CADRES DE LA CITÉ DE BEAUHARNOIS (L') 7875
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE PÉDAGOGIE COLLÉGIALE (L') 7875
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES ANIMATEURS DE PASTORALE DE CEGEPS 7875
ATELIER D'ÉCRITURE DE BELOEIL (L') 7875
CHOEUR DE PAUL INC. (LE) 7875
CINÉ-CLUB DES TEMPS MODERNES 7875
CLUB DE HOCKEY LES PÉLICANS INC. (LE) 7875
CLUB DE JUDO D'ARGENTEUIL INC. 7875
CLUB DE L'ÂGE D'OR DES COEURS ARDENTS 7875
CLUB HORS ROUTE 4 X 4 ST-CONSTANT INC. 7875
CLUB LIONS ROSEMÈRE & DISTRICT INC. 7875
CLUB URGENCE S.O.S. SECOURS DE LA MAURICIE INC. 7875
COMITÉ DE LA FÊTE NATIONALE (VILLE DE LA GARDEUR) 7875
COMITÉ LOCAL DES LOISIRS DE CHARTIERVILLE INC. 7875
CORPORATION D'ANTI-GYMNASTIQUE DE RIMOUSKI INC. 7875
ENSEMBLE VOCAL AUX QUATRE VENTS 7875
FESTIVAL DU BLÉ D'INDE DE NEUVILLE INC. 7875
FONDATION CLAUDE-HENRI GRIGNON INC. (*Erratum*) 7998
FONDATION DES JEUX DU QUÉBEC INC. 7876
HABITATIONS HÉLÈNE-DESPORTES (LES) 7876
LOISIRS SAINT-LOUIS DE L'ÎLE-AUX-COUDRES INC. 7876
MOUVEMENT POUR LE RESPECT DES DROITS DES MALADES CHRONIQUES (CENTRE MAURICIE 7876
MUSÉE DU BÛCHERON LES PILES INC. (LE) 7876
PHILADO 7876
PRÊT D'HONNEUR DE L'ARCHIDIOCÈSE DE RIMOUSKI (LE) 7938
SÉRIRACCORD INC. 7876
SOCIÉTÉ D'HABITATION VILLAGE JEANNE-MANCE DE MONTRÉAL 7876
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE SAINT-LÉONARD-DE-PORT-MAURICE 7876
SOLEIL DES RETRAITÉS INC. 7876
THÉÂTRE TOUT COURT L'ÉTOILE 01 (LE) 7876
VOIX DE FEMMES 7876

COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI SUR LES

CHANGEMENTS

ALDEN ELECTRONIC & IMPULSE RECORDING EQUIPMENT COMPANY, INC. 7876

NOUVEAU PERMIS

APPAREILS ÉLECTRONIQUES STEINTRON INTERNATIONAL LTÉE 7877
CENTRES COMPUTREX LTÉE (LES) 7877
RUCKER (N.L.) INC. 7877
SOCIÉTÉ ÉLECTRONIQUE ALDEN INC. 7877

PERMIS

DIONNE (J.C.) ENTREPRENEUR LTÉE 7877
POLK (R.L.) & CIE LTÉE 7877

CURATELLE PUBLIQUE — LOI SUR LA

AVIS DE QUALITÉ

BLOUIN, RODRIGUE 7946

DEMANDE(S) À LA LÉGISLATURE

Page

DUMONT NICKEL CORPORATION (*N.P.L.*) ... 7946
FONDATION E.P.I.C. ... 7947
SUCCESSION MARIE ANGE BARRETTE ... 7947
TROIS-RIVIÈRES, VILLE ... 7947

LIQUIDATION DES COMPAGNIES — LOI SUR LA

GARA-LOC INC. (*Dissolution*) ... 7947

MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES

AFFAIRES MUNICIPALES

DIVERS

IVUJIVIK, VILLAGE NORDIQUE (*Érection*) ... 7947
LAC-MÉGANTIC, VILLE (*Annexion*) ... 7948
RÉGIE D'AQUEDUC RICHELIEU-CENTRE (*Constitution d'une régie intermunicipale*) ... 7948
SAINT-PASCAL, VILLE (*Annexion*) ... 7949
SHERBROOKE, VILLE (*Annexion*) ... 7949
VIANNEY, MUNICIPALITÉ (*Changement de nom*) ... 7950

INSTITUTIONS FINANCIÈRES ET COOPÉRATIVES

ASSURANCES — LOI SUR LES

* COMPAGNIE D'ASSURANCES ADRIATIQUE DU CANADA (LA) (*Demande de permis*) ... 7950
LA JEANNOISE, SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE (*Délivrance de permis*) 7950
LE GROUPE DESJARDINS, ASSURANCES GÉNÉRALES (*Délivrance de permis*) ... 7950
SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DES COMTÉS DE BONAVENTURE ET MATAPÉDIA (LA) (*Demande permis*) ... 7950

NOMINATION(S)

LASSONDE, GABRIEL (*Juge des sessions*) ... 7951
SIROIS, ANDRÉ (*Juge du Tribunal de la jeunesse*) ... 7951

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES

LETTRES PATENTES ANNULÉES

A.D.A. SERVICE INC. ... 7885
ABATTOIR DE TILLY INC. ... 7878
ABITIBI METAL REFINERY INC. ... 7884
ACCÉLÉRATION SERVICE INFORMATIQUE INC. ... 7878
ACCOMMODATION LAPRAIRIE INC. ... 7878
AÉRO-SERVICE DRUMMOND INC. ... 7878
AÉRO-SERVICES ST-HUBERT INC. ... 7878
AGENCE B.M.F. INC. ... 7878
AGENCE BEAUSÉJOUR INC. ... 7878
AGENCE CLAUDE LIMOGES INC. ... 7878
AGENCE D'INVENTAIRE G.B.H. INC. ... 7878
AGENCE D'INVESTIGATION ET DE SÉCURITÉ DU ROYAUME INC. ... 7878
ALIMENTATION CAP-ST-IGNACE INC. ... 7878
ALIMENTATION CLAUDE & GUY INC. ... 7878
ALIMENTATION R.L. INC. ... 7878
ALIMENTATION RAYMOND PARÉ INC. ... 7878
ALIMENTS UNIQUES INC. ... 7878
AMÉNAGEMENT JOURDAIN INC. ... 7878
AMEUBLEMENTS CHARLES ET FILS INC. ... 7878
AMUSEMENTS JAGAR INC. ... 7878
ANTIROUILLE CHICOUTIMI INC. ... 7879
AQUACULTURE DES ÎLES INC. ... 7879
AREPI INC. ... 7879

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES

LETTRES PATENTES ANNULÉES — *suite*

	Page
ARIMO INC.	7879
ARTISANAT LE PATRIMOINE INC.	7879
ATELIERS P.R.S. LTÉE	7879
AUBERGE MIGUASHA INC.	7879
AUBERGE NID CONDOR INC.	7879
AUTO G.M.C. INC.	7879
AUTOMOBILES BOURGJOLY INC.	7879
AUTOMOBILES J. LAMONTAGNE INC.	7879
AUTOS USAGÉES L.J.S. INC.	7879
B.C. INVESTMENTS AND SALES INC.	7883
BACKU INC.	7879
BARBECUE LA CÔTE INC.	7879
BEAUDOIN & DESSUREAULT INC.	7879
BEAUGER INC.	7879
BELASKY (RAYMOND J.) INC.	7879
BLUTEAU & FRÈRES INC.	7879
BOISART INC.	7879
BORNAIS (N. & R.) INC.	7879
BOUTET (TONY) INC.	7879
BOUTIQUE ALEXANDRE INC.	7879
BOUTIQUE BOULE DE GOMME INC.	7879
BOUTIQUE GERRY MARCOTTE INC.	7879
BOUTIQUE LA CABALE INC.	7879
BOUTIQUE LE BONHOMME DE LA FONTAINE INC.	7879
BOUTIQUE LE CHEVALET INC.	7880
BOUTIQUE LE RENDEZ-VOUS DU FUMEUR INC.	7880
BOUTIQUE LES TRUCMUCHES INC.	7880
BOUTIQUE MAURICIENNE DE CHASSE & PÊCHE INC.	7880
BOUTIQUE QUI ST-SAUVEUR INC.	7880
BOUTIQUE UNISEXE PLESSIS INC.	7880
BRASSERIE ARNOLD INC.	7880
BRASSERIE GÉRARD ET GUY INC.	7880
BRASSERIE LA CALÈCHE DORÉE INC.	7880
BRASSERIE LA PASSERELLE INC.	7880
BRASSERIE LE MOULIN DU REPOS INC.	7880
BRASSERIE LE SALOON D'ANTAN INC.	7880
BRITT, LALANDE & ASSOCIÉS INC.	7880
BROFARD INC.	7880
BROLEF INC.	7880
CÂBLOVISION TEMIS INC.	7880
CAMPEUR MODERNE INC.	7880
CAMPING DE LA MONTAGNE INC.	7880
CANTINE GERMAIN LIMITÉE	7880
CAVE À VINS LA VOÛTE INC.	7880
CENTRE CHIROPRATIQUE DE LENNOXVILLE INC.	7880
CENTRE DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE DES MILLE-ÎLES INC.	7880
CENTRE DE PLEIN-AIR ICHITACAMA INC.	7880
CENTRE DU PNEU VICTORIAVILLE INC.	7880
CERCLE DES AFFAIRES DE ST-FÉLICIEN INC.	7881
CHOQUETTE & DESJARDINS INC.	7881
CLARENCEVILLE MARKET LTD.	7881
CLINIQUE CHIROPRATIQUE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU INC.	7881
CLINIQUE CYBEREL DE GRANBY INC.	7881
CLINIQUE CYBEREL DE VICTORIAVILLE INC.	7881
CLOUTIER (MARCEL) INC.	7881
CLUB ACTISPORAL INC.	7881
CLUB DE CROSSE JUNIOR DE QUÉBEC INC.	7881
CLUB DE MOTO-CROSS DE ST-VITAL INC.	7881
DESSUREAULT (MICHEL) INC.	7881
DRAGON PHOTO STUDIO INC.	7886

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES

LETTRES PATENTES ANNULÉES — *suite*

	Page
DRUMMOND AERO-SERVICE INC.	7878
EATON VALLEY MANOR (1975) INC.	7881
FERMONT MAINTENANCE INC.	7881
FIVE SEAS YACHT INC.	7888
G.B.H. INVENTORY AGENCY INC.	7878
GIRARD (ALBANI) INC.	7881
GLOBE INVESTIGATION AND SECURITY SERVICE INC.	7885
JUTRAS (ANDRÉE B.) INC.	7881
LAPLANTE (ROBERT) INC.	7881
MABRAVIHA LTÉE	7881
MAGASIN LE PÉDALIER INC.	7881
MAINTENANCE FERMONT INC.	7881
MAINTENANCE TOTALE INC.	7881
MAISONS SEC-MO INC.	7881
MALBEL INC.	7881
MANIC AUTO PARTS INC.	7881
MANIC PLUMBING INC.	7883
MANOIR DE LA VALLÉE EATON (1975) INC.	7881
MARCHÉ CENTRAL R.G. INC.	7881
MARCHÉ CLARENCEVILLE LTÉE	7881
MARCHÉ DE POISSONS STE-THÉRÈSE INC.	7881
MARCHÉ JACK PAULL INC.	7882
MARCHÉ LAC-DES-ÎLES INC.	7882
MARCHÉ PAQUETTE ET LAUZON INC.	7882
MARCHÉ R.M.W. LTÉE	7882
MARINA ST-PAUL LTÉE	7882
MATÉRIAUX MADELINOTS INC.	7882
MÉCANIQUE BOUCHARD & FILS INC.	7882
MÉDIDÉCOR INC.	7882
MÉTAL BÉCANCOUR INC.	7882
MÉTAL R.A.Y. INC.	7882
MÉTASTRUCTURE INC.	7882
MIGUASHA LODGE INC.	7879
MINCHO LTÉE	7882
MOBILEX INC.	7882
MOTEL ADMIRAL (1977) INC.	7882
MOTEL B.R. INC.	7882
MOTEL BELLE ÉTOILE INC.	7882
NAPPERT ET MATHIEU INC.	7882
NICOLET BAR B. Q. INC.	7884
NORLYKA INC.	7882
NORTHWEST STAKERS LTD.	7882
NOVAR SYSTEMS INC.	7886
NOVISPORT INC.	7882
NOVOCO LTÉE	7882
ORFAB INC.	7882
OUELCOURE LTÉE	7882
PAQUETTE & BEAUDOIN INC.	7883
PASAN INC.	7883
PAVAGE RÉGENT INC.	7883
PERIFOR INC.	7883
PERILAC INC.	7883
PETIT & PAULHUS INC.	7883
PHANEUF (PIERRE) SPORT INC.	7886
PICARD (MICHEL) INC.	7883
PIERRE NATURELLE F.B. INC.	7883
PISCINES DANIEL-GRATTON INC.	7883
PLACEMENT AMICAL INC.	7883

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES

LETTRES PATENTES ANNULÉES — *suite*

	Page
PLACEMENTS DÉSILETS INC.	7883
PLACEMENTS ET GESTION PIJE INC.	7883
PLACEMENTS ET VENTES B.C. INC.	7883
PLACEMENTS TERRASSE TURGEON INC.	7883
PLOMBERIE ET CHAUFFAGE DE DEAUVILLE INC.	7883
PLOMBERIE MANIC INC.	7883
PLURIGESCO INC.	7883
POISSONNERIE LAROCHELLE INC.	7883
POISSONNERIE M. & D. INC.	7883
POLYDIX INC.	7883
PRÊTS SEPTO LTÉE	7883
PRODUCTIONS MON PAYS INC.	7883
PRODUCTIONS RADIOPHIL INC.	7883
PROMESTRIE INC.	7884
PROTRONIK INC.	7884
PUBLICITÉ D'ALMA INC.	7884
R.A.Y. METAL INC.	7882
R. B. D. TRANSPORT INC.	7887
RACINE (VICTOR) INC.	7884
RADIATEUR DE L'ESTRIE INC.	7884
RADIO & TÉLÉVISION PIETERS INC	7884
RAFFINERIE DE MÉTAL D'ABITIBI INC.	7884
RANCH L'HACIENDA INC.	7884
RATELLE & DESCHAMBEAULT INC.	7884
RAYPLAC LIMITÉE	7884
RECYCLAGE PETIT LTÉE	7884
RECYCLAGE SAGUENAY INC.	7884
REID PULPWOOD CO. LTD.	7884
RÉNOVATION POTVIN & DION INC.	7884
RÉNOVATION ST JEAN INC.	7884
RESTAURANT L'ARCHE INC.	7884
RESTAURATION CHARLESBOURG INC.	7884
ROBERGE (MARC) MON TAILLEUR INC.	7884
ROBERT (JACQUES) TRANSPORT INC.	7887
RODNA INC.	7884
RÔTISSERIE AU BARBECUE DE NICOLET INC.	7884
RX-BEC INC.	7884
RYCAR INC.	7884
SAGEX INC.	7884
ST-HUBERT AERO-SERVICES INC.	7878
ST-LAURENT ÉLECTRIQUE LIMITÉE	7884
ST-PAUL'S FISHING & HUNTING CLUB INC.	7885
SALON D'ESTHÉTIQUE BELLE DE NUIT INC.	7885
SALON DU DÉCOR H.D. INC.	7885
SALON MONIQUE ROY INC.	7885
SEAMTEC INC.	7885
SEC-MO HOMES INC.	7881
SERVICE A.D.A. INC.	7885
SERVICE DE REMORQUAGE BOISBRIAND INC.	7885
SERVICE DE TRANSPORT EN VRAC DE LA RÉGION NUMÉRO 05 INC.	7885
SERVICE D'ENQUÊTE ET DE SÉCURITÉ GLOBE INC.	7885
SERVICE FINANCIERS B.L.M. INC.	7885
SERVICE GÉNÉRAL D'ENTRETIEN D'ASBESTOS INC.	7885
SERVICE INTERNATIONAL DE CHASSE ET PÊCHE S.I.C.P. INC.	7885
SERVICE IRVING TREGA INC.	7885
SERVICE MARITIME G.L. INC.	7885
SERVICES TOURISTIQUES & INFORMATIONS CENTRALISÉES CURIE INC.	7885
SERVIPRO INC.	7885

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES

LETTRES PATENTES ANNULÉES — *suite*

	Page
SOCIÉTÉ DE CONSEILS ET DE FORMATION EN GESTION G.D. INC.	7885
SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION DELAK INC.	7885
SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTION C.G.R. INC.	7885
SOCIÉTÉ DE GESTION L.G.R. INC.	7885
SOCIÉTÉ DE GESTION MONT BLEU INC.	7885
SOCIÉTÉ DE PERFECTIONNEMENT EN FORESTERIE QUATRE-BOURGEOIS INC.	7885
SOCIÉTÉ D'ÉBÉNISTERIE DE METABETCHOUAN INC.	7885
SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT TROISEL INC.	7886
SOCIÉTÉ FERMONT INC.	7886
SOCIÉTÉ GROUPEC INC.	7886
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE FRONTENAC INC.	7886
SOGESTRIE LTD.	7886
SOGESTRIE LTÉE	7886
SOMMET DES SOURCES C.G. INC.	7886
SORANIS INC.	7886
SOVETEC INC.	7886
SPORT CABANO INC.	7886
SPORT MADUFER INC.	7886
SPORT PIERRE PHANEUF INC.	7886
SPORT TROIS-PISTOLES INC.	7886
STATION DE SERVICE LANGIS INC.	7886
STATION SERVICE BLAIS & FILS INC.	7886
STATION SERVICE MINVILLE DE GRANDE-VALLÉE INC.	7886
STATION-SERVICE DÉPANNEUR TAXI INC.	7886
STATION-SERVICE ET CENTRES DE DÉBOSSELAGE LABONTÉ & FRÈRES, ST-PHILIPPE INC.	7886
STUDIO DE PHOTO DRAGON INC.	7886
STUDIO RAYMONDE INC.	7886
SUCLOMA INC.	7886
SYSTÈMES NOVAR INC.	7886
TABAGIE & BUFFET BOLÉRO INC.	7886
TANGUAY (RENÉ) & FILS INC.	7886
TAPIS CARROUSEL DE GATINEAU INC.	7887
TAXI AÉRO DE QUÉBEC INC.	7887
TECHNICHROME INC.	7887
TECHNITERRE INC.	7887
TECHNOMÉCANIQUE INC.	7887
TECHNO-RÉFRIGÉRATION INC.	7887
TERRACE TURGEON INVESTMENTS INC.	7883
TERRASSEMENT ET ASPHALTE DES BOIS-FRANCS INC.	7887
THEBOIS INC.	7887
THEPEL INC.	7887
TOITS DE CAISSE PRESTIGE INC.	7887
TOTAL MAINTENANCE INC.	7881
TRAGANOR INC.	7887
TRANSBORD INC.	7887
TRANSMISSION L.R.G. HULL LIMITÉE	7887
TRANSMISSION VANIER INC.	7887
TRANSPORT INTERPAUL INC.	7887
TRANSPORT JACQUES ROBERT INC.	7887
TRANSPORT LION LTÉE	7887
TRANSPORT R. B. D. INC.	7887
TREMBLAY ET MEILLEUR INC.	7887
TROIS-PISTOLES SPORT INC.	7886
TROLBEC INCORPORÉE	7887
UNIQUE FOOD INC.	7878
URANTIA INC.	7887
USINAGE HYDROLIQUE DU NORD-EST INC.	7887
VAILLANCOURT & VAILLANCOURT INC.	7887

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES

LETTRES PATENTES ANNULÉES — *suite*

Page

VIDÉODIFFUSION INC. ... 7887
VILLAGE QUATRE ROUES MOTRICES DE QUÉBEC INC. ... 7887
VINO-BAR INC. ... 7888
VOYAGES STE-FOY INC. ... 7888
YACHT CINQ MERS INC. ... 7888

REPRISE D'EXISTENCE (AVIS DE)

ANADA INVESTMENT CORP. ... 7888
ANADA INVESTMENT INC. ... 7888
ASSOCIATION DES MARCHANDS DU CENTRE D'ACHATS DE TROIS-RIVIÈRES INC. ... 7888
ASSOCIATION DES PARACHUTISTES DE LANAUDIÈRE ... 7888
CENTRE D'ÉTUDES ÉNERGÉTIQUES DU QUÉBEC ... 7888
COMITÉ DES JEUNES D'ANJOU ... 7888
CONGRÉGATION ANSHEI HOZEROF ... 7888
CONGRÉGATION ANSHEI OZEROFF ... 7888
ENTREPRISES P.A.J. INC. (LES) ... 7888
INVESTMENTS ANADA INC. ... 7888
STERN (LOU) SALES INC. ... 7888
TROIS-RIVIÈRES SHOPPING CENTER MERCHANT'S ASSOCIATION INC. ... 7888
TROIS-RIVIÈRES SHOPPING CENTRE MERCHANT'S ASSOCIATION INC. ... 7888
VENTES LOU STERN INC. (LES) ... 7888

PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE — LOI SUR LA

DIVERS

ADOPTION D'UN DÉCRET DE RÉGION AGRICOLE DÉSIGNÉE ... 7951

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC — LOI SUR LA

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE BAIE-COMEAU (*L.P.S.*) ... 7955
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MATANE (*L.P.S.*) ... 7955
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-HENRI (LÉVIS) (*L.P.S.*) ... 7955
RIMOUSKI, VILLE (*Fin du programme de rénovation*) ... 7955

SOUMISSIONS — DEMANDES DE

ANCIENNE-LORETTE, VILLE ... 7956
JONQUIÈRE, VILLE ... 7956
NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, PAROISSE ... 7957
SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD, PAROISSE ... 7958
SAINTE-HÉNÉDINE, PAROISSE ... 7959
SAINT-MALACHIE, PAROISSE ... 7959
SAINTE-PERPÉTUE, MUNICIPALITÉ ... 7960
SAINT-RAPHAËL-DE-L'ÎLE-BIZARD, PAROISSE ... 7961
TROIS-PISTOLES, VILLE ... 7961

VENTE DES EFFETS NON RÉCLAMÉS — LOI SUR LA

CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA ... 7962

VENTE(S) PAR PARTAGE ET LICITATION

CASAULT TONDREAU c. LES HÉRITIERS DE LOUIS-JACQUES CASAULT ... 7963

VENTE(S) PAR SHÉRIF

BEDFORD

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC (L') c. HUARD ... 7963
PRÊT HYPOTHÉCAIRE (LE) c. LAMOUREUX ... 7964

VENTE(S) PAR SHÉRIF — *suite*

DRUMMOND Page

CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DRUMMOND (LA) c. BERNIER 7965

HAUTERIVE

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT c. HÔTEL MOTEL AUX ÉCORES (1975) INC. 7966

JOLIETTE

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. LORAND *ET AL.* 7966
L'ESPÉRANCE (FRANÇOIS) INC. c. BORDEREAU 7967
NASH EQUIPMENT CORP. c. COMTOIS 7968

KAMOURASKA

CABANO, VILLE c. THIBAULT 7968

MINGAN

BANQUE DE MONTRÉAL c. LELIÈVRE 7969
CAISSE POPULAIRE DE RIVIÈRE AU TONNERRE c. MÉTHOT 7969
OTIS c. TREMBLAY 7969

MONTRÉAL

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. DION *ET AL.* 7970
CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE NAPIERVILLE LAPRAIRIE c. 91924 CANADA LIMITÉE *ET AL.* 7970
CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE NAPIERVILLE-LAPRAIRIE c. 91924 CANADA LIMITÉE *ET AL.* 7970
CAISSE POPULAIRE STE-LOUISE DE MARILLAC DE MONTRÉAL c. MÉNARD *ET AL.* 7972
KIRKLAND, VILLE c. SPAN 7973
MONTRÉAL, VILLE c. LA FABRIQUE DU BILLARD JOLI INC. *ET AL.* 7973
MONTRÉAL, VILLE c. Mr. MONTRÉAL INCORPORATED 7974

QUÉBEC

RADIO BEAUCE INC. c. AUX GALERIES DE L'HABIT INC. *ET AL.* 7974

SAINT-HYACINTHE

BANQUE DE NOUVELLE ÉCOSSE (LA) c. LES HABITATIONS IACONA LTÉE 7975
PORVOBEC INC. c. LES SALAISONS V. COURCHESNE ET FILS INC. 7976
PORVOBEC INC. c. LES SALAISONS V. COURCHESNE ET FILS INC. 7977

TERREBONNE

CARILLON ISLANDS DEVELOPMENT INC. (THE) c. SELIGMAN *ET AL.* 7978
NESTERIV c. SZALAI 7986

VENTE(S) POUR TAXES

DE GRASSE, VILLE 7986
ÎLE-PERROT, VILLE 7986

SOMMAIRE

	Page
AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME, LOI SUR L'	7937
ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES, LOI SUR LES	7937
AVIS DIVERS	7937
CAISSES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT, LOI SUR LES	7939
CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL, LOI SUR LE	7939
CODE DE PROCÉDURE CIVILE	7942
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC	7889
COMPAGNIES, LOI SUR LES	7851-7943
COMPAGNIES ÉTRANGÈRES, LOI SUR LES	7876
CURATELLE PUBLIQUE, LOI SUR LA	7946
DEMANDE(S) À LA LÉGISLATURE	7946
LIQUIDATION DES COMPAGNIES, LOI SUR LA	7947
MINISTÈRES, AVIS CONCERNANT LES	7947
NOMINATION(S)	7951
RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES, LOI CONCERNANT LES	7885
SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC, LOI SUR LA	7955
SOUMISSIONS, DEMANDES DE	7956
VENTE DES EFFETS NON RÉCLAMÉS, LOI SUR LA	7962
VENTE(S) PAR PARTAGE ET LICITATION	7963
VENTE(S) PAR SHÉRIF	7963
VENTE(S) POUR TAXES	7986